

Gift of  
The Class of 1905

The  
Laura Hibbard Loomis  
Collection  
Wellesley College  
Library

And yf that olde bokes were aweye,  
Floren were of remembraunce the keye.







C. M. Hood







LES MIRACLES  
DE  
NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR

En vente à la Librairie H. CHAMPION, 5, quai Malaquais, Paris :

# ROC-AMADOUR

PAR ERNEST RUPIN

**Étude Critique, Historique et Archéologique**

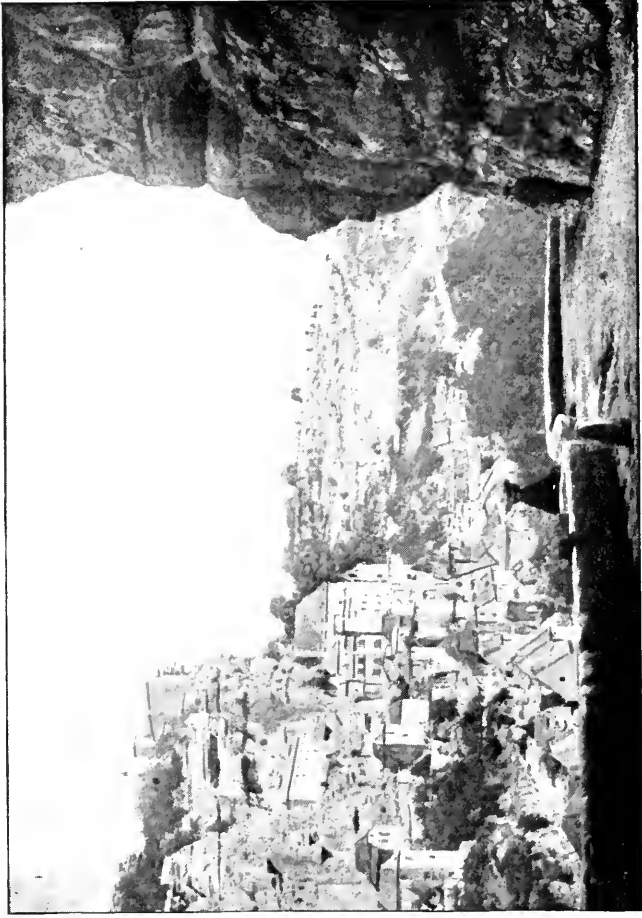
Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Le plus complet de tous ceux qui ont paru sur cette Localité si intéressante  
et sur ce célèbre Pèlerinage.

In-4<sup>e</sup> de VIII + 418 pages; 120 gravures dans le texte, 12 planches et 1 chromo lithographie hors texte. — Prix : **20** Francs.







VUE GÉNÉRALE DE ROC-AMADOUR

LES MIRACLES  
DE  
Notre-Dame de Roc-Amadour

AU  
XII<sup>e</sup> SIÈCLE

TEXTE ET TRADUCTION  
*d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale*

AVEC UNE INTRODUCTION  
DES NOTES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

PAR

Edmond ALBE

Chanoine honoraire de Cahors

ANCIEN CHAPELAIN DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS A ROME

---

Avec une **Vue de Roc-Amadour**  
et plusieurs Miniatures, d'après les mss., dessinées par M. Ernest RUPIN



PARIS  
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR  
5, Quai Malaquais, 5

248232

Loomis

5

10

11

# LE LIVRE DES MIRACLES

DE

## Notre-Dame de Rocamadour

---

### INTRODUCTION

A la fin de l'intéressant et substantiel article qu'il publiait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en 1856, sur le Recueil des miracles de Rocamadour (1), M. Servois s'excusait d'avoir insisté, pour cette raison qu'il doutait que ce recueil obtint jamais « les honneurs de l'impression ». C'est en partie son étude au contraire qui a attiré l'attention du public. Voilà déjà longtemps que l'on demande cette publication. M. l'abbé Bouillet, de regrettée mémoire, avait entrepris récemment de faire pour les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour ce qu'il avait fait pour ceux de Sainte-Foi de Conques. Il en eût donné une édition savante également remarquable. La mort, qui l'a frappé en pleine jeunesse encore, a empêché la réalisation de ce projet, et je ne sais pas même si l'on a retrouvé les notes qu'il avait déjà préparées. M. Rupin, l'auteur de *l'Histoire de Rocamadour*,

---

(1) Volume III, 4<sup>e</sup> série ; tirage à part : Paris, J.-B. Dumoulin, 1856. Il a été tout entier reproduit dans la *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour* 1893 (t. VIII, pp. 343 et suiv.). On retrouvera dans mon étude bien des choses déjà dites par M. Servois : je ne cache pas que son article m'a beaucoup servi.

m'a conseillé de reprendre l'œuvre de M. Bouillet. Il aurait pu (son beau livre en est la preuve) faire lui-même cette publication qui en serait la suite naturelle : il aurait mis à éditer le texte des miracles le même soin qu'à ses autres travaux. Mais il a pensé que me trouvant à Paris j'aurais des facilités spéciales soit pour l'étude et la collation des manuscrits, soit pour les diverses recherches assez minutieuses que les notes pouvaient exiger.

J'ai accepté avec plaisir de me mettre à ce travail. J'aime beaucoup le sanctuaire de Roc-Amadour : il y a de longues années que je le visite, et c'est toujours avec bonheur que je me retrouve dans ce site si intéressant, où la piété semble plus facile, et où depuis bien longtemps aussi je trouve de la part de ceux qui sont chargés du pèlerinage l'accueil le plus affectueux. La Société archéologique de Brive, si hospitalière aux travaux qui se rapportent à la fois au Limousin et au Quercy, sachant que Rocamadour fut jadis une ville presque limousine par sa dépendance de Tulle, a bien voulu contribuer à la publication de notre Recueil en lui ouvrant son Bulletin. C'est un honneur dont je la remercie.

## I

Les manuscrits que j'ai consultés sont au nombre de trois ; ils appartiennent tous à la Bibliothèque Nationale, fonds latin 12593, 16565 et 17491. Ce dernier n'a pas été connu de M. Servois, étant d'acquisition plus récente. *L'Histoire littéraire de la France* (tome XII, p. 295) fait mention d'un quatrième ma-



nuscrit qui se trouvait à la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai ; mais cette bibliothèque a été vendue, les ouvrages dispersés, et je n'ai pas pu, ou su, retrouver la trace du manuscrit perdu. Mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de le regretter beaucoup : les trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale étant complets et les variantes presque insignifiantes.

Le plus connu (A), ancien 486 du fonds Saint-Germain latin, aujourd'hui coté : Latin 12593, a été consulté par la plupart des auteurs, notamment par Mabillon et Baluze. Il est d'apparence plus soignée que les deux autres : Format petit in-folio, beau parchemin, écriture très régulière sur deux colonnes que séparent souvent quelques arabesques de couleur, nombre de lettres majuscules ornées d'encadrements filiformes au commencement des chapitres, petites miniatures représentant le premier miracle de chaque partie dans les divers recueils qui composent ce volume, titres de chaque chapitre écrits au minium, tels sont les principaux caractères extérieurs de ce manuscrit. Le troisième (C), coté 17491, est de même format, offre les mêmes caractères, mais avec moins de luxe : les miniatures sont de couleurs moins vives, il y a moins de lettres ornées et beaucoup de chapitres ne sont pas numérotés. Il semble être de la même époque (xii<sup>e</sup> siècle). Le second (B), ancien 1739 du fonds de Sorbonne, coté L. 16565, est de proportions et d'extérieur plus modestes. Il paraît d'ailleurs plus ancien — on l'attribue à la fin du xii<sup>e</sup> siècle — mais l'écriture, sur une seule colonne, très serrée, est beaucoup moins soignée. Il n'y a

aucun titre de recueil ni de chapitre, sauf pour des fragments qui sont à la fin du volume.

Ces trois manuscrits sont des copies, et, d'après les variantes, fort peu importantes d'ailleurs, qu'on y remarque — du moins pour notre recueil — il semble que ce soient des copies de trois manuscrits différents (1) : certaines des variantes donnent des phrases diversement agencées. Le meilleur paraît être B : il offre les leçons les plus correctes, ce qui est assez naturel, puisqu'il est le plus ancien ; il n'est pas cependant sans incorrections graves, qu'on peut facilement corriger avec les autres textes. Le manuscrit C vient ensuite. A, le plus soigné en apparence, est le plus fautif en réalité : le copiste ne comprenait pas ce qu'il écrivait. C'est cependant ce texte qui a été le plus connu, et c'est même ce texte que donne M. Servois dans ses extraits, tout en reconnaissant que le manuscrit B est plus correct. Je signalerai quelques-unes des variantes au bas des pages : la plupart ne valent pas la peine d'être relevées.

Aucun de ces trois manuscrits n'est exclusivement consacré à Notre-Dame de Rocamadour : tous renferment d'autres recueils, mais d'un bout à l'autre

---

(1) On peut compter un manuscrit de plus avec celui sur lequel Vincent de Beauvais a copié les sept miracles qu'il a insérés dans son *Speculum historiale*, bien que les variantes soient insignifiantes (Vincent de Beauvais a élagué les parties oratoires qui faisaient longueur). Dominici a reproduit ces miracles dans son *Histoire du pays de Querci*, restée manuscrite, mais un de ces miracles, le premier du 3<sup>e</sup> livre, est donné, non d'après Vincent de Beauvais, mais d'après « une vieille compilation des choses les plus mémorables arrivées dans les Gaules depuis Charlemagne » et les variantes semblent indiquer un manuscrit différent des autres, quoique pour des détails très secondaires. Je signalerai en leur temps chacun de ces miracles.

chaque volume raconte les miracles de la Vierge, chaque volume est un *mariale*. Le manuscrit A commence par une histoire apocryphe de la Sainte-Vierge, attribuée à Jacques, fils de Joseph l'ouvrier (1); au folio 8, le traité de la virginité de Marie par saint Ildefonse, archevêque de Tolède, précédé d'une vie de ce personnage par le moine Hermann, et suivi (folio 33) du recueil des miracles de Notre-Dame de Laon, par le même auteur (2). Au folio 62, ce sont les miracles de Notre-Dame de Soissons attribués à Hugues Farsit, de *vénérable mémoire* (3); folio 76, au verso, les miracles de Rocamadour; du folio 118 à la fin, un recueil de plus de cent miracles de diverses époques et de divers auteurs (quelques-uns déjà racontés par Grégoire de Tours), et qui sont reproduits plus ou moins dans presque tous les recueils analogues. Ces prétendus miracles sont plutôt des contes dévots, quelquefois bien étranges, mais qui ont eu une vogue immense au moyen âge.

Le manuscrit C commence par le traité de saint Ildefonse, précédé non plus de la vie du saint par Hermann, mais du récit d'un miracle accompli par la

---

(1) « Jacobus, filius Joseph fabri, prescripsi omnia que oculis meis vidi fieri in tempore nativitatis Sancte Marie. » « *Incipit ystoria S. Joachim.* » — « Explicit liber de ortu et infantia Domini et Matris sue, qui tamen apocriphus dicitur. »

(2) C'est l'histoire de l'église de Laon réduite à la misère et organisant une procession des reliques qu'elle possède de la Sainte-Vierge à travers le centre et le nord de la France, la Flandre et l'Angleterre; c'est la relation des miracles opérés dans ce voyage. On trouve à la fin l'histoire miraculeuse de l'ordre de Prémontré. Ce recueil a été publié par d'Achéry à la fin des œuvres de Guibert de Nogent.

(3) *Incipit prologus in libellum editum a venerabilis memorie Hugone Farsito de miraculis sancte Dei genitricis Marie, quæ in urbe Suessionensis evenerunt.* » Je reviendrai sur Hugues Farsit, dont on a voulu faire l'auteur de notre recueil.

Sainte-Vierge en faveur du saint évêque. — Ce miracle se trouve aussi dans le manuscrit A, mais au début du dernier recueil. — Dans notre manuscrit le traité de saint Ildefonse est inachevé. Il est suivi d'un recueil de miracles en trois parties, chacune ayant sa préface, qui renferme dans un ordre différent soixante des contes dévots dont je viens de parler ; puis viennent (folio 61) les miracles de Soissons, du chanoine Hugues Farsit, présentés comme une quatrième partie ; après treize autres contes dévots, l'on trouve (fol. 91) les miracles de Notre-Dame de Laon, dans le même ordre, mais avec une division différente du premier manuscrit ; encore deux ou trois contes dévots, à la suite desquels on a mis (folio 102) le recueil des miracles de Rocamadour. Du folio 140 à la fin c'est une collection disparate de miracles, de prières, de sermons. Quelques-uns de ces miracles ne se trouvent pas dans le manuscrit A, mais sont en d'autres manuscrits : la plupart sont écrits en vers latins rythmés et rimés.

Le manuscrit B débute par les miracles mêmes de Rocamadour. Au folio 35 viennent les quatorze premiers miracles de Soissons, mais sans aucune mention du nom d'Hugues Farsit. A la suite on a mis quelques-uns des contes dévots déjà indiqués : mais l'écriture n'est plus la même. En tout cas, les derniers feuillets du manuscrit faisaient évidemment partie d'un autre volume et ont été un peu à la légère reliés avec les premiers. Le recueil se termine par les leçons qu'on récitait à Cambrai le jour de la Conception de la Vierge, des vers en l'honneur de Marie (quelques-uns de saint Grégoire, d'autres

d'Abailard), des prières, et le psautier de Sainte-Marie (1).

C'est le manuscrit B, celui de la Sorbonne, que j'ai suivi de préférence, sauf à donner en note les variantes de A et de C, quand elles en valent la peine, ce qui est assez rare. M. Servois a déjà publié des extraits assez considérables du recueil : I, 7 (à la page 18 de son article, tirage à part), puis, pages 25 et suiv. : I, prol. en partie, c. 31, 34, 37, 38, 42, 45 — II, prol. en partie, c. 13, 21, 24, 38 — III, c. 4, 22, 24 — surtout d'après le man. A, bien qu'il dise l'autre meilleur, et cela lui a fait faire, comme on verra (I, 38), quelques erreurs assez considérables. Les trois premiers de ces miracles sont traduits dans le volume de M. Le Guennec sur Roc-Amadour dont il est parlé plus loin ; les huit premiers de ceux qu'a publiés M. Servois ont été donnés en traduction dans la *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour*, tome VIII, par M. l'abbé Larnaudie, alors vicaire à Saint-Barthélémy de Cahors ; M. Chevalt, dans les diverses éditions de son *Guide du pèlerin à Rocamadour*, a également publié la traduction d'un certain nombre de miracles (2) (1<sup>re</sup> édition, pp. 14 à 21

---

(1) A la fin du manuscrit B l'on trouve cette note : « *Istum librum ego J. Mercier, de Cameraco, emi Cameraci, anno 1362, et dedi eum capelle de Sorbona, precii 1 flor.* » Mais peut-être ne s'agit-il que du manuscrit auquel appartenaient les feuillets 49 à la fin qui furent plus tard reliés avec le reste. Le manuscrit C provenait de l'ancienne bibliothèque des Jacobins de Paris.

(2) Dans le *Guide* et dans le livre de M. Le Guennec, les traductions sont faites sur une copie du manuscrit A, obtenue de M. Champollion-Figeac, alors bibliothécaire de la Bibliothèque Royale, par M. Mazot, curé de Roc-Amadour. Cette copie s'est perdue depuis. J'ai eu à le regretter, car elle eût été mise, je le sais, à ma disposition, et m'aurait évité la peine de copier le manuscrit.

et 72). Ils se rapportent surtout à des prisonniers délivrés (I, 10, 18, 50, 53 — III, 18, 22, 23). C'est pour la première fois que le recueil complet des miracles de Notre-Dame de Rocamadour est donné au public avec la traduction intégrale et des notes, quelquefois longues, qui permettront de se rendre compte de la véracité de notre auteur (1).

\*  
\* \*

Le recueil des miracles de Notre-Dame de Rocamadour a dû être écrit en 1172. C'est ce que l'auteur dit lui-même très clairement à la fin d'un récit de son second livre. Après avoir raconté les malheurs d'une pauvre femme du Rouergue à demi dévorée par les loups, il ajoute : « Cet événement arriva l'an de l'Incarnation 1166, et nous, nous l'avons mis par écrit six ans après. » On voit d'ailleurs qu'il parle, comme d'un personnage vivant encore au moment où il écrit, d'Etienne, abbé de Cluny, mort en 1173. On ne peut donc pas reculer au-delà de cette dernière date la composition de son livre.

Quant à la date des faits eux-mêmes racontés dans le recueil, elle est plus difficile à préciser. Deux miracles seulement sont datés avec beaucoup de précision : celui dont je viens de parler et un autre qui se place au moment du tremblement de terre d'Antioche en 1169. Un certain nombre se peuvent dater de

---

(1) Le manuscrit A porte à la première colonne du folio 76, au verso, cette indication au crayon rouge : « Signa notatione digna habentur in margine cum minio isto ». J'ai relevé ces notes d'ailleurs très rares et sans importance; le plus souvent on trouve des phrases soulignées.



façon approximative par ce que nous savons de quelques-uns des personnages mis en scène. M. Servois a fait remarquer qu'à l'exception d'un seul (en réalité davantage), tous ces récits peuvent trouver place entre 1172, date de la composition du livre, et 1166, date de la découverte du corps d'Amadour. Cela s'explique d'ailleurs très bien par ce que l'auteur nous dit qu'il veut raconter seulement les merveilles dont il a été lui-même le témoin ou dont il tient le récit de personnes absolument sûres.

Il ne raconte donc que des faits contemporains. Il nous dit cependant que, dans les temps qui ont précédé, le pèlerinage a vu une telle quantité de miracles qu'il serait également impossible à la mémoire de les retenir, à la plume de les écrire, à la bouche la plus éloquente de les raconter. On objectera que c'est une pure phrase de rhétorique. Ce n'est pas sûr, et d'ailleurs, parmi les miracles que l'on peut dater — malheureusement c'est le petit nombre — il y en a plusieurs qui appartiennent à la première moitié du siècle : c'est un chevalier tiré sans aucun mal des précipices de la Maurienne au temps du comte Amédée de Savoie, mort en 1148 ; c'est le doyen de Mauriac guéri d'une fièvre maligne au cours d'un voyage à l'abbaye d'Obasine en compagnie de l'abbé de Cîteaux, Raynald, mort en 1151 (1).

Les chroniqueurs ne fournissent pas d'indications bien précises pour dater les miracles. Hélinand (2)

---

(1) Recueil, I, 12. II, 23. On peut ajouter (III, x) l'histoire du négociant arrêté et volé par Gauthier Bertout, dont le repaire fut détruit en 1159 ; celle de Marie de Montbéliard, morte en 1162 (II, 4), etc.

(2) Moine de Froidmont, dont la chronique va jusqu'à 1204.

rapporte les miracles de Roc-Amadour au temps du pape Alexandre III, ce qui est un peu vague (1). Vincent de Beauvais, dans son *Speculum historiale*, rapporte quelques-uns de ces miracles aux dates 1159, 1166, 1169 (2). Guillaume de Nangis donne la date de 1160 (3). Ferry de Locres celle de 1140, mais c'est apparemment parce qu'il attribue à Hugues Farsit la composition du recueil, etc.

La lecture seule des *Miracles* suffit pour donner l'impression d'un pèlerinage bien organisé, et depuis longtemps, au moment où écrit l'auteur. A cette date (1172), et même dès 1169, le nom de Rocamadour est sur toutes les lèvres; de l'Italie comme de la Belgique, de l'Angleterre comme du fond de l'Allemagne, de l'Espagne comme de la Palestine on vient au sanctuaire de Marie; on a déjà l'habitude d'y faire des pèlerinages annuels; on y a organisé une confrérie dont les membres se trouvent partout et acquittent régulièrement leur cotisation; la sportelle de plomb de Notre-Dame est si populaire, que les poètes en parlent dans leurs chansons.

L'histoire confirme d'ailleurs les affirmations de

---

(1) *Recueil des Historiens de la France*, XIII, pp. 705-9. — Alexandre III a régné de 1159 à 1181. Peut-être le chroniqueur a-t-il voulu dire que les miracles ont commencé la première année de ce règne, comme a fait Vincent de Beauvais qui parle de la mort du pape Adrien et de l'élection d'Alexandre, à la même année que celle des premiers miracles.

(2) *Speculum historiale*, éd. de 1624, liv. XXIX, ch. IV et V — [voir *Recueil*, II, 28, 29, 35 — III, 1, 11] — ch. XV (*ib.* II, 15) — ch. XVI (*ib.* II, 20). Rien aujourd'hui ne nous permet de dater les miracles qu'il rapporte à l'année 1159.

(3) *Recueil des Hist.*, XX, p. 737. Cf. Rupin, *op. cit.*, p. 84, note 5. — Je ne parle pas de M. Le Guennec, *op. cit.*, p. 43, qui, sans aucune référence, fait remonter plusieurs de ces miracles au temps de Charlemagne.

l'auteur du recueil, en ce sens qu'elle nous permet d'établir l'existence du pèlerinage de façon certaine, au moins dès les premières années du XII<sup>e</sup> siècle.

C'est d'abord le récit de Robert de Torigny. En nous racontant le voyage d'Henri II à Roc-Amadour, en 1170, il nous fait connaître qu'en 1166, en creusant un tombeau à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, on découvrit un corps très bien conservé, que l'on pensa être celui du Bienheureux Amadour de qui le rocher portait le nom. On ignorait jusque-là où ce corps était caché, mais on savait la légende du saint et qu'il avait été enterré par là. Ce corps fut exposé à la vue des pèlerins, dans une belle châsse, près de l'autel, et il se fit là, par l'intermédiaire de Marie, des miracles nombreux et jusque-là inouïs. Tous les auteurs ont accepté, sans les discuter, la date et le récit de l'abbé du mont Saint-Michel; plusieurs, comme M. Servois, ont semblé croire que les miracles n'avaient commencé qu'à l'époque de cette découverte; mais le sens obvie du récit de Robert de Torigny est bien que déjà un pèlerinage existait, que des miracles s'y accomplissaient, et que la découverte du corps d'Amadour fut seulement l'occasion d'un plus grand nombre de miracles et de plus considérables (1).

---

(1) Voici le texte de l'édition de M. Léopold Delisle. Rouen, 1872, tome II, p. 23 : « Henricus, rex Anglorum perrexit causa orationis ad Rocam Amatoris, qui locus in Cadulcensi pago montaneis et horribili solitudine circumdatur. DICUNT QUIDAM quod beatus Amator, famulus Beate Marie et aliquando bajulus et nutritius Domini fuit, et assumpta piissima matre Domini ad ethereas mansiones, ipse Amator premonitus ab ea ad Gallias transfretavit, et in predicto loco heremiticam vitam diu transegit. Quo transeunte et in introitu oratorii Beate Marie sepulto, locus ille diu ignobilis fuit, excepto quod vulgo dicebatur ibi Beati Amatoris corpus requiescere, licet ignoraretur ubi esset.

Anno ab Incarnatione Domini MCLXVI quidam indigena illius re-

Nous trouvons aussi, dans divers documents, la preuve de cette ancienneté du pèlerinage.

On sait qu'un très long procès fut engagé au XII<sup>e</sup> siècle entre les abbayes de Marcilhac et de Tulle au sujet de la possession de Rocamadour. Le récit en a été donné tout au long dans le livre de M. Rupin (1). Or, une des phases du procès fut la remise provisoire entre les mains des moines de Marcilhac de la chapelle miraculeuse où depuis un certain temps, injustement d'après ces religieux, s'étaient établis les moines de Tulle. Quand Rolland, l'archidiacre de Cahors, chargé de faire cette remise, vint à Rocamadour, la chapelle avait été dépouillée de tous ses ornements et l'on ne trouva sur l'autel que les petites chaînes que l'on mettait au cou des pèlerins pénitents (2). Ceci se passait au temps de l'abbé Èbles, qui fut abbé de Tulle de 1113 à 1152. Quel que puisse être le bien-fondé des plaintes des moines de Marcilhac, il reste acquis du moins ce détail, que bien avant 1150 Rocamadour était un lieu de pèlerinage.

Nous pouvons remonter encore plus haut.

Un acte de 1119 nous semble en effet autoriser une conclusion certaine en faveur de l'existence du pèle-

---

gionis ad extrema veniens precepit familie sue, divina forsitan inspiratione, ut in introitu oratorii corporis sui glebam sepelirent. Effossa itaque terra, corpus B. Amatoris integrum reperitur, et in ecclesia juxta altare positum integrum peregrinis ostendunt; et ibi *fiunt* miracula multa et *antea inaudita* per beatam Mariam. »

(1) *Roc-Amadour*, pp. 88 et suiv. — Champeval, *Cartulaire*, p. 654.

(2) « *Nisi catenulas... que collo PEREGRINORUM imponebantur.* » Rupin, *op. cit.*, p. 91. — Champeval, *Cartulaire*, p. 655. M. Rupin donne ici le dessin des chaînes de fer qu'on voit dans l'oratoire de la Vierge; mais ces chaînes sont évidemment des fers de prisonniers; on voit souvent dans notre recueil des captifs échappés des cachots apporter à Roc-Amadour les chaînes dont Notre-Dame les avait délivrés.

rinage à cette époque et, par suite, au moins quelques années auparavant. C'est la donation par Eudes, *comte de la Marche*, de la forêt de Montsalvy (1), « à Dieu, à Notre-Dame de Rocamadour, et à Saint-Martin de Tulle (2). » Pour la première fois nous voyons cette formule dans les donations à cette abbaye. Or, nous ne croyons pas exagérer en disant ceci : Pour qu'un seigneur, étranger au Quercy, donne une terre importante à l'abbaye de Tulle à l'occasion de Notre-Dame de Rocamadour, c'est que vraiment déjà, à cette date, quelque chose avait signalé l'église, longtemps ignorée, de ce pays sauvage. Si Rocamadour n'eût été à ce moment qu'un prieuré sans importance on ne comprendrait pas une donation sous cette forme. Une donation des seigneurs de Borme, intéressant aussi Rocamadour, ne porte que les mots : « A Dieu et à Saint-Martin de Tulle (3). »

Quant à celle qu'aurait faite, en 1131, le roi Sanche IV le Batailleur, d'une statue d'argent de Notre-Dame de Rocamadour, à son église royale de Sanguesa, en Navarre, d'après M. Bourrières (4), et quant à la consécration faite par ce roi de son royaume à Notre-Dame de Rocamadour, il n'y a pas à en tenir compte, puisque le roi de Navarre Sanche IV mourut

---

(1) Montsalvy, près de Toy-Viam, dans la Corrèze. Une bulle d'Adrien IV nomme ce lieu entre Autoire (Toy) et Viam. (*Cartulaire* n° 602, p. 335). D'aucuns l'ont confondu avec Montsalvy, en Auvergne.

(2) Champeval, *Cartulaire de Tulle et de Rocamadour*, Brive, 1903, n° 6, pp. 17-18.

(3) *Ibidem*, n° 625.

(4) Bourrières, *Saint Amador et sainte Véronique*, Cahors, 1894, p. 223 et *Revue relig. de Cahors et de Rocamadour*, I, pp. 645 et 663. Paul de Fontenilles, *Notre-Dame de R. A. en Espagne*, Cahors, 1892, p. 6.

vers 1076 et ne s'appelait pas le Batailleur, et que Sanche IV le Batailleur était un roi de Léon et de Castille, qui régna vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle (1284-1295).

D'ailleurs il semble très probable, comme le fait remarquer M. Rupin, que la renommée du sanctuaire ne dépassait pas un certain rayon, puisque le nom de Rocamadour n'est pas porté sur la liste des grands pèlerinages mentionnés par le *Codex* de saint Jacques de Compostelle, *Codex* qui appartient aux premières années du xii<sup>e</sup> siècle (1). Le pèlerinage existait, connu de plusieurs provinces limitrophes ; mais ce ne fut sans doute que dans la seconde moitié de ce siècle que, les miracles se multipliant, sa renommée s'étendit au loin.

Remontait-il au-delà du xii<sup>e</sup> siècle ? Un détail d'une bulle de Pascal I<sup>er</sup> autoriserait à le croire, si nous étions sûrs de ce détail. Dans la longue nomenclature, d'ailleurs un peu confuse (2), des églises ou paroisses qui appartiennent à l'abbaye de Tulle, nous trouvons en 1105 mentionnées « *les églises de Notre-Dame de Rocamadour* » (3). Cette formule ferait bien supposer, naturellement, que le pèlerinage existait depuis assez longtemps pour qu'on ait bâti plusieurs églises ; mais outre qu'elle est un peu bizarre et partant suspecte (4), elle ne se retrouve pas dans une autre bulle

---

(1) Rupin, *op. cit.*, p. 82. On peut même ajouter que dans aucun des documents qui sont antérieurs à la rédaction de notre recueil on ne trouve de mention *explicite* du pèlerinage.

(2) Et que n'éclaircit pas beaucoup la façon dont M. Champeval identifie les noms de lieux quelquefois.

(3) *Cartulaire de Tulle*, n<sup>o</sup> 3, p. 11.

(4) Le texte de cette bulle est tiré du livre de Bertrand de la Tour.



du même pape, à la date de 1115, qui ne mentionne que *l'église* de Notre-Dame (1).

Un acte de 1113 porte confirmation par l'évêque de Cahors, Géraud, d'une donation qui aurait été faite, en 968, par l'évêque Frotaire à l'abbaye de Tulle. Quelle que soit la valeur de cet acte, on n'en peut rien conclure pour ou contre le pèlerinage : il n'en est pas question (2). De même de la donation faite par les seigneurs de Borme, près Vayrac, vers 1095, de tout ce qu'ils possèdent dans l'église (paroisse) de Rocamadour (3). Cet acte intéressant ne prouve que l'existence de la paroisse au xi<sup>e</sup> siècle, comme l'acte de 968, s'il est authentique, la prouve pour le x<sup>e</sup>.

Au delà, nous n'avons plus rien. Cela ne pouvait pas suffire à certains esprits. Sur la foi des actes de saint Amadour, dont nous dirons un mot, on a fait remonter le pèlerinage aux temps apostoliques. Saint Martial, l'apôtre du Limousin, envoyé en Gaule par saint Pierre, eut saint Amadour pour compagnon. C'est lui qui fit la dédicace de l'autel élevé à Notre-Dame par Zachée ; quelquefois il conduisit là son ami Saturnin de Toulouse (4), et même il paraît que Zachée-Amadour leur rendit sa visite dans le château

---

(1) *Cartulaire*, n° 4 et n° 601. Texte tiré de l'*Historia Tutellensis* de Baluze. C'est d'ailleurs Baluze qui fournit la grosse part du livre de M. Champeval. La bulle d'Adrien IV, en 1154, mentionne l'église de Rocamadour avec toutes ses appartenances (*Ib.*, n° 602).

(2) *Cartulaire*, n° 300 et 301. Voir un peu plus loin discussion sur cette pièce.

(3) *Cartulaire*, n° 625. Cf. Caillaud, *Histoire critique et religieuse de Roc-Amadour*, Paris, 1834, p. 84.

(4) Odo de Gisse, *Histoire de Notre-Dame de R. A.*, édit. de Villefranche, p. 83 (ch. XI). — Le Guennec, *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de R. A.*, Cahors, 1856, p. 48.

de la noble famille de Salignac-Fénelon (1). Ainsi, les premiers pèlerins furent Saturnin et Martial. On n'en connaît pas d'autre pendant huit siècles (2); mais, à la fin du VIII<sup>e</sup>, Roc-Amadour recevait un pèlerin d'importance : le neveu de Charlemagne, le fameux Roland (3). C'est une chose si certaine, que de ce voyage de Roland d'autres auteurs concluent naturellement l'existence très ancienne du pèlerinage (4). Mais aucun document ne peut être apporté à l'appui de ces affirmations. Cette absence de preuves s'explique d'ailleurs très bien, dit-on, par le ravage de l'oratoire de Roc-Amadour, au V<sup>e</sup> siècle, par les Wisigoths et au IX<sup>e</sup> par les Normands (5). C'est possible, mais ce n'est qu'une supposition.

---

(1) Odo de Gissey, sur la foi du bon capucin Bonaventure de Saint-Amable (*Histoire de saint Martial*, tome III, p. 53). On sait que le travail de ce curieux auteur comprend trois volumes in-folio : il y a de curieuses choses dans ce fatras indigeste.

(2) L'abbé Le Guennec ne peut se résoudre à ce long silence et fait ici nombre de suppositions si gratuites et si naïves qu'elles désarment (p. 121).

(3) Odo de Gissey, pp. 18 et 24. — Le Guennec, p. 121. — Les diverses éditions du *Guide du Pèlerin à Roc-Amadour*, par M. Chevalt, l'architecte des restaurations. — Caillau, p. 73. — Bourrières, *op. cit.*, p. 356 et suiv. — Jean de Laumière, *Notre-Dame de Roc-Amadour, Mois de Marie historique*, Cahors, 1899, pp. 42 et 70. Tous s'appuient sur l'historien Scipion Dupleix, qui dans son *Histoire de France, Charlemagne*, chapitres VIII et IX, raconte seulement que d'après une tradition, dont il n'indique pas la date, le cor de Roland fut porté à Saint-Seurin de Bordeaux et sa Durandal à Rocamadour. Cela suffit pour faire du paladin, dont l'histoire ne connaît que la mort, un pèlerin de notre sanctuaire. Voir Rupin, *op. cit.*, pp. 72 à 76-273.

(4) « Quoi qu'il en soit, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle... le pèlerinage de R. A. était déjà célèbre dans la France entière, puisque le vaillant paladin Roland... consacra son épée à Notre-Dame ». — Jean de Laumière, *op. cit.*, p. 42. La *Chronique de Turpin*, qu'il cite p. 74, pas plus qu'aucune chanson de la geste de Charlemagne, ne nomme Roc-Amadour.

(5) Jean de Laumière, *op. cit.*, pp. 74-5 (on a mis VIII<sup>e</sup> siècle pour IX<sup>e</sup>). — Au sujet des Normands, le contraire pourrait même plutôt être soutenu, puisque, d'après une chronique du XIII<sup>e</sup> siècle, les reli-

En réalité, aucun document ne porte le nom de Roc-Amadour avant l'acte de donation de 968, et encore ce document est-il simplement analysé dans un acte de 1113. On peut faire des hypothèses, mais on ne devrait pas les donner pour la vérité historique (1). Surtout il faudrait éviter les erreurs trop fortes : ainsi il ne faudrait pas compter parmi les pèlerins de Roc-Amadour le premier évêque de Tulle Arnaud [de Saint-Astier] en 1037 (2), c'est-à-dire trois siècles environ avant la création de l'évêché de Tulle par Jean XXII (1317), ni attribuer au pape Clément II, en 1046, une bulle d'indulgence, qui est tout simplement du pape Clément V (1306) (3).

\*  
\* \*

C'est une affirmation de notre auteur qui nous a amené à nous occuper de l'ancienneté du pèlerinage ;

---

ques de sainte Marie, de Pont l'Abbé, auraient précisément été transportées, entre 877 et 879, à Rocamadour, pour les soustraire aux ravages des Normands (Rupin, *op. cit.*, p. 79) ; ce qui montrerait, ce me semble, que la vallée d'Alzou ne devait pas être bien fréquentée. On verra plus loin que la même raison aurait fait transporter dans le même lieu sauvage, peu propre à tenter les pirates qui ne s'aventureraient guère si loin de la mer ou des fleuves, les reliques de saint Amateur d'Auxerre.

(1) A ce point de vue, certains auteurs sont vraiment étranges : ils admettent comme sûr tout ce qui est simplement possible. M. Bourrières va même jusqu'à conclure en faveur des traditions de Roc-Amadour, de ce que Grégoire de Tours n'en parle pas ! C'est ce qu'il appelle le silence *significatif* de Grégoire de Tours. (Voir son chapitre LXXIV).

(2) Odo de Gisse, p. 153. — Laumière, p. 42. — Mais le P. Caillau, dont le sens critique est plus sûr met la date de 1307. Seulement celle de 1037 est plus attrayante et l'on ne s'est pas donné la peine de vérifier.

(3) Odo de G., p. 177. — Caillau, p. 109. — Laumière, p. 146. — Voir à ce sujet, Rupin, *op. cit.*, p. 79. — Comment d'ailleurs ne pas être frappé du chiffre bizarre de 108 jours d'indulgence accordés ? Or, il s'agit de 100 jours pour les huit jours qui suivront telles fêtes déterminées.

c'est une lacune de son livre qui nous amène à traiter la question de Zachée (1).

On l'a vu, d'après le récit de Robert de Torigny, composé en 1183, c'est vers 1166 que fut trouvé le corps d'Amadour, de ce bienheureux ermite qui avait servi la sainte Famille et le divin Enfant en particulier, et que du haut du ciel la Vierge avait inspiré de venir en Gaule finir sa vie au val d'Alzou. Or, notre auteur, qui écrit en 1172, ne nous dit rien de tout cela, dans aucun endroit de son livre. C'est l'étranger qui paraît le plus au courant, c'est l'homme du pays qui ignore; car, on le verra, l'auteur est un moine de Rocamadour.

Ce moine est intéressé à raconter tout ce qui touche à la gloire de son église : il écrit son livre surtout pour répandre davantage la renommée du sanctuaire de Notre-Dame; il nous dit, et nos auteurs le répètent après lui et Odo de Gissey, que la Sainte-Vierge a choisi entre bien d'autres le lieu sauvage de Rocamadour pour y faire éclater sa puissance, et il ne prononce même pas le nom de ce serviteur de Marie, de ce nourricier de l'Enfant-Jésus, de ce domestique de la sainte Famille que, selon la tradition (*fertur*), la Vierge elle-même aurait envoyé au val d'Alzou, et dont justement, six ans plus tôt, on aurait retrouvé le corps dans un parfait état de conservation. Il raconte les miracles de la Vierge à Rocamadour et il néglige le plus important, celui qui peut le mieux servir à faire éclater la gloire de la Vierge. Il nous

---

(1) Voir la longue discussion de M. Rupin presque au début de son livre. J'ajoute seulement quelques données de plus à son argumentation.

introduit à la suite des pèlerins jusqu'auprès de l'autel, où le récit de Robert de Torigny nous montre exposé le corps du bienheureux Amadour, mais jamais il ne fait la moindre allusion à cette insigne relique.

On doit reconnaître que c'est là une chose assez surprenante et dont il n'y a qu'une seule explication possible, c'est que la découverte du corps en 1166, dont parle Robert de Torigny (1), n'avait pas une très grande importance (2) aux yeux du moine de Rocamadour qui écrivait en 1172. La légende que le chroniqueur normand reproduit d'après les dires de certaines personnes, *dicunt quidam*, n'était sans doute qu'en voie de formation, et notre moine, homme consciencieux, comme on verra, ne croyait pas que ce fût une chose assez sûre pour en parler dans un livre qu'il écrivait d'après des notes et des procès-verbaux officiels.

On le comprend quand on constate que le texte de Robert de Torigny, écrit en 1183, est le premier où il soit question de saint Amadour. On a vu ce qu'il en rapporte : « Quelques-uns disent qu'Amadour fut le *famulus* de la Bienheureuse Vierge, qu'il eut le bonheur de porter et de nourrir Notre-Seigneur. Après son assomption, la mère de Dieu lui apparut, et

---

(1) L'abbé du mont Saint-Michel est un chroniqueur sérieux, bien que parfois un peu crédule, comme on était de son temps. Rien ne nous permet de mettre en doute la date qu'il donne de la découverte du corps d'Amadour, à moins — chose invraisemblable à cause du contexte, — qu'il n'y eût dans le man. original la date de 1176, au lieu de 1166.

(2) Ni aux yeux de personne dans la région, puisque, sauf Robert de Torigny, aucun auteur, pas même le chroniqueur de Vigeois ou les annalistes de l'abbaye de Saint-Martial, ne parle d'Amadour, tandis que plusieurs contemporains parlent des miracles de Notre-Dame.

sur son conseil Amadour vint en Gaule et mena la vie érémitique pendant de longues années. Après sa mort on l'ensevelit à l'entrée de l'oratoire de Notre-Dame ; ce lieu fut longtemps inconnu et sans gloire, on savait seulement que le corps du bienheureux Amadour y reposait, bien qu'on ignorât en quel endroit, etc. » Voilà ce que certaines personnes disaient au temps où écrivait Robert de Torigny.

Auparavant, je le répète, on ne disait rien ni d'Amadour ni de Zachée. On chercherait en vain le nom de l'un ou de l'autre dans les *Vies* de saint Martial, dans les innombrables sermons composés sur les légendes martialiennes, ou bien, s'il est question de Zachée, c'est sans aucune allusion, même éloignée, à Rocamadour. Si nous n'avions aucun document, on pourrait peut-être dire — on l'a dit — que les archives se sont perdues, et que la tradition se trouvait très explicitement indiquée dans des pièces disparues. Mais nous avons des documents. C'est d'abord la *Vie* primitive de saint Martial, découverte, je crois, par M. le chanoine Arbellot, l'intrépide défenseur de l'apostolicité des églises d'Aquitaine. Il n'y a dans cette *Vie* ni le nom d'Amadour, ni celui de Zachée. C'est ensuite la trop célèbre *Vie* composée par Aurélien, successeur de saint Martial. Longtemps on y a ajouté foi, et le fameux Adhémar de Chabannes dit même quelque part que c'est péché mortel de ne pas croire à tout ce que dit le saint évêque. Aujourd'hui personne ne se trompe là-dessus, et, sans connaître le véritable auteur de cette *Vie*, que d'aucuns ont cru être Adhémar lui-même, on sait bien que la composition n'en peut être de beaucoup reculée au-delà

du ix<sup>e</sup> siècle. Mais lors même que cette *Vie* serait des premiers temps du christianisme, qu'est-ce que cela peut faire pour l'histoire de Rocamadour, puisque le nom d'Amadour n'y est pas, et que de Zachée il est dit seulement qu'il fut baptisé du vivant de Notre-Seigneur avec Martial et Joseph d'Arimathie ?

M. Rupin a cru nécessaire de réfuter les légendes martialiennes, à tort, selon moi, puisque les légendes martialiennes ne renferment rien sur Roc-Amadour. Qu'importe donc que saint Martial ait évangélisé l'Aquitaine au 1<sup>er</sup> ou seulement au III<sup>e</sup> siècle : ce n'est que vers le XIII<sup>e</sup> siècle, et dans les légendes de Roc-Amadour, qu'Amadour est associé à saint Martial.

M. Rupin a fait observer très justement (1) que dans les deux conciles de Limoges (2), où le zèle ardent d'Adhémar de Chabannes fit reconnaître l'apostolat de saint Martial, il n'est jamais question de la « tradition » de Rocamadour, laquelle eût si bien servi les démonstrations du fougueux moine de Saint-Cybar ; et que l'évêque de Cahors, Deusdedit, qui eut occasion d'y prendre la parole, ne dit pas un mot de la croyance quercynoise aux histoires d'Amadour et de Zachée. Ce silence semble singulièrement significatif.

Il y a mieux. L'évêque de Limoges fait un discours sur le publicain de Jéricho, il parle de Zachée : pas un mot qui laisse même soupçonner qu'il puisse y avoir dans l'histoire de ce personnage un rapport quelconque avec le Quercy ou même la Gaule. Dans le second de ces conciles, Adhémar de Chabannes fait à propos de la dédicace de l'église de Saint-Martial

---

(1) *Op. cit.*, p. 27. Cf. Champeval, *op. cit.*, p. 644.

(2) Collections Labbe, Mansi, etc.

un très long sermon (1), qui est comme le résumé de tout ce qu'il sait sur son apôtre chéri : il y raconte la conversion de l'Aquitaine ; comme il a pris texte de l'évangile de la messe, qui est, on le sait, l'évangile de Zachée, il est amené à parler du publicain. C'était doublement le cas de reproduire les traditions quercynaises, s'il les avait connues. Voici l'histoire qu'il nous donne : Zachée fut converti de bonne heure par Jésus-Christ ; il était déjà baptisé quand le Sauveur vint le voir à Jéricho — ici le bon Adhémar cherche à expliquer dans cette hypothèse la scène que nous donne l'Évangile et qui semble bien contredire son affirmation, puisque Zachée cherchait à savoir qui était Jésus. — En récompense de son amour et de sa générosité, Zachée mérita d'être employé avec Joseph d'Arimathie à la sépulture du Sauveur. Il fut spécialement chargé de cacher la croix. Quand il mourut, il révéla le secret de la cachette à son fils Simon ; celui-ci à son tour le transmet à son fils Jude, *frère de saint Etienne le premier martyr* (2). Jude, dont la vie fut miraculeusement prolongée, fit connaître à sainte Hélène, deux siècles et demi après, où se trouvait la croix.

---

(1) Ce sermon ne fut peut-être pas prononcé au concile : il n'est pas dans les diverses éditions des conciles. On le trouve, immédiatement avant le texte publié partout, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*Lat.* 2469) qui a été signalé pour la première fois par M. le chanoine Arbellot, et qui contient une quarantaine de sermons se rapportant tous à la légende de saint Martial et attribués au moine Adhémar de Chabannes. L'analyse rapide en a été faite dans le volume posthume consacré par S. E. le cardinal Bourret, évêque de Rodez, à saint Martial comme apôtre du Rouergue, et qui devait être le premier d'une série d'ouvrages sur les origines de l'église de Rodez. Le passage du sermon relatif à Zachée se trouve aux folios 48, 49... du manuscrit 2469.

(2) Ainsi Zachée serait le grand-père de saint Étienne.



Si l'on ajoute que pour Adhémar Zachée était grand-oncle de saint Martial et quelque peu cousin de saint Pierre, on aura tout ce que le défenseur des légendes limousines savait du publicain de Jéricho. On voit que nous sommes loin des légendes de Rocamadour.

Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que les *Acta* de saint Amadour eux-mêmes ne renferment pas le nom de Zachée (1). Ils ne sont que le développement de la légende racontée à Robert de Torigny, avec des détails nouveaux inspirés par les légendes limousines et bordelaises. Amadour est l'époux de Véronique : Amadour opère la conversion du duc de Bordeaux. Quelle que soit l'antiquité de ces *Acta*, on ne peut pas s'en servir pour défendre la légende de Zachée, puisque Zachée n'y est pas nommé. Mais ils ne sont pas très anciens et sont de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou des débuts du XIII<sup>e</sup>. On a voulu, par la recherche du *cursus*, retrouver dans ce texte relativement récent un texte plus ancien qui remonterait au V<sup>e</sup> siècle (2). Il m'a paru qu'on avait mis pas mal de caprice et d'arbitraire dans le choix des mots rythmés; mais qu'importe, et que peut démontrer un pareil travail même absolument sérieux? le nom du Quercy qui est dans le texte récent ne se trouve plus dans le texte *retrouvé* (3).

---

(1) M. Bourrières, qui le constate, nous dit : « Le nom de Zachée n'est pas dans les *Actes*, mais il faut l'y mettre; les premières lignes des Actes laissent en quelque sorte perler le nom de Zachée à chaque membre de phrase et ne demandent qu'à converger vers lui ». C'est peut-être de la poésie, est-ce de l'histoire? Voir *Revue religieuse*, tome X, p. 136.

(2) Rupin, *op. cit.*, pp. 14 et suiv. — Bourrières, *op. cit.*, chap. 64, 65 et 66.

(3) Et donc, on ne peut pas dire avec M. Bourrières (page 378) que « avant saint Grégoire de Tours il y avait en Quercy un titre authen-

Il n'y a donc pas à insister pour le moment sur ce texte ni sur les innombrables difficultés qu'il soulève (1). Mais nous constatons qu'il a servi de thème aux deux récits de Bernard Gui, à ceux d'Aymeric de Payrac et d'Antonin de Florence, et que pas plus dans l'un que dans l'autre le nom de Zachée n'est prononcé une seule fois à propos de Rocamadour (2).

Pour la première fois les deux noms d'Amadour et de Zachée sont accolés ensemble dans la célèbre bulle de Martin V, en 1427 (3). On a prétendu (4) que cette identification était l'œuvre du Père Odo de Gissey : Baluze l'attribuait à Bertrand de Latour (5). Cependant le P. Odo de Gissey, dont la bonne foi ne peut être mise en doute, si son sens critique est absent, avait donné presque en entier, sauf des fragments brûlés, la bulle par laquelle le Pape accordait des indulgences au pèlerinage qui se glorifiait de posséder le corps de Zachée « appelé aujourd'hui Amadour ».

---

tique affirmant nettement que saint Amadour était un disciple du Sauveur, etc. »

(1) Par exemple l'âge des époux qui déjà mariés avant la naissance du Sauveur évangélisent encore l'Aquitaine après la mort de saint Pierre !

(2) Rupin, *op. cit.*, p. 18. On peut noter ici ce détail curieux, qu'Aymeric de Payrac assure avoir vu de ses yeux le corps bien conservé d'Amadour.

(3) Texte dans Rupin, *op. cit.*, p. 371. Traduction dans la *Revue religieuse de Cahors et Rocamadour*, tome XIII, 1902-3, p. 157. — La discussion de M. Rupin, pp. 20, 199, se ressent des idées qu'il avait sur la bulle avant la découverte du texte au Vatican. Une seconde édition de son beau livre corrigera ce détail avec quelques autres.

(4) Par exemple M. Molinier, dans ses *Sources de l'Histoire de France*, suivi par M. Robert de Lasteyrie dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Martial*.

(5) *Historia Tutellensis*, lib. II, c. 2. Il dit de Bertrand « qui primus et solus omnium mortalium ausus est scribere illam a Zacheo sive Amatore fuisse fundatam. » Baluze s'est ici un peu trop avancé en ne croyant pas à l'existence de la bulle de Martin V.

Grâce à l'insistance de M. Rupin, le texte entier de la bulle a été retrouvé par le savant archiviste du Vatican, Mgr Wenzel, dans les registres de Martin V, et l'honneur du père jésuite est réhabilité (1). Je n'ai pas besoin de répéter ici ce que j'ai dit ailleurs que la mention de Zachée-Amadour dans la bulle démontre non pas que le Pape l'approuve et la garantit, mais seulement, puisqu'elle se trouve dans la supplique qu'on lui avait adressée, que vers cette époque cette croyance existait à Roc-Amadour (2).

Il est impossible de dire à quel moment a commencé cette croyance dont vers le même temps saint Antonin de Florence ne savait rien. Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne devait pas être encore bien répandue, puisqu'il n'y est pas fait allusion dans une bulle analogue du pape Pie II en 1453, dans laquelle Amadour est seulement appelé *disciple du Christ* (3).

Il semble que ce soit le livre de Bertrand de la Tour (4) qui a le mieux contribué à la lancer ; en tout cas il n'y en a aucune trace dans aucun livre ni document, à ma connaissance, entre la bulle de Martin V et le livre de Bertrand de la Tour, ce qui est trop peu, on voudra bien le reconnaître, pour affirmer avec certitude la persistance de la tradition dite apostolique. Je sais bien que le P. Bonaventure de Saint-

---

(1) *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour*, n° cité, cf. tome XII, p. 774-5.

(2) A Rocamadour et sans doute hors de Rocamadour, puisque la supplique semble faite au nom du roi de France Charles VII et de la reine Marie.

(3) Rupin, *op. cit.*, p. 154 et texte, pp. 374-5.

(4) *Institutio Tutellensis ecclesie*, etc. Tulle, 1633. — Bordeaux, 1636. Il n'admet pas que Zachée ait été le domestique de la sainte Famille, et Véronique la suivante de Marie (chap. III).

Amable parle de lettres de saint Martial à Zachée qu'on aurait trouvées sur le corps de saint Amadour quand les protestants le brûlèrent : mais personne que je sache n'a jamais accepté une chose aussi extraordinaire, bien que l'auteur la donne « sur la foi du Père Séraphin qui la tenait d'un vénérable vieillard » (1).

Quant aux bréviaires, il n'en existe aucun, ni dans le diocèse de Cahors, ni dans le diocèse de Tulle — du moins jusqu'à l'année 1852 — où se trouve la légende de Zachée. Il est vrai que nous n'en avons pas, à ma connaissance, d'antérieurs au xviii<sup>e</sup> siècle (2). On dit que l'abbé de Foulhiac, sous l'influence de Launoy, « l'hypercritique » du xvii<sup>e</sup> siècle, a fait disparaître notre légende des bréviaires. C'est possible, puisque ce savant personnage avait en vain cherché des documents positifs (3), mais c'est pure hypothèse : nous n'avons pas d'anciens bréviaires ou missels pour vérifier si la légende de Zachée y avait été insérée (4). Si nous en croyons Bonaventure de Saint-Amable, la légende de Zachée se trouvait dans un très ancien

---

(1) *Histoire de saint Martial*, t. I, p. 517, III, p. 286. J'ai lu l'énorme fatras du Père capucin : il y a des choses très savantes et dont on peut contrôler l'exactitude, il y a beaucoup de documents très précieux ; mais l'auteur fait montre d'une crédulité naïve inimaginable, et personne aujourd'hui n'oserait sérieusement rien avancer sur la seule autorité du copieux auteur de l'*Histoire de saint Martial*.

(2) On aimera peut-être trouver aux Pièces justificatives les leçons des deux bréviaires avant 1850.

(3) *Chronique du Quercy*, div. mss. (copie de M. Lacabane aux Archives du Lot, F. 136, p. 30 et s.). *Lettre à Monseigneur l'évêque de Cahors... sur la chapelle de Notre-Dame de Roquemadour*, in-16, 1682. Ce petit volume, introuvable, a été réimprimé tout entier dans le *Cartulaire de Tulle* de M. Champeval, pp. 641 et suiv. Je dois dire que le travail du savant abbé manque de précision et de clarté.

(4) Le nom de saint Amadour n'est pas même dans les calendriers mis en tête de vieux livres liturgiques manuscrits que j'ai pu consulter.

bréviaire de Tulle ; mais comme l'auteur ne donne aucune date, et que, contrairement à son habitude d'érudit copieux, il ne fait aucune citation, nous devons croire que cette antiquité est toute relative, si tant est que ce bréviaire ait existé.

Quoi qu'il en soit, tout le monde en Quercy avait oublié la légende de Zachée, et M. Caillau, dans son livre, n'en avait parlé que pour faire œuvre d'historien, quand, vers 1850, Mgr Bardou, évêque de Cahors, sous l'influence de la réaction générale qui se montrait par toute la France en faveur des « traditions », mit dans le nouveau *proprie* du diocèse de nouvelles leçons de saint Amadour, où cette fois, et d'après Odo de Gissey, était insérée la légende de Zachée (1). En même temps, M. Le Guennec, supérieur du grand séminaire, faisait une histoire de Roc-Amadour pour défendre la « tradition » et corriger le livre de M. Caillau (2). De ce moment date l'opinion longtemps en vogue, chère encore à beaucoup de mes amis, qui restent convaincus, malgré tous les livres, parce que, disent-ils, on n'apporte contre leur légende que des arguments négatifs (!).

Je ne parle pas de la tradition berrichonne, qui confond Zachée avec saint Silvain de Levroux, dont le corps est conservé à La Celle-Bruères (3). Je ne pense pas en effet que les documents sur lesquels s'appuient les derniers auteurs qui ont défendu cette

---

(1) Odo de Gissey est la seule référence donnée.

(2) Cet ouvrage, fait de deuxième et troisième main, n'a aucune valeur historique. L'auteur n'a pas même cherché à savoir le vrai nom de Robert de Torigny, qu'il appelle « Robert Dumont » tout le temps.

(3) Levroux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaurox. On y conserve le chef de saint Silvain.

La Celle-Bruères, commune du canton de S<sup>t</sup>-Amand-Montrond (Cher).

tradition (1), soient beaucoup meilleurs que les documents dont s'étayait la tradition de Roc-Amadour. Je renvoie au livre de M. Rupin (2). Il suffit ici de faire remarquer la coexistence des deux légendes et de constater que celle du Berry, pas plus que celle du Quercy, n'est antérieure au xv<sup>e</sup> siècle (3)

Comment a pu se faire, dira-t-on, l'identification de Zachée et d'Amadour? Voici une hypothèse dont on prendra ce qu'on voudra. La première légende d'Amadour est celle qu'on trouvera dans Robert de Torigny. Les pèlerins voulurent sans doute avoir plus de détails sur le personnage extraordinaire qu'on offrait à leur dévotion; sous l'influence des traditions régionales les *Acta* furent composés: Amadour devait devenir un compagnon de saint Martial. D'autre part, la vie du pseudo-Aurélien nommait Zachée à côté de l'apôtre de Limoges, et Adhémar de Chabannes avait même

---

(1) Abbé Damourette, *Histoire du culte de Zachée honoré en Berry sous le nom de saint Silvain*, dans la *Revue du Centre*, numéro de décembre 1890, pp. 547 à 560.

Abbé Duroisel, *Saint Silvain, sa chapelle, son tombeau, son culte à La Celle-Bruères, Bourges*, 1893.

(2) Rupin, *op. cit.*, pp. 55 et suiv. — Bourrières, *op. cit.*, pp. 599 et suiv.

(3) Les leçons de l'ancien bréviaire, dont parle M. Duroisel, pp. 6, 9, 11, et qu'on attribue au xiii<sup>e</sup> siècle, racontent l'histoire de saint Silvain sans faire aucune allusion à Zachée. « C'était superflu, dit l'auteur, parce que ce fait se trouvait mentionné dans l'*oraison ou dans l'invitatoire qui manquent* » (!) Et il faut arriver jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle pour trouver quelque chose de sûr. L'*oraison* où saint Silvain est appelé Zachée serait dans un vieux missel manuscrit, de la Bibliothèque de Châteauroux, « qui paraît remonter à une haute antiquité ». C'est un peu vague. M. Duroisel conclut: « Quatre siècles ont passé sur la possession de La Celle-Bruères, et le temps qui ose tant de choses n'a pas entamé nos traditions » (p. 49). On a dit presque la même chose à Rocamadour. M. Duroisel a le tort d'ajouter (p. 55): « Combien de sanctuaires, possesseurs de souvenirs remontant aux premiers âges chrétiens, ne sont pas étayés par de plus fortes preuves que celles qui nous attestent l'identité de saint Sylvain avec Zachée..... » Tant pis pour ces sanctuaires.

fait connaître (?) la parenté des deux personnages : on s'habitua donc peu à peu à mêler, à confondre les deux noms. De plus, les prédicateurs, en racontant l'histoire d'Amadour, au jour de la dédicace de l'église fondée par lui, ne manquèrent pas de se servir de l'évangile qui se chantait à la messe (1) pour comparer à Zachée le pieux ermite qui avait renoncé à tout, comme le publicain de Jéricho, pour se donner à Jésus-Christ et pour élever un oratoire au Seigneur. Autre Zachée, nouveau Zachée, Amadour aurait fini par devenir Zachée tout court (2).

\*  
\* \*

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il paraît donc démontré qu'Amadour n'est pas Zachée ; il reste sûr que l'on ne trouve pas trace de cette opinion avant les premières années du xv<sup>e</sup> siècle. Mais qu'était Amadour ?

Deux systèmes sont en présence dont je dirai quelque chose, même après M. Rupin.

I<sup>o</sup> *Amadour est un simple ermite*. C'est l'opinion soutenue par la plupart de ceux qui n'admettent pas la légende de Zachée. Quel est cet ermite et vers quelle époque vivait-il ? C'est ce que l'on ne sait pas. Aucune donnée positive ne permet de répondre avec

---

(1) C'est peut être ce qui a fait dire à Bertrand de la Tour que l'on chantait l'évangile de Zachée à la fête de saint Amadour. Cela se fait ainsi, en tout cas, dans le diocèse de Cahors depuis 1851.

(2) Je donne cette hypothèse pour ce qu'elle vaut. Elle vaut bien au moins celle pour laquelle on a voulu tirer une preuve de l'existence de Zachée des paroles mêmes que le Sauveur prononça quand il fut reçu dans la maison du publicain. En voici le résumé : C'est un vrai fils d'Abraham = c'est un ami de Dieu = c'est un *amator* de Dieu = c'est mon *amator* = c'est un *amator* = c'est *Amator* (*Revue religieuse de Cahors*, tome IX, p. 603).

certitude. Abandonnant la légende actuelle, se ralliera-t-on à celle des <sup>xii</sup><sup>e</sup>, <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, et dira-t-on que cet ermite appartient aux temps apostoliques ? Il faudra expliquer pourquoi son nom, joint à celui de saint Martial dans les *Acta sancti Amatoris*, ne se trouve dans aucune *Vie* de saint Martial avant le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, et, indépendamment des difficultés que soulèvent les *Acta*, constater qu'on n'a rien sur ce miraculeux personnage avant la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle.

Peut-être trouverait-on la vérité en se rappelant que l'église de Lucques honorait un saint *Amator*, ermite de Bethléem, et dévot très ardent de la Sainte-Vierge. Il obtenait par ses reliques de tels miracles que la foule des pèlerins empêchant ses dévotions, il cherchait toujours des retraites de plus en plus cachées. Finalement il mourut le 20<sup>e</sup> jour du mois d'août et fit après sa mort de très nombreux miracles (1). Cette date est celle de la fête de saint Amadour du Quercy, dans les anciens bréviaires de Cahors (2). Le rapprochement est assez frappant pour que M. Bourrières le constate, après les Bollandistes peut-être, dans son chapitre sur les divers saints du nom d'Amadour, et regarde comme probable l'identification du saint de Lucques avec le saint du Quercy (3). Mais est-ce la tradition de nos pays qui a influé sur celle de Lucques ou est-ce le contraire ? Quand je me rappelle que Guil-

---

(1) Cesare Franciotti, *Historie delle miracolose imagini e delle vite de' santi i corpi de' quali sono nella città di Lucca*; in Lucca, appresso Ottaviano Guidoboni, MDCXIII in-8, p. 524, col. 2. — *Bib. Nat. K.* 3571. Cf. *Boll. Acta SS.* — Aug. IV, S. Amat., § 2, n<sup>os</sup> XVI et XVII.

(2) *Acta SS.*, *ibid.*, n<sup>o</sup> xv. La coïncidence de la fête de saint Bernard faisait renvoyer au lendemain la fête de saint Amadour. Elle se célèbre aujourd'hui le 26.

(3) *Op. cit.*, chap. 39, p. 233



laume Doucin, de Montauban, fut évêque de Lucques en 1330, sous Jean XXII (1), je pencherais plutôt vers le premier sentiment. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'église Saint-Michel, où jadis l'on conservait, dit-on, un bras, une main et trois doigts de saint Amator de Bethléem, a perdu ce trésor et jusqu'au souvenir du saint (2).

Je ne rappelle, que pour mémoire, l'étrange légende d'Amadour, dont l'abbé de Foulhiac donne l'analyse dans sa lettre à l'évêque de Cahors (3) et d'après laquelle Amadour, fils d'un chevalier romain qui avait fait un pacte avec le démon, fut emporté par celui-ci en Egypte où l'ermite saint Paul le délivra et l'éleva. Plus tard Amadour, revenu dans son pays, bâtit une église en l'honneur de Notre-Dame de Roquemadour où se firent de nombreux miracles. Cette légende, dont nous ne connaissons pas l'origine, se rapproche des précédentes par deux détails : Amadour vient de l'Orient dans le Quercy et fonde l'oratoire de Notre-Dame de Roc-Amadour. D'autre part, le fait d'imprimer à Toulouse, en 1520 (4), un semblable récit, montre bien que la « tradition » de Zachée n'était pas encore acceptée de tous.

II<sup>e</sup> *Amadour évêque d'Auxerre*. Cette opinion a été soutenue, pour la première fois, dans une pièce

---

(1) Abbé Albe, *Autour de Jean XXII*, 3<sup>e</sup> partie, *Les Quercynois en Italie*, p. 107.

(2) Le nom même de *saint Amator* est inconnu aux prêtres de Saint-Michel de Lucques (mai 1906).

(3) Champeval, *Cartulaire* cité, p. 643. — Lacoste, *Histoire du Quercy*, I, p. 210. — Rupin, *op. cit.*, p. 12.

(4) Sensec la vida del glorios confessor... monseignour S<sup>t</sup> Amador nouvellement translatade al coumun lengatge de Toulouse. Chez Colomiès, Toulouse, 1520. — Je n'ai pas pu trouver cette *Vie* à la bibliothèque de Toulouse, ni à la *Bibl. Nation.* Il y a aussi une édition en catalan (Rupin, p. 12, n. 3).

de vers que Lacoste cite comme ayant été écrits en l'église Saint-Amant-de-Coronzac (1), par des chanoines de Cahors, sur le tombeau de sainte Nectérie, et recueillis par l'abbé de Foulhiac (2). D'après ces vers (3), une abbaye de Saint-Amand avait été fondée en ce lieu par saint Didier, évêque d'Auxerre (595-614), originaire du Quercy, qui y enterra sa mère, Nectérie, et y fit placer des reliques de deux saints, ses prédécesseurs, Germain et Amator (appelé Amatre dans le diocèse de Sens). Plus tard, quand les Sarrazins dévastèrent la région, on porta les reliques dans la retraite sauvage du val d'Alzou, qui prit depuis le nom de Roc-Amadour. « Nos anciens, dit l'auteur de ces vers, crurent à tort qu'Amadour était un ermite de ce lieu et qu'il était Zachée, disciple de Martial. Les actes sur lesquels on appuie cette opinion sont faux, *fictis creditur actis* ».

Voici sur quoi on peut appuyer cette opinion où tout n'est pas hypothétique. Il est certain que saint Didier, évêque d'Auxerre, fonda sur les terres qu'il

---

(1) Coronzac, rocher sur les bords du Vers, à la limite des communes de Vers et de Cabrerets, porte encore des ruines d'église, sans doute de cette église Saint-Amant-de-Coronzac, qui était au xvi<sup>e</sup> siècle annexe du prieuré de Vialolles (*ecclesia de Vilola, cujus et S. Hilarii ac S. Amanti de Coronzaco, Caturcen. dioc. ecclesiarum, ei perpetuo annexarum, fructus...*), bulle de 1526 aux *Archives du Vatican*, fonds du Latran, vol. 1499, f. 258 verso.

(2) Le récit de Lacoste (*loc. cit.*, I, p. 205) n'est pas clair : Des chanoines de l'église cathédrale vont visiter Coronzac (à quelle époque ?) Ils trouvent le tombeau de Nectérie *dans la plus grande basilique*. Aujourd'hui on ne voit bien que les ruines du chevet d'une petite église ; mais le fait pour Saint-Amant-de-Coronzac d'être une simple annexe de Vialolles en 1526 ne semble guère indiquer qu'il s'agit d'une et surtout de plusieurs basiliques.

(3) Le texte est dans Lacoste, p. 206. — Rupin, *op. cit.*, p. 67. — On ne trouve pas ces vers dans la lettre sur Rocamadour de l'abbé de Foulhiac, ni dans sa chronique.

possédait en Quercy une abbaye où fut enterrée sa mère Nectérie et à laquelle il donna des reliques de saint Germain et de saint Amator, ses prédécesseurs. L'histoire qui nous le rapporte est comptée parmi les ouvrages les plus sérieux, et Mgr Duchesne, en ses *Fastes épiscopaux* de l'ancienne Gaule, donne aux *Gesta Pontificum autissiodorensium* une importance considérable (1). On sait que peu de temps après, un autre saint Didier, celui-ci évêque de Cahors, dont nous avons une vie également authentique et sérieuse, fonda dans Cahors même une abbaye de Saint-Amant, qui prit plus tard son nom (2). Il ne serait pas impossible (c'est une hypothèse qui me paraît très raisonnable de l'abbé de Foulhiac) qu'il y ait eu quelque confusion de nom et que l'abbaye, fondée par l'évêque d'Auxerre, s'appelât non *de Saint-Amant*, mais *de Saint-Amator*, à cause des reliques qui y furent déposées (3).

Cette abbaye fut détruite. Fort peu éloignée de la vallée du Lot, elle fut pillée et ravagée par les Sarrasins. Fuyant devant l'invasion, les moines durent se retirer au milieu de la vallée plus étroite du Célé, dans une de leurs *cellæ*, à Marcillac, qui leur avait été donné par saint Didier (4) et, trouvant le lieu propice, y établirent l'abbaye. Ce qui rend la chose plau-

---

(1) Edition Duru, Auxerre, 1850, p. 339. — Labbe, *Nova Bibl.*, I, p. 426. — Duchesne. *Fastes épiscopaux*, II, pp. 427 et suiv.

(2) Cf., la vie publiée par M. Poupardin. Picard, 1900, pp. 22, 36.

(3) *Lettre* citée dans le *Cartulaire de Tulle*, p. 648.

(4) *Marciriacum et alterum Marciriacum, Lentiniacum, etc. Var. Marciliacum*. Au xv<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Marcilhac se vantait d'avoir été fondée par Pépin-le-Bref (*Arch. du Vatican*, fonds Latran, vol. 1503, f. 107 recto). — Il faut noter que saint Didier, évêque de Cahors, donna aussi à son abbaye un lieu de *Marciliago* (*Vie* citée, p. 37); d'après Lacoste, I, p. 232, c'est Marcillague, aux portes de Cahors.

sible, c'est que Marcillac posséda jusqu'à la Révolution entre autres biens le lieu de Coronzac, rattaché au prieuré de Vialolles, et de même les paroisses voisines, qui avaient dû appartenir à Saint-Amant (1).

Mais le nouveau monastère ne resta pas sans épreuves. Après les Sarrazins, ce furent les Normands qui apparurent. La vallée du Célé ne fut pas un refuge assuré ; les moines de Marcillac allèrent cacher leur trésor dans la vallée « ténébreuse » de l'Alzou. Leur abbaye fut détruite, les religieux dispersés, et quand d'autres recommencèrent leur œuvre, les reliques d'*Amator* n'étaient plus qu'un souvenir assez vague. Cela s'explique d'autant mieux que, très probablement, ce n'étaient pas les ossements du saint évêque d'Auxerre que saint Didier avait donnés (2). On comprend ainsi le mot de Robert de Torigny, que l'on parlait de saint Amador, mais sans savoir où son corps était caché. Tous ces détails sont appuyés sur deux faits historiques : l'abbaye de Marcilhac posséda jusqu'à la Révolution de nombreuses possessions dans les environs de Rocamadour (3), et elle revendiqua Rocamadour lui-même en un long procès dont nous avons déjà dit un mot (4).

---

(1) Saint-Martin-de-Vers, Fages, Ussel, Puycalvel, Lamothe-Cassel et Murat, Frayssinet-le-Gourdonnais, Subadel, Lauzès, Saint-Médard-de-la-Capelette.

(2) Il paraît qu'on a toujours eu à Auxerre le corps de saint Amatre. Voir Rupin, *op. cit.*, p. 68.

(3) Saint-Chignes, Ségala et Pranzères, Lauzou.

(4) Rupin, *op. cit.*, pp. 88 à 100. Il reste beaucoup d'obscurités au sujet des prétentions réciproques de Tulle et de Marcilhac. On ne voit pas la possibilité de les résoudre toutes. Par suite du fait acquis : Rocamadour restant à l'abbaye de Tulle, et sous l'influence de l'érudition de Baluze qui semble bien, lui aussi, donner tort à l'abbaye de Marcilhac, on n'a peut-être pas suffisamment fait attention à certains détails. L'acte de la donation de 968 par l'évêque Frotaire (*Car-*

Avec cette opinion, on a l'inconvénient de ne pouvoir pas donner de nom au corps vénéré sous le nom de saint Amadour. Il faut supposer en effet, que dans la mémoire des fidèles le souvenir de saint Amadour d'Auxerre s'était complètement oblitéré et qu'on n'avait retenu que son nom, les reliques du saint

---

*tulaire de Tulle*, n° 301), n'est qu'une simple analyse rapportée dans l'acte de confirmation en 1113 (n° 302), tandis que pour la même date nous avons l'acte, très circonstancié, de la donation par le même évêque, à l'abbaye de Tulle, des lieux de Vayrac et de Mayronne (n° 520), et cela déjà jette quelque suspicion sur l'acte rapporté en 1113. De plus, dans ce dernier acte, on assure — à la fin, comme en note — que Rocamadour était de l'alleu du vicomte Adhémar, qui le donna à Tulle (n° 302); mais Rocamadour n'est pas nommé dans le testament du vicomte (n° 12 et 14), ni dans l'acte, peut-être apocryphe, du roi Raoul, qui rappelle les *principaux* dons faits à Tulle par le vicomte Adhémar, c'est-à-dire, en Quercy, Vayrac, Mayronne, le Bougayrou (n° 508). De même, Rocamadour n'est pas nommé dans la confirmation des possessions de Tulle en Quercy par l'évêque de Cahors en 1097 (n° 550 et 551).

A mon humble avis, ce silence démontrerait la vérité du *factum* des moines de Marcilhac, d'après lequel Rocamadour était depuis longtemps en leur possession; mais ils avaient négligé cette église, dont ils ne soupçonnaient pas la valeur. Les moines de Tulle, qui possédaient l'église voisine de Mayrinhac-le-Françal, auraient assuré le service. La chapelle, par eux restaurée, ayant acquis un lustre spécial par les miracles qui s'y firent dès les premières années du siècle, Marcilhac se souvint que Rocamadour lui appartenait. Mais l'abbaye des bords du Célé n'avait pas de documents bien sûrs et il fut facile à celle de Tulle de préparer ses titres de propriété. C'est ainsi qu'elle se fit confirmer, en 1113, une possession datant de 968 dont elle n'avait pas de titre régulier, sans parler des bulles de Pascal II, en 1115. Cependant les moines de Marcilhac firent tant et si bien, sans doute par le moyen de témoignages dont il ne nous reste d'ailleurs aucune trace, qu'on leur donna raison et qu'ils furent remis, pour un temps, en possession de Rocamadour. Les moines de Tulle se retirèrent, après avoir enlevé tout ce qu'ils avaient mis dans la chapelle miraculeuse, ne laissant que les chainettes des pèlerins, puis ils firent appel, et, sans doute convaincus par la négligence même des moines de Marcilhac, les juges se prononcèrent finalement contre ces derniers qui durent se soumettre vers 1193, juste au moment de la plus grande vogue du pèlerinage dont ils n'avaient pas su deviner la fortune (n° 623 et 624 du *Cartulaire*).

Quant à l'évêque D. de qui ils tenaient, disaient-ils, le lieu de Rocamadour, je pense avec l'abbé de Foulhiac qu'il s'agit, non de Dieu-donné, comme le croit Baluze, non de Didier, évêque de Cahors, comme l'ont dit quelques auteurs, mais de Didier le cadurcien, évêque

étant perdues. Mais le nom restait. Aussi, lorsqu'on eut trouvé le corps intact et bien conservé qui avait été enseveli devant la porte de l'oratoire, quelques personnes pensèrent que ce devait être le corps du saint qui avait donné son nom au pays. Puisque le corps de saint Amator était resté à Auxerre, ce ne pouvait être là que celui d'un inconnu. Mais il parut difficile d'admettre qu'on s'était trompé aussi longtemps : c'est pourquoi l'opinion de l'abbé de Foulhiac (1) n'a

---

d'Auxerre. Dieudonné ne pouvait pas en 1028, si déjà Rocamadour avait été donné à Tulle par le vicomte Adhémar et par l'évêque Frotaire, donner encore ce lieu à Marcilhac, comme *étant de son patrimoine* ; Didier, l'évêque de Cahors non plus, car il était originaire d'Albi ; mais Didier, l'évêque d'Auxerre, avait bien pu donner de son patrimoine à l'abbaye de Coronzac, qu'il avait gratifiée de lieux connus comme Marcilhac, le lieu de Rocamadour, qu'il nous faut chercher parmi les noms cités dans son testament et que nous ne pouvons pas identifier. A cause de l'éloignement de la date, les documents étant perdus ou gâtés, les moines de Marcilhac, héritiers de Coronzac, ont bien pu confondre et croire donné à eux-mêmes le lieu qui avait été donné à l'abbaye-mère

Avant de terminer cette trop longue note je dois, pour être complet et aussi pour être juste, signaler un document que l'abbé de Foulhiac reproduit dans sa *Lettre* souvent citée (*Cart. Champeval*, p. 650), — document trouvé, dit-il, aux archives de l'évêché de Cahors, mais qui est évidemment extrait d'un ancien cartulaire de Tulle, — d'après lequel il y eut, au XI<sup>e</sup> siècle, deux évêques de Cahors, abbés de Tulle en même temps, qui firent résidence à Roc-Amadour : « *Magnam residentiam apud Rupem Amatoris faciebant* ». Aucune des pièces du cartulaire, publié par M. Champeval, où le nom d'un de ces Bernard peut se trouver, ne fait la moindre allusion à Roc-Amadour. Que faut-il penser du document de l'abbé de Foulhiac ? A notre avis, il ne contredirait pas le récit des moines de Marcilhac, lesquels ne précisent pas la date de l'occupation de Roc-Amadour par les moines de Tulle, mais peut-être bien pourrait il servir à démontrer que le pèlerinage existait déjà au XI<sup>e</sup> siècle, et je n'y vois pour ma part aucun inconvénient. — On aurait pu me reprocher de n'avoir pas relevé la chose.

(1) M. Rupin, dans son livre, ne se montre pas partisan de l'opinion de l'abbé de Foulhiac ; mais nous pensons qu'il n'en sera pas de même dans une seconde édition de son livre, comme d'ailleurs le laisse prévoir la conclusion de son paragraphe (p. 70). Le cartulaire de Marcilhac, dont parle l'abbé de Foulhiac, n'était pas un cartulaire complet, car lui-même et la *Gallia* y auraient fait d'autres emprunts ; mais c'étaient vraisemblablement, comme le cartulaire de Cahors également

jamais été acceptée, malgré tout ce qu'elle peut avoir de vraisemblable et bien que les hypothèses qu'elle met en avant soient certes bien plus appuyées sur des bases historiques, non seulement que celle des partisans de Zachée, mais encore que celle des partisans d'un simple ermite (1). On a toujours le droit de ne pas accepter des hypothèses (2).

On peut cependant, pour finir, faire l'observation suivante : si la découverte du corps d'Amadour avait eu l'importance qu'on s'est plu à lui attribuer, je pense, étant donné les habitudes des pèlerins de ce temps-là — comme d'ailleurs de tous les temps, — que beaucoup d'entre ceux qui auraient été attirés par cette découverte se seraient adressés dans leurs prières à ce saint nouveau, qui devait naturellement être tout puissant sur le cœur de Celle qui l'avait envoyé en Quercy. Nous ne voyons pas qu'il en ait été ainsi. Il n'est pas normal que la découverte du corps si bien conservé (3), d'Amadour ou de Zachée, n'ait été l'occasion que de miracles dus à la Sainte-Vierge. Normale-

---

perdu, une série de pièces sans suite. Cela est vrai également du cartulaire de Tulle, quoique Baluze nous en ait conservé de plus nombreux fragments.

(1) Il est vrai, en effet, que l'opinion qui fait d'Amadour un simple ermite, ne peut pas nous faire connaître avec certitude qui était cet Amadour et qu'elle est aussi une simple hypothèse.

(2) Il y a dans le livre de M. Caillau, *op. cit.*, pp. 39 et suiv., une longue discussion pour réfuter cette opinion ; à côté de plusieurs erreurs, on voit que les arguments principaux pour lesquels M. Caillau n'admet pas la thèse de *saint Amator* d'Auxerre, sont : 1° parce qu'elle rend plus récente l'origine de Roc-Amadour ; 2° parce que le corps retrouvé ne peut être celui de l'évêque ; et c'est bien, en effet, ce que prétendent les tenants de cette opinion.

(3) Robert du Mont dit simplement « *integrum* », mais Aymeric de Payrac dit expressément, dans sa chronique de Moissac, qu'il a vu lui-même le corps bien conservé, sans corruption, « *cujus corpus adhuc cernitur incorruptum, ut propriis oculis perspexi* » (cité par Foulhiac, dans *Carl. Champeval*, p. 643).

ment ce n'est pas un recueil de miracles de Notre-Dame que nous aurions dû avoir, mais un recueil des miracles de saint Amadour, comme nous avons des recueils des miracles de saint Martial ou de sainte Foi, de saint G nulphe ou de saint Didier. Or, jamais, ni   cette  poque, ni depuis, ni de nos jours, on n'a cit  un seul fait miraculeux op r    Rocamadour par l'intercession d'Amadour ou de Zach e. Quelques miracles produits devant ces reliques n'en prouveraient pas d'ailleurs avec certitude l'authenticit  (1), et l'argumentation historique n gative garderait sa force ; mais cela m me, les partisans de la l gende ne l'ont pas.

\*  
\*  
\*

Quel est l'auteur du Recueil des miracles ? Il est rest  inconnu.

C'est Ferry de Locres, je pense, qui le premier a attribu    Hugues Farsit cette composition (2). On a

---

(1) Sauf des cas tout   fait sp ciaux, comme pour la croix du Sauveur quand on voulut la distinguer de celles des deux larrons, les miracles prouvent la foi de celui en faveur de qui ils sont faits, mais non l'authenticit  des reliques devant lesquelles ils ont eu lieu ou des traditions (m me ins r es dans le br viaire) qui ont plus ou moins cours sur le saint par l'intercession de qui ils sont faits.

(2) *Maria Augusta*, etc. Attrebat, 1608, petit in-4<sup>o</sup>, p. 438, chap. 76 : « *Rupes Amatoris seu Adamatoris vulgo Rochamadour*. Collem hunc et in colle sedem Mari  votam vicus Caturcensis habet, Gasconibus olim frequentatissimam, prodigiis frequentissimam, quorum prima anno fere m<sup>c</sup>xl contigerunt ; quo tempore Hugo Farsitus in vivis eorum 127 stylo delineavit, quibus producendis accingens sese principio sic fatur... », et un peu plus bas : « Ibi campana qu  prodigio olim mirabili famigerebatur, quod Claudus Campegius (Champier) in locis sanctis Galli  adnotavit ». A la fin du volume il y a de petites annales sous le titre de *Chronica anacephal osis* ; p. 31,   la date 1140 : Emergunt signa nostr  Domin  Rupis Amatoris in Caturcensi pago, copiosiore quam 126 eorum sequela ; p. 33, 1170 : Henricus Anglorum rex, etc.



déjà montré l'erreur. M. Servois en a très bien expliqué l'origine : elle doit provenir de ce que Ferry de Locres a eu sous les yeux un manuscrit où ces miracles venaient immédiatement après ceux de Soissons, rédigés en effet par Hugues, tandis que les nôtres sont anonymes. Je croirais volontiers que Ferry a eu connaissance du manuscrit C, ou d'un manuscrit analogue, parce qu'il attribue également à Farsit les miracles de Laon (d'Hermann), qui sont placés entre ceux de Soissons et ceux de Roc-Amadour, et que dans le ms. C, des trois recueils qui se suivent, le premier seul porte la rubrique qui donne le nom d'Hugues Farsit. Le P. Odo de Gisse, l'abbé Caillau, M. Le Guennec, Jean de Laumière et bien d'autres ont répété l'affirmation de Ferry de Locres. Baluze, Mabillon, les auteurs de l'Histoire littéraire, ne l'ont pas acceptée.

Hugues Farsit, chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes, à Soissons, témoin oculaire des miracles qu'il raconte (dates 1128-1132), ne vivait plus en 1172, au moment où fut composé le recueil de Rocamadour. Rien n'empêcherait d'ailleurs qu'un étranger fût venu à Rocamadour et, sur les indications du notaire qui prenait des notes ou des moines de l'abbaye, eût composé son ouvrage. N'est-ce pas ainsi qu'ont été crits les deux premiers livres des miracles de sainte Foi ? (voir édition Bouillet). Mais il est évident, à la simple lecture, que notre auteur est un habitant de Rocamadour ; il parle à chaque instant de « notre église ». Bien qu'il y ait une ou deux plaisanteries contre quelque moine trop zélé, la forme poétique ou oratoire qu'il donne souvent à ses

réflexions morales, les nombreuses réminiscences des saintes Ecritures, tout montre qu'il est un clerc, et ce clerc, dans un monastère, ne peut être sans doute qu'un moine. Mais il ne nous a pas laissé son nom, et nulle part nous ne trouvons la moindre allusion qui nous permette de l'identifier avec quelque'un des moines de Rocamadour.

Il a écrit sur les notes prises au fur et à mesure par un notaire spécialement chargé (préface du II<sup>e</sup> livre) de recevoir les dépositions des fidèles qui avaient été les sujets ou les témoins de quelque miracle. Parfois il semble, tant il est bref, qu'il a reproduit purement et simplement ces notes. Le plus souvent il les amplifie dans le goût du temps : certains de ces développements laisseraient croire que les miracles ont été racontés à la foule des pèlerins, car la forme en est oratoire (1), et beaucoup se terminent par la clause de presque tous les sermons et oraisons : « En (ou par) Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit, dans les siècles des siècles. Amen ». Ces développements dévots ne sont pas les parties les plus intéressantes des récits.

L'auteur est familier avec les saintes Ecritures ; il a lu quelques auteurs de l'antiquité ; il n'est pas fâché, on le voit, de faire montre de sa science. Il soigne son latin ; en général, sa langue est claire, assez correcte, n'offrant que très peu d'expressions de basse latinité ; mais il l'émaille d'allitérations qu'il est à peu près impossible de rendre en français (2), de

---

(1) Surtout les miracles I, 6 ; — II, 10, 15, 18, 24, 34, 37, 42, 44 ; — III, 1, 4, 11, 22, 23, 24.

(2) Par exemple : *supplicum supplici supplicatione* (prol. du liv. 2).

tournures poétiques, réminiscences cherchées de Virgile et d'autres auteurs (1); il l'enrichit de nombreuses citations de la Bible pas toujours heureusement amenées. Au point de vue géographique, si parfois il veut faire parade de science, comme lorsqu'il parle de *Gallia comata*, *Gallia bracata*, pour exprimer différentes parties de la Gaule, en général il emploie les termes usités de son temps et même le plus souvent il a la bonne idée de ne pas traduire les noms de lieux, ce qui serait les déformer (2). Il ne fait guère d'exception que pour les noms de diocèses ou de *pagi*, faciles à retrouver; mais lorsqu'il met en latin le nom vulgaire, ce qui est rare, presque toujours l'identification devient très difficile sinon impossible (3).

Notre auteur est consciencieux et de bonne foi. Il veut sans doute la gloire du pèlerinage et il a choisi, suivant son expression, dans le champ de la Vierge, les fleurs qui lui ont paru les plus éclatantes (4), mais il n'aime pas les exagérations (5); il ne dira que ce qu'il a vu lui-même ou entendu de personnes sûres; il demandera même au lecteur de ne pas lui faire des reproches méchants et inutiles, mais des critiques dont il puisse profiter (6), et si le procès-verbal offi-

---

(1) Notamment dans les récits de naufrage : « *Commisit carbasa ventis — sulcabant æquora — intentabant omnia mortem* ».

(2) Il écrit : Maillé, Stolberg, Clève, Largentière, Hesdin, Beaurain, Montbéliard, Romans, Aun, comme on écrirait aujourd'hui.

(3) Par exemple le lieu de *Veteri castro* en Allemagne.

(4) « *Licet enim flosculos omnes salutiferos campi discernere nequeamus* ».

(5) Voir par exemple le récit III, 3.

(6) Fin du prologue premier. — « *Deprecor lectorem ut non sentiam in vectorem set operis nostri correctorem* ».

ciel du notaire vient à lui manquer, il ne rapportera pas le récit des miracles dont il sait pourtant par ailleurs la réalité, mais sur lesquels il n'a que des données un peu vagues (1). Il a été souvent témoin de ce qu'il raconte : vingt-cinq environ des histoires qu'il mentionne se sont passées à Rocamadour même (2). Quant aux témoins, il y en a de deux sortes, ceux qui viennent pour remercier des grâces reçues (3) et ceux qui racontent des miracles dont d'autres ont été les sujets (4).

Les constatations de miracles se font de façon plus que simple. Ceux qui étaient blessés montrent leurs cicatrices (5); ceux qui ont été attaqués par des bandits font voir quelquefois les cicatrices de leurs montures, le couteau dont ils ont été frappés (6); ainsi de suite. Le plus souvent on n'a d'autres preuves que leurs paroles ou les *ex-voto* qu'ils apportent en reconnaissance. Ces *ex-voto* seront suspendus dans la chapelle, du moins jusqu'à ce que la trop grande quantité en fasse mettre de côté quelques-uns, qui finiront par disparaître (7). C'est une nef de cire ou

---

(1) Prologue II.

(2) Pour quelques miracles, la personne n'a pas été guérie à Rocamadour où elle semble avoir prié en vain, mais chez elle, et elle revient pour remercier (II, 39).

(3) Près de la moitié des récits se terminent par les mêmes mots : « Il vint à l'église, raconta le miracle et rendit grâces ». Quelquefois la formule manque, mais on voit que la personne avait fait vœu de venir et plusieurs miracles montrent qu'il ne faisait pas bon manquer à sa promesse.

(4) I, 1; — II, 9, 31, 32, 33. — Il y a les compagnons des *miraculés*, I, 2, prol. II.

(5) I, 43, 48; — II, 29, 35, 45; — III, 23.

(6) I, 4, 47.

(7) Voir dans *Titres et Documents intéressant le Limousin et le Quercy* (Bulletin de Brive, 1905-6), l'article concernant le compte du collecteur Jean de Cavagnac pour les *spoliæ* de l'évêque de Tulle

une ancre d'argent en souvenir du naufrage évité ; un lit funéraire sur lequel on avait couché un mort que la Vierge a ressuscité ; un calice d'argent pour rappeler la conservation d'une cargaison de vin ; un nez d'argent ou des dents du même métal représentant ces organes guéris ou recouverts (1) ; quelques-uns ont suspendu à la porte du sanctuaire les fers dont ils été délivrés et que l'on montre aux pèlerins avec les mille autres *ex-voto* qui tapissent les murs (2).

En général, les moines n'émettent aucun doute sur la véracité des narrateurs : on ne vient pas de très loin, quelquefois du fond de l'Allemagne ou même de la Palestine, par des routes peu sûres, pour le plaisir d'inventer un prétendu miracle dont on aurait été l'objet. Les moines de Rocamadour croient donc les pèlerins sur parole. Et nous les croyons aussi ; tous ces récits ont un air de vérité, sauf les réserves nécessaires. Certains détails ont dû être involontairement exagérés par le témoin ou par le narrateur ; mais encore une fois, la simplicité du récit prévient favorablement en faveur de la bonne foi des

---

comme abbé de Rocamadour (tirage à part, pp. 134-5). Des *ex-voto*, mis de côté, sont vendus par le collecteur comme faisant partie de la mense ; le ministre des finances du pape oblige l'officier du fisc pontifical à racheter des objets analogues pour remplacer ceux-là.

(1) I, 3, 17, 25, 27 ; — II, 1, 37.

(2) Parmi ces images il y a, suivant le cas, des tours, des moulins, des villes, des châteaux, des pigeons, des statuettes, le tout en cire ordinairement, quelquefois en argent. Un *ex-voto* précieux entre tous était la tapisserie brodée par l'infante Sancie. Dans la liste des *ex-voto* vendus par le collecteur, comme n'étant plus dans la chapelle, figurent deux statuettes, une tête, un petit bateau, une petite maisonnette, une tablette en forme de langue, un sein, le tout d'argent (*loc. cit.*). On n'aurait aucune peine à reconnaître là divers *ex-voto* indiqués dans notre recueil.

pèlerins et de leur historien (1). Quant à la question de miracle, à proprement parler, il est évidemment impossible de juger d'une manière absolue les faits racontés : quelques-uns se peuvent très bien expliquer, de la façon la plus naturelle du monde, et n'offrent guère à nos yeux que l'aspect d'un fait divers intéressant ; pour les autres, nous manquons trop des éléments essentiels.

\*  
\* \*

Aussi bien, ce recueil, écrit sans doute pour édifier, garde encore un véritable intérêt par les innombrables détails qu'il renferme sur la vie du moyen âge. M. Servois l'a très bien fait ressortir.

C'est d'abord le pèlerinage : « On peut se représenter, en lisant les miracles, le singulier spectacle que devait offrir le village à certains jours (2) où

---

(1) Il est certain qu'il y a une différence énorme entre les miracles de notre recueil et la plupart des récits analogues, surtout les contes dévots, qu'on retrouve dans les mêmes manuscrits. Ils sont en général très simples, sans autre merveilleux que l'intervention souvent très peu directe de la Vierge, et sans aucun de ces détails ridicules et parfois assez indécents qu'on trouve dans les récits à la mode. C'est peut être pour cela qu'ils n'eurent qu'une vogue restreinte : ils étaient trop vrais et le merveilleux pas assez recherché. Aussi Gauthier de Coincy, malgré le cas qu'il semble faire du recueil, n'a trouvé qu'un seul récit qui satisfait son goût et le goût de son temps pour les choses au-dessus du commun (le jongleur sur la viole duquel la Vierge fait descendre un des cierges de la chapelle, I, 34). Robert de Torigny ne cite qu'un seul miracle de Roc Amadour, plusieurs fois reproduit ; mais je trouve pour ma part cette histoire si étrange — bien qu'elle ait eu l'honneur d'être insérée dans les Annales de Baronius — que je me sens porté à féliciter notre auteur de n'en avoir aucune de semblable sur les 127 de son recueil. (Je donne, comme terme de comparaison, ce miracle extraordinaire en appendice dans la traduction naïve mais exacte d'Odo de Gissey.)

(2) C'était surtout, comme aujourd'hui, l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge, et, semble-t-il, le mois de mai, du moins vers la fête de Pentecôte, qui tombe aussi souvent en mai qu'en juin.

« chaque maison était sans doute une hôtellerie,  
« comme l'était celle de Gerbert le gardien de l'église  
« (I, 33). Aux portes de l'oratoire des mendiants  
« estropiés demandent l'aumône et prient pour leur  
« guérison (I, 38, 39); à l'intérieur, entre des murs  
« tapissés d'images de cire, d'armes, de chaînes de  
« prison, au milieu des clartés que répandent d'in-  
« nombrables cierges de toutes grandeurs, une foule  
« sans cesse renouvelée; les uns déposent sur l'autel  
« les offrandes qu'ils apportent, les autres prient à  
« haute voix, et parfois le gardien, armé d'une verge  
« I, 26), vient réprimer leurs éclats ou les éloigner  
« de l'autel. Quelquefois un ménestrel chante, en  
« s'accompagnant sur la viole, les louanges de la  
« Vierge (I, 34); souvent encore les prières sont  
« troublées par les cris de pauvres fous qu'on mène  
« enchaînés (I, 41, — II, 10, 16, 40), ou bien c'est un  
« excommunié qui a osé franchir le seuil de l'église  
« et dont le corps est livré à Satan (I, 5).

« Souvent l'assistance s'émeut à la vue d'un ma-  
« lade et l'on prie en commun (I, 22) », quelque-  
fois par sentiment humain plus que par dévotion  
proprement dite (I, 26). Il arrive que des pèlerins  
font vœu de ne pas quitter le sanctuaire que leur  
compagnon ne soit guéri (I, 6, 22, 26, 35). Quand le  
miracle se fait dans la chapelle, tous les assistants,  
les chevaliers aussi bien que les gens du peuple et  
les moines, chantent à l'envi le *Te Deum* et le  
*Magnificat*. « Aux grandes fêtes, des villages entiers  
« du voisinage viennent, sous la conduite de leur  
« curé, entendre l'office divin et recevoir solennelle-  
« ment la communion (I, 2). »

Rocamadour n'offrait sans doute pas encore l'ensemble complet de ses constructions groupées autour de la petite chapelle. Mais sur l'esplanade où elle était construite il y avait au moins, à côté du sanctuaire dédié à Marie, et que l'auteur appelle souvent *le propitiatoire* (1), l'église du monastère, peut-être aussi la chapelle Saint-Michel qui paraît plus ancienne que la basilique. Il y avait également une chapelle (2) sur le point le plus élevé de la ville (II, 10). Était-ce la chapelle de l'Hôpital Saint-Jean ou Hospitalet? Était-ce une chapelle sur l'emplacement du fort, aujourd'hui maison des missionnaires? C'est moins probable. Il n'est question nulle part de ce fort dans notre recueil. Il fut sans doute construit après l'expédition d'Henri le Jeune.

« Ce ne sont pas seulement les gens de la Gaule  
« méridionale qu'on voit accourir; les récits des mi-  
« racles propagent au loin le nom de Rocamadour et  
« l'aspect sauvage et pittoresque du site ajoute encore  
« à sa renommée (*Prol. I*). On vient des provinces  
« du Nord, de l'Est, du Centre, de la Belgique, de  
« l'Angleterre ou de l'Allemagne, comme de l'Italie;  
» même à Saint-Jean-d'Acre on invoque Notre-Dame  
« de Rocamadour; et, chose digne de remarque,  
« lorsqu'à Jérusalem un malade a vainement prié  
« pour sa guérison auprès du Saint-Sépulcre (I, 4),  
« c'est vers Rocamadour que se tendent ses dernières  
« espérances... (II, 19). Lorsque le malade ne peut

---

(1) I, 52, — II, 10, 15, 25, 26. — Il semble bien que l'on distingue quelquefois entre la chapelle de la Vierge et la basilique.

(2) « *Oratorium in eminentiori loco ville de Rocamadour* »; il n'est pas question de l'hôpital; de là on s'en va vers Gramat (II, 10).



« entreprendre le voyage, il sort de sa maison et prie  
« en se prosternant du côté de Rocamadour... »  
« (Servois.)

Nombreux et divers sont les pèlerins : ce sont des abbés accompagnés de plusieurs de leurs frères (II, 38); des évêques suivis d'un nombreux clergé (II, 13); des prêtres à la tête de leurs paroisses (I, 2); des représentants d'une ville (III, 4); de nobles dames et de pauvres femmes qui affrontent ces longs voyages (I, 26, II, 11); des chevaliers auxquels se joignent les pèlerins isolés (I, 22). En général l'on ne se met guère seul en route (1), et c'est par groupes que vont les pèlerins. « L'un vient en aide à l'autre, dit M. Servois, le fort soutient le faible, le riche nourrit le « pauvre : charitables dispositions que les fripons de « bonne mine savent mettre à profit. » (II, 11).

Les voyages ne sont pas sans dangers, surtout par ces temps de guerres privées continuelles. Les routes sont mauvaises, la traversée des rivières périlleuse, les larrons de grand chemin très hardis. Il ne fait pas bon s'écarter du gros de la caravane (I, 4); même des pèlerins qui s'en vont par groupes de trois sont arrêtés par les voleurs à main armée (I, 47, — II, 9, — III, 7). Il est vrai que « les pèlerins pouvaient « parfois compter sur l'active protection des seigneurs dont ils traversaient les terres, et l'on voit « en certains cas la police et la justice se faire à « merveille (2). » C'est à un insigne spécial que l'on

---

(1) II, 24 : « *Proposuit veniendum; adscitis igitur itineris comitibus.* »

(2) I, 47, un hobereau, voleur de grand chemin, est poursuivi dans la marche limousine par les sergents de deux seigneurs et d'une vicontesse pour faire rendre justice à une pèlerine qu'il a volé. Convaincu, il est pendu au gibet.

reconnait les pèlerins, une médaille de plomb, appelée *sportelle* ou *sportule*, que l'on pouvait coudre au vêtement. Une mère place cet insigne, comme un vœu de pèlerinage, sur son fils qui va mourir et que la Vierge rappelle à la vie (I, 37). « Pour plus de « mortification, les pèlerins viennent en habits de « laine et pieds nus (II, 14); un chevalier... se passe « une corde au cou et se fait trainer par deux de ses « hommes, comme un larron, tandis que deux autres « munis de verges le frappent avec violence... » (II, 24.)

Nommons quelques-uns de ces pèlerins; c'est Manassès (1), archevêque d'Arles (II, 13); Alexandre, abbé de Cîteaux (1166-1175) — II, 1; Etienne, abbé de Cluny (1161-1173) — II, 38; Jean de Brienne, abbé de Beaulieu en Champagne (1157-1189 — II, 1; Ithier, abbé de Toussaint de Chalons, vers 1164 (*ib.*); Mainfroi de Scorailles, doyen de Mauriac, qui finira ses jours près du sanctuaire bien-aimé, en 1185 (II, 23, 24); c'est Robert, comte de Meulan (1166-1204) — I, 15; son cousin Robert de Leicester et Hugues de Gondeville (1172) — I, 45; le comte et la comtesse de Montbéliard (avant 1162) — II, 4; le prince de Lorraine (vers 1170) — I, 22, etc., pour ne citer que les principaux.

Le dernier n'est nommé que par occasion, car, d'une manière générale, l'auteur, fidèle à son plan de ne parler que des miracles de Notre-Dame, ne nomme que les personnes qui ont été l'objet de ces miracles. Il ne fait pas une histoire du pèlerinage.

---

(1) On verra plus loin (2<sup>e</sup> p., n<sup>o</sup> 13) la discussion sur la date de son épiscopat.

Aussi ne devons-nous pas chercher chez lui la liste de tous les pèlerins importants qui ont passé par Rocamadour et dont nous connaissons le voyage par d'autres chroniqueurs. C'est ainsi que nous n'y trouverons pas l'évêque de Londres, Gilbert, qui se rendit à Rome en 1169 pour faire appel contre une excommunication lancée par l'archevêque de Cantorbéry et qui passa, nous dit un historien anglais, par Rocamadour, Saint-Guillem, Montpellier, Saint-Gilles, les Alpes, Milan (1). Nous n'y trouverons pas davantage le comte de Flandres, Philippe d'Alsace, qu'une chronique flamande nous montre en 1170 visitant Rocamadour en compagnie de nombreux chevaliers (2). Enfin nous n'y trouverons pas le roi d'Angleterre Henri II. Comme on l'a vu, c'est à l'occasion de son pèlerinage que Robert de Torigny raconte la découverte du corps d'Amadour. Un autre auteur, Benoît de Péterberough, parle du même pèlerinage, et, sans doute pour faire sa cour au roi, qui l'année même devait faire périr saint Thomas Becket, il nous dit que le roi étant tombé malade à la Mothe-Cerni, près de Mortain, en Normandie, fit vœu d'aller visiter le sanctuaire de Rocamadour, s'il était guéri; et de fait, Henri II accomplit son pèlerinage vers la fin de septembre 1170 et retourna ensuite à Angers (3). Si vraiment il y avait eu, je ne dis pas miracle, car

---

(1) Raoul de Diceto, *Imagines Histor.*, édit. Stubbs, 1876, T. I, p. 337.

(2) *Recueil des Hist. de la France*, XIII, p. 407, dans Rupin, *op. cit.*, p. 195 et note 2.

(3) *Hist. Fr.*, XIII, p. 143. ...Il a été copié par Roger de Hosveden (*ib.*, p. 205), et beaucoup plus tard par Jean de Brompton, qu'une erreur de Baluze fait vivre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et qui est du XV<sup>e</sup>. Leur témoignage a tout juste la valeur de celui de Benoît.

pour juger le fait il en faudrait mieux connaître les détails, mais seulement bruit de miracle, et que ce fût vraiment par reconnaissance que le roi d'Angleterre fût venu à Rocamadour, on ne voit pas pourquoi notre auteur aurait passé ce fait extraordinaire sous silence. Or, il a occasion de parler du roi Henri à propos de deux de ses chevaliers qui, moins de deux ans après, vinrent en pèlerinage de reconnaissance, et il ne fait aucune allusion à la visite du royal pèlerin. Je crois donc qu'il faut s'en tenir au récit de Robert de Torigny qui ne parle pas de miracle, et croire que ce fut seulement pour prier que le roi d'Angleterre vint à Rocamadour, *orationis causa*.

\*  
\* \*

Indépendamment des détails concernant le pèlerinage et les pèlerins, notre recueil renferme beaucoup de renseignements curieux. « C'est, dit M. Servois, « la relation des incidents et des habitudes de tous « les jours; ce sont les petites nouvelles qui circu- « lent au XII<sup>e</sup> siècle, et cette lecture qui nous reporte « au milieu de ces temps éloignés, présente un véri- « table attrait. On croirait lire cette partie de nos « journaux qu'on place sous la rubrique *Faits di- « vers*; mêmes histoires, mêmes aventures, au dé- « nouement près : oiseaux envolés au grand désespoir « de leur maîtresse (II, 14) (1); duels (I, 46); incen- « dies (I, 9, — II, 8, 43, — III, 15-16); maladies ou « accidents de toutes sortes (2); gens qui se noient (3),

---

(1) Voir aussi III, X, le faucon guéri, — III, 6 et 8, les bœufs volés et retrouvés, etc.

(2) Série très nombreuse et des plus variées.

(3) I, 1, 13, — III, 17, — naufrages : I, 27, 31, — II, 1, 28, 37, — III, 1.

« se blessent ou sont blessés (1), attaque de voleurs,  
« ruses de fripons (2), etc. Ici les oiseaux rentrent au  
« logis, les malades se guérissent, les noyés revien-  
« nent à la santé, et les morts ressuscitent; quant  
« aux voleurs, ils sont toujours pris et souvent  
« pendus.

« Ce sont encore des histoires d'évasion et le lec-  
« teur suit le prisonnier à travers le château et  
« compte les portes qui le séparent de la liberté.  
« Echapper à la captivité, c'était non-seulement  
« échapper aux fers, mais encore aux travaux pénibles  
« et souvent à la mort... On rencontre parfois des  
« scènes de froide et odieuse cruauté... un tyran fait  
« creuser un tombeau dans la prison, le fait entou-  
« rer d'un mur épais, et le patient, pieds et poings  
« liés, une chaîne au cou, est enfermé dans ce sé-  
« pulcre... (3).

« Il y a dans une grande partie de ces narrations  
« un retentissement des malheurs de cette époque de  
« guerres et de dévastations. » Les guerres privées  
furent très fréquentes pendant tout le moyen âge, sur-  
tout, semble-t-il, dans le Midi et dans l'Est (4). Pour  
l'époque qui nous occupe, il y eut de plus des guerres  
politiques, guerre entre le comte de Toulouse et le roi  
d'Angleterre, entre le comte de Toulouse et le roi  
d'Aragon (5), expédition du roi de France dans le  
Forez; en dehors de la France, l'expédition d'Henri II

---

(1) I, 14, 15, 28, 30, 49, 51, — II, 39, 43, 45, — III, 2, 10, 17.

(2) I, 4, 6, 42, 47, — II, 9, 11, — III, 6, 7, 8.

(3) I, 10, 11, 18, 50, 53, — II, 2 17, — III, 18, 22 et 20.

(4) Expédition du prince ? de Mauzac en Auvergne (III, 18); de Gérard, comte de Mâcon et de Vienne (III, 22, 23).

(5) Il en est question plusieurs fois expressément (III, 1, 4.

en Irlande, du marquis de Montferrat contre les Milanais (1). Les grands seigneurs prenaient à leur solde des aventuriers prêts à se battre pour toutes les causes, très habiles dans le métier des armes, mais d'une férocité sans égale, et ne vivant que de rapines. La campagne officielle finie, ces bandits la continuaient souvent pour leur propre compte, comme feront deux siècles plus tard les grandes compagnies. L'auteur les appelle Brabançons et Basculons (voir I, 51, — II, 8, — III, 4, 15). Pour atténuer les effets déplorables de ces guerres continuelles, l'Eglise avait bien organisé la paix et la trêve de Dieu ; mais ces routiers ne respectaient guère de telles lois.

D'ailleurs il y avait outre ces guerres les razzias faites par certains seigneurs, également peu respectueux de la trêve de Dieu (I, 42). En Forez le roi de France, en Belgique le duc de Brabant, durent intervenir pour punir ces bandits. Quelquefois la justice était expéditive (III, 7), mais à une telle époque pouvait-on être bien sévère sur les formes du droit, quand si facilement certaines gens, à tous les degrés de l'échelle sociale, commettaient les injustices les plus criantes (2). Il était bon aussi qu'on eût à craindre les châtimens du ciel, et plusieurs fois nous voyons dans notre recueil que ceux qui font du tort aux pèlerins de Notre-Dame, quand ils ne sont pas atteints par la justice des hommes, sont frappés par la vengeance de Dieu.

---

(1) I, 45, — II, 2.

(2) Ainsi un chevalier maltraite un pèlerin qui ne veut pas lui vendre son chapeau. Il est puni du mal des ardents ; au moment où écrit l'auteur, ce chevalier est encore vivant et malade (I, 24).

A côté du mal le recueil nous montre également le bien. C'est d'abord la foi ardente des gens dans la puissance de Marie : on sent une vraie piété dans la plupart de ces récits où sans doute notre critique actuelle trouve beaucoup à redire, mais qui faisaient du bien. Dans la petite chapelle de Rocamadour beaucoup oublièrent leurs peines, et les plus malheureux bénissaient Dieu. Ceux qui n'étaient pas exaucés s'en retournaient dans leur pays, quelquefois plus malades qu'ils n'étaient venus, mais l'âme remplie de consolations, et mieux préparés à continuer encore, s'il plaisait à Dieu, leur vie de souffrance. C'est également la charité de ces pèlerins les uns pour les autres ; ils prient de tout leur cœur non-seulement pour leurs compatriotes et amis, mais pour des étrangers que hier ils ne connaissaient pas, que demain ils ne reverront pas, mais qui sont leurs frères en Jésus-Christ.

S'il y a des seigneurs bandits, il y a des seigneurs charitables ; le prince de Lorraine (I, 22) descend de cheval en voyant une pauvre pèlerine malade, il soutient son bras blessé, il la conduit lui-même à la sainte chapelle, prie et fait prier, toujours infatigable, jusqu'à ce que la malheureuse soit guérie ; un chevalier du diocèse de Rodez recueille chez lui et soigne avec compassion une pauvre femme à demi dévorée par les loups et que l'on a lâchement abandonnée (II, 15) ; le vicomte de Favresse se fait en quelque sorte médecin des pauvres, également attentif d'ailleurs au soin des âmes et des corps (II, 3).

J'ajoute, pour finir, qu'il y a encore des détails d'un autre ordre ; les uns concernant le négoce (1), les foires de Champagne ou de Brabant, les excursions des gens de Tortose ou de Tarragone qui affrontent les terribles pirates sarrazins ; les autres la médecine et la chirurgie de l'époque. Il est assez naturel, dans un recueil de miracles, de montrer l'impuissance de la médecine, les malades ne recourant d'ordinaire à la Sainte-Vierge que lorsque les médecins se sont dits ou montrés incompetents ; mais ces médecins du xii<sup>e</sup> siècle l'étaient quelquefois beaucoup (2).

Notre recueil ne fournira pas à l'histoire tout ce qu'on pourrait croire. En général, les renseignements historiques ou géographiques ne sont que des indications rapides (3), de simples allusions, qui servent à « dater un miracle, à préciser le lieu où il s'est accompli ». Une seule exception : l'histoire de l'infante Sancie, femme de Gaston de Béarn, qui a eu la bonne fortune d'être très souvent imprimée, surtout depuis que Baluze l'a insérée dans une des notes de son édition des œuvres de saint Agobard (voir I, 36). Ici tout le récit est historique. Dans un genre tout opposé une seule exception également : c'est le septième récit, que M. Servois a publié et qui confine au roman ; l'histoire de cette jeune femme qui se tue

---

(1) Voir I, 27, 42, 53, — II, 34, 37, — III, 10.

(2) Une fois ils s'enfuient pour éviter la colère des amis d'un blessé qu'ils n'ont pu soulager (I, 14) ; une autre fois ils coupent une artère en incisant une tumeur (II, 17) ; ils ne savent pas retrouver dans une plaie un fer de lance, même en taillant énergiquement tout autour (I, 29), etc. Cf. I, 15, 28, 35, 43, 51.

(3) Nous avons essayé de notre mieux, par des notes tirées des meilleures sources, d'éclaircir et de compléter ces indications. Nous n'avons pas pu identifier tous les lieux ni tous les personnages, mais nous pensons avoir réussi pour le plus grand nombre.



devant son mari par sentiment de jalousie est des plus intéressantes ; la prière du mari est touchante avec un peu de préciosité. M. Servois a fait suivre le texte latin d'une imitation en français du xiv<sup>e</sup> siècle, trouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui a changé quelque peu, mais non perfectionné, le fonds primitif de la légende. On remarquera que le nom de Rocamadour n'est pas prononcé dans ce récit, ni d'ailleurs aucun nom de lieu ; s'agit-il bien réellement d'un fait relatif à notre pèlerinage ? En tout cas, notre auteur l'a inséré de bonne foi dans son recueil, peut-être parce que ce miracle était très populaire et que autour de lui on l'attribuait à la Vierge de Rocamadour.

Nous sommes convaincu qu'on trouvera intéressant, aux divers points de vue que nous avons signalés, ce recueil de miracles, et il ne paraîtra pas monotone, bien qu'il s'agisse toujours à peu près de la même chose. Mais les récits sont variés et l'on y retrouve une partie du moyen âge dans sa vie intime et familière. « Cette lecture, dit M. Servois, qui nous « reporte au milieu de ces temps éloignés, présente « un véritable attrait. » Je désire que ce soit désormais l'opinion de ceux qui parcourront ce recueil. Puissent-ils ne pas trouver étrange qu'on ait songé à le faire connaître de tous ceux qui aiment Rocamadour !

---



# LE LIVRE DES MIRACLES

DE

## Notre-Dame de Rocamadour

### PROLOGUE

CI COMMENCE LE PROLOGUE DES MIRACLES DE SAINTE MARIE  
A ROCAMADOUR.

*Au moment d'écrire la narration des miracles de la glorieuse Mère de Dieu, toujours vierge, Marie de Rocamadour, j'implore de toute mon âme l'assistance du Paraclet, de l'Esprit-Saint, surtout en songeant que dans les temps qui ont précédé le nôtre, il y a une telle quantité de faits miraculeux qu'il serait également impossible à la mémoire d'en conserver le souvenir, à la plume de les écrire, à la bouche la plus éloquente d'en faire le récit (3). Aussi bien ne me suis-je proposé qu'une chose : raconter soit les prodiges que j'ai vus de mes propres yeux, soit les faits que j'ai appris par les rapports authentiques de personnes sûres.*

### PROLOGUS

INCIPIT PROLOGUS IN MIRACULIS SANCTE MARIE DE RUPE  
AMATORIS (1).

*Scriptura miracula Beate Dei Genitricis et perpetue Virginis Marie Ruppis Amatoris, Paraclyti Spiritus Sancti deploro (2) auxiliium, presertim cum nostra tempora tanta eorum infinitas precesserit (3) que nec memoria detineri, nec calamo scribi, nec etiam qualibet facundia possit recitari. Unum duntaxat enarrare proponimus vel quod oculis nostris viderimus (4) vel quod a certis per-*

---

(1) En marge : *Rochemadour*, écrit au crayon rouge, dans le ms. A.

(2) Ms. C : *imploro*. La leçon A et B : *deploro*, paraît bizarre au premier abord. Peut-être faut-il traduire : « *Je déplore de n'avoir pas.* »

(3) J'ai fait remarquer dans l'introduction cette phrase qui montre l'antiquité du pèlerinage, et l'existence des miracles avant la découverte de 1166.

(4) A : *videmus*; — plus bas : *quod gladii* pour *quos gladii*.

Qui d'ailleurs pourrait jamais faire connaître tous les miracles que rappellent les tableaux et les images de cire exposés dans une seule église aux yeux des pèlerins ? Ceux qui verront ces ex-voto seront surpris (1), mais en les voyant, ils devront croire que beaucoup de morts ont été ressuscités par les mérites de la Bienheureuse Vierge Marie; ils ne pourront pas douter davantage que nombre d'aveugles ont recouvré la vue ; qu'ils croient de même que la santé a été pleinement rendue à des malheureux qui avaient été grièvement blessés par une lance, un couteau ou une flèche ; les uns pouvant respirer après avoir eu la gorge percée de part en part ; les autres dont la poitrine avait été traversée et les poumons déchirés pouvant remercier la Bienheureuse Vierge de leur santé recouvrée. Quelle merveille de voir ceux-ci vivre encore après avoir eu les entrailles mises à nu, ceux-là qui avaient eu le ventre ou les aines troués venir témoigner de leur guérison ! Que dire encore des prisonniers apportant, quelquefois de fort loin — plus souvent que de près d'ailleurs, — les fers énormes dont on les avait chargés ? Comment trouver pour dire ces choses des expressions assez admiratives, assez laudatives ?

Tous ceux qui, d'un cœur plein de foi, sans aucune

*sonis certa* (2) *relatione* [certa, sic], *cognoverimus*. *Allamen quis in lucem adducere conabitur ea que effigies et cera depresso imagines, in eadem ecclesia posite, oculis representant intuentium. Mirari quivis potest : credat multos resuscitatos per Beate Virginis Marie merita, nec ambigat lumina innumeris restituta ; credat etiam quos gladii letaliter transverberaverant, lancee, cultri et sagitte perfoderant* (3) *ad plenum sanitati redditos : illos videres transfixo gutture respirare, alios transfosso pectore, dirupto pulmone, gracias de salute Beate Virgini reddere ; illos mirareris effusis visceribus vivere, alios transfixis intestinis seu inguine sue salutis testes existere ; et de incarceratis ponderosa ferri vincula, plus de longinquis quam de propinquis, ferentibus, quid admiratione vel dignum laude dici poterit ? Omnes salvantur tam terre*

---

(1) C'est plutôt le sens que la lettre du texte que je traduis ici.

(2) B : a deux fois *certa*. A : *certa v. etiam*. C : *certa relatione*.

(3) C : *prefocaverant*.

ombre de doute, ont frappé avec instance à la porte de la Mère de miséricorde et de pitié, tous, dis-je, ont été sauvés, échappant aux dangers de la mer et de la terre- s'évadant des cachots, recouvrant la santé. Tous, elle les écoute et les exauce ; tous, elle les guérit ; tous, elle les secourt. Le Fils divin ne refuse rien de ce que sa Mère désire obtenir.

Or, elle a choisi, elle a préféré entre tant d'autres l'église de Rocamadour, en plein pays de Quercy ; cette église, elle l'embellit de ses prodiges, elle l'illumine de ses miracles ; elle l'élève jusqu'au ciel par les éloges qu'on en fait partout ; elle la rend illustre parmi les églises du monde presque tout entier. O merveille extraordinaire et qu'on ne saurait trop admirer ! Lorsqu'on considère l'aspect sauvage du lieu et l'étrangeté de son site, comment ne pas s'étonner en constatant qu'une telle puissance l'a irradié d'une si grande lumière ? La Vierge compatissante, l'étoile de la mer, opère là selon sa volonté et selon les prières des suppliants. Elle guérit ceux qu'elle veut, elle les remplit de tout bien et les enrichit de science. Mais que dis-je ? Ceux qu'elle veut ! Est-ce qu'elle ne veut pas les sauver tous ? Est-ce qu'elle choisit l'un et préfère l'autre ? Pourquoi paraît-elle dure pour celui-ci, douce pour celui-là ?

Dure, dis-je, elle ne l'est que pour les orgueilleux, la

*quam maris periculis, a carceribus educuntur, sospitati restituntur, qui ad januam Matris pietatis et misericordie, credenti corde nec hesitanti, instanter pulsaverint. Omnes audit et exaudit, omnibus medetur, omnibus subvenit. Nihil enim negabit Filius quod Mater impetrare voluerit. Elegit, inmo preelegit ecclesiam Rupis Amatoris, in pago sitam Caturcensi, quam frequentibus venustat signis, choruscat miraculis. Hanc effert preconitis, illustrem pre ceteris fere totius orbis reddidit ecclesiis. O res miranda, satis satisque stupenda ! Quis non miretur, asperitatem loci situmque considerans, tanto numine tantoque lumine venustatum ! Operatur Virgo pia, maris Stella, pro velle et supplicum supplicii supplicatione. Quos vult sanat ; quos vult eripit et liberat ; quos vult omni bono replet et dilata scientia. Set quid dico ? quos vult ! Numquid non omnes salvos vult fieri ? Numquid unum elegit, aliorum negligit ? Set quidem cur dura uni, mitis alteri ? Dura, dico,*

douce Vierge, qui tourne sans cesse ses yeux si doux vers les pécheurs non encore convertis. Elle regarde avec amour ceux qui lui sont dévots, elle accueille ceux qui s'humilient, parce que son fils donne la grâce aux humbles. Qu'ils accourent donc à la source de miséricorde ceux qui portent des âmes blessées, qu'ils accourent pour obtenir le pardon de leurs fautes. Qu'ils viennent aussi ceux qui ont le corps malade. La Vierge guérit les cœurs brisés et les corps souffrants. Qu'ils viennent tous pour voir des prodiges, pour ajouter foi à des faits incroyables ! Je ne pense pas qu'il puisse y avoir personne au cœur assez dur pour ne pas verser des larmes, pour ne pas se laisser toucher par la religion, s'il vient dévotement à l'oratoire de la Bienheureuse Vierge !

Quant à moi qui cherche à faire comme un bouquet des miracles de la Vierge Marie, je supplie le lecteur de ne pas se montrer critique acerbe de mon livre, mais de m'aider plutôt à le corriger, pour l'amour et pour la gloire de Celle dont je célèbre les innombrables merveilles.

(Ci finit le prologue.)

*quantum ad desidiosos, que semper mitis mites convertit ad oculos inconversos peccatores (1). Devotos aspicit, humiles recipit, quia Filii sui gracia humilibus dat gratiam. Accurrant igitur ad fontem misericordie qui mentes gerunt saucias, accurrant ut pro delictis veniam obtineant. Adveniant qui corpora male sana gerunt, quia ipsa medetur et contritis corde et patientibus corpore. Adveniant ac stupenda videant, incredibilibus fidem adhibeant. Nec aliquem tam saxei pectoris estimo qui non lacrimis irrigetur, devotione perfundatur, si Beate Virginis oratorium devote adierit. Ego autem, qui in unum compilare conor miraculorum Virginis florem, deprecor lectorem ut non sentiam invec-torem set operis nostri correctorem, propter Ejus amorem et honorem cujus magnalium predico multitudinem.*

(Explicit prologus.)

---

(1) Ms. A. *Mites convertit ad inconversos oculos peccatores.* — C. *Inconversos peccatores ad oculos.* Évidemment les trois leçons sont fausses. L'original avait probablement « *convertit ad inconversos peccatores oculos* ou *oculos ad inconversos peccatores* ».

## Chapitres de la première Partie

---

1. De deux adolescents tombés dans l'eau sans subir aucun dommage.
2. Prêtre ressuscité par la vertu de Notre-Dame.
3. Femme punie de Dieu pour n'avoir pas accompli son vœu.
4. Voleurs qui ne peuvent nuire à un pèlerin.
5. De l'excommunié qui osa pénétrer dans l'église de la Vierge.
6. D'un pèlerin voleur qui fut privé de l'usage de la parole.
7. D'une femme blessée à mort qui fut guérie par la Bienheureuse Vierge.
8. La femme et la fille d'un chevalier rendues à la santé.
9. La maison d'un chevalier préservée de l'incendie.
10. Un Lombard sauvé du bûcher, puis délivré des fers.
11. Un autre prisonnier miraculeusement sauvé d'un supplice inouï.
12. D'un noble qui échappa au précipice.
13. Un jeune homme sauvé du naufrage, puis du gibet.
14. Un chevalier percé d'un coup de lance est guéri par la Vierge.
15. Bras déjà desséché guéri par Notre-Dame.

## Capitula prime Partis (1)

---

- I. De duobus adolescentibus inter aquas nil lesis.
- II. De presbitero per virtutem Domine nostre suscitato.
- III. De femina voti rea divina ultione multata.
- IV. De Latronibus peregrino nil nocere valentibus.
- V. De excommunicato qui Virginis ecclesiam intrare presumpsit.
- VI. De latrone peregrino officio lingue privato.
- VII. De muliere vulnerata ad mortem per Beatam Virginem curata.
- VIII. De cujusdam militis uxore et filia sanitati restitutis.
- IX. De domo cujusdam militis ab igne salvata.
- X. De quodam Longobardo ab incendio et postea a vinculis liberato.
- XI. De alio quodam ab inaudita pena miraculose erepto.
- XII. De quodam nobili qui precipitium evasit.
- XIII. De adolescente a naufragio et suspendio salvato.
- XIV. De milite lancea transosso per Virginem curato.
- XV. De brachio jam arido per Dominam nostram curato.

---

(1) Ms C. *Incipiunt capitula.*

16. Petit aveugle guéri.
17. D'un homme à qui des dents perdues furent remises.
18. Un homme délivré de ses chaînes.
19. D'un taureau donné à Sainte-Marie et qui ramena le troupeau [volé].
20. Femme hydropique rendue à la santé.
21. Trois aveugles guéris.
22. Femme guérie d'une contracture de la main.
23. Petit aveugle-né guéri.
24. Un chevalier qui avait fait du tort à un pèlerin est saisi du mal des ardents.
25. Femme guérie d'un polype nasal.
26. Femme muette qui recouvre l'usage de la parole.
27. Navire sauvé avec sa cargaison de vin.
28. D'une folle furieuse qui recouvra la raison.
29. De celui qui ne pouvait pas guérir d'un coup de flèche qu'il avait reçu.
30. D'un autre qui fut transpercé d'un coup de lance.
31. Gens sur un navire en perdition sauvés par la Reine des Vierges.
32. D'un chevalier que son ennemi ne put blesser.
33. D'une jeune fille sourde et muette de naissance.
34. Du cierge qui descendit sur une viole.
35. Un possédé du démon délivré.
36. D'une femme qui ne put être noyée.
37. Prêtre guéri par l'insigne du pèlerinage.
38. Malade contracté guéri par une vision.

- XVI. De ceco puero illuminato.
- XVII. De illo cui dentes perditī restituti sunt.
- XVIII. De homine soluto a vinculis.
- XIX. De tauro Sancte Marie dato qui pecus reduxit.
- XX. De muliere ydropica sospitata restituta.
- XXI. De tribus cecis illuminatis.
- XXII. De muliere contracta sanata.
- XXIII. De parvo ceco a nativitate illuminato.
- XXIV. De milite qui peregrinum vexaverat igne infernali correpto.
- XXV. De quadam domina a polipo sanata.
- XXVI. De muta muliere cui loquela reddita est.
- XXVII. De navi salvata et vino non effuso.
- XXVIII. De furiosa que sensum recepit.
- XXIX. De illo qui percussus sagitta curari non poterat.
- XXX. De altero qui lancea transfixus est.
- XXXI. De desperatis in navi per Reginam Virginem liberatis.
- XXXII. De milite quem hostis ledere non potuit.
- XXXIII. De puella surda et muta a nativitate.
- XXXIV. De cereo modulo qui super vidulam descendit.
- XXXV. De demonioso liberato a demonio.
- XXXVI. De muliere que mergi non potuit.
- XXXVII. De sacerdote per signum peregrinationis curato.
- XXXVIII. De contracto per visionem sanato.



39. Sourde-muette guérie.
40. D'un homme qui fut guéri ainsi que ses chevaux.
41. Horrible maladie d'une femme.
42. Voleurs qui confient leur butin à la personne volée.
43. D'un messager de la Vierge qui guérit une femme d'une tumeur.
44. D'une fillette dont le corps était enflé et qui fut guérie elle aussi.
45. De chevaliers qui avaient perdu l'usage de la parole.
46. De ceux qui devaient lutter en combat singulier.
47. D'un larron qui vola une pèlerine de la Bienheureuse Marie.
48. Chevalier guéri d'une tumeur.
49. D'un autre chevalier blessé et regardé comme perdu.
50. D'un prisonnier qui vit ses fers brisés.
51. Jeune homme guéri de nombreuses blessures mortelles.
52. D'un état très grave de langueur.
53. D'un captif délivré par la foi de sa mère.

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE

- XXXIX. De surda et muta sanata.
- XL. De quodam cum equis suis sanitati restituto.
  - XLI. De cujusdam mulieris horribili egritudine.
  - XLII. De latronibus qui furtum suum illi cujus erat commiserunt.
  - XLIII. De Virginis nuntio qui strumosam sanavit.
  - XLIV. De puella inflata que et ipsa sanata est.
  - XLV. De militibus locutionis officio privatis.
  - XLVI. De his qui constituti erant singulari certamine.
  - XLVII. De latrone qui Beate Marie peregrinam spoliavit.
  - XLVIII. De milite gibboso sanato.
  - XLIX. De alio vulnerato et jam desperato.
    - L. De ruptis vinculis cujusdam incarcerati.
    - LI. De quodam juvene multis et letalibus vulneribus sauciati.
    - LII. De languore fortissimo.
    - LIII. De captivo per fidem matris soluto.

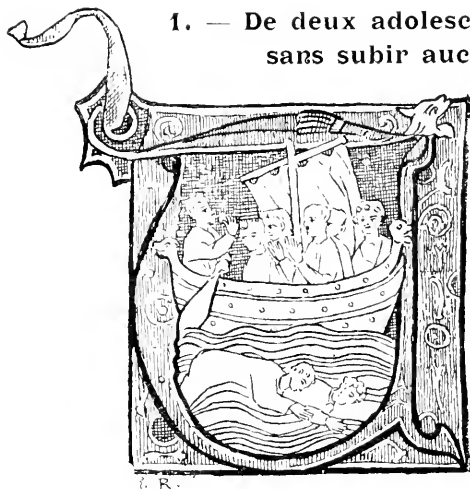
EXPLIGUNT CAPITULA PRIME PARTIS

---



CI COMMENCE LA PREMIÈRE PARTIE DES MIRACLES DE SAINTE-  
MARIE DE ROCAMADOUR

1. — De deux adolescents tombés dans l'eau  
sans subir aucun dommage (1).



Miniature du manuscrit C.

De notre temps, beaucoup de Gascons vinrent pour prier à l'église de Notre-Dame de Rocamadour. Ayant fait leur devoir avec beaucoup de dévotion et de solennité, ils se mirent en route pour retourner dans leur patrie. En chemin ils arrivèrent aux bords du Tarn. Ils entrèrent dans le bac, à l'exception de deux d'entre eux qui n'eurent pas de place. C'étaient des jeunes gens, personnes peu patientes. Ils prirent mal leur retard, et comme ils étaient lestes et robustes, ils s'élançèrent sur la barque au milieu de leurs compagnons. Mais il est écrit : « C'est précisément avant la ruine que le cœur est plein d'orgueil ». La Bénigne Vierge permit que par punition divine ils tombassent tous deux dans la rivière

(1) Traduit aussi par M. Le Guennec, *op. cit.*, p. 179.

et disparussent sous les flots. Le courant était à cet endroit comme un torrent impétueux. Leurs compagnons, remplis de tristesse et d'effroi, invoquèrent ensemble le secours de la Bienheureuse Marie ; mais les pêcheurs, qui furent employés à la recherche de ces infortunés, dépensèrent en pure perte leur adresse et leur peine ; longtemps, longtemps, on s'épuisa en efforts ; mais ce fut vain. On ne pouvait plus

I

INCIPIT PARS PRIMA MIRACULORUM SANCTE MARIE  
RUPIS AMATORIS

1. — De duobus adolescentibus (1) inter aquas nil lesis (I, 1).



Temporibus nostris, multi Gasconum Beatam Mariam ecclesie Rupis Amatoris, orationis causa, adierunt Peractisque omnibus devote et sollempniter, cum ad propria repatriarent, venerunt ad fluvium Tarni(2). Quibus navem intrantibus, duobus eorum in ea, eo quod esset plena, locus non patuit(a). At illi indignantes ut pote protervi et corpore validi insilierunt in navim super socios. Set cum scriptum sit : *Ante ruinam exallatur cor* » (3), ultione divina, permittente Virgine benigna, ambo ceciderunt in aquam et ad profundum descenderunt. Aqua autem ut torrens vehemens erat. Conterritis igitur sociis et merentibus insuperque Beate Marie suffragia una inculcantibus, ars seu

(1) Les manuscrits A et C ont une miniature — plus soignée et plus brillante de couleur dans A — représentant les deux jeunes gens qui tombent du bateau. Dans A, la Vierge apparait dans le ciel.

(2) Sans doute aux environs de Moissac, puisque c'est le chemin pour aller de Rocamadour en Gascogne, en traversant le Tarn. Le bac de Moissac était fort ancien.

(3) *Proverbes*, XVI-18.

(a) Manuscrit A : placuit !

espérer qu'ils fussent encore en vie, l'heure s'avancait, il fallait se disposer à partir.

Tout à coup, chose merveilleuse, contre toute espérance arrachés au péril de la mort et montant du fond de l'eau, ils apparurent sur la rive, sans aucune blessure, sans être même mouillés. Que s'est-il passé ? leur demandèrent surpris leurs compagnons et quelques autres pèlerins arrivés sur ces entrefaites. « La Vierge que nous servions, répondirent-ils, ne nous a pas abandonnés dans le danger, c'est elle qui nous a sauvés, c'est elle qui nous a conservés au fond de la rivière sans que nous ayons aucun mal, c'est elle qui nous a ramenés au bord ». Profond était l'étonnement des auditeurs, qui voulurent se rendre compte du miracle, et qui les trouvèrent en effet aussi secs que s'ils n'eussent pas touché l'eau.

Les « miraculés » parlaient de revenir au sanctuaire de leur glorieuse libératrice ; leurs compagnons les retinrent ; et ce furent les pèlerins témoins du prodige, qui, venant à l'église de la Bienheureuse Vierge, racontèrent le fait unanimement, en glorifiant le Seigneur.

*labor nil contulit piscantium ; Diu diuque tamen fecerunt eos perquiri. Quos cum nusquam reperirent et eos vivere desperarent, quia in longum hora pertrahebatur recedere disponebant, cum ecce, dictu mirabile, contra spem a mortis periculo et torrentis profundo super crepidinem alvei, illesi nec in aliqua sui parte madidi, apparuerunt. Perquirentibus igitur sociis, aliisque qui supervenerant peregrinis, quod factum esset, responderunt : « Non deseruit nos, immo protexit pia Virgo, cujus desudabamus famulatu, et sicut in undis sine ulla nostri lesione detinuit sic super undas (cum admiratione eorum qui audierunt) revexit ». Diligenterque rem pertractantes ita siccis invenerunt, quasi sub undis non latuissent. Set dum gratias reddituri ad gloriosam Virginem redire deliberarent detenti sunt a sociis. Peregrini autem qui affuerant et viderant, venientes ad ecclesiam Beate Virginis, istud unanimes asserebant glorificantes Dominum.*

## 2. — Prêtre ressuscité par la vertu de Notre-Dame (1).

Un prêtre appelé Bernard, de Lasvaux en Quercy (2), chapelain de la Sainte Mère de Dieu, venait tous les ans, à la fête de la Nativité de cette Vierge (3), visiter avec ses paroissiens l'église de Roc-Amadour ; il y célébrait les saints Mystères et tout son peuple recevait solennellement la communion (4).

### 2. — De presbitero per virtutem Domine nostre suscitato (I, II).

Sacerdos quidam Bernardus desvaux (2), de territorio Caturcensi, capellanus sancte Dei genitricis, singulis annis, *in natalitate ipsius Virginis* (3), cum parochianis suis ecclesiam Rupis Amatoris visitabat, divina celebrabat, et populus solempnibus hostiis sancta honorabat. Et quia carnea mole gravabatur cupie-

---

(1) Ce miracle est dans le livre de M. Le Guennec, p. 181. Cf. Jean de Laumière, *op. cit.*, p. 127, d'après la traduction de M. Le Guennec.

(2) C'est la leçon du ms. B *desvaux* (ou *desuaux*, ce qui est la même chose) ; la leçon du ms. A est en somme la même : *de svaux*. Les Vaux, aujourd'hui *Lasvaux*. Cette paroisse du diocèse de Cahors, qui a pour titulaire Notre-Dame, et qui est une section de la commune de Cazillac, canton de Martel, n'est pas très éloignée de Roc-Amadour, ce qui explique le pèlerinage annuel et régulier du chapelain Bernard et de ses paroissiens. Les habitants viennent encore aujourd'hui en grand nombre visiter le sanctuaire de la Vierge. C'est pourquoi je n'ai pas accepté la leçon du ms. C, qui porte *de saux*, bien que sur trois paroisses de ce nom, dans le diocèse de Cahors, deux aient eu également Notre-Dame pour titulaire. Saux, commune du canton de Montcuq (Lot), a pour titulaire Saint-André. Les autres sont dans le canton de Lauzerte : Saux, commune de Sauveterre ; et dans le canton de Montpezat : Saux-Labouffie (Tarn-et-Garonne).

(3) C'est encore aujourd'hui pendant l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge que les paroisses voisines de Rocamadour font leur pèlerinage annuel.

(4) C'est ainsi que traduit M. Servois, *op. cit.*, p. 13 du tirage à part, et c'est la façon la plus simple et la plus juste de rendre les mots « *populus solempnibus hostiis sancta honorabat* ». M. Le Guennec met : « déposait solennellement dans la sainte chapelle ses nombreuses offrandes. » En supprimant la mention du peuple M. de Laumière a la même traduction avec une légère variante. Ce dernier auteur dit en tête de ce miracle : « Nous le reproduisons en laissant au style la simplicité et la naïveté que lui ont données les anciens auteurs. » Ici, « les anciens auteurs » c'est M. Le Guennec (1856), qui traduit fort

Son enveloppe de chair lui pesait, il désirait vivement en être débarrassé pour vivre avec le Christ (1).

Celui « dont le Christ avait été la vie et pour qui mourir était un gain » (2), tomba malade et fut au moment d'entrer dans la voie où s'en va toute chair mortelle. Ses brebis, qui l'avaient tant aimé lorsqu'il était en bonne santé, faisaient de continuelles visites à leur pasteur malade. Lui, leur continuait encore ses exhortations, excitant les bons à mieux faire, suivant le mot de l'Écriture « ils iront, les saints, de vertu en vertu » (3), menaçant les pécheurs, pour les corriger, du supplice éternel. Il arriva ainsi à sa dernière heure et, dans les meilleurs sentiments, exhala le dernier soupir pour aller se reposer dans le sein du Christ avec ses pères. C'était environ vers l'heure de none (trois heures après midi).

On lui rend les derniers devoirs, on fait la veillée de nuit près de son corps. Le jour suivant on célèbre solennellement pour le repos de son âme le service divin. Les brebis, privées de leur bon pasteur, craignent de devenir la proie des

bat dissolvi ut Christo viveret (1). Cui vivere Christus fuerat et mori lucrum (2), viam universe carnis ingressurus, decidit in infirmitate. Quem autem oves sibi credite dilexerant sanum assidua visitatione fovebant egrotum. Ipse vero bonos ad melius hortabatur dicente scriptura : « Ibunt sancti de virtute in virtutem (3) » ; ad correctionem quoque malorum eternum minabatur supplicium. Sicque factum est ut ad extremam veniens horam, bono fine supremum exhalans spiritum, cum patribus suis in Christo quiesceret Hora autem diei erat quasi nona. Peracte sunt exequie, vigilie noctis execute. Sequenti die pro ipsius anima sollempniter celebrata sunt divina. Oves vero proprie, bono destitute pastore, ne lupis rapacibus fierent esce multis vocibus, singultibus et fletibus deprecabantur Virginem ut suum vivificando sibi restitueret patrem. Instantes orabant

---

librement : Il appelle le prêtre Bernard *de Suave*, prend l'heure de *nones* pour neuf heures du matin, etc.

(1) D'après le mot de saint Paul, *Phil.*, I, 23. — Seul le ms. C a la prép. *cum*.

(2) *Ibidem*, I, 21.

(3) *Psal.*, LXXXIII, 8.

loux ravisseurs; leurs voix entrecoupées de larmes et de sanglots s'élèvent vers la Vierge pour qu'elle ramène à la vie et leur rende leur père. Les prières succèdent aux instances, les instances aux prières. Montrant ainsi leur dévotion, exerçant leur foi, tous unanimement répétaient : « O Vierge, Dame de Rocamadour, Dame de miséricorde et de pitié, rendez-nous notre père, notre bon père. » Le Fils de Dieu qui a dit à ses disciples : « Tout ce que vous demanderez en mon nom, [mon Père] vous le donnera (2), » exauça leurs prières en considération de sa mère. Au moment où on soulevait le cercueil pour le porter à la sépulture, le prêtre mort parut comme se réveiller d'un sommeil profond et ressuscita. Il se remit à leur parler avec bonté, les consolant paternellement, promettant à ceux qui persévéraient les joies ineffables qu'il venait lui-même de goûter, et mêlant aussi des menaces à ses caresses. Ils exultent tous de joie et d'allégresse. Ils louent le Seigneur pour ses grands bienfaits, et sa glorieuse mère est honorée et « magnifiée » par les plus belles hymnes(3). Le prêtre ne fut pas ingrat. Il revint à l'église de la glorieuse Vierge de Roc-Amadour, comme aux années

et orantes instabant; devotionem ostendebant, fidem exerebant (1), unum omnes una acclamabant « Virgo, Domina Rupis Amatoris, domina misericordie et pietatis, patrem nostrum, patrem bonum reddet nobis. » Verum quia filius Dei unigenitus dicit discipulis suis « quidquid petieritis in nomine meo dabit vobis » (2) preces eorum, meritis ipsius Genitricis, exaudivit. Dum enim a terra sublevatus deferretur ad tumulum, qui mortuus fuerat, quasi de gravi sompno evigilans, surrexit a feretro. Et loquens eis benigne, paterne consolatus est eos; gaudia perseverantibus promittebat que jam utcumque gustaverat; minando demulcebat, demulcendo minabatur. Fit omnibus gaudium, exultatio et tripudium. Laudatur Dominus pro suis magnalibus et ejus gloriosa Genitrix hymnis mirificis honoratur et magnificatur (3). Postea sacerdos, non ingratus beneficio, solito more set

---

(1) Ms. A et C : *exercebant*.

(2) D'après *Joan.*, XVI, 23.

(3) On chante sans doute le *Te Deum* et le *Magnificat*.



précédentes, mais avec une plus grande dévotion, portant le cercueil où il avait été mis après sa mort. Il raconta le miracle et rendit grâces.

### **3. — Femme punie de Dieu pour n'avoir pas accompli son vœu (1).**

Dans la région de la métropole de Vienne (2), une femme, privée de l'usage de ses yeux depuis de longues années, menait l'existence la plus triste. Cependant, préoccupée de sa guérison, elle invoquait le Fils de la Vierge-Marie et Notre-Dame de Rocamadour, mettant surtout en celle-ci son espérance; elle ne craignait pas de la fatiguer de ses continuelles supplications. Elle ajouta un jour à ses prières la promesse de se rendre à son sanctuaire si Marie lui rendait la vue. Son espoir ne fut pas trompé; la miséricordieuse Dame de Pitié l'exauça, la vue lui fut rendue.

Mais la femme ingrate négligea de remplir son vœu. La mère du Seigneur, comme si elle eût été irritée de son

majora devotione, cum lectica qua mortuus jacuerat, ad ecclesiam gloriose Virginis Rupis Amatoris rediit, miraculum retulit, gratias reddidit.

### **3. — De femina voti rea divina multione ultata (I, III).**

In Vienne (2) metropolitana partibus quedam mulier utroque lumine diu orbata ceca permansit, lugubrem agens vitam. Attamen de salute sua sollicita, filium Virginis et ipsam Virginem de Rocha Amatoris, spem in ea potissimum figens, precibus continuis fatigare non verebatur. Addebat preterea quod ecclesiam ejus adiret si ei lumen oculorum redderetur. Exaudivit eam misericordie Miseratrix nec fraudata est a desiderio suo. Lumen

---

(1) Traduit aussi par M. Le Guennec, p. 183. — Cf. *Mois de Marie*, déjà cité, p. 131.

(2) Vienne, sous-préfecture de l'Isère, jadis métropole; un des plus anciens diocèses de France, supprimé après la Révolution. On verra plus loin qu'il est question des comtes de Vienne (liv. III, c. 22-23).

retard, la força par une douleur plus cruelle de venir enfin à son autel. Un jour qu'elle était à prendre son repas, un os de la viande qu'elle mangeait, pointu des deux bouts, lui demeura dans le gosier. Quel état pour cette malheureuse ! Elle pouvait bien faire entendre des sanglots et des soupirs, mais il lui était impossible de parler. Celle qui naguère n'était privée que de l'usage de ses yeux était privée maintenant de la santé de tout son corps. Elle ressentait la plus vive torture ; une douleur aiguë pénétrait en quelque sorte jusqu'à son cœur, atteignant les sources mêmes de la vie. Ainsi frappée, elle aimait mieux mourir que souffrir plus longtemps d'une façon si cruelle. Seize jours durant, il lui fut impossible de prendre aucune nourriture et d'avoir aucun repos. Continuellement dans les gémissements et dans les larmes, elle déplorait amèrement sa faute, et suppliait instamment du fond du cœur la Vierge qu'elle avait offensée de vouloir bien lui pardonner : « Étoile de la mer, qui donnes ta lumière aux malheureux, jusques à quant te montreras-tu blessée dans ton amour ? La pauvre femme blessée dans son corps n'en peut plus. Si tu ne lui montres pas les marques de ta pitié, elle ne pourra vivre plus longtemps. »

recepit ; set quasi oblita beneficii votum reddere distulit. Mater vero Domini, ceu more illius impatiens, acriori vulnere vulneratam ad se venire coegit. Quippe dum quadam die comedens reficeretur, os carniū utrobique acutum quibus vescebatur vescentis infixum est gutturi. Quid ageret misera et miserabilis ? Exterius singultus et suspiria audiebantur, vox penitus nulla. Que modo privata fuerat oculorum lumine modo privatur totius corporis sanitate. Torquetur interius : dolor acerrimus cordis angit vitalia, consumit penetralia, sicque toto destituto corpore maluit mortem quam sic diutius cruciari. Cybaria que mortalibus sitam prestant per 16 dies non accepit, nunquam quiescens, set semper in fletu et gemitu reatum suum depromebat, Virginem quam offenderat repropiciari sibi deposcebat : « O stella maris, lucem prestans miseris, quousque vulnerata caritate perdurabis ? Vulnerata mulier jam fere deficit : si signum misericordie ei clauseris, diutius vivere non poterit. » Omnes qui aderant miserie misere compaciebantur ; omnes pro ea depreca-

Tous ceux qui étaient présents ne pouvaient retenir leurs larmes et pour elles ils priaient pleins de compassion. La Vierge clémentine exauça enfin leurs supplications. L'os se détacha du gosier, et la femme recouvra la santé primitive, Mais cette fois, pour n'être pas encore punie pour un nouveau retard, elle prend immédiatement le chemin de Rocamadour; elle arrive à l'église de la mère de Dieu, portant l'os en souvenir du miracle, et louant la miséricorde de sa glorieuse Bienfaitrice pour le premier comme pour le second prodige accompli sur elle.

#### 4. — Voleurs qui ne peuvent nuire à un pèlerin.

Dans le monde entier s'est répandue la renommée de la glorieuse Vierge de Rocamadour : elle a parcouru toutes les nations, celles de l'Orient aussi bien que celles de l'Occident. Un citoyen de la ville d'Acra (2), ouvrier (3) du nom de Jean, entreprit le voyage. Après avoir traversé d'immenses étendues de mer et de terre, il parvint enfin à l'église qu'il

bantur. Virgo poscentium votis mitior affuit : os excussit a gutture et pristina sanitati restituit. Mulier autem, ne iterum dilatione puniretur, arrepto itinere, Dei Genitricis venit ad ecclesiam, os in miraculi monumento proferens ; tam pro prioris quam pro sequentis (1) signi beneficio, Glorioso sustollebat miserationem.

#### 4. — De latronibus peregrino nil nocere valentibus (I, IV).

Quia ubique terrarum famose crebrescit fama gloriose Virginis Rupis Amatoris, nec solum Occiduas set et Orientis perlustravit nationes. Erat enim in civitate, que vulgo *Acra* (2) vocatur, civis quidam Johannes, faber (3), qui, per longos tractus maris longaque terrarum spatia, tandem optatam venit ad ecclesiam.

---

(1) Ms. B a effacé *pro* ; C n'en fait qu'un seul mot avec *sequentis*.

(2) Acra, Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs, en Syrie.

(3) Faber. Si c'était un nom de personne, il y aurait sans doute *Fabri*.

avait tant souhaité de voir. Après avoir accompli solennellement tous les détails de son vœu, il prit le chemin de Saint-Jacques (de Compostelle). Un jour il dut, pour un besoin pressant, s'écarter de ses compagnons de route. Trois voleurs, qui s'étaient cachés dans les environs, tombent sur lui, le maltraitent et cherchent à lui voler tout son bien. O Vierge clément, toi qu'il appelle aussitôt, où es-tu ? Pourquoi ne viens tu pas au secours de ton serviteur à l'heure du péril ? On lui enlève tout ce qu'il a ; il est cruellement battu, et tu ne lui donnes encore aucune assistance ?

Que faisait notre pèlerin pendant qu'il se voyait ainsi pillé ? Il faisait des actes de foi en Notre-Seigneur et en sa Sainte Mère ; il levait ses yeux vers le ciel ; d'un cœur contrit et gémissant il invoquait l'étoile de la mer ; il se recommandait plus que jamais à sa puissance, lui et ses biens.

Les bandits s'acharnent à leur crime ; mais ils ont beau s'acharner, ils ne peuvent rien prendre ; la mule qui portait les hardes du pèlerin, ils ne peuvent la faire avancer d'un pas, ni en la poussant, ni en la frappant, ni même en la couvrant de blessures. Ils veulent mettre leurs mains sur l'argent ; aussitôt, chose étrange, elles se contractent et se dessèchent.

Alors, frappés de crainte et de terreur, ils tombent aux

Sollempniterque, juxta votum quod voverat, peractis omnibus, iter B. Jacobi arripuit. Qui, dum quadam die, ventrem purgaturus, declinasset a comitatu, tres latrunculi qui latuerant in latebris, eum capientes et immaniter tractantes, sua diripere conati sunt. O virgo benigna, presto advocata, ubi es ? Cur servo tuo tibi que servienti in hoc articulo non subvenis ? Ecce que ejus sunt tolluntur, flagellis acriter flagellatur et tunditur, et tu needum subvenis. Quid autem civis peregrinus ageret dum sua tolli videret ? Erat fiduciam habens in Domino et in ejus propicia genitrice. Oculos figebat ad superos ; stellam maris pre ceteris gemitu et contritione cordis interpellabat, se suaque ei commendans attentius. At illi maligni insistebant maligno scelere ; insistebant, nec prevalebant ; mulam enim, quam pro vehiculo habebat, nullo impulsu, nullo verbere, nullo etiam vulnere abducere poterant. Ad pecuniam vero cum manus apponerent, dictu mirabile, subito contracte, exaruerunt. Qui, timore nimio nimioque

pieds du pèlerin et le supplient de leur faire rendre la santé par ses prières et par les mérites de la Vierge. Le pieux pèlerin pria pour eux et ils furent guéris.

Quand il eut fait son pèlerinage de Saint-Jacques et accompli son vœu, il revint à l'église de Rocamadour rendre grâces pour le nouveau bienfait. Il raconta le miracle et, comme preuve, il montrait à tous les cicatrices de sa mule.

### 5. — De l'excommunié qui osa pénétrer dans l'église de la Vierge.

Un jeune homme, bien portant et vigoureux, vint, avec une bande de Gascons (1), au sanctuaire de Notre-Dame, sans avoir fait pénitence de ses fautes et reçu l'absolution du prêtre. Le téméraire osa pénétrer dans l'église et s'approcher impudemment de l'autel sacré. Mais la Vierge, souveraine de tous les royaumes, dont il avait profané le temple et violé

tremore percusi, in facies suas ad pedes peregrini ceciderunt, orantes ut ejus precibus et Beate Virginis meritis sanitati restitui mererentur. Oravit et sanati (a) sunt. Peractoque itinere et (b) B. Jacobi voto supplici, ad prefatam ecclesiam gloriose Virginis pro collato beneficio gratias redditurus rediit, miraculum istud retulit, insuperque (c) ad augmentum credulitatis cicatrices in mula omnibus ostendit.

### 5. — De excommunicato qui Virginis ecclesiam intrare presumpsit (I, v).

Quidam juvenis, corpore sanus, acer viribus, Guasconum (1) fretus caternis, limina Beate Marie, sine penitentia et sacerdotali beneficio adiit; ausu temerario ecclesiam introiit, et usque ante

---

(a) B et C ont : *liberati* ; — (b) et manque dans A et C ; — (c) C met *insuperque* avant *miraculum*.

(1) Cela permet de supposer que le jeune homme était de la Gascogne, mais il n'y a pas d'autre précision sur sa patrie. On a vu également, au numéro 1, un vague semblable à propos des deux jeunes Gascons sauvés de l'eau.

le sanctuaire, ne voulut pas laisser un tel sacrilège impuni. Afin que son exemple servît aux autres, son corps fut livré à Satan qui s'en empara aussitôt. Le misérable jeune homme se mit à pousser des cris, à se déchirer horriblement, lançant des insultes à ceux qui lui faisaient des remontrances, désagréable à tous, à tous redoutable. Il criait si fort, — d'une voix haute et claire comme celle d'un clairon puissant, — qu'il fut expulsé par les fidèles fatigués de ses insolences.

Mais tout autour de l'église le malheureux ne cessait de rôder, sans qu'on pût l'éloigner. Quelquefois même, il se glissait par la porte laissée ouverte et ses cris troublaient les offices, car à cause de lui on ne pouvait presque rien entendre. Le démon donnait au possédé une telle force que sa voix ne s'enrouait jamais et que ses cris, loin de cesser, ne diminuaient pas même d'intensité. Il resta ainsi quatre jours sans prendre aucune nourriture, quatre nuits sans dormir un seul instant, toujours criant, écumant, grinçant des dents, troublant les pèlerins ; que dirai-je de plus ? Pour tous c'était un effroi de l'entendre, c'était une peine de le voir.

Les moines et les custodes de l'église, troublés d'une puni-

sanctum altare impudens temerarie accessit. Set Virgine summa regnorum, cujus prophanaverat templum, violaverat sacrarium, tale non ferente improprium, ut ceteris fieret exemplum, corpus ejus traditum est Satane. Arreptus igitur miser miserabilibus vociferabatur vocibus, se ipsum misere discerpens et lanians, reprimentibus convicians, omnibus gravis, omnibus terribilis. Adeo clara voce clare et alte, quasi tuba vehemens, tonabat quod ab omnibus propter sui insolentiam procul pelleretur. At tamen semper circa ecclesiam se agebat, amoveri non poterat, set quandoque, quando patebat, subintrabat, Divina turbabat, quia preter eum vix aliquid audiebatur. Quippe possessor (a) possesso tantas amministrabat vires ut ejus nunquam rauce fierent fauces, nec minorarentur vel cessarent clamores. Quatuor mansit diebus, nichil cybi capiens, nec quatuor noctibus vel modicum dormiens, set semper clamans, spumans, dentibus frendens, omnes turbabat. Quid multa ? omnibus eum audire erat timor, videre dolor. Fratres et ecclesie custodes super nova

---

(a) *Possessio* dans A.

tion divine si insolite et si nouvelle, surtout parce que cette maison de Dieu était d'ordinaire la maison de la miséricorde, non celle de la vengeance, prennent des informations sur la vie du malheureux contre qui le démon exerçait ainsi sa malice. On leur apprend qu'il a toujours désobéi aux lois de l'Eglise ; que malgré les défenses il n'a pas craint, encore sous le coup de l'excommunication, d'entrer dans le sanctuaire ; bien plus, qu'il a toujours été l'ennemi acharné d'un prêtre, de son curé même, et qu'il a mis le comble à tous ses crimes en usurpant et en retenant les dîmes de la paroisse.

Les religieux se disent : pour que la gloire de la Bienheureuse Marie apparaisse par lui plus éclatante aux yeux de tous, il faut que Celle qui a permis qu'il devînt fou dans son église lui rende elle-même la santé. Sur leur conseil, voici ce qui fut fait : le malheureux fut ramené dans son pays ; on le réconcilia avec le prêtre, on rendit les dîmes et les autres biens dont il s'était emparé, enfin, son propre curé lui donna l'absolution canonique. Aussitôt et presque sur l'heure le fou est guéri ; celui qui poussait des cris de fureur fait entendre des cantiques admirables en l'honneur de la glorieuse Vierge qu'il exalte par ses louanges ; il proclame

et insolita ultione turbati, presertim cum domus hec soleat esse clementie non vindicte, diligenter requirunt *(a)* ejus extiterit vite in quo dyabolus sic exerceat artis sue maliciam. Refertur quod ecclesiasticis decretis semper obviaverit, contra vetitum excommunicatus ecclesiam intrare non timuerit, sacerdoti, immo pastori suo, per omnia contumax extiterit, ad cumulum vero sui facinoris decimas ipsius ecclesie sibi vendicans retinere consuevit. At illi subinferunt : « Ut gloria Beate Marie per eum liquido cunctis pateat contigisse credimus quatenus, sicut in ejus ecclesia furit et tunditur, sic per eam sanitati restituatur ». Factum que est ut, ex eorum consilio, ad propria reduceretur, sacerdoti reconciliaretur, decime et cetera que abstulerat restituerentur, postea vero a proprio pastore correptus canonice absolutus est. Statim et quasi in momento, qui fuerat demens factus est sanus, qui modo furebat ipse gloriosam Virginem miris effert preconiiis, laudibus honorat, dicens et contestans

---

*(a)* A : *enquirunt, inquirunt.*

que c'est par ses mérites et par sa bonté qu'il a été arraché à la domination du démon. Sans aucun retard il revient à l'église de Notre-Dame, il rend grâces à la Vierge bénie, et fonde un cens annuel qu'il s'engage à payer pour ce bienfait et pour les autres grâces qu'il a reçues.

### **6. — D'un pèlerin voleur qui fut privé de l'usage de sa langue.**

Peu de temps après, un pèlerin du côté de Toulouse (1) vint avec plusieurs compagnons, car chaque jour il y a une foule de visiteurs. Il entra dans l'église, déposa son offrande sur l'autel, puis descendit à son auberge, avec les autres, pour prendre son repas. Mais comme c'était un voleur, il garda une somme d'argent dont il était chargé et qu'on envoyait à la Bienheureuse Vierge. Sans doute afin qu'il n'eût pas à subir pour un tel crime la sentence mortelle du jugement dernier, il fut puni sur l'heure et privé de l'usage de sa langue. Ses compagnons désolés expriment leur douleur ; ils

quod a diabolica dominatione ereptus sit ejus meritis et benignitate ; nec diutius immorans ad ecclesiam Beate Virginis rediit, gratias retulit, censumque annualem quem pro hoc ceterisque beneficiis redderet constituit.

### **6. — De latrone peregrino officio lingue privato (I. vi).**

Non multo post tempore, quidam de pago Tolosano (1), cum ceteris peregrinis, quorum cotidie non modica fit frequentia, advenit, ecclesiam introiit, oblationem suam super altare posuit, sicque ad hospitium suum una cum sociis suis ut cybum caperent *descendit*, set, quia fur erat loculos habens (2), retinendo que Beate Virgini mittebantur. Ne in extremi judicii examine pro tali periret crimine, in presenti privatus est officio lingue. Fit ingens dolor sociorum et ad sydera clamor fletibus et sin-

---

(1) Sans autre précision.

(2) Réminiscence du mot de saint Jean contre Juda (*Joan.*, XII-6).



poussent de grands cris vers le ciel et invoquent pour lui, avec des larmes et des sanglots, le secours de la Bienheureuse Vierge.

Ils proposent même de ne rien manger, tant que la Vierge compatissante n'aura pas eu pitié de lui. Des habitants de la ville accourent ; ils partagent leurs peines et leurs prières, pleurant avec eux, avec eux élevant leur voix vers la Mère de pitié et de miséricorde. Comme on le ramenait à l'église, le muet montre la bourse qui contenait le dépôt qu'il n'avait pas remis. Ce que voyant, ses compagnons et la foule qui s'était assemblée comprennent que le malheureux était la victime de son amour de l'argent. La bourse est rendue et aussitôt le muet parle et confesse son péché. Il loue et glorifie la glorieuse Marie toujours Vierge qui a pitié des pécheurs.

### **7. — D'une femme blessée à mort, guérie par la Bienheureuse Vierge.**

Un chevalier causait et plaisantait un jour avec sa femme qu'il aimait tendrement. A un moment donné, naïvement,

*gultibus Beatissimam Virginem interpellantium pro socio. Proponunt etiam se nichil comesturos donec socii miseretur pia Virgo. Accurrunt habitatores illius ville, illorum compatientes passioni, flentes cum flentibus, Matrem pietatis et misericordie altis vocibus acclamantes. Cumque ad ecclesiam reduceretur protulit loculum in quo commissum recondebatur. Quod socii et multitudo populi que convenerat videntes intellexerunt concupiscentia pecunie ligatum teneri. Redditur, statimque qui mutus fuerat, proprium agnoscens reatum, loquitur, Gloriosam et Perpetuam laudans et magnificans Virginem que peccatorum miseretur.*

### **7. — De muliere vulnerata ad mortem, per Beatam Virginem curata (I, VII).**

Miles quidam cum uxore sua quam plurimum diligebat jocabatur et jocans colloquebatur. Illa autem simpliciter, ut casta

cette chaste épouse lui demanda : « Je voudrais savoir de vous si vous observez parfaitement la foi conjugale, et si à mon amour vous ne préférez pas l'amour de quelque autre ». Le jeune époux, qui était d'un caractère enjonné, répondit un peu légèrement en souriant : « Pensez-vous que je me contente de vous seule ? Pensez-vous que je n'aie pas telle ou telle pour amie ? » « Si je croyais que vous dites la vérité, reprit sa femme, vous voyez ce couteau, — elle en tenait un en effet — eh bien ! je me l'enfoncerai dans le sein ». Or, elle était dans un état de grossesse très avancée. Le chevalier, continuant sa plaisanterie : « Je ne pense pas, dit-il, que vous osiez vous frapper, parce que vous saurez que ce que je vous ai dit est vrai ! »

Mais la malheureuse jeune femme, incapable de supporter un tel affront et de se dominer elle-même, oublieuse de son sexe, s'enfonça le couteau dans les entrailles.

Accablé par cet affreux malheur si imprévu, le chevalier se frappait la poitrine, se déchirait la face, s'arrachait les cheveux : « Que je suis malheureux », s'écriait-il, en pleurant amèrement. Et ce n'était que trop vrai : lui qui était si heureux avec sa femme se voyait au même instant privé et de celle qui allait être mère et de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Tous ceux qui se trouvaient là s'unissaient à

mulier, inter alia in hec verba prorupit : « Vellem a te scire utrum nexus conjugalis legitime servetur, utrum amori meo amor pelicis cujuslibet preponatur ». At ille, ut juvenis jocundus et levis, subridens respondit : « Putas ne me te sola contentum ? Putas ne quod illam vel illam non habeam amicam ? » At illa : « Si vera, inquit, crederem que dicis, jam immisso cultello — tenebat enim cultellum — transfigerem me ». Erat autem gravida vicinaque partui. Miles vero verbo verbum inculcans : « Nescio, inquit, si in te severis quia sicut assero verum esse cognoveris ». Femina diutius tantum non ferens ruborem seseque cohibere nequiens, set sexus sui immemor, impresso cultro, propria transfodit viscera. Subito malo et insperato miles turbatus, pectus tundebat, faciem et cesariam laniabat, flebilibus vocibus se miserum asserebat. Et revera verum fatebatur qui felix fuerat conjuge, duobus privatus et matre et quam in utero gestabat sobole. Dolorem dolori ejus cumulabant omnes qui

sa douleur ; leur propre sensibilité était excitée par son désespoir et aussi par la mort de cette jeune femme qui avait vécu de façon à conquérir l'estime de tous. Qui donc en effet aurait pu retenir ses larmes en voyant mourir si misérablement cette malheureuse avec le fruit qu'elle n'avait pas encore mis au monde ?

Cependant personne n'osait retirer de la blessure le couteau dont elle s'était frappée, estimant qu'elle rendrait le dernier soupir au moment où on le retirerait.

L'époux, encore époux (1), le visage inondé de larmes, tourna sa pensée et ses prières vers le Seigneur, et s'adressa ainsi à sa miséricordieuse Mère : « O ma Dame, vous qui êtes mon salut, ma consolation, vous dont la puissance peut tout et contre ma faute et contre mon malheur ; ô ma Dame, qui m'avez conduit dans la vie jusqu'à cette heure, je vous prends à témoin de mon innocence et de la pureté de mon cœur. Je vous prends à témoin, ô ma Dame, en proclamant devant tous que jamais je n'ai profané la couche conjugale, que jamais je n'ai levé les yeux sur d'autres femmes, que j'ai gardé mon cœur pur et innocent de tout coupable désir. Et voici, ô ma Dame, que sans avoir rien fait de tout cela,

aderant. Tum dolor viri, tum mors mulieris, que alti vixerat testimonii, ad lamentum incitabat. Quis enim lacrimas cohibere possit, qui pregnantem misere mori, fetum necdum enixam, sine causa perspexerit ? Cultellum qui corpus transfixerat a vulnere nemo extrahebat, existimantes quod cum ejus emissionem spiritum supremum emitteret. At sponsus, qui adhuc sponsus (1), totus perfusus lacrimis, preces ad Dominum convertit, ejus misericordem Matrem interpellans : « Domina, que es salus mea, consolatio mea, prestabilis super nequitia et tribulatione mea, Domina que educatum in hac hora me perduxisti, te testans invoco testem conscientie et puritatis innocentie mee. Testor te, Domina, et coram omnibus confiteor quod thorum conjugalem adulterino coitu nunquam fedavi, oculos ad alienas non levavi, cor mundum et innocens ab omni muliebri concupiscen-

---

(1) L'auteur veut dire sans doute que la femme n'était pas morte et que le chevalier n'était pas encore veuf. Il n'est pas toujours facile de suivre de telles subtilités.

je suis regardé comme coupable de tout, et la mort de mon épouse me tue. Je ne puis pas vivre, en effet, puisque la meilleure partie de moi-même ne vit plus. O mon épouse, mon épouse chérie, que je voudrais être mort à ta place ! Je vis sans vivre, car vivant dans la douleur mon corps dépérira bientôt. Puisse mon âme dépérir avec lui ! Jamais personne n'a souffert ainsi de la blessure d'un autre ! D'un autre ? mais ne formions-nous pas un seul corps dans le Christ ? oui, nous ne formions qu'un corps. C'est mon corps qui a été transpercé, c'est mon corps qui souffre ; ah ! qui me guérira ? O Vierge, ô Dame, et Reine toute puissante, qui ne méprisez pas ceux qui ont confiance en vous, montrez-moi votre visage serein et compatissant en accomplissant l'œuvre de miséricorde. O Vierge, qui exaucez les prières des humbles, venez à mon secours, guérissez la blessure de cette femme, rendez-lui la santé. Il vaut mieux pour elle mourir que de retarder quelques instants sa mort en souffrant comme elle souffre ! O Vierge, ô Vierge, je me remets à votre jugement. Vous qui pesez tout dans les balances de la miséricorde, ne jugez pas, comme si c'était un acte, la

tia habui. Nunc ergo, Domina, cum nichil horum fecerim, quasi omnium reus teneor, et in morte conjugis morior. Neque enim vivere potero, mortua parte et maxima nostri. O conjux et conjux dilecta, quis mihi det in sorte tua mori pro te ? Vivens, set nec vivens, quia, semper in merore vivens, tabescet corpus. O utinam cum corpore deficeret et spiritus ! Quis unquam, ut ego, ita vulnus sensit in corpore alieno ? Set numquid unum corpus eramus in Christo ? Erasmus plane. Perforatum doleo corpus meum et quis medebitur mei ? (1)

« Virgo, Domina et prepotens Regina, que non spernis presumentes de te, vultum propitium, vultum serenum ostende nobis, opus operando misericordie. Virgo, que preces affectas humilium, intende in auxilium meum et hujus mulieris medere vulnere, restitue sanitati. Melius est enim mori ei quam diutius mortem protrahendo ita cruciari. Virgo, Virgo, tuo me committo judicio. Que misericordie lance ponderas omnia, ne reputes pro facto

---

(1) Réminiscence du mot de Jérémie : quis medebitur tui ? (Thren. 11 13).

parole légère, la sottie parole que j'ai dite, puisque je suis innocent de tout acte mauvais O ma Dame, si vous m'exaucez, je ne pourrai pas vous donner quelque chose qui égale votre bienfait, mais je vous promets d'offrir à l'autel de votre sanctuaire (1) l'image de mon épouse faite de son poids de cire ».

Sans plus tarder, confiant en la miséricorde de la Dame de pitié, il retire lui-même le couteau qui avait traversé de part en part. Tous pleuraient, mais tous attendaient pleins de foi le secours d'en haut. La Reine des cieus, secourable à ceux qui l'invoquent, exauça leurs prières. Celle que les remèdes des médecins n'auraient pu guérir fut guérie par la Bienheureuse Vierge et rendue à son ancienne santé (2).

leve verbum, verbum stultum quod locutus sum, cum innocens sim a nocenti opere. Domina, dignum recompensatione non tibi rependam premium, verumptamen imaginem cere ipsius pondere (a) offeram ante sacrosanctum altare tuum » (1).

Nec mora : cultellum qui spinam mulieris transierat a corpore extraxit, prestolans misericordiam Domine. Flebant omnes, auxilium a supernis indubitanter flagitantes. Regina celorum, que presto est votis poscentium, affuit petitioni eorum. Que enim medicorum medicamine incurabilis erat, curata a Beata Virgine, pristina saluti reddita est (2).

---

(a) Ms. A : imaginem ipsius cere pondere !

(1) L'auteur n'indique pas avec précision, bien que la chose soit très vraisemblable, s'il s'agit de l'autel de Notre-Dame de Rocamadour. Il ne dit pas d'ailleurs davantage d'où sont les héros de son récit, qui reste très vague au point de vue historique.

(2) Ce miracle a été publié par M. Servois, pages 18 à 20, avec une imitation du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Comme la brochure de M. Servois n'est pas facile à trouver, je reproduis ici, d'après lui, l'adaptation du *xiv<sup>e</sup>* siècle :

« Un moult noble chevalier banneret avoit en moult grande devocion toute sa vie la Vierge Marie et avoit une moult belle dame a femme, et que bien amoit, et fut grosse d'enfant dont il estoit moult joyeus. Le chevalier fist fere dedans sa chambre ung aultel de la Vierge Marie et en son honneur et y faisoit chanter la messe. Si quand il doubtoit que sa femme dormoit, il venoit devant iceluy aultel et saluoit et prioit moult devotement la Vierge Marie. Une fois avint que la dame, qui estoit pres d'avoir enfant, se esveilla et tasta en la place du chevalier et ne le trouva pas, se leva et ala a l'uys de sa garde robe ou estoient ses damoiselles et ne le trouva pas, puis retourna en son ligt et s'endormit. Le chevalier secretement s'en vint coucher en son ligt avec elle. Le lendemain la dame fut moult trou-

## 8. — La femme et la fille d'un chevalier rendues à la santé.

L'Ordre de Prémontré (1) possède dans le diocèse de Laon l'abbaye de Bucilly (2). L'église du lieu, excessivement ancienne, croula un jour par vétusté, et dans sa chute écrasa une maison qui lui était contigue. C'était la demeure d'un

### 8. — De cujusdam militis uxore et filia sanitati restituta (I, VIII).

Premonstratencis (1) Ordo habet Buciliensem (2) abbatiam in Laudunensi episcopatu. In qua pro sui antiquitate contigit antiquam ecclesiam rueri. Que, cum impetu cadens, domum sibi contiguam casu suo pariter obruit. Habitabat autem in ea

---

blée et courroucée, et suspessona son mary et luy dist, gravement se compleignant : « Sire, ne suis je belle ne souffisant pour vous ? Pourquoy amés-vous autre que moy ? » Le chevaier se excusa moult fortement, mes la dame ne le vouloit croire pour excusacion qu'il fist, mes fut courroucée. « Si, luy dist le chevalier, vrayment, dame, je aime dame plus belle que vous n'estes », et entendoit en son cuer de la Vierge Marie. Adounc la dame, du grand duell qu'elle ot, qui cuidast que il aimast autre que elle, se ferit d'ung coustel et se tua et l'enfant qui en elle estoit. Adounc le chevalier qui vist ce, s'en entra devant le lit autel et se lascia choir moult tristes, et se plainy et moult s'escria, disant : « Douce dame, pour cause de vous tout ce est avenu ; je vous prie que a mon tres grant besoing me veuillés aider, conforter et secourir, ainsi comme vous sçavés qu'il m'est mestier ». Le chevalier demeura le jour et la nuit en sa chapelle, et les amis firent le corps appareiller pour mettre en terre, et furent ja dictes vigilles, et le corps vouloient porter au moustier. Et ainsi comme on la veult lever pour porter en l'église, se leva du vas ou on la vouloit porter, saine et entiere, et se fist vestir, et s'en alla droit en la chapelle en sa chambre ou elle trouva son seigneur endormy, et le appela et luy dist : « Certes, tres chier sire, vous me avez dit voir que plus belle que moy avez pour amye. Elle a empetré par devers son benoist enfant Jhesu Christ nostre Seigneur que je ne suis pas dampnée, et me a fait a vostre priere ressusciter de mort a vie et mon enfant qui est tout vif en mon ventre ; et me a moult reprise de ma foulie, et vous prie que vous l'amés et servés plus devotement que onques fistes, et je feray ainsi ». Adonc tous leurs amis et servans et tous ceulx qui présens estoient furent moult eshays et esmerveillés et eurent en plus grant devocion la benoiste Vierge mère. Et tout comme vesquit l'enfant, il ot au front le signe de la playe que luy avoit faite sa mère du coustel ». (Pages 20-21, d'après les *Faits et Miracles de N.-D.*, ms. de la Bibl. Nat., fonds français 7018 3 f. 9vo).

(1) L'ordre de Prémontré ou des Prémontrés, prend son nom de la première abbaye fondée, en 1120, près de Laon, par saint Norbert. Voir *Gallia*, IX, 642 ; nous aurons plus loin l'occasion de parler d'un abbé de Prémontré. L'Ordre n'ayant eu Bucilly qu'en 1148, on ne peut pas faire remonter plus haut la date de ce miracle.

(2) Bucilly, commune du canton d'Hirson, arrondissement de Vervins

chevalier, qui habitait là avec sa femme et ses enfants. Ils s'enfuirent tous en hâte, mais la mère et sa fille restèrent prises sous les poutres de la maison et les moellons de l'église. Les voisins et les amis s'empressent d'accourir ; ils soulèvent avec peine une partie des décombres ; ils prêtent l'oreille, ils écoutent avec attention, et ils entendent la fillette qui semblait rendre le dernier soupir. Ils reprennent la besogne avec plus d'ardeur ; l'enfant apparaît, le corps tout meurtri par la masse des pierres et des poutres pesantes. Ils la prennent par la main pour la tirer de là, mais elle était retenue encore par une grosse poutre ; elle proférait des sons indistincts, comme quelqu'un qui va mourir et elle ne faisait pas de mouvements. Il y avait là une foule énorme ; tous s'efforçaient de tout leur pouvoir d'écartier la poutre pour délivrer cette pauvre enfant dont le sang innocent coulait. Vains efforts. Ni la force ni l'adresse n'obtenaient de résultat ; désespérant de la sauver, ils s'en allaient tous, l'un après l'autre.

La miséricorde de la glorieuse Vierge amena là un cheva-

quidam [miles] cum uxore et progenie sua. Fugientibusque eis cum festinatione mulier cum filia sua sub trabibus domus et ecclesie lapidibus oppressa est. Accurrentes vero vicini et amici tandem partem lapidum semoverunt, aures quoque diligentius accommodantes audierunt puellam quasi supremum spiritum exhalantem. Cumque festinantius insisterent operi, apparuit juvenula, lapidum acumine et trabium pondere toto sauciata corpore. Ad manus autem illam trahentes a trabe detinebatur, et more morientis balbutiebat nec movebatur. Infinita erat multitudo que toto nisu totoque conamine nitebatur, amota trabe, sanguinem qui innoxie fundebatur liberare : frustra conabantur, quia nec viribus nec ingenio proficiebant, set de illius desperantes sanitate unus post alium recedebat. Miseratione autem gloriose Virginis, miles quidam superveniens patri puelle pro-

---

(Aisne), fut en effet, dès 1148, une abbaye de l'ordre de Prémontré. Avant cette date, et, dit-on, dès 950 environ, c'était une abbaye de Religieuses bénédictines. Voir *Gallia*, IX, 667. On trouve l'analyse du cartulaire de cette abbaye au tome II (année 1881) des *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*.

lier, qui dit au père : « Je vous assure que votre enfant sera délivrée, si vous promettez de faire le pèlerinage de Rocamadour ». Le père ne se fit pas prier pour s'engager par cette promesse. Aussitôt et sans aucune peine il obtint, avec quelques aides, ce qu'il n'avait pu faire avec un si grand nombre de gens : il tire des décombres sa fille demi-morte. Voyant que la Sainte-Vierge lui a donné son secours, il entreprend de délivrer aussi sa femme. Il la cherche, il la trouve, toute couverte de blessures, et malgré le poids énorme de pierres et de bois dont elle est écrasée, il parvint à l'arracher, non pas avec la force humaine, mais avec le secours de la Vierge glorieuse. On pansa les blessures de la mère et de l'enfant ; blessures mortelles, sans doute, mais par la vertu des remèdes de la Vierge, toutes deux furent bientôt rendues complètement à leur primitive santé.

### **9. — La maison d'un chevalier sauvée de l'incendie.**

Il y a dans le diocèse de Würzburg un château impérial du nom de Stolberg. Les péchés des habitants sans doute attirèrent la colère divine : frappé de la foudre, le château

testatus est liberandam eam si sponderet se visitaturum Rupis Amatoris Dominam. Quod ille libens libenter suscipiens, continuo et quasi sine labore, quod antea cum multis non potuit, cum paucis filiam semimortuam extraxit. Videns autem sibi prodesse auxilium Virginis et adesse, apposuit etiam eripere conjugem. Quesitam invenit, inventam, multis vulneribus vulneratam, non viribus humanis set ope gloriose Virginis, multo lapidum et lignorum aggere pregravatam, ab imo revexit. Alligata sunt earum vulnera, et vulnera mortifera, que Virginis medicamine ad plene sunt in brevi pristina sanitati restituta.

### **9. — De domo cujusdam militis ab igne salvata (I, IX).**

Castrum quoddam imperiale est in Herbipolensi (1) episcopio, Stolberch (2) nomine, quod divina ultione, peccatis exigentibus

---

(1) Herbipolis est le nom latin de l'évêché de Würzburg.

(2) Stolberg, château ruiné, à Gerolzhofen, basse-Franconie, Nord-Est



fut brûlé de fond en comble. Or, il y avait au-dessous du château, dans l'enceinte du fort, la maison d'un chevalier du nom de Riculfe, qui avait visité, *il y avait bien longtemps*, le sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour (1). L'incendie déployait partout sa violence, et la demeure du chevalier était couverte des débris enflammés qui tombaient du château ; la quantité de charbons ardents qui se trouvait sur la toiture aurait rempli plus de quatre chariots. Les maisons contiguës de chaque côté à celle du chevalier brûlaient. Alors de toute son âme, avec une ardeur anxieuse, il implora le secours de la Vierge : « O Vierge, dit-il, Dame de Roc-Amadour quand j'ai visité votre sanctuaire, n'ai-je pas confié à votre puissante protection ma personne et mes biens ? Comment pourrais-je tout seul échapper à cet immense incendie, alors que déjà mes vêtements s'enflamment et que le bouclier dont je me couvre est presque tout consumé ? O étoile de la mer, pleine de pitié pour les malheureux dans le besoin, venez à mon secours, car je ne compte plus sur mes forces ».

habitantium, fulgure funditus crematum est. Habibat autem sub castro et intra ambitum castris miles quidam, Riculfus nomine, qui *jamdudum* (1) limina Beate Marie Rupis Amatoris visitaverat. Hic cum videret incendium ubique prevalere et domum suam prunis ardentibus tegi, que a superioribus cadebant edificiis, tanta enim erat super tectum domus carbonum infinitas quantam quatuor plaustra non portarent. Domus vero domui sue contigue cremabantur undique igne ; vehementer anxius totis medullis Beatam reclamavit Virginem : « Virgo, Domina Rupis Amatoris, numquid non me et mea, cum tua tererem limina, tue ditioni tueque tutele commisi ? Numquid tanto solus potero obviare incendio ? presertim cum et vestes mee cremantur et clipeus quo tegor igne fere consumptus sit. Stella maris, in necessitatibus miseratrix, adsis michi adjutrix. Diffido enim de viribus meis ».

---

de Würzburg. (Note communiquée par le R. P. dom Ursmer Berlière).

(1) On voit que ce chevalier connaissait Roc-Amadour plus que par ouï-dire. On peut noter le mot *jamdudum*, qui confirme encore ce qui a été dit de l'ancienneté du pèlerinage.

A l'instant même, la Dame qu'il invoquait vint au secours de son fidèle ; elle envoya sur la maison une pluie si abondante que les charbons furent éteints en un moment, et que la maison fut préservée et sauvés tous les biens du chevalier. Aussi bientôt revint-il à Rocamadour raconter le miracle et rendre comme il convenait de légitimes actions de grâces à sa glorieuse Libératrice.

**10. — Un Lombard (1) sauvé du bûcher, puis délivré de ses fers.**

Un Lombard (2) accusé devant son seigneur d'un crime très grave fut condamné au supplice du feu. Se voyant ainsi frappé quoiqu'il fût innocent, il adressa au Seigneur de ferventes prières et supplia en ces termes la Mère de miséricorde : « O Dame, si vous me savez coupable de ce crime affreux, que ma prière vous soit en horreur et que le feu triomphe de moi sans pitié ». On dresse le bûcher, un bûcher énorme ; le pauvre innocent est jeté au milieu. Mais il por-

Nec mora, Domina fideli suo propitia tantam pluvie inundationem super domum immisit quod carbones in momento exlingueret, domum eriperet, et que militis fuerant tantum salvaret. Ille gracias redditurus prout decebat et debebat gloriose Virgini, ad ecclesiam venit, gratias rettulit.

**10. — De quodam Longobardo (1) ab incendio et postea a vinculis liberato (I, x).**

Lombardorum (2) quidam, apud dominum suum gravi crimine accusatus, igne cremari adjudicatus est. Videns itaque se sine causa injuste dampnandum orationem fudit ad Dominum his precibus interpellans Matrem pietatis : « Domina, si crimine hoc facinoroso noxius teneor, oratio mea fiat execrabilis, et ignis in me dominetur, nec michi propitiatur. » Factus que est lignorum

---

(1) M. Champeval traduit : *un banquier* !

(2) Il n'y a pas d'autre précision de lieu. — De même dans le miracle suivant qui rappelle la 3<sup>e</sup> partie de celui-ci.

tait dans son cœur la pensée de la glorieuse Vierge de Roc-Amadour, il avait son nom sur ses lèvres ; il proclamait bien haut sa confiance en son secours. Il mérita d'être exaucé, ainsi que l'événement le démontra.

La flamme s'élevait très haut, l'enveloppant de toutes parts, mais il n'en fut pas blessé, il n'en fut pas même touché, et malgré le feu qui l'entourait, il lui semblait être en un lieu de rafraîchissement (1). Ceux qui avaient voulu sa perte, voyant que la flamme ne le consumait pas et qu'elle n'avait même pas brûlé un cheveu de sa tête, le firent alors jeter au fond d'un cachot, les pieds serrés dans des ceps, et lié de chaînes de fer. Puis à la porte du cachot, garnie de grosses serrures et de lourds verroux, ils mirent des sentinelles pour le garder. Mais la nuit suivante, comme il invoquait au fond de sa prison la Souveraine du monde qui l'avait sauvé du bûcher, il éprouva un nouvel effet de sa protection.

Tout à coup en effet elle lui apparut dans une lumière éblouissante, entourée d'une multitude de vierges, remplissant le cachot de la plus suave odeur. Elle le débarrassa de ses liens et lui commanda de sortir. Il sortit emportant ses

rogus, et rogus immensus, et ille innocens in medio jactatus est. Gloriosam Virginem Rupis Amatoris habebat in corde, ipsam ore personabat, sibi fore in auxilium acclamabat, et sicut res innotuit exaudiri meruit.

Enimvero dum flamma esset altissima et circumquaque late diffusa illum non lesit, nec *omnino tetigit* (1), set eum undique involvens erat ei pro refrigerio. Videntes autem qui perditionis ejus causa fuerant quod igne non consumeretur, nec capillus capitis ejusdem non ureretur, in carcerem fecerunt retrudi, compedibus astringi aliisque vinculis ferreis cathenari, serisque et vectibus infixis, custodes ad custodiendum adhibuerunt.

Cumque in profundo carceris ipsa nocte omnium Dominam invocaret, que eum ab incendio liberaverat, habuit propitiam.

Ecce enim cum multo lumine, multis stipata virginum catervis, adveniens, mirifico carcerem replevit odore, solutum que a vinculis egredi libere precepit. Custodes videbant recedentem,

---

(1) Réminiscence de *Daniel*, III-50.

fers ; ses gardes le voyaient s'en aller ainsi et ils restaient impuissants et surpris, semblables à des chiens muets qui ne peuvent pas aboyer (1). Il traversa la première porte, la deuxième, puis la troisième qui, de même que les autres, s'ouvrit toute seule devant lui (2). A chacune de ces portes les gardes étaient nombreux et veillaient ; aucun ne mit la main sur lui ; il passa ainsi au milieu de ses ennemis comme s'ils avaient été ses familiers. Il fit le long voyage de Rocamadour, portant la masse énorme de ses chaînes, qu'on montre aujourd'hui dans l'église (3), et vint rendre grâces à la Vierge qui l'avait sauvé (4).

### 11. — Un autre prisonnier miraculeusement sauvé d'un supplice inouï.

Dans le pays de Gascogne était un fidèle serviteur de Marie, qui *tous les ans venait faire son pèlerinage de prières* à l'église de Roc-Amadour. Il fut calomnieusement

*vincula asportantem, et quasi canes non valentes latrare muti (1) stabant et stupefacti. Cum igitur primam et secundam pertransisset portam, venit ad tertiam que sicut priores ultro aperta est ei (2). Nullus custodum, cum unicuique portarum multi essent deputati et vigilarent, in eum iniecit manum, et sicut domesticos pertransivit hostes. Emensoque itinere non modicum poudus ferri portans, sicut hodie monstratur in ecclesia (3), venit et gratias reddidit (4).*

### 11. — De alio quodam ab inaudita pena miraculose erepto (I, XI).

In Guasconie partibus erat quidam Beate Marie fidelis servus, qui *singulis annis*, orationis gratia, Rupis Amatoris fre-

---

(1) Isaïe, LVI-10.

(2) Réminiscence des *Act. des Ap.*, XII-10.

(3) Cette manière de parler, prise à la lettre, semblerait indiquer que le fait est relativement ancien.

(4) Ce miracle a été aussi traduit dans le *Guide du Pèlerin à Rocamadour*. — Cf. édition de 1897, p. 70-71. — 1<sup>re</sup> édition, p. 14-15.

accusé auprès de son seigneur d'avoir commis un crime affreux. Jeté dans un cachot, il fut chargé de chaînes et on lui mit aux pieds des fers énormes. Le seigneur avait juré qu'il périrait de faim dans l'horreur de la prison. Mais la Mère de miséricorde en disposait autrement. En effet, à peine étaient sortis du cachot ceux qui l'avaient enchainé, que la Vierge compatissante le détachait de ses fers et qu'il pouvait se promener à volonté dans la prison.

Le tyran apprend ce prodige. Il fait alors creuser dans le cachot même un tombeau, il en fait revêtir les parois de maçonnerie, il y serre sa victime avec de grosses planches adroitement agencées ; sa cruauté ne sait plus qu'imaginer : pour plus de sûreté il lui fait attacher encore les mains et les pieds et passer au cou une énorme chaîne ; enfin il fait fermer la porte du sépulcre, ne laissant qu'un étroit orifice pour respirer.

Mais la nuit suivante, pendant que le prisonnier priait en pleurant, la Bienheureuse Vierge le délivra encore. Il atteignit par l'escalier le haut de la tour et se jeta de haut en bas sans recevoir aucune meurtrissure. Il s'approcha du mur extérieur ; mais que faire ? Pas d'issue pour passer, ni d'échelle pour tenter une escalade. De nouveau il invoque

quentabat ecclesiam. Hic diffamatus est apud dominum suum et crimine pessimo accusatus. Retrusus igitur in carcerem cathenis ferreis et compedibus ponderosis ligatus est. Juraverat enim dominus quod carceris squalore et famis maceratione periret. Set Mater misericordie aliter disponebat. Enim vero, postquam exierunt qui eum astrinxerant, Virginis nostre miseratione solutus deambulabat per carcerem. Quod cum audisset tyrannus in ipso carcere fecit tumulum fodi, maceria forti circumdari, maximis trabibus, sibi ad invicem artificiose illaqueatis, artari. Cum igitur in eum sevitie nichil amplius posset excogitare, ligatis manibus et pedibus, cathena nichilominus circumdata collo, retruserunt in sepulcro, spiramen tantum quo spiraret relinquentes. Media autem nocte, cum esset in fletu et oratione, meritis Beate Virginis solutus per scalam superiora turre ascendit, indeque dimissus ab alto, saltum dedit et sine sui lesione. Ad antemurale cum accessit, timuit eo quod nec scalam per quam ascenderet habebat nec aditum per quem exiret in-

la Mère de Dieu, de nouveau elle vient à son secours, en faisant une brèche dans le mur. Elle le conduisit sain et sauf jusqu'à son église où il arriva joyeux et reconnaissant, portant une tour de cire faite à l'image de celle d'où il s'était échappé (1).

## 12. — D'un noble qui échappa au précipice.

Dans le pays de Maurienne, terre du comte Amédée, un noble chevauchait sans assez de précautions, avec quelques compagnons, à travers les monts abrupts et les vallées profondes. Tout à coup le cheval qu'il montait s'écarte un peu du sentier, glisse vers l'abîme et fait une chute si violente qu'il est coupé en deux par le tranchant de la roche. Le chevalier, voyant la catastrophe et sentant la mort qui le menaçait, avait adressé une brève prière à Notre-Dame de

niebat. *Invocata Dei genitrix affuit : murum ante cum fregit, sicque incolumem et hilarem ad ecclesiam manu perduxit ; turrim quoque ceream ad instar illius de qua evaserat secum attulit* (2).

## 12. — De quodam nobili qui precipitium evasit (I, XII).

Nobilis quidam, in terra comitis Amelii (3) per valles Maurianas minus caute, per abrupta montium et per concava vallium una cum sociis suis equitabat. Contigit autem equum cui insidebat exhorbitare a via et duci in precipitium, tantoque casu ruere quod acumine scopulorum in duo frustra per medium secatus sit. Miles vero tantam timens ruinam et mortem sibi

---

(1) On a vu au début du récit que ce Gascon faisait chaque année le pèlerinage de Rocamadour. J'ai déjà relevé dans l'*Introduction* ce voyage annuel, qui suppose une habitude de la part du pèlerin, et par conséquent confirmé l'ancienneté du pèlerinage de Rocamadour.

(2) Rien qui puisse fixer la date de ce miracle.

(3) Il y a là une erreur des scribes qui ont lu *Amelii* pour *Amedei*. En 1148 ou 1149, mourait Amédée, Amed, ou Amé III, comte de Savoie et de Maurienne, père d'Humbert qui vécut jusqu'en 1186. Le miracle serait donc antérieur à 1149.

Rocamadour. Aussitôt appelée, Elle vole à son aide ; Elle le soutient dans sa chute et le dépose au bas de la vallée, sans qu'il ait reçu aucun mal. Ses compagnons descendent et le cherchent longtemps en pleurant ; ils le trouvent enfin célébrant l'éloge de la Vierge. Il leur expliqua comment il devait son salut aux mérites de la Reine des miséricordes, la Reine du Ciel, la Dame de Rocamadour. Peu de temps après il vient visiter l'église de sa Libératrice, lui rend ses actions de grâces et raconte le miracle.

### 13. — Un jeune homme sauvé du naufrage et du gibet.

Un jeune homme, de la région des Goths (1), se disposait à traverser un cours d'eau avec sa mère : quand l'ennemi des hommes, celui qui porte envie aux gens de bien et leur dresse des embûches, le fit tomber dans le courant où il

instare propinquam, breviter Dominam Rupis Amatoris appellavit et promptam habuit. Enimvero cadentem sustinuit et illesum ad ima vallium deposuit. Quem comites ejus ejulando et flendo diutissime in descensu requirentes tandem laudantem Beatam Virginem invenerunt. Quod autem meritis Regine misericordis, Regine celorum, et Rupis Amatoris Domine, evaserit eis insinuavit ; dehinc ad ecclesiam Liberatricis sue veniens, gratias reddidit et miraculum retulit.

### 13. — De adolescente naufragio et suspendio salvato (I, xiii).

Quidam adolescens, regionis Gothorum (1) cum matre sua flumen (2) transire disponebat, set impulsu hostis nequam, qui semper bonis invidet et adversatur, ad interiora torrentis ceci-

---

(1) Le ms. C a *Longobardorum*. On sait qu'on donnait depuis déjà longtemps le nom de Goths, par opposition à celui de Gascons ou d'Aquitains, à la partie du haut Languedoc qui forme aujourd'hui les départements de la Lozère, de l'Ardèche et partie de la Haute-Loire. On trouvera plus loin le nom de la ville de Largentière au pays des Goths. A une époque plus éloignée de nous, le nom s'appliquait même au pays de Rouergue.

(2) Peut-être le Rhône.

disparut. La mère aussitôt se répand en larmes et en sanglots, invoque Notre-Dame, lui demande de lui rendre son fils. Les matelots le cherchent longtemps, mais en vain. Cependant la mère ne cessait pas de penser à la Bienheureuse Vierge, tantôt cherchant à se la rendre favorable par ses prières, tantôt comme folle la fatiguant par ses cris de douleur. Elle pleurait amèrement, mais ne perdait pas sa confiance. Est-ce que le Seigneur n'était pas touché par les larmes qui ruisselaient sur son visage ? Si, vraiment, mais à mon avis il retardait son bienfait pour que la foi augmentât encore avec la dévotion, et pour que le secours donné par sa mère fût ainsi aux yeux de tous les fidèles une merveille plus extraordinaire.

Il était environ l'heure de Prime (6 heures du matin) quant l'esprit mauvais avait sévi sur le jeune homme. Mais la mère de Dieu le protégeait sous les eaux comme s'il n'y fût jamais tombé. En effet le soir déjà venu, quand tous avaient désespéré et que seule sa mère persévérait dans ses prières, tout à coup le noyé apparaît au milieu du courant, ne bougeant pas de place malgré l'impétuosité du fleuve, puis les eaux le portent au bord ; il est rendu à sa mère et tous les assistants, poussant des cris de joie, glorifient la glorieuse mère de Dieu.

dit. Cumque mater ejus magno fletu ejularet, Dominam quoque nostram advocaret, filium suum sibi reddi acclamabat. A nautis requirebatur nec inveniebatur. Mater vero Beatam Virginem uti haberet presentem interdum precibus demulcebat, interdum quasi vesana clamoribus exasperabat. Amare flebat nec tamen diffidebat. Numquid lacrimæ ejus ad maxillas descendebant et Dominus exaudiret non delectabatur in illis ? Delectabatur plane, set ideo, credo, dilatione ut in ea fides cum devotione augetur et auxilium matris Domini in palam cunctis fidelibus luce clarius propalaretur. Erat hora diei quasi prima quando spiritus nequam in juvenem prevaluit. Quem ita Dei genitrix sub undis incolumem protexit ac si in aquis minime cecidisset. Vespere autem jam facto matre in precibus persistente, contra spem omnium, qui mersus fuerat in medio apparuit gurgite, et quasi fixus ibi haberetur; impetu fluentis non movebatur. Ab aquis asportatur et matri redditur; fit clamor omnium Domini matrem gloriosam glorificantium.



Le perfide ennemi du genre humain, se voyant vaincu, ne voulut pas rester sur une telle honte, et continua de persécuter le jeune homme. Parvenu à l'âge viril, celui-ci fut fait prisonnier dans une expédition et, conduit au supplice, fut pendu au gibet comme un voleur. Trois jours il resta pendu aux fourches patibulaires, sans souffrir le moins du monde, et criant à ceux qui se trouvaient là : « Celle qui m'a déjà sauvé il y a longtemps du fond des eaux, me soutient encore ici sans souffrir ni de la pendaison, ni de la soif ou de la faim, afin qu'on exalte à mon occasion la Vierge que le monde entier glorifie ». Prodige digne d'être célébré partout ! Un grand concours de peuple se fait autour du gibet ; on écoute le pendu qui parlait toujours comme un homme qui ne souffre pas et qui, répétant les louanges de la très glorieuse Vierge, excitait tous les cœurs à la chérir. Que dire de plus ? On le descendit du gibet, et il vint rendre grâces à l'église de Roc-Amadour.

Videns autem callidus hostis maliciam suam in juvene non prevaluisse, propter tantam quam sustinuerat confusionem, ab ejus non destitit persecutione. Dum enim ad virilem pervenisset etatem, in quadam expeditione captus et ad passionem ductus, suspensus est in instrumento quo suspenduntur latrones. Qui dum per triduum penderet (1), nullam patiens passionem, his vocibus omnes interpellabat : « Ea que me jamdudum de profundo aquarum eduxit ea me pendentem absque ullo dolore et absque siti et fame sustinet, ut in me glorificetur que ubique merito celebris habetur. » Mira res et attollenda ! Fit undique concursus populorum qui cum vivere audiunt, quippe pendens quasi non patiens loquebatur. Gloriosissime Virginis extollens preconium ad ejus omnes incitabat amorem. Quid plura ? A patibulo depositus, Rupis Amatoris visitavit ecclesiam, gratiam redditurus.

---

(1) On trouve dans le *Recueil des miracles de sainte Foi* (édition Bouillet, p 74), et dans divers recueils de miracles de Notre-Dame, des histoires analogues à celle de ce pendu.

**14. — Un chevalier percé d'un coup de lance,  
guéri par la Vierge.**

Un chevalier du Rouergue, nommé Guillaume, reçut un coup de lance dans le ventre si violemment que l'arme se fit une issue près de l'épine dorsale. Les entrailles furent cousues par les médecins, qui bandèrent les plaies et appliquèrent des cataplasmes; mais leur art était impuissant à sauver le malade. Ce qu'il prenait sortait par les deux orifices de la blessure et la gangrène se mit aux intestins. Comme rien ne réussissait, les médecins eurent peur des amis du blessé, et à la première occasion ils s'enfuirent, en avertissant qu'il serait mort dans trois jours.

Ainsi privé de tout secours humain, le chevalier se tourna du côté de Dieu. Tous désespéraient de sa vie, mais lui se sentait une ferme confiance en la glorieuse Vierge de Rocamadour; pendant que ses amis pleuraient, il leva les yeux vers le ciel et pieusement fit cette prière au Seigneur : « Seigneur, qui avez tout créé de rien, qui guérissez les ma-

**14. — De milite lancea transfosso, per Virginem  
curato (I, XIV).**

Guillelmus, miles quidam Rotonensium (1), trans viscera transfossus fuit lancea, et lancea transitum habuit juxta spinam. A medicis consuta sunt intestina, colligata vulnera, fomenta adhibita. Attamen ars eorum egroto non sufficiebat ad salutem. Per utrumque foramen victualia exhibant, exta interius putrescebant. Cum ergo cura eorum non curaret saucium, amicos ejus timue-runt, et occasione accepta aufugerunt, infra triduum prenuntiantes eum moriturum. Ille autem humano destitutus auxilio, auxilium quesivit a Domino. Omnes diffidebant de ejus salute, set ipse manebat spem gerens Rupis Amatoris in gloriosa Virgine. Suis igitur flentibus, elevavit oculos ad celum, devote fundens orationem ad Dominum. « Domine, qui omnia fecisti ex

---

(1) Pour *Rutenensium*. On comprend qu'il est impossible de connaître ce chevalier.

lades, qui rappelez les égarés (1), car vous êtes la voie et la vérité; donnez moi de vivre par vous (car c'est être mort que de ne pas vivre en vous) afin que je vive et que je vous glorifie. O Reine du monde, Porte du ciel, Dame de Rocamadour, mère de miséricorde, qui avez opéré sur d'autres tant de prodiges de pitié, daignez exaucer mes suppliantes prières afin que je puisse venir dans votre église vous glorifier de ma guérison. » Comme il prolongeait sa prière, en versant d'abondantes larmes, il fut saisi par un profond sommeil. La mère de miséricorde mettait déjà sur lui sa main guérissante et doucement soignait ses blessures. Il s'éveille, il appelle ses amis, il leur assure qu'il va beaucoup mieux que la veille et que l'avant-veille, quand les médecins le soignaient. Bientôt, Celle qui opère des prodiges et qui rend la santé fait éclater la gloire de son nom; le chevalier se lève, il marche, il vient à l'église de Rocamadour où il rend grâces à Dieu et à sa glorieuse Mère.

nichilo, qui sanas languentes et devios revocas (1), quia tu es via et veritas, da mihi per te vivere, quia mori est qui non vivit in te, ut vivens laudem te. Regina mundi, porta celi, Domina Rupis Amatoris, mater misericordie, que misericorditer et miserabiliter operaris in ceteris, preces supplices acceptare digneris ut in ecclesia tua curationis mee referam magnalia. Cumque protenderet orationem, ubertim flens, sopor invasit eum. Apposuerat enim manum medicine Mater misericordie, jamjamque ejus fovendo curabat vulnera. Convocatis ilico amicis suis fidenter testificatus est se melius et suavius habere quam heri et nudius tertius, quando tractabatur a medicis. Virtutum etenim operatrix, sanitatum reparatrix, ad gloriam et laudem nominis sui in brevi jacentem erexit, ambulanti reddidit, sicque ad ecclesiam veniens gratias Deo et ejus gloriose matri reddidit.

---

(1) *Devios revocas*, qui remettez les égarés dans le droit chemin. Cela n'a pas beaucoup de rapport avec la maladie du chevalier.

Il ne faut pas demander à la plupart des prières que notre auteur a composées une suite très logique.

**15. — Bras déjà desséché guéri par Notre-Dame.**

Robert (1), comte de Meulan (2), jeté à terre par une chute de son cheval, eut le bras droit désarticulé à la jointure de l'épaule. Les médecins le guérirent, mais un certain temps après il tomba une seconde fois sur le même bras, qui fut disloqué au même endroit beaucoup plus grièvement. Les médecins y employèrent en vain tous les remèdes ; ils désespérèrent de pouvoir jamais le remettre en état. Le bras pendait en arrière comme s'il était desséché et sans vie et il était impossible au comte de le soulever de lui-même. Alors il se retourna vers la glorieuse Vierge, mère de Dieu : « O Dame, lui dit-il, qui ne méprisez pas les soupirs des affligés,

**15. — De brachio jam arido per Dominam nostram curato (1, xv).**

Robertus (1), comes de Moslens (2), casu equi super brachium dextrum cadens a superiori junctura semotum ferebat disjunctum, quod arte medicorum sanatum est. Evoluto vero aliquanto tempore, contigit eum super idem brachium ruere et gravius quam prius disjungi a supradicta junctura. Cumque phisicorum fomenta prorsus in eo delicerent et de restitutione brachii desperarent, post tergum ejus pendebat velut aridum, nec arte eorum relevari poterat ; ad gloriosam Virginem Dei genitricem, ita inquires, preces convertit : « Domina que gemitum non spernis afflictorum, delicta juventutis et nequitie mee ne memi-

---

(1) Il est probable qu'il s'agit ici de Robert IV, fils de Galeran II et d'Agnès de Montfort. Les autres comtes de Meulan, du nom de Robert, appartiennent respectivement aux années 965-990 ; 990-997 ; 1081-1118. Les dates de Robert IV (1166-1204) concordent mieux avec les autres dates que nous pouvons trouver dans notre recueil. On connaît les relations de ce personnage avec le roi d'Angleterre et le jeune Henri Court Mantel qu'il contribua beaucoup à soulever contre son père. Peut-être faut-il placer la date du fait rapporté par notre auteur entre 1170, date du pèlerinage d'Henri II à Rocamadour, et 1173, où commence la guerre entre les deux rois. Sur Robert de Meulan voir Em. Réaux : *Histoire du Comté de Meulan*, Meulan, 1873. On verra plus loin, miracle 45, l'histoire de son cousin Robert de Leicester.

(2) Meulan, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise), jolie ville sur les bords de la Seine. Le nom anciennement s'écrivait aussi *Meulent* et *Mellent* ; le manuscrit C porte *Molens*. Le comté de Meulan passa aux rois de France à la mort de Robert et servit longtemps d'apanage aux princes du sang.

oubliez les fautes de ma jeunesse coupable ; ne vous souvenez que de votre miséricorde et rendez la santé à mon bras pour que je puisse venir vous rendre grâces dans votre église de Rocamadour. » Ayant fait cette prière et d'autres semblables, plein d'espoir en la miséricordieuse Vierge, il demanda qu'on lui soulevât le bras. Aussitôt, au grand étonnement de tous les assistants, il put le mouvoir lui-même et l'agiter dans tous les sens, reconnaissant, ce qui était vrai, qu'il devait sa guérison aux mérites de la glorieuse Vierge.

### 16. — D'un petit aveugle guéri.

Dans la province de Reims, au diocèse d'Arras, dans le bourg d'Hesdin, habitait un homme appelé Robert le Maigre. Il eut un fils auquel il donna son nom, mais qui malheureu-

neris(1), set misericordie tue memor eris et mihi restitue valitudinem brachii mei, quatenus in ecclesia tua apud Rocam Amatoris gratiarum referam actiones. » Et cum hec et his similia peroraret, brachium fecit levare, spem ponens in misericordia Virgine. Subitoque, cum omnium admiratione qui aderant, cepit illum movere et circum se ducere, affirmans, quod verum erat, meritis gloriose se sanum fore.

### 16. — De ceco puero illuminato (I, XVI).

In Remensi diocesi, episcopo Attrebatensi, vico Hosden(2), in quidam Robertus nomine, Macer cognomine, filium habuit, nomen suum imponens ei. Puer autem, bivius(3) vel infra

---

(1) Réminiscence du Psaume XXIV, 7.

(2) *Hosden* est sans doute *Hesdin*, encore aujourd'hui ville du diocèse d'Arras, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).

(3) C'est sans doute une faute de copiste pour *biduus*, âgé de deux jours. L'on ne s'aperçut sans doute pas tout de suite que l'enfant était aveugle. Peut-être n'y avait-il dans le cas en question qu'une certaine faiblesse, dont les soins de la mère finirent par triompher.

sement était aveugle. Ses parents désolés firent vœu de le porter à l'oratoire de Notre-Dame de Roc-Amadour. Bientôt ils se mettent en route. Ils étaient au huitième jour de leur voyage quand l'enfant, qui n'avait jamais eu l'usage de ses yeux, commença à voir et à tendre ses petites mains quand on lui présentait quelque chose. Il avait encore les pupilles très petites et ne regardait pas tout à fait comme les enfants qui ont joui de la vue dès le sein de leur mère. Mais quand ils arrivèrent à l'église de la glorieuse Vierge, les parents purent le présenter voyant très bien, et ils glorifièrent et louèrent Dieu dans les choses admirables qu'il a faites, exaltant avec lui sa glorieuse Mère.

**17. — D'un homme à qui des dents perdues furent remises.**

Un chevalier, âgé d'environ soixante ans, reçut dans un combat un coup de pommeau d'épée sur la figure, qui lui fit sauter quatre dents de devant. Craignant d'être un objet de

existens, cecus permansit. Parentes vero super cecitate ejus turbati voverunt se delaturos eum ad oratorium Beate Marie Rupis Amatoris, iterque aggressi sunt. Dum autem octo dietas complessent, qui numquam viderat cepit paulatim videre manusque sibi quippiam porrigentibus porrigere. Sed quia pupillas habebat admodum parvulas, non adeo figebat oculorum obtutus quemadmodum aliquis (1) qui ab utero matris vidisset. Ad ecclesiam laudem gloriose Virginis adventantes, videntem eum presentaverunt, glorificantes et laudantes Deum in mirabilibus suis et Matrem ejus gloriosam magnificantes.

**17. — De illo cui dentes perdidit restituti sunt (I, XVII).**

A milite quodam sexagenario (2) dum esset in prelio, capulo gladii a genis quatuor dentes anteriores excussi sunt. Ipse vero,

---

(1) *Var. A et C quilibet.*

(2) A et C ont : *a milite quodam cuidam sexagenario*, ce qui change le sens : le chevalier aurait fait sauter les dents d'un coup de pommeau, à un sexagénaire. Le récit est déjà assez vague. Ici Notre Dame de Roc-Amadour n'est pas nommée ; mais son sanctuaire est évidemment désigné par les mots : *venit ad ecclesiam*.

dérision en ne pouvant plus bien prononcer les mots, il demanda avec ferveur à la glorieuse mère du Seigneur de lui rendre ses dents. O merveille ! Bientôt ses dents perdues furent remises, différentes des autres par leur couleur qui était la blancheur de l'ivoire. Le chevalier vint à l'église [de Rocamadour], et, pour montrer de quel miracle il avait été l'objet, il apportait quatre dents d'argent selon le nombre de celles qu'il avait perdues.

### 18. — Un homme délivré de ses chaînes (1).

Boson des Allinges(?) avait fait prisonnier le Genevois Richard, contre toute justice, et l'avait jeté en prison, les pieds attachés par des chaînes de fer. Le malheureux, dans son horrible cachot, avait toujours à la bouche, toujours dans son cœur, le nom de la glorieuse mère de Dieu, la suppliant en

ne balbutiando fieret ridiculum omnibus, pro eorum restitutione sedulo Matrem Domini gloriosam deprecatus est. Dictu mirabile : in brevi reparati sunt dentes, in colore ab aliis dispare, albi quemadmodum essent eburnei. Ad ecclesiam venit; in monumentum hujus rei quatuor argenteos dentes, secundum quantitatem eorum quos amiserat, afferens, miraculum ostendit.

### 18. — De homine soluto a vinculis (I, xviii).

Boso de Linge (2) Richardum Gebennensem injuste captum (3) trudens in carcerem compedibus ferreis alligavit. Qui dum esset in ergastulo gloriosam Dei Genitricem semper in ore, semper habebat in corde, supplex suppliciter deprecans quatenus solvi

---

(1) Ce miracle est traduit dans le *Guide du pèlerin à Roc-Amadour*, où l'on a mis : « Boson de Linge avait fait prisonnier dans les Cévennes Richard Viste ! » (1<sup>re</sup> éd., p. 15; — 5<sup>me</sup> éd., p. 71).

(2) Probablement s'agit-il des Allinges, au Sud et dans le canton de Thonon, et qui fut de tout temps un château-fort assez important (*de Linge, da Linge, d'Alinge*; cf. de Leuret, da Leuret, d'Albret).

(3) Le manuscrit A met : *juste in gebennensem captum*.

des prières ardentes de lui obtenir par ses mérites la grâce d'être détaché de ses liens et de sortir de la prison. Le délai apporté par la Vierge au bienfait qu'il demandait ne faisait qu'accroître sa dévotion et qu'augmenter sa foi. Le huitième jour il fut délivré de ses chaînes et il sortit de son cachot les portant dans ses mains. Il vint à l'église de sa Libératrice, à Roc-Amadour, pour lui rendre grâces, et il raconta le miracle.

**19. — D'un taureau qui fut donné à la Sainte-Vierge et qui ramena le troupeau volé.**

Dans la région de Grenoble un homme possédait une grande quantité de bétail. Voulant se rendre propice la Dame de Roc-Amadour, il promet de lui donner le taureau qu'il avait à la tête de son troupeau. Assez peu de temps après l'ennemi vint avec ses satellites, lui enleva tout ce qu'il avait et mit son butin en un lieu fortifié, sous bonne garde. Notre homme qui avait toujours réussi jusque là et que ruinait ce changement de fortune, désolé aussi de ce qu'il n'avait plus de quoi accomplir son vœu, adressait en pleurant ses ardentes prières à la Vierge. Chose étonnante,

et a carcere educi meritis ejus mereretur. Verum quia devotio ejus dilatione crescebat et fides augebatur, octava nocte solutus, vincula portans egressus est. Inde ad ecclesiam liberatricis sue Rupis Amatoris venit, gratias referens miraculum retulit.

**19. — De tauro Sancte Marie dato qui pecus reduxit (I, XIX).**

Gramnovolensibus partibus quidam habundabat multo pecore; volensque propitiam sibi propitiari dominam Rupis Amatoris, taurum, gregis sui ducem, spondit ei se daturum. Non multo post inimicus homo cum satellitibus suis adveniens, omnem ejus substantiam rapuit, munitoque loco custodibus adhibitis collocavit. Ille autem, adversante mundiali rota que ei ante successerat, dolens eo quod perdiderat unde votum redderet, precibus lacrimosis beatam exorabat Virginem. Mirum in modum, brutum et irrationabile animal, quasi capax esset rationis, media



la brute sans raison agit comme une personne raisonnable. Au milieu de la nuit, le taureau fit tomber le loquet de la porte, sous les yeux surpris du garde, emmena son troupeau et le conduisit devant la maison de son maître. A ce coup inespéré l'homme fut rempli de joie [et voulut accomplir son vœu]; mais ce ne fut pas lui qui conduisit le taureau, ce fut plutôt le taureau qui, semblable à un guide au courant du chemin, sans s'écarter à droite ni à gauche, conduisit son maître jusqu'à la porte de l'église de la Bienheureuse et Glorieuse Vierge.

## 20. — Femme hydropique rendue à la santé.

Au bourg de Valenciennes, en l'évêché de Cambrai, une femme nommée Hathvide, mariée à Gauthier de Beaurain, resta hydropique pendant près de sept ans sans qu'aucun remède des médecins pût la guérir. Elle était jeune et belle pourtant, la noblesse de sa famille égalait sa richesse, mais sa maladie l'empêchait d'avoir aucune des joies qui auraient

nocte, assistente et vidente custode, a poste pessulum excussit, pecus secum eduxit et ante domum domini sui reduxit. Insuperato bono exhilaratur homo; et non homo bovem sed bos hominem, velut dux et itineris gnarus, non declinans ad dexteram sive sinistram, ante fores ecclesie beate et gloriose Virginis adduxit.

## 20. — De muliere ydropica sospitati reddita (I, xx).

Cameracensi episcopio, Valentinensi (1) burgo, mulier quedam, Hathvidis nomine, conjux Gualteri (2) de Beaurain (3), ydropisis morbo septem circiter annos laboravit, nec medicina medicorum curari potuit. Cumque juvenus et forma blandiren-

---

(1) A : Valensinensi ; C : Valentinensi.

(2) C et A : *Walteri*. — A : Belrain ; C : Biaurain.

(3) Ce nom de Beaurain est assez fréquent dans la géographie du Nord de la France; peut-être Beaurain, canton de Solesmes, arrondissement de Cambrai.

dù lui sourire. Tous désespéraient de sa santé ; seule elle avait confiance, et jour et nuit ne cessait pas de demander, avec des gémissements et des prières, à la Bienheureuse Mère de Dieu, de la guérir. Comme elle était trop loin de Rocamadour, elle avait l'habitude de se prosterner à terre et de prier en se tournant du côté de l'horizon où on lui avait dit qu'était cette église. Un jour qu'elle était sortie pour prier, chancelante et boitant d'un pied, la Vierge compatissante ouvrit enfin toutes grandes les sources de sa miséricorde. Les humeurs qui gonflaient la peau et remplissaient le corps de la malheureuse femme s'écoulèrent en abondance par les voies naturelles, et celle que deux personnes pouvaient à peine embrasser auparavant à cause de sa grosseur, devint tout à coup si mince qu'il semblait que la peau du ventre touchât l'épine dorsale. Mais pourquoi perdre le temps en paroles inutiles ? Bientôt rendue à la santé, elle fut la joie des siens, qui glorifièrent avec elle la Vierge qui l'avait guérie.

tur ei, genus et opes felicem predicarent, infirmitas sola privabat eam omni felicitate. Enimvero de ipsius incolumitate omnes diffidebant, sola tamen mulier noctem diei et diem nocti continuabat in gemitu et oratione, Beatam Dei Genitricem interpellans pro sui salute. Quippe cum procul distaret ab ecclesia Rupis Amatoris, ex consuetudine humi prostrata, orabat versus plagam ubi audiebat eam esse. Quadam die, dum orandi gratia exisset titubans, et uno pede labens, Virgo propitia, ejus miserta, fontem misericordie aperuit ei : Humor etenim, intercutaneus et intestinalis, quasi fons per naturales meatus cepit profluere, et que antea, pre sui grossitie, a duobus vix poterat complecti, modo, pre nimia gracilitate, umbiculus ejus spine videbatur adherere. Sed quid ultra verbis immoror ? In brevi sospitati reddita, suorum fuit gaudium Beatam Virginem collaudantium.

### 21. — Trois aveugles guéris.

Au diocèse de Clermont (1), dans une même *villa* peu éloignée de la cité [épiscopale], se trouvaient trois aveugles. Deux d'entre eux furent amenés, avec une foule de voisins, à l'église de la Bienheureuse Mère de Dieu. Par les mérites de cette Vierge ineffable, un des aveugles obtint l'usage de ses yeux dans l'église même. Le second revenait chez lui avec son compagnon guéri et les autres pèlerins ; il était triste et se plaignait que la Vierge eût tardé pour lui si longtemps ; il semblait porter envie au bonheur de l'autre et regarder comme un déshonneur de revenir encore aveugle, alors que son compagnon pouvait y voir. Il s'en allait donc ainsi tantôt pleurant, tantôt se lamentant ; cependant il avait toujours la foi, et, l'âme remplie d'espoir dans le secours d'en haut, il implorait sans cesse avec ardeur la Reine du Ciel. Bientôt il ressentit l'effet de la compassion de notre Vierge (2) ; lui qui tout à l'heure devait se faire conduire, il peut se conduire lui-même ; bien plus il conduit les autres, il passe devant ; et, joyeux d'y voir, il glorifie la Mère du Seigneur.

### 21. — De tribus cecis illuminatis (I, XXI).

Claramontensi episcopio (1), haud procul ab urbe, tres in sola villa ceci morabantur. Quorum duo, cum vicinorum multitudine, ad ecclesiam Beate Dei Genitricis producti sunt ; alter vero eorum, meritis eximie Virginis, in ipsius ecclesia meruit donari lumine ; alter, repatrians cum socio vidente ceterisque peregrinis, conquerebatur dolens quod sibi tardior solitoque promptior extiterit omnium Virgo, videbaturque alterius detrahendo invidere beneficio, existimans sibi dedecori fore, si cecus rediret cum socius videret. Igitur cum in hunc modum se ageret interdum flens, interdum conquerens, non tamen diffidebat, set spem gerens a Supernis, auxilium a celesti Virgine instantem postulabat. Et ecce qui a duce ducebatur, miseratione nostre Virginis (2) dux sui factus, et itineris predux alios anteibat ;

---

(1) L'évêché de Clermont comprenait alors toute l'Auvergne ; en 1317, Jean XXII en démembra l'évêché de Saint-Flour, mais c'est près de Clermont même que se passa le miracle, ainsi que l'indiquent les mots : haud procul ab *urbe*.

(2) Roc-Amadour n'est pas nommé dans ce miracle. Mais l'auteur l'indique ici d'une manière très claire par les mots « notre Vierge ».

Comme ils approchaient de la villa où ils demeuraient, le père du troisième aveugle qui n'était pas allé en pèlerinage se trouvait aux champs à labourer. Il entend les cris de joie des aveugles guéris. Alors laissant là ses bœufs, sans rentrer dans sa maison, il part immédiatement avec son fils. Il arrive à l'église de la glorieuse Vierge, il confesse qu'il a péché en tardant à venir : trois jours et trois nuits sans discontinuer il veille et prie pour son enfant. Au bout de trois jours il mérita d'être exaucé et l'aveugle recouvra la vue.

## 22. — Femme guérie d'une contracture de la main.

Au royaume de Bourgogne il existe une église [célèbre] dédiée à saint Antoine. Quand revient, selon le cours régulier de l'année, le jour anniversaire de la mort du saint, les

videns et gaudens, matrem Domini glorificabat. Cum autem appropriassent (1) ville quam adibant, pater illius qui remanserat ceci, tenens aratrum, auditis rumoribus illuminatorum, boves reliquit, ad propria non rediit, set iter arripiens cum filio, gloriose Virginis ad ecclesiam venit, in hoc se confitens peccasse quod tardaverat venire. Qui noctes diebus et dies noctibus, deprecans pro filio, continuabat vigiliis et oratione. Post triduum exaudiri meruit, et cecus lumen recepit.

## 22. — De muliere contracta sanata (I, XXII).

Beati Antonii honore dicata, Burgundie (2) partibus, constat ecclesia. Revolyente autem anni circulo et annua natalitii Sancti redecente sollempnitate, omne opus servile populo inhibetur, et festum celebre celebrari precipitur. Mulier vero quedam

---

(1) A et C ont : appropinquassent.

(2) Il s'agit bien entendu du royaume de Bourgogne, qui comprenait le Dauphiné où se trouvait le célèbre sanctuaire de Saint-Antoine de Viennois (aujourd'hui canton et arrondissement de Saint-Marcellin, Isère), où accouraient de préférence tous les malheureux qui étaient atteints du terrible mal des ardents, dont il va être question au miracle XXIV. Après avoir été desservi par des religieux hospitaliers, Saint-Antoine devint une abbaye de chanoines Réguliers. Un de ces chanoines, Antoine d'Alaman, sera, au xv<sup>e</sup> siècle, évêque de Cahors.

fidèles de ce pays doivent s'abstenir de toute œuvre servile et célébrer la fête avec dévotion. Une femme du peuple voulut faire quelque travail et se renferma chez elle pour n'être pas vue. A l'heure ordinaire elle se mit à table avec son mari pour prendre son repas ; comme elle approchait la main du plat, tout à coup cette main se contracta, et ses ongles entrèrent dans la paume, trouant la peau et déchirant les nerfs. Sur le conseil qui lui fut donné, elle alla devant l'autel du grand saint Antoine et y resta trente jours et trente nuits demandant sa guérison ; mais elle n'obtint rien.

Déçue dans son attente, elle décida de s'adresser plus haut et de demander un secours plus sûr à Notre-Dame de Rocamadour. Un certain nombre de chevaliers du pays venaient précisément vers ce temps là faire un pèlerinage à l'église de la Bienheureuse Vierge ; elle obtint de se joindre à leur compagnie et fit le long voyage gémissante et pleine d'anxiété.

En apprenant l'approche de cette troupe considérable, le prince de Lorraine, qui se trouvait en ce moment à Rocamadour en pèlerinage, monta à leur rencontre. Ayant vu la malheureuse, il fut ému de pitié, et, renvoyant son cheval,

plebeia, quippiam operis factura ne videretur domi se reclusit ; horaque competenti refectura cum marito, cum catino (1) porrigeret manum, subito contracta est, et unguis palme infixus perforato corio nervos tangentes ledebant. Inito igitur consilio, coram altari sancti et venerabilis Antonii posita, ter denis diebus continuatis et noctibus sanitatem querens, non obtinuit ; speque frustrata, salubrius immo altius a Domina Rupis Amatoris habere deliberavit auxilium. Quamplures etenim milites terre illius Beate Virginis adibant illis diebus ecclesiam, quorum cetui sociata gemens et anxia iter aggressa est. Princeps nichilominus *Lotharingie* (2) qui tunc forte ecclesiam visitaverat, audito tantorum adventu, ascendit iturus eis obvius, visaque

---

(1) Manque dans A, où le sens est : *comme elle tendait la main à son mari*.

(2) Est-ce le duc Mathieu de Lorraine dont il sera question plus loin (miracle III, ix), ou, comme l'indiquerait le mot de *prince*, son fils Simon, qui abdique en 1205 pour se renfermer dans un monastère ?

L'acte délicat de charité accompli par le prince semblerait plutôt indiquer que c'est Simon.

il lui donna le bras et la conduisit jusqu'à l'église, se jurant et déclarant tout haut qu'il ne la quitterait point qu'elle ne fût guérie. C'était environ l'heure de None. Tous avaient compassion de cette pauvre femme, tous suppliaient la Mère du Seigneur de se laisser toucher et de faire miséricorde. Le prince, le genou plié devant l'autel, tenait toujours, sans ressentir la fatigue, le bras de la malheureuse et lui soulevait la main, invitant tous les assistants à prier pour elle. Au moment où l'on chantait les louanges de Dieu, à l'office de Complies, de la main blessée le sang jaillit à flots ; peu à peu elle put s'allonger ; le bras qui avait séché fit entendre un bruit comme celui d'une barrière que l'on brise. C'était fini. Rendue à la santé, la femme s'en retourna toute joyeuse dans son pays.

### 23. — Un petit aveugle-né guéri.

Un Gallois (?) et sa femme, déjà un peu âgée, vinrent à Rocamadour pour demander la faveur d'avoir un enfant (2). Ils

*muliere, misericordia motus, equum dimisit, et tenens eam per brachium ad ecclesiam perduxit, animo proponens et ore contestans donec sanitatem consequatur eam se non dimissurum. Hora vero diei circa nonam erat ; miseria mulieris omnes movebantur, omnes pro ea Matrem Domini misericordia moveri precabantur. Princeps quoque, flexo poplite coram altari, indefessus ejus brachium tenebat, manum ejus sublevans ad orandum pro ea omnes orabat. Dum autem hora completorii laudes Domini solvuntur, de manu ejus quasi rivus sanguis profluxit, sicque paulatim erigi cepit, brachiumque quod aruerat strepitum reddidit, quale sepes dum frangitur reddere solet. At illa sanitati reddita cum gaudio rediit ad propria.*

### 23. — De parvo ceco a nativitate illuminato (I, xxiii).

Gallicanus (1) quidam cum uxore sua, que jam in diebus suis processerat, sobolem petiturus (2), Rocam Amatoris adiit, petiit

(1) Ce mot, qui veut dire Gaulois et Gallois, signifie peut-être bien ici un habitant du pays de Galles. C'est, je crois, la seule façon plausible de l'expliquer, à moins que ce ne soit un nom de personne, mais en général notre auteur indique le pays d'origine de ses personnages.

(2) D'autres pèlerins vinrent à Rocamadour pour le même motif (voir le livre de M. Caillau, pp. 148 et suiv.).

prièrent et obtinrent un garçon, mais qui fut aveugle. La mère qui avait espéré tant de joie de la naissance de cet enfant qu'un miracle lui donnait, fut dans une désolation profonde. Pendant qu'elle l'allaitait et l'élevait, elle espéra obtenir du ciel une nouvelle faveur ; prenant un jour son enfant, elle s'achemina vers l'église où elle l'avait obtenu par ses prières. Comme elle traversait un village du nom d'Hermet (1), elle entendit la cloche d'une église qui appelait les fidèles à la prière. Alors tombant à genoux devant une croix — elle était en effet à un carrefour où se dressait la croix du Seigneur — elle adressa au ciel cette prière : « Seigneur, qui avez fait à votre servante la grâce de lui donner un fils (2), exaucez mon humble demande. Vous qui avez daigné créer celui qui n'existait pas, vous pouvez bien éclairer celui qui n'a pas de lumière. O Reine du monde, Dame de miséricorde, source de vie, qui avez été si bonne en me le donnant, augmentez votre bienfait en lui donnant la lumière

et obtinuit, set puer natus cecus permansit. Matris autem, que speraverat de prole divinitus data gaudium, in lamentum conversum est organum. Ablactans tamen eum et educans, a supernis spem habuit, et versus ecclesiam in qua precibus obtinuerat cum eo iter arripuit. Dum vero pertransisset vicum, Herment (1) nomine, audivit sonos ecclesie populum ad orationem provocantes, ipsa quoque procumbens humi ante crucem — erat enim in compito illo crux dominica — preces convertit ad Dominum : « Domine, qui dedisti ancille tue sexum virilem (2), exaudi me propitius, augendo desiderium meum, et qui dignatus es non creatum creare, privatum lumine potes illuminare. Regina mundi, Domina misericordie, fons vite, que benigna fuisti

---

(1) *Hermenec* ou *Hermet*, dans A et C. Le contexte semble indiquer que le village ne doit pas être très éloigné de Rocamadour, puisque plusieurs des témoins du miracle y accompagnent la mère du petit aveugle. Je ne vois d'identification possible qu'avec le village d'Hermet, commune de Montfaucon (Lot), sur le chemin de Rocamadour, et d'où la femme pouvait entendre les cloches de Séniergues, paroisse de la même commune. Dans le diocèse il y avait les paroisses de Lherm (de Heremo), commune du canton de Catus (Lot), et Saint-Pierre-de-Lherm ou la Bénèche, commune de Caussade (Tarn-et-Garonne), celle-ci trop éloignée.

(2) Réminiscence de la prière d'Anne, I, *Reg.* I, 41.

pour qu'il y voye ». Bref, presque aussitôt un flot de sang coula des yeux de l'enfant ; quand le sang cessa de couler, l'enfant y voyait. Beaucoup des gens de l'endroit qui l'avaient vu aveugle pendant qu'il traversait le village, l'accompagnèrent jusqu'à l'église de la Bienheureuse Vierge de Roc-Amadour, glorifiant la glorieuse Mère du Roi de gloire.

**24. — Un chevalier qui avait fait du tort à un pèlerin est saisi du mal des ardents.**

Un pèlerin de Notre-Dame [de Roc-Amadour] et de Saint-Jacques [de Compostelle] traversait un coin du Poitou. Il portait un bonnet. Hardouin de Maillé (?) le rencontre, le salue et lui demande s'il veut lui vendre son bonnet. Soit qu'il fit chaud ou qu'il plut, le pèlerin refusa, disant qu'il lui était

in dando, reformatrix esto, lumen quo videat ei infundendo ». Quid ulterius? sanguinis immensitas ab oculis pueri profluit; cessante autem profluvio, lumen recepit. Multi eorum qui viderant cecum dum transiret vicum, comitantes ei, ad ecclesiam Beate Virginis Rupis Amatoris venerunt et gloriosam Gloriosi Matrem glorificabant.

**24. — De milite qui peregrinum vexaverat igne infernali correpto (I, XXIV).**

Per regionem Pictavie peregrinus quidam Beate Marie et S. Jacobi (1), transibat, pilleum habens in capite, quem Harduinus de Mailli (2) salutavit, volens ab eo precio pilleum compa-

---

(1) Il s'agit évidemment de Roc-Amadour et de Saint-Jacques de Compostelle.

(2) Famille de Touraine et de Poitou très importante déjà au XII<sup>e</sup> siècle. On compte au moins, dans la branche principale, de 1084 à 1413, dix aînés qui portent le nom d'*Hardouin de Maillé*. Il est probable qu'il s'agit ici d'Hardouin II. Son petit-fils, Hardouin IV, fut sénéchal de Poitou vers 1234. Il ne faut pas confondre cette famille avec une famille de Mailly, en Picardie, bien que le manuscrit, œuvre d'un copiste du Nord, donne cette leçon : *Mailli*. On peut voir au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale, *Pièces Orig.*, vol. 1798, que cette confusion a dû être fréquente.



nécessaire. Le chevalier fut indigné de ce refus et plein de colère dépassa le pèlerin ; mais bientôt excité par les furies de l'enfer il revient en arrière, apostropha cette fois assez durement le pèlerin et voulut lui prendre le bonnet pour une somme dérisoire. Le pèlerin ne répondant pas assez vite à son gré, le chevalier, incapable de maîtriser sa fureur, lui donne un coup de pied dans le ventre et le jette à terre. Le pèlerin blessé poussa du fond du cœur un soupir vers le ciel, demandant à Dieu de le venger. Le Juge Suprême, juste arbitre des choses, qui a dit : « C'est à moi qu'appartient la vengeance et c'est moi qui donnerai la punition » (1), ne renvoya pas le châtement au lendemain. La nuit suivante il permit que le chevalier fût saisi du mal qu'on appelle le feu infernal au pied même qui avait frappé. Le chevalier fit chercher avec soin le pèlerin par ses serviteurs, on ne put le retrouver. La violence du feu qui le dévorait était telle, que non seulement au pied, mais encore à la jambe jusqu'au genou, il souffrait de cette torture. Craignant que son corps

rare. Ille, tum propter estum, tum propter imbrem, precii refutabat taxationem, asserens sibi fore necessarium. At miles, indignatione plenus et ira, peregrinum pertransiit ; set furiis cum infernalibus in furorem incitantibus, retrogrado gressu rediens peregrinum durius affatus est, pilleum non sufficienti pretio volens ab eo extorquere. Cui dum ad libitum suum peregrinus non responderet, sevientem animum miles male refrenans, pede percussit in pectore, et ad terram dejecit. Peregrinus vero lesus ab imo traxit suspiria, ultorem pro malefactore Deum invocans. Supernus quippe judex et justus arbiter qui dicit « *Michi vindictam et ego retribuam ultionem* » (1), non differens in posterum, imminenti nocte post factum illo qui dicitur ignis infernalis (2) permisit cum uri in pede percussori. Requisiteque peregrinus ab ejus servientibus cum omni sollicitudine nusquam comparuit. Tantaque vis ardoris et estuantis incendiï non solum pedem set sibi consumebat, quod genu contingeret. Ille au-

---

(1) *Rom.*, XII, 19. — *Heb.*, X, 30. — L'auteur ajoute le mot *ultionem*.

(2) Le mal des ardents s'appelait également feu sacré, feu infernal, feu de Saint-Antoine. Ce dernier nom lui venait des guérisons obtenues à Saint-Antoine de Viennois.

ne brûlât tout entier, il fit couper sa jambe au genou. Aussitôt le mal passant à l'autre pied, le brûla de nouveau avec violence jusqu'à ce que, privé des deux jambes, il resta comme un tronc sans branches. Encore aujourd'hui la main du Seigneur est étendue sur lui (1).

### 25. — Femme guérie d'un polype au nez.

Dame Domna, de la cité de Plasencia (en Espagne), souffrit quatre ans et plus d'un polype nasal. Se voyant incurable, elle promit à la Sainte Mère de Dieu, à Rocamadour, de donner un nez d'argent si elle daignait la guérir. Elle n'avait pas fini d'exprimer son vœu que la Reine des cieux, comme si elle eût pu désirer l'argent, la guérit de façon complète.

tem timens ne toto combureretur corpore, a genu fecit tibiam truncari. Statimque ignis in alio transiens pede acerrime cepit cum consumere, donec utroque pede privatus truncus remaneret, et adhuc super eum manus Domini extenta.

### 25. — De quadam domina a polipo sanata (I, xxv).

Domina Domna, civis Placentina (2), polipum (3) passa est per 4 annos et amplius. Que cum incurabilis esset, promisit Sancte Dei Genitricis Rupis Amatoris nasum argenteum se daturam si valetudinem sui dignaretur reparare. Post votum, immo in voto, quasi cupida lucri Domina celorum sanavit eam.

---

(1) C'est donc un fait connu et récent que raconte l'auteur.

(2) De Plaisance, en Italie, ou plutôt de Plasencia, en Espagne, siège suffragant de Compostelle, sur la route des pèlerins.

(3) On sait que le polype nasal, qui peut avoir des conséquences assez graves, ne peut être guéri que par l'ablation radicale, mais que cette opération reste encore une des plus délicates de la chirurgie moderne.

**26. — Femme muette qui retrouve l'usage de la parole.**

Une noble dame, nommée Pascors de Romans, perdit très longtemps non seulement l'usage de la parole, mais même la voix. Elle vint donc à l'église de la Bienheureuse Vierge de Roc-Amadour et se mit au coin de l'autel, pleurant et priant du fond du cœur. Le gardien de l'église, qu'elle gênait, la repoussa deux fois loin de l'autel. La dame supportait patiemment la chose et, passant au milieu de la foule qui se pressait dans le sanctuaire, revenait à sa première place. A la troisième fois tous les assistants priaient pour elle, les jeunes à cause de sa grâce, — elle était en effet d'une beauté remarquable, — ceux qui avaient une raison plus saine et une dévotion plus élevée, à cause de sa persévérance ; et tous avec elle demandaient à la Mère du Seigneur de se laisser toucher. Mais notre gardien, que la faiblesse féminine n'émouvait pas et qui ne paraissait pas convenir qu'il fût un homme, osa se servir contre elle de la baguette qu'il avait à la main et la frappant sur la tête il la repoussa encore. Mais la courageuse femme, qui mettait en Dieu tout son espoir et qui désirait ardemment sa guérison, ne pouvait jamais être défi-

**26. — De muta muliere cui loquela reddita est (I, XXVI).**

Mulier nobilis, Paschors de Rothmans (1), non solum usum loquendi set et vocem diutissime perdidit. Veniens igitur ad ecclesiam Beatissime Virginis Rupis Amatoris, lacrimans et in cubili cordis orans, cornu altaris tenebat. Custos templi quasi tediosam bis ab altari reppulit, sed ipsa, repulsam suam ferens patienter, per medium prementis turbe redibat ad altare. Tertio redentis juniores formam speculantes — erat enim specie spectabilis, — quibus autem sensus erat profundior altiorque devotio constantiam mulieris mirantes, ut vinculum lingue solveretur et vox et verbum ei redderetur, pro ipsa et cum ipsa Domini matrem ad misericordiam moveri precabantur. Predictus vero custos, nulla mollitie mulieris mollitus, seque virum diffitens, ausus in feminam, virga tonsam in capite ab altari pepulit ; attamen illa virago, spem figens in Domino, sanitatisque cupida, ab

---

(1) Romans, chef-lieu de canton de la Drôme.

nitivement éloignée. A l'heure de vêpres, au moment où l'on commençait le chant du *Magnificat*, sa bouche s'ouvrit et d'une voix très distincte elle loua Dieu aussi par le *Magnificat*. Il y avait là beaucoup de nobles qui versaient des larmes de joie ; tous élevant leur voix jusqu'aux nues, ils louaient le Seigneur admirable dans ses œuvres, et ne cessaient de vanter la bonté de sa divine Mère, digne d'être célébrée en tous lieux.

### 27. — Navire sauvé avec sa cargaison de vin.

Roger Thevin, de Caen, ayant acheté du vin, en chargea un navire à La Rochelle, en Guyenne, et fendant les flots de l'Océan avec dix autres vaisseaux de marchands comme lui, il mit à la voile vers son pays. Quand ils furent dans la haute mer, le vent devint contraire, et, déchainant la tempête, tantôt il les engouffrait dans l'abîme, tantôt il les élevait jusqu'au ciel au sommet des vagues soulevées. Poussés

altari dimoveri non poterat. Dum autem hora vespertina *Magnificat* inchoaretur, apertum est os ejus, et loquebatur recte magnificans Deum. Multi vero nobilium qui tum aderant, pre gaudio suffisi lacrimis et ad sidera vocem levantes, laudabant Dominum in operibus suis laudabilem ejusdemque matris benignitatem ubique predicandam predicabant.

### 27. — De navi salvata et vino non effuso (I, xxvii).

Rogierius Thevini, de Cam (1), apud Rochelam Aquitanie (2) comparato vino navim honoravit, et sulcans equora una cum decem aliis mercatorum navibus, commisit carbasa ventis. Navigantibus autem eis per mare magnum, ventus contrarius excitans procellas modo submittebat eos abyssos, modo sublevans reddebat vicinos celo, impellendo huc illuc, ruptis ancho-

---

(1) Caen, la ville normande (Calvados). [Le manuscrit C a l'orthographe *Cham*.]

(2) L'Aunis et la Saintonge faisaient partie de la Guyenne au même titre que le Rouergue et le Quercy.

dans toutes les directions, leurs ancres rompues, leurs rames brisées, partout ils voyaient la mort menaçante. Les dix navires qui accompagnaient Roger furent jetés, par la force de la tempête et la rage des vents, sur des écueils, où ils se brisèrent ; à peine si quelques-uns des matelots et des marchands purent échapper au naufrage, et tout ce qui était sur les navires fut perdu.

Roger, voyant ce qui l'attendait à son tour, craignit aussi sa perte, et invoquant le suffrage de la Bienheureuse Mère de Dieu de Rocamadour, il promit qu'il donnerait un calice d'argent s'il se sauvait, lui et ses biens. Aussitôt son vaisseau, que la tempête poussait à l'abîme, recula comme s'il eût été tiré par des milliers de câbles, put reprendre la haute mer, et d'une course heureuse, qu'activait un vent favorable, il atteignit enfin le port désiré. Là, en transvasant le vin dans d'autres tonneaux, on s'aperçut que les cercles de quelques barriques étaient pourris, que d'autres étaient rompus, et pourtant aucune quantité de vin n'avait été perdue. C'est qu'il avait confié ses biens à une gardienne fidèle,

ris, fractis remis intemptabant omnia mortem (1). Impulseque predictæ decem naves vi procellarum, ventorum turbine, ad scopulos collisæ dissolidatæ (2) sunt vixque aliqui nautarum cum quibusdam mercatorum naufragium evaserunt, omnibusque perditis que fuerant in navibus. Rogerius vero, rem suam (3) videns agi in proximis, salutis sue timuit et suffragium Beate Dei genitricis de *Rochamadour* expetens, calicem argenteum se daturum si se suaque salvaret promisit. Continuo navis ejus que preceps in precipitium ducebatur, quasi millenis retracta funibus retroacta tenuit altum, cursuque prospero, vento flante competentis, tandem optatum pervenit ad portum. Evacuansque vino vasa alternando transfundens in alia, quorundam doliorum circulos putridos, quorundam ruptos, nichil tamen de vino effluxisse invenit ; commiserat enim custodi fideli, custodi po-

---

(1) J'ai déjà fait remarquer dans la préface ces réminiscences de Virgile. On peut voir dans ce même récit d'autres formes poétiques

(2) A, *dissolute*.

(3) *Videns* manque dans A.

à une gardienne puissante, et que celle-ci avait tout conservé par son divin pouvoir et n'avait rien laissé périr. Aussi Roger vint-il bientôt à l'église de Rocamadour, apportant avec le calice promis d'autres présents, et il raconta le miracle dont il avait été l'objet.

### 28. — D'une folle furieuse qui recouvra la raison.

Une femme d'Auxerre (1) était folle au point qu'il fallait l'attacher. On la conduisit dans les divers sanctuaires qui abondent dans ce diocèse pour demander les suffrages des saints; ce fut en vain, elle ne recouvra pas la santé. Les parents, péniblement affectés de sa folie furieuse, et voyant que l'art des médecins n'apportait aucun changement dans son état, tournèrent toute leur dévotion et toute l'ardeur de leur désir vers la toute-puissante Dame de Rocamadour. Ils avaient à peine fini leur prière que la malheureuse recouvra la raison : elle vint à l'église de sa Bienfaitrice pour lui rendre grâces.

tenti; suaque potenti virtute conservans, nichil passa est deperire. Qui calicem afferens et alia, venit ad ecclesiam Gloriose de Rocamador et miraculum rettulit.

### 28. — De furiosa que sensum recepit (I, xxviii).

*Autissiodorensis* (1) mulier amens, vineta fortiter, per sanctorum patrocinia que inibi plurima habentur circumducebatur, et eorum interventione frustrata non est salutem adeptam. De cujus furore furibondo dolentes egre ferebant sui, cum ars phisice nichil sibi posset conferre, ad magnorum maximam, Dominam de *Rochamador* verterunt desiderii sui intentionem simul et devotionem. Necdum finita oratione, sensum recepit, ad ecclesiamque veniens gratiam reddidit.

---

(1) On trouvera plus loin une pèlerine d'Auxerre. On a vu dans la préface l'opinion émise au sujet de saint Amatre d'Auxerre.

**29. — De celui qui ne pouvait pas guérir d'un coup de flèche qu'il avait reçu.**

Henri de Machecourt, dans une rencontre de guerre, reçut près de l'œil un coup de flèche ; la pointe de fer ne put être retrouvée par les chirurgiens, bien qu'ils eussent mis l'os à nu depuis le cou jusqu'à l'œil. La gangrène se répandait peu à peu dans la plaie, et à mesure que le temps s'écoulait le chevalier souffrait davantage ; ses mâchoires, alourdies par la souffrance, ne pouvaient plus agir pour la mastication des aliments ; il lui était impossible de prendre, et rarement encore, autre chose que des liquides, et son gosier se serrait : aussi son visage, autrefois de couleur agréable, prenait en maigrissant une teinte livide ; le corps tout entier perdait de sa force et dépérissait, car la racine de la vie pourrissait avant de mûrir.

N'ayant plus aucun espoir de recouvrer la santé par les moyens humains, et préférant la mort rapide à cette longue et cruelle torture, il entreprit le pèlerinage de l'illustre Vierge de Rocamadour qui guérit si facilement et rend les malades à leur santé première. Il arrive à l'église, remplit

**29. — De illo qui percussus sagitta curari non poterat (I, XXIX).**

Henricus de Macicourt(1), concursu militum, juxta oculum sagitte pertulit ictum, ferrum cujus a nullo potuit inveniri chirurgicorum, licet a collo secatis ossibus ad oculum reduceretur vulnus. Miles equidem paulatim interius putrescente carne, protracto temporis spatio, gravius gravabatur, et mandibule, doloris pondere pregravate, officium masticandi minime poterant exercere, nec in eo incorporabatur aliquid nisi raro liquidum quidem ; artabantur arterie ; color antea admodum placens infectus macie pallebat ; vis denique totius corporis et valor deperierat, eo quod radix hominis ante maturitatem putrescebat. Quum quidem ab eo spes humano recuperanda(2) consilio deciderat, mortem malens quam diutino diutius cruciari cruciatu, ad eam de Rochamadour Virginem egregiam, que consuevit sanare et male sanos

(1) Var. A. *Machicourt*. C. *Marcicort*. Il s'agit probablement de Machecourt, canton de Sissonne, arrondissement de Laon (Aisne).

(2) Var. A et C : *recuperandi*.

tous ses devoirs de piété et de dévotion, puis, sur les conseils des religieux, il retourne dans son pays. Il était plus malade qu'il n'était parti, mais il ne doutait pas de la miséricorde du Seigneur, ni de la clémence de sa compatissante Mère. Un jour qu'il était dans sa maison occupé à prier avec beaucoup de dévotion, l'âme brûlante d'amour de Dieu, il sentit comme une démangeaison dans sa blessure ; il regarda la plaie dans un miroir et vit le fer de flèche qui sortait. Aussitôt il fit appeler un simple ouvrier forgeron qui put l'enlever légèrement et sans douleur. Dès ce moment il fut rendu à la santé et recouvra complètement ses forces perdues.

### 30. — D'un autre qui fut transpercé d'un coup de lance.

Hertmann, de Clèves (2), château situé dans l'archevêché de Cologne, fut frappé d'un coup de lance à l'œil gauche. Il

ad pristinam revocare sanitatem, gressum direxit. Tenens quoque ecclesiam, pietatis ac devotionis expletis officiis, consilio fratrum ecclesie, minus valens rediit ad propria; attamen Domini non ambigebat misericordia, neque de clementis matris ejus clementia. Cumque in domo sua sibi resideret, insistens precii et vacans devotioni, toto flagrans spiritu, pruritum quemdam sensit in vulnere, inspectaque cicatrice per speculum vidit egrediens ferrum, quod leviter et sine dolore a fabro ferrario extractum, incontinenti et pristino redditus est robori et perfecte sanitati.

### 30. — De altero qui lancea transfixus est (I, xxx).

Hertmandus (1), de Cleve (2), castro sito Coloniensi archiepiscopio, per sinistrum oculum lancea transfixus, extraxit hastam a

(1) C'est la leçon du manuscrit C, qu'on pourrait peut-être lire *Hutmandus*. A et B ont *Guirmandus*. Je pense que dans le texte original il y avait le nom d'Hertmann.

(2) Clèves, capitale d'un comté, puis duché, bien connu, qui appartient d'abord à la famille d'Alten, ou Altenberg, puis à la famille de la



put enlever la hampe, mais le fer demeura dans la blessure. Tous ses amis désespéraient de sa vie ; lui seul avait confiance, car il avait été pèlerin de Notre-Dame de Rocamadour, et au moment où il avait été frappé il avait remis à la Vierge le soin de guérir sa blessure. Le fer avait si profondément pénétré dans l'os du crâne qu'on ne put l'extraire qu'avec de très grandes difficultés, après avoir cassé deux paires de pinces. Mais le chevalier fut rendu à la santé, et rapportant sa guérison à Notre-Dame, sa libératrice, il vint lui rendre grâces dans son sanctuaire.

**31. — Gens sur un navire en perdition, sauvés  
par la Reine des Vierges (1).**

Hélie Belhomme, de Belvès en Périgord, revenant de Jérusalem, fut assailli par une tempête. La Méditerranée

capite, ferro remanente in vulnere. Diffidentibusque omnibus de vita ipsius, solus non diffidebat eo quod Beate Marie de *Rochemador*, cujus peregrinus extiterat, in ictu oculi vulnus medendum commiserat. Adeo autem ossi occipitis ferrum infixum fuerat quod fractis duobus paribus fercipum cum difficultate maxima tandem extractum sit. Itaque sanitati redditur, liberatricique sue Domine nostre miraculum referens, venit ad ecclesiam.

**31. — De desperatis in navi per reginam virginum liberatis  
(I, xxxi).**

Helyas Bellus homo (2), de Bealviceir (3), Petragoricensis, a Hierosolimis rediens, mediterranei maris jactabatur fluctibus.

---

Mark, dont une branche forma la maison de Clèves. Rien ne prouve ici qu'il s'agisse d'un des seigneurs de Clèves.

(1) Traduit aussi par M. l'abbé Larnaudie, dans le tome VIII de la *Recue religieuse*, p. 581, sur le texte de M. Servois.

(2) M. Servois, qui a publié ce miracle, met *Bellus homo de Belvooir*.

(3) Belvès, arrondissement de Sarlat ; en latin *Bellum videre*, beau à voir. Le manuscrit A porte *Bealvooir* ; le ms. C : *Belveoir*. Je ne connais pas dans la Dordogne d'autre nom que Belvès se rapprochant du Belveoir ci-dessus indiqué.

était démontée; ses vagues soulevées agitaient violemment le navire qui menaçait de s'ouvrir. Les matelots, après avoir longtemps lutté contre la rage des flots, désespéraient de leur vie et ne voyaient d'autre recours, pour être sauvés, que la prière et l'aumône, car le vaisseau, à demi-rompu et privé de ses agrès, était directement porté contre les écueils. Ils adressaient de ferventes prières au Dieu sauveur de tous les hommes; ils imploraient les suffrages des saints, ils promettaient des aumônes aux églises les plus en renom; mais la mer ne se calmait pas. O mort, comme tu parais amère, effrayante et terrible aux pauvres mortels! Et pourtant dans la prospérité quel est celui qui se souvient de toi? Chaque jour quelque fléau peut nous frapper; nous sommes exposés à toutes les tribulations; cendre et poussière, pourriture et ver de terre, nous oublions que nous sommes des hommes, nous nous glorifions avec orgueil. Sans cesse à l'article de la mort, nous qui ne sommes que des serviteurs inutiles et méchants, nous faisons comme si notre conduite avait été parfaite, nous ne cherchons pas à apaiser la colère du juste juge!

Hélie, voyant ses compagnons de péril fermer leurs yeux par peur de la mort, émit le conseil suivant : « Mes frères et

Undis enim intumescens mare turbabatur, navis que periclitabatur conteri. Naute vero, de vita desperantes contraque fluctuum sevitiam luctantes, dissoluta pene navi, preter orationes et elemosinas, nullum liberandi refugium inveniebant, presertim cum navis ornamenta defecissent, et directo cursu ferretur in scopulos. Fiebantque preces ad Deum liberatorem omnium, suffragia sanctorum poscebantur, elemosinarum vota ad nominatissimas spondebantur ecclesias, nec tamen mare sedebatur. — O mors, quam amara, gravis et tediosa fere cunctis existis mortalibus! in prosperis tamen raro quis reminiscitur tui? Flagellis quotidie tundimur, tribulationibus premimur, nos cinis et pulvis, putredo et vermis, dedignantes quod homines sumus, super nos extollimur. In articulo constituti, qui servi nequam et inutiles sumus, quasi omnia benefecerimus iram justis iudicis placari non poscimus.

Helyas, unus periclitantium, cum ceteri timore mortis lumina texissent, tale fertur inconsultis dedisse consilium : « Unum

messires, dit-il, après avoir demandé le secours de Dieu, il vous reste un suffrage à invoquer. Prions ensemble la Bienheureuse et glorieuse Dame de Rocamadour, Libératrice des hommes, honorons-la de nos vœux et de nos présents, et nous mériterons son secours. Pour ma part, si avec l'aide de sa grâce j'obtiens de retourner dans ma famille, j'offrirai à sa sainte chapelle une nef d'argent du poids d'un marc. » Aussitôt ceux qui étaient dans le navire, se mettant à genoux, supplient d'un cœur contrit la glorieuse Vierge, faisant un vœu chacun suivant ses ressources et en donnant la valeur aux viguiers du navire. Et celle qui commande aux vents, apaise les tempêtes, gouverne les flots, répare les maux des créatures, Marie commanda au vent et à la mer ; et le navire conduit au port de la sécurité et du repos atteignit enfin d'une course prospère le rivage désiré, par la grâce de Celui qui étant Dieu vit et règne partout. Ainsi soit-il.

### **32. — D'un chevalier que son ennemi ne put blesser.**

Guillaume, chevalier de Civrieux (1), château situé dans le Lyonnais, en essayant de protéger et de sauver son maî-

nobis, fratres et domini, post Deum querendum est suffragium ; simul invocemus Beatam et Gloriosam de Rochamador, liberatricem omnium votis et muneribus honoremus, et ejus merebimus auxilium. Ego autem, si ejus opitulante gratia reduci merear ad propria, navem argenteam, marche pondus continentem, ad sacrosantum ejus propitiatorium offeram ». Statim quotquot in navi erant, ad supplicandum Gloriosæ genua figentes, compuncti corde, pro modulo suo voverunt, et votum vicariis reddiderunt. Et ecce Domina ventorum, sedatrix turbinum, fluctuum gubernatrix, creaturarum omnium reparatrix, imperavit venti et mari ; et navis ad portum securitatis et quietis deducta prosperis velis litus tenuit optatum, per Eum qui ubique Deus vivit et regnat. Amen.

### **32. — De milite quem hostis ledere non potuit (I, xxxii).**

Guillelmus, de Sirvi (1), castro Lugdunensi sito pago, dominum suum captum ab hostibus et protegens et salvans, quinque

---

(1) Ou *Sirvi*. Peut-être Civrieux d'Azergues (Rhône), canton de Li-

tre fait prisonnier par les ennemis, fut percé de cinq coups de lance et renversé de son cheval. Prisonnier lui-même, il fut livré à un sergent d'armes qui le haïssait mortellement et qui fut chargé de le tuer. Voyant qu'il était perdu et que son supplice était proche, vite il invoqua Notre-Dame, la Dame de Rocamadour, et elle vint à son secours. En effet, son ennemi tirait son glaive et le faisait vibrer contre lui ; mais bien que le chevalier ne bougeât pas, l'autre ne pouvait jamais l'atteindre, et le glaive bien des fois agité au-dessus de la tête du patient venait toujours frapper la terre. Voyant qu'il y avait là quelque chose de surhumain et qu'il ne pouvait le tuer par les armes, il jura qu'il le ferait mourir par les longues souffrances de la faim. Mais comme les pensées humaines sont éloignées des conseils divins ! La Bienheureuse Mère de Dieu permit qu'un puissant chevalier du parti ennemi fût pris, et notre malheureux, que son bourreau espérait vaincre par la misère et l'horreur de la prison, fut rendu aux siens en échange de ce prisonnier plus important : tous les deux, ainsi devenus libres, purent regagner leur famille.

lanceis perforatus de equo dejectus est. Detentus quoque nisi servientium cui ad mortem erat exosus traditur occidendus. Miles videns non esse sibi parcendum set passioni proximum breviter dominam nostram, dominam nostram, dominam Rupis Amatoris invocavit ; et affuit. Enimvero dum ille gladium exercitum vibrasset in eum, licet satis esset immobilis, eum nequibat contingere, set multotiens capiti circumductum deponebat in terra. Perpendens itaque illi divinum prodesse auxilium, nec armis occidendum, maceratione famis diutina moriendum asseruit. Set longe remotum ab humano supernum est consilium. Beata namque Dei genitrix adverse partis militem potentem capi permisit, et de ejus miseria et squalore inimicus homo triumphabat redditus est pro alio potentiori, et sic uterque libere regressi sunt ad propria.

---

monest, arrondissement de Lyon. Des nombreux Sivri, Sivry ou Civry qu'indiquent les dictionnaires, aucun ne se trouve *in pago Lugdunensi*.

### 33. — D'une jeune fille sourde et muette de naissance.

En la sainte vigile de Pentecôte, Huguette, jeune fille en âge d'être mariée, mais sourde et muette dès le sein de sa mère, vint à l'oratoire de Notre-Dame de Rocamadour avec son père, Pierre, du lieu de La Roque (1), en Quercy, et avec sa mère et ses sœurs. Le cœur brisé d'une humble contrition, elle passa en prières le reste de ce jour et la nuit tout entière, sans prendre aucun sommeil. Au matin, la Mère de Dieu la regarda avec amour. En effet, elle entendit le son des cloches et nomma par son nom le custode 2) de l'église, Gerbert, qu'elle connaissait et chez qui elle avait logé avec sa famille. Tous ceux qui étaient venus à Rocamadour pour la fête apprenant que la jeune fille parlait clairement et distinctement, trouvaient ce miracle supérieur à tous les pro-

### 33. — De puella surda et muta a nativitate (I. XXXIII).

Vigilia sacrosancta Pentecostes, Huga, jam nubilis, ab utero matris surda et muta, cum patre suo *Petro, de Rocha* (1), que est in Caturcino, et matre et sororibus, ad oratorium Beate Marie de Rocamadour venit. Que, die ipsa, cor conterens humili contritione, noctem quoque insomnem duxit in oratione. Matutinali vero hora respexit eam Dei genitrix : sonos audivit, custodem ecclesie Gerbertum nominavit, cujus fuerat functa hospitio (3), cognoscens eum, appellavit nomine proprio. Audientes qui ad diem festum convenerant quod puella distincte et aperte loqueretur, super omnibus virtutibus quas viderant, voce magna lau-

---

(1) Il y a tant de lieux du nom de la Roque, en Quercy, comme ailleurs, qu'il est bien difficile de préciser. Je croirais volontiers qu'il s'agit de Laroque, près de Montvalent, pas très loin par conséquent de Rocamadour, parce que la famille d'Huguette loge chez le custode de l'église qu'elle connaît très bien : « *Cognoscens eum appellavit nomine proprio* », ce qui permet de supposer qu'elle venait assez souvent à Rocamadour ; mais bien entendu ce n'est qu'une hypothèse. Le nom de Gerbert, qu'on retrouve au miracle 38, reviendra encore avec l'épithète de sacristain, II, 27.

(2) Ou sacristain. Cf. II, 27.

(3) Var., C porte : *officio*.

diges qu'ils avaient vus, et à haute voix ils louaient le Seigneur qui, par les suffrages de sa très glorieuse Mère, Notre-Dame, confère à ses fidèles tant et de si admirables bienfaits.

**34. — Du cierge qui descendit sur une viole (1).**

Pierre Ivern, de Siegelar (2), gagnait tout doucement sa vie en jouant de la vielle. Il avait l'habitude, quand il arrivait dans une église, une fois sa prière faite, de toucher les cordes de son instrument pour célébrer les louanges de Dieu. Il vint un jour à la Basilique de Notre-Dame de Rocamadour, et longtemps, longtemps, il joua de sa viole infatigable ; puis joignant aux sons de l'instrument les accords de sa voix, il leva les yeux vers la statue. « O ma Souveraine, dit-il, si mes chants et ma musique vous plaisent à Vous et à votre Fils, mon Seigneur et Maître, daignez me faire l'octroi d'un des cierges ici suspendus (3) dont je ne saurais estimer

dabant Deum qui per suffragia matris sue gloriosissime Domine nostre tot et tanta stupenda fidelibus suis confert beneficia.

**34. — De cereo modulo qui super vidulam descendit**  
(I, xxxiv).

Petrus Iverni, de Sigelar (2), instrumenta personando musica victum queritabat. Hic, ex more veniens ad ecclesias, post orationem quam Domino fundebat, tangens cordas vidule, laudes Deo reddebat. Qui, cum esset in basilica Beate Marie Rupis Amatoris, diuque psallendo fidibus requiem nullam daret, sed modulatis vocibus interdum instrumento concordans, sursum respexit : « Domina, inquiens, si tibi vel filio tuo Dominatori meo organica placent cantica, quodlibet ex cereis modulis hic sine numero et estimatione pendentibus (3) deponens largire

---

(1) Autre traduction dans la *Revue religieuse*, VIII, p. 631 et dans le *Guide du Pèlerin* (toutes les éditions).

(2) Siegelar, dans la province Rhénane, non loin de Siegburg, district de Bonn, diocèse de Cologne. En 1181, Gérard, abbé de Siegburg, vient à Rocamadour (*Bib. Nat.*, Latin, 12763, p. 258).

(3) Ces cierges étaient attachés sur de grands lustres en forme de

la valeur ni le nombre ». Ainsi le jongleur unissait la prière au chant et le chant à la prière ; tout à coup, à la vue de tous les assistants, un cierge descendit se poser sur son instrument.

Mais le moine sacriste, Gérard, crie au maléfice et au sacrilège, traite le jongleur de sorcier, et reprenant le cierge avec indignation, il le remet en place. Pierre, qui a vu là un miracle de Dieu, supporte patiemment l'affront et continue sa mélodie. Pour la seconde fois, le cierge vient se poser sur l'instrument. Le moine ne cache pas sa colère et reprenant le cierge il le remet en place en l'attachant plus solidement. Mais le Seigneur, qui est toujours identique à lui-même et ne varie pas dans ses desseins, accomplit pour la troisième fois le même prodige. Alors tous les spectateurs sont dans la stupéfaction en voyant ce qui arrivait à ce pauvre homme : unanimement ils élèvent la voix pour chanter ensemble le Seigneur. Le jongleur, pleurant de joie, rend à

mihî ». Cumque in hunc modum psallens oraret, et orans psalleret, videntibus qui aderant, modulus unus super instrumentum descendit.

Gerardus autem monachus, ecclesie custos, illum maleficum (1) testificans et incantatorem, cum indignatione modulum recipiens ubi fuerat reposuit. Petrus vero, opus perpendens divinum, pacienter paciens a modulatione non destitit, et ecce modulus qui prius super ipsum secundo depositus est. Monachus autem, impatiens ire, recipiens eundem fortius alligatum (2) in priorem locum restituit. Dominus quippe, cui est semper esse nec alternare vicibus, simile quod bis tertio perfecti opus. Videntes omnes qui aderant apprehendit *stupor in eo*

---

roue (*rota*), très simples, mais pouvant contenir un très grand nombre de cierges. Les lustres étaient, comme aujourd'hui, suspendus à la voûte. On trouve dans un compte de collecteur pontifical chargé de liquider la succession d'un évêque de Tulle, et partant, obligé de s'occuper de Rocamadour, qui dépendait de la mense de l'évêque comme abbé de Tulle, qu'il met aux recettes une partie de la cire de la *voûte* de la chapelle de Notre-Dame (voir *Bulletin de la Société archéol. de Brive* (1906, 4<sup>e</sup> livraison), le compte de Jean de Cavagnac. Tirage à part des *Titres et Documents intéressant le Limousin et le Quercy*, pages 137-8).

(1) Ms. A donne : *maleficium*.

(2) M. Servois donne la leçon de A : *alligant et in*.

son Auguste Bienfaitrice le cierge qu'il en avait reçu et lui adresse ses louanges les plus harmonieuses. Pour accentuer l'hommage de sa reconnaissance envers le Seigneur, chaque année, tant qu'il vécut, il revint à Rocamadour, apportant en souvenir du miracle, à la glorieuse Vierge, comme triple cens (3), un cierge de plus d'une livre (4).

### 35. — Un possédé du démon délivré.

Un homme d'armes noble, de Montréal (5), fils unique de sa mère, avait la triste habitude, quand il plaisantait avec ses compagnons, de jurer par les membres de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de manquer également de respect à la glorieuse Mère de Dieu, Notre-Dame, en prononçant contre elle

*quod contigerat illi* (1) et una laudantes Dominum, voces levabant ad Sydera. Ille quoque, pre gaudio plorans, modulum sibi divinitus datum datori suo reddidit, *in tympano et choro, in chordis et organo* (2) laudans eum. Ad honorem etiam et laudem nominis Domini, quoque anno, in miraculi monumento, quamdiu vixit, una libra superaugens, modulum gloriose Virginis Rupis Amatoris pro trecensu (3) reddere consuevit (4).

### 35. — De demonioso liberato a demonio (I, xxxv).

Armiger quidam nobilis de Mout Roial (5), unigenitus matris sue, ludendo cum aliis, membra Domini nostri Jhesu Christi jurans, quantum in ipso erat vilitebat, Matremque ejus Dominam nostram Gloriosam inglorius verbis indecentibus inhono-

---

(1) *Act. Apost.*, III, 10.

(2) *Psalms.*, CL 4.

(3) Pour sa cotisation de confrère de Roc-Amadour, sans doute. Remarquer l'expression : tant qu'il vécut, qui reporte le miracle un peu haut, et par suite avant 1166.

(4) L'adaptation faite de ce récit par Gauthier de Coincy a été reproduite très souvent. On la trouvera dans le travail de M. Servois et dans l'ouvrage de M. Rupin, p. 341 ; dans le P. Caillau, p. 126 (ce dernier croit que cette histoire est de l'invention du trouvère) ; dans les premières éditions du *Guide du Pèlerin* et aussi, en espagnol, dans les *Cantigas* du roi Alphonse (le Sage ?).

(5) Montréal, chef-lieu de canton de l'Aude, me semble être le seul endroit de ce nom que l'on trouve pas très loin de Toulouse. Or, il y a plus loin : a *partibus Tholosanis*.



des paroles indécentes. Il arriva que pour l'exemple des méchants et la gloire des gens de bien, ce jeune homme perdit la santé du corps et l'usage de la parole et de la raison. On dut l'attacher avec des chaînes de fer, le coudre en quelque sorte dans une toile neuve, et, quoique ainsi retenu et les mains prises dans des menottes de fer, il fallait plusieurs personnes pour le maintenir. Les médecins appelés se donnèrent beaucoup de mal, mais en vain, et voyant qu'ils avaient essayé de tous les moyens sans réussir, ils le déclarèrent incurable.

La pauvre mère qui l'aimait davantage, puisqu'elle n'avait que lui, suppliait par ses larmes et par ses prières la Reine des cieux qu'il avait offensée de se montrer miséricordieuse ; elle faisait de continuelles aumônes pour racheter le péché de son fils. Les nobles eurent une pensée encore plus juste ; ils décidèrent de le conduire à l'oratoire de la Bienheureuse Vierge de Rocamadour, pour qu'il obtînt en ce lieu le pardon de celle dont sa bouche insolente avait outragé la Majesté.

La mère et les chevaliers vinrent donc du pays toulousain ; mais ils eurent de la peine à le faire entrer dans l'église, parce qu'il semblait vigoureusement repoussé par la Puissance qui y résidait. Enfin il est introduit, on le mène auprès

rabat. Inde factum est ut ad correctionem malorum, laudem vero bonorum, tota corporis privatus valetudine, mutus amensque fieret; vinculis quoque ligatus ferreis, insutus etiam panno novo, cum manicas in manus haberet ferreas, vix a multis potuit cohiberi. Adducti phisici diu multumque laboraverunt, et nichil proficientes, cum omnia percurrissent medicine experimenta, incurabilem predicabant. Mater vero, sicut unicum amans filium, Dominam celorum qui per eum noverat offensam, filio fore propitiam vocibus et lletibus precabatur, elemosinis assiduus peccatum nitens ab eo transferre. Nobiles vero, nichilominus salubriori usi consilio, ad oratorium Beatissime Virginis Rupis Amatoris adducendum decreverunt, ut cujus ore nefando superba loquendo leserat majestatem inibi sentiret propitiationem. Mater igitur et milites, adducentes eum a *Tolosanis* partibus, vix introduxerunt ecclesiam quia fortiter a forti Inhabitatore

de l'autel. Tous, versant d'abondantes larmes, juraient, avec un accent qui émouvait tous les assistants, de ne pas s'éloigner de l'autel que la Vierge miséricordieuse n'eût exercé sur lui sa miséricorde. Ils prièrent longtemps avec instance, cherchant à toucher le cœur de celle qui ne veut pas la mort du pécheur mais sa conversion. Elle les exauça en effet, elle fit tomber des mains du jeune fou les menottes de fer, elle rompit aussi le lien qui tenait sa bouche muette et lui rendit la parole en forçant le malin esprit de sortir du corps qu'il possédait. Et délivré du joug du démon, le jeune homme rendait gloire à Dieu ; il déclarait hautement qu'il avait recouvré la raison par les mérites de la très glorieuse Vierge et la grâce de Celui qui vit et règne avec le Père et l'Esprit Saint dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

### 36. — D'une femme qui ne put être noyée.

A la mort de Gaston (1) de Béarn, son épouse l'Infante (Sancie), sœur du roi de Navarre, se trouvait enceinte et fort

repellebatur. Attamen introtrusus ad altare adductus est. Proposuerunt etiam uberrime flentes, et omnes ad lacrimas provocantes, ab altari non se recessuros donec virgo misericors misericorditer ejus misereretur. Prolixius igitur orantes instabant, flectere conantes ad veniam que peccatoris non vult mortem sed potius vite morumque conversionem. Intendensque in preces eorum manicas ferreas a manibus juvenis excussit, lingue vinculum rupit, vocem reddidit, a corpore malignum possessorem exire coegit. Ille vero, a dominatu liberatus demoniaco, laudes Domino personabat, meritis gloriosissime Virginis se sibi redditum testificans, per eum qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit in secula seculorum. Amen.

### 36. — De muliere que mergi non potuit (I, xxxv).

Post decessum Guastonis (1) de Bearne (2), que ejus fuerat

---

(1) Gaston V de Béarn était fils de Pierre de Béarn et d'une parente du roi Alphonse d'Aragon. Il fut confié par les grands du pays à la tutelle de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, mari de Pétronille, reine d'Aragon. Il mourut vers 1170 (De Marca, *Hist. du Béarn*, première édition, pp. 443, 462).

(2) Man. A : *Bearne*.

peu de temps après elle accoucha avant terme d'un enfant mort. Nobles et non nobles, le peuple tout entier, hommes et femmes, se montrèrent fort affligés de cet événement, dans lequel ils croyaient déjà voir leur perte future, la destruction des églises, la ruine de tout le royaume. La reine fut accusée (odieuse calomnie comme on devait le voir) d'avoir procuré cet avortement. Citée au tribunal du roi de Pampelune, Sanche (1), et de son conseil, elle fut condamnée à être brûlée vive ou jetée pieds et poings liés dans la rivière.

Voyant la mort approcher, la reine, qui se savait innocente de l'horrible forfait qu'on lui reprochait, implora le secours de la Vierge Marie, de Notre-Dame de Rocamadour, et ce secours ne lui fit pas défaut.

uxor, soror regis Navarre (1) Leefoas (2) nomine, grvida remansit, set non multo post obitum viri, abortivum emisit. Nobiles, ignobiles, omneque promiscui sexus vulgus planctum nimium super eum fecerunt et quasi jam factam futuram populi stragem, ecclesiarum destructionem totius denique regionis desolationem prenuntiabant. Et, sicut exitus probavit, acta conjectura falsa, falso mulierem rex Pampilone Sancius, et regis consilium in causam vocantes, pueri ante tempus naturale editi imponebant crimen; quare diverso tormento affici vel igne cremari vel sub undis ligatam mergi decreverunt. Illa vero pro morte instanti, ab hoc immunis facinore, Virginem Nostram

---

(1) C'était Sanche VI, dit le Sage, qui mourut en 1194 après un règne très long. Il avait épousé en 1162 Sancie de Castille. Il était fils de Garcias Ramirez V et de Marguerite, fille du seigneur de Laigle, en Normandie. Son fils Sanche VII fit des donations considérables à Rocamadour (voir *Cartulaire de Tulle et Roc-Amadour*, publié par M. Champeval, Brive, 1903, p. 342). De la seconde femme de Garcias, Urraca, fille d'Alphonse VIII de Castille, mariée en 1144, était née l'infante Sancha ou Sancie, qui épousa Gaston de Béarn (Moreri). D'après l'archevêque de Tolède, Roderic, dont tous les auteurs ont reproduit le récit, elle se remaria avec Pierre, comte de Molina, et le Béarn passa à Marie, sœur de Gaston, mariée à un seigneur de Moncade.

(2) Je suppose que le nom de Leofas, Leefoas, Leefaus, sont des erreurs pour *L'Enfans*, provenant d'une confusion faite par l'auteur du recueil, ou peut-être plutôt par les copistes. C'est la forme Leefans des Mss. B et C. tous deux comme on a vu supérieurs au man. de Saint-Germain, qui me fait faire cette supposition (voir M. Servois, page 11).

Elle fut liée pour subir le jugement de l'eau (1) et du haut du pont très élevé de Sauveterre (2) précipitée dans le Gave. A ce spectacle douloureux, ou plutôt cruel, étaient accourues plus de 3,000 personnes, hommes ou femmes, les uns l'outrage à la bouche, les autres pleins de compassion et priant Dieu pour elle, tous s'attendant à ce que la malheureuse fût noyée. Le torrent était très profond ; mais par la miséricorde de Dieu et le secours de sa très glorieuse Mère, la reine fut portée sur les eaux à une distance d'environ trois fois le jet d'un arc, et, sans avoir enfoncé, déposée doucement sur un banc de sable. Ses serviteurs, pleins de joie, la rapportèrent désormais libre dans sa demeure. En reconnaissance elle broda patiemment, à la gloire de sa Libératrice, une magnifique tapisserie et l'envoya à l'église de Rocamadour, pré-

Dominam Rupis Amatoris ut in auxilium suum intenderet exorabat, nec petitioni ejus defuit. Enimvero in modum subiture judicium aque (1) ligata, ab altissimo ponte castrî Salvaterra (2) nomine projecta est in profundum torrentem. Ad spectaculum illud doloris immo immanitatis plus quam 3.000 virorum ac mulierum, naufragium non naufragantis prestolantium, conveniant, alii insultando, alii compatiendo Dominum pro ea precabantur. Illa vero super undas profundissimi torrentis miseratione Domini et ejusdem Matris gloriosissime subventionem plus quam ter posset arcus jacere, sine mersione delata consedit harenis. Unde sui cum gaudio reportaverunt liberatam ad propria. Igitur ad laudem et gloriam liberatricis sue pannum operosum conficiens, ipsum per abbatem G. (3) *Rupis Amatoris*

---

(1) La formule est bizarre : *in modum subiture*. En général, il me semble que l'épreuve par l'eau ne se faisait pas ainsi. On peut voir dans Martène un extrait d'un ancien pontifical de Cahors, où sont des rubriques et des prières pour le jugement par l'eau froide. Je pense qu'il faudrait traduire : « Comme pour subir... ».

(2) Sauveterre, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orthez, où se trouvent encore, sur le Gave d'Oloron, des ruines importantes du fameux pont d'où l'on jeta la reine Sancio.

(3) Géraud d'Escorailles, abbé de Tulle et de Rocamadour de 1152 à 1188. Voir Champeval, *op. cit.*, pp. 693, 339 ; Rupin, *op. cit.*, pp. 92, 103, 111, 320. On trouvera plus loin son frère ou cousin, Mainfroy, II, 23.

sément par l'intermédiaire de l'abbé Géraud (1) *qui revenait de Saint-Jacques [de Compostelle]* (2).

### 37. — Du prêtre guéri par l'insigne du pèlerinage (3).

Guillaume, prêtre de Chartres, retenu par une grave maladie, resta cloué sur son lit de douleur depuis la fête de Saint-Nicolas jusqu'à la solennité de Saint-Vincent. Son mal s'aggrava tellement qu'il fut sur le point de rendre le

*a sancto Jacobo revertentem* (1) *Rupis Amatoris misit ad ecclesiam* (2).

### 37. — De sacerdote per signum peregrinationis sanato (I, xxxvii).

Vuillelmus, sacerdos quidam Carnotensis (4), gravi detentus infirmitate, a festo sanctissimi Nicholai usque in solemnitatem sancti Vincentii (5) a lecto egritudinis non surrexit. Ingraves-

---

(1) Les Mss. A et C n'ont pas les mots soulignés. Non seulement Roc-Amadour était sur la route des nombreux pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle (I, 4, 23 ; II, 44), mais, comme on le voit, l'abbé de Rocamadour lui-même faisait le pèlerinage. Tout cela explique la célébrité de Notre-Dame de Rocamadour en Espagne. Lire P. de Fontenilles : *Notre-Dame de Rocamadour en Espagne et en Portugal*, op. cit.

(2) Ce récit a été souvent reproduit, depuis que Baluze l'a donné dans une note de son édition des œuvres d'Agobard, évêque de Lyon, d'après le manuscrit de Saint Germain-des-Prez (A). Voir *Patrologie latine* de Migne, volume 104, et divers Recueils comme celui de dom Bouquet, tome XIII, p. 748. La note de Baluze se rapporte au livre d'Agobard « *de diversis sententiis seu contra judicium Dei* », pour donner une preuve du jugement de Dieu par l'eau, employé même contre une princesse. Cf. Servois, p. 11 ; Lacoste, *Histoire du Quercy*, II, p. 138 ; Rupin, *Roc-Amadour*, p. 93 ; Odo de Gissey, Caillau, Le Guennec, etc.

(3) Cf., traduction dans la *Revue religieuse*, VIII, p. 632.

(4) Chartres, célèbre par sa Vierge « druidique ». Et cependant c'est par Notre-Dame de Rocamadour que Guillaume est guéri.

(5) Il est probable qu'il s'agit de Saint-Nicolas de Mire et de Saint-Vincent de Saragosse ; c'est donc du 6 décembre au 22 janvier que le prêtre resta malade.

dernier soupir et d'entrer dans la voie de toute chair (1) ; par trois fois il fut tiré de son lit et trois fois le même jour couché sur le sol (2). Mais sa mère, dont le cœur était brisé par les douleurs de son fils, invoqua la Vierge si bonne et si compatissante de Rocamadour et mit sur lui le signe du pèlerinage (3). Au moment même, le prêtre, sauvé par la miséricorde de la Vierge puissante, et aussi par la foi de sa mère, cessa de ressentir aucun malaise et fut rendu à sa santé première.

cente autem languore, spirituque supremo pene deficiente, a lecto depositus, *viam universe carnis ingressurus* (1), ter humi una die locatus est (2). At genitrix ejus, altrinsecus filiali tacta dolore benignam et propitiam de Rocamador invocans Dominam, signum peregrinationis (3) posuit super eum. In momento, sacerdos, miseratione summe Virginis, cooperante quoque fide matris ejus, nullam sensit invaliditatem, redditus ex integro sanitati (4).

---

(1) On a vu cette locution dans le récit du miracle I, 2, où il s'agit également d'un prêtre.

(2) Soit pour son agonie, soit pour préparer ses funérailles.

(3) Je pense qu'il s'agit de la *sportelle* que les pèlerins portaient sur leurs habits. La sportelle de Rocamadour, dont on trouvera des reproductions — le type d'ailleurs en est bien connu — dans le livre de M. Rupin, pp. 238-239, était répandue déjà, puisqu'il en est question dans un poème de 1177. Cela s'appelait le *signe* du pèlerinage ou le *sinhal*, parce qu'en effet il *signalait* le pèlerin et très souvent servait à le protéger contre les violences des gens de guerre. M. Servois, qui a publié le miracle ci-dessus, reproche à l'abbé de Foulhiac, en sa note 5 de la page 14, d'avoir donné à ces sortes de médailles le mot de *sportule*. Il est certain que ce mot, comme celui de *sportelle*, veut dire petite bourse ou escarcelle; à Rocamadour le nom de sportelle se donnait couramment aux insignes de pèlerinage dont il se faisait un grand commerce. Je ne puis que renvoyer ici au chapitre où M. Rupin a traité cette question p. 233 et suivantes. Voir aussi *Bulletin de Brive*, tome XVI, p. 100.

(4) M. Servois a publié ce miracle et le suivant.

**38. — Malade perclus guéri par une vision (1).**

Gerbert, du château de Creysse, qui est situé à deux lieues environ de Rocamadour, était tellement contracté par la maladie que sa poitrine était percée par ses genoux et que ses talons s'enfonçaient dans ses cuisses. Ayant ouï parler des nombreuses et grandes merveilles que le Fils de la très glorieuse Vierge opérait, par l'intercession de sa Mère, en faveur des pèlerins étrangers qui venaient invoquer les suffrages et le nom de Marie en l'église de Rocamadour, il se fit porter à cette église dans une corbeille; pour vivre il mendiait sa subsistance aux allants et venants. Le très saint jour de Pentecôte était proche. Il se livra aux jeûnes et aux veilles, mais la nuit même du jour de fête, il sentit une vive douleur dans son corps, puis s'endormit. Et voilà que la Reine du Ciel, la Maîtresse du monde lui apparut avec saint Georges, l'illustre martyr; elle le prenait par la

**38. — De contracto per visionem sanato (I, xxxviii).**

Gerbertus (2) de Cruise (3), castro haud duobus miliaribus (4) a Rocamadour distante, contractus adeo existebat quod ejus genua pectus et tali nates perforarent. Auditis quoque quot et quanta filius gloriosissime Virginis, per intercessionem sue matris, peregrinis et advenis per nomen et suffragia ecclesie Rupis Amatoris faciat, ad ipsam ecclesiam in sportatula se fecit afferri. Ab ingredientibus et regredientibus victum queritans mendicabat. Erat enim proxima dies sanctissimi Pentecostes. Ille vero jejuniis et vigiliis insistens, ipsa sacra nocte, tactus dolore corporis altrinsecus, obdormivit. Et ecce regina poli, domina soli, per visum ei astitit; quem per caput tenens et

---

(1) Cf. *Rerue religieuse*, VIII, p. 666, autre traduction.

(2) Le manuscrit A donne *Herbertus*; B et C ont *Gerbertus*; ce nom est répété dans le miracle suivant; les trois manuscrits ont *Gerberti*.

(3) Leçon de B et C. — A porte *Crusse*; je pense que dans l'original il y avait *Creisse*. Creysse est une commune du canton de Martel, arrondissement de Gourdon (Lot). Le mot *castrum* signifie non-seulement le château, mais toutes les maisons groupées sous sa protection.

(4) Il y a quatorze kilomètres de Rocamadour à Creysse.

tête, saint Georges (1) le tirait par les pieds et tous deux ainsi le redressaient. Alors il appelle le custode de l'église, Gerbert : « Je suis guéri, lui dit-il, mais la foule qui occupe la porte de l'église me presse tellement que je ne puis entrer. » Il entre ; les pèlerins accourent de toutes parts, ils entonnent des chants de joie en l'honneur de la glorieuse Vierge ; mais lui de la main réclame le silence, et devant la multitude assemblée il fait voir qu'il est bien guéri et raconte tout au long le mode et la nature du miracle.

### 39. — Sourde-muette guérie.

Polilia était une sourde-muette de Périgueux venue à Rocamadour, depuis déjà longtemps, et demeurant avec Julienne la pauvre. Elle mendiait deçà, delà, sa nourriture ; d'ordinaire elle se tenait au seuil des maisons de la ville, touchant de la main la porte jusqu'à ce que les gens touchés de pitié lui eussent donné quelque chose. Elle fut témoin de

beatus ille martyr eximius Georgius (1) per pedes trahentes erexerunt. Accersitque custode ecclesie Gerberto, dixit ei : « Ecce sanus factus sum, sed turba tenens ecclesie aditum me comprimit ad ingressum. » Igitur accurrentibus undique peregrinis et pre gaudio magnalia Virginis egregie extollentibus *manu silentium indixit* (2), et sanitatis sue certitudinem, modum et ordinem coram omni multitudine predicavit.

### 39. — De surda et muta sanata (I, xxxix).

Polilia, mulier Petragoricensis, multo tempore in villa de Rocamadour, surda et muta conversata est, cum Juliana paupere. Que victus querens qualemcumque alimoniam, ex consuetudine pre foribus assistens incolarum ville, postes ostiorum vel ipsa ostia manu tangebatur indesinenter, donec misericordia moti mi-

---

(1) Saint Georges était très populaire en Quercy. Tout près de Creysse il y avait jadis un prieuré : Saint-Georges d'Issordel ; le nom du saint est resté à une source du lieu [commune de Montvalent].

(2) Réminiscence des *Act. Ap.* XIII 16.



la joie qu'excitait dans le peuple la guérison de Gerbert (1). La même nuit, presque à la même heure, elle soupire vers la source de miséricorde, se faisant comprendre par ses pleurs et ses gémissements puisqu'elle ne pouvait pas parler ; et les soupirs de l'infirmes se confondaient avec la joie du miraculé. Mais la bonne mère, la Mère pleine de douceurs l'entendait et l'exauçait. Elle lui donna la voix, elle rendit sa langue éloquente. Ce second miracle redoubla naturellement les chants joyeux ; on loua, on magnifia le Dieu des dieux en Sion, digne d'être partout exalté et glorifié ; on loua, on glorifia sans fin la glorieuse mère de Dieu.

#### 40. — D'un homme qui fut guéri, ainsi que ses chevaux.

Un jeune homme du moulier de Déols (4), près de Châteauroux, dans le patriarcat de Bourges, appelé Gérard, reve-

serie ejus misererentur. Que videns gaudium populi exultantis pro *Gerberti* erectione (1), nocte ipsa, ipsa hora, quia voce non poterat flectibus et gemitibus, ad fontem misericordie suspirabat. Gaudio (2) sanati suspiria proxime male sane premebantur. Sane bona mater, mater mitis animadvertēbat et exaudiebat. Os enim aperuit, linguam ejus disertam fecit. Duplicato miraculo duplicatur laudis exultatio. Laudatur Deus deorum in Syon ubique laudabilis, ubique predicabilis, laudatur et magnificatur gloriosa ejus genitrix.

#### 40. — De quodam cum equis suis sanitati restituto (I, XL).

Patriarchatu Bituricensi (3), monasterio Dolensi (4), castro Radulfi, Gerardus quidam juvenis, revertens a Hierosolimis,

---

(1) Comme on voit, il s'agit ici du miracle de Gerbert de Creysse redressé (*erectione*) par la Sainte-Vierge et par saint Georges. M. Servois, un peu distrait ici (p. 7, note 2), semble avoir admis l'hypothèse que peut-être le peuple était en fête au sujet de la nomination du pape Gerbert (voir note au sujet de l'évêque Manassès). Il avait cependant dû lire les deux miracles puisqu'il a publié le précédent et qu'il raisonne sur le second.

(2) A met : *Gaudia sanati suspiriis proxime.*

(3) L'auteur fait évidemment exprès d'employer le mot *patriarchatu*.

(4) *Deols*, Bourg-Deols, Bourg-Dieu (*Dolensis*, *Burgidolensis*), au-

naît de la Palestine. Le mauvais état de la mer affaibit son estomac au point qu'il perdit toutes ses forces et qu'il semblait sur le point de mourir. La force de la maladie était si grande, la faiblesse du malade était telle que huit jours de suite on fut sur le point de jeter son cadavre à la mer. Du fond de sa misère le malheureux élevait sa pensée vers le ciel; il invoquait par-dessus tous les autres saints l'Étoile de la mer, la Vierge de Rocamadour. Elle le guérit en effet et conduisit heureusement sa course jusqu'au port souhaité. Or il avait dû, pour se confier aux soins des hospitaliers, abandonner ses deux palefrois. Il en trouva un mortellement blessé, l'autre singulièrement gonflé faute de digestion depuis huit jours. Il fit vœu de porter deux chevaux de cire à Rocamadour; bientôt il put les conduire tous deux bien portants à Rocamadour en venant accomplir son vœu, puis il s'en retourna dans sa patrie, en bonne santé et tout joyeux.

maris insolentia languente stomacho, totis destitutus viribus corporis, morte intercedente hominem exuere visus est. Quippe tanta erat infirmitatis potentia quod per octo dies pre sui impotentia cotidie pedes insistentium parati essent ad ejus cadaver in maris fluctibus projiciendum. Ille quippe, spiritum ab imis revelans ad superna, stellam maris pre sanctorum ceteris de *Rocamadour* reclamabat; quem in brevi sanatum prospere perduxit ad littus optatum. Reliquerat autem duos palefridos, transiens sub custodia hospitalium, alterum quorum invenit letaliter vulneratum, alterum intumuisse, eo quod octo diebus jam purgari non poterat per secessum. Pro quibus de cera duos apud Rochamadour se vovit delaturum. Ad ecclesiam sanos adduxit, votum reddidit, dehinc ad natale solum sospes et gaudens perduxit.

---

jourd'hui commune du canton de Châteauroux (Indre), fut jadis une abbaye bénédictine; elle avait été fondée en 917. Voir *Gallia*, II, col. 147. — Labbe, *Bibliotheca nova*, I, 315, *Chronicon Dolense*, 319, de *miraculis B. M. Dolensis*. Il ne reste plus rien, dit-on, de l'ancienne abbaye. Il est curieux de rappeler que La Celle-Bruère en Berry, où l'on assure avoir le corps de Zachée (saint Silvain), était jadis un prieuré de cette abbaye de Déols.

**41. — Horrible maladie d'une femme.**

Gervaise, femme du village de Salgues (1) qui est à une lieue de Rocamadour, était frappée d'un mal horrible. Elle écumait, elle grinçait des dents, sa langue sortait d'un demi-pied; elle excitait l'horreur et la terreur chez ceux qui la voyaient, elle se mordait elle-même et se déchirait de ses propres mains. Les jugements de Dieu sont un abîme profond, mais pour les crimes que nous voyons nous savons, à n'en pas douter, qu'ils doivent être punis en cette vie ou en l'autre. Cette femme avait vécu dans le péché avec un ou plusieurs complices, sans parler de ce qui n'était pas public; et nous croyons qu'elle souffrait cette horrible punition de son péché afin qu'elle pût se réjouir dans l'autre vie — car on n'est pas deux fois jugé pour la même chose — d'avoir expié ses fautes ici-bas par une peine passagère. Pour se laver et se purifier aux sources de la miséricorde, on la

**41. — De cujusdam mulieris horribili egritudine (I, XL).**

Gervada (a) de Salges(1), a Rocamadour habens miliare, nimia et horribili egritudine correpta, spumabat ore, dentibus fremebat, linguam semipedalem promebat, horroni atque (b) terrori videntibus, se discerpebat dentibus, laniabat manibus. Quia vero judicia Dei sunt ut abyssus multa, manifesta tamen mortalium facinora scimus in presenti vel in futuro punienda. Quare hanc de qua sermo habetur fornicatricem solius seu concubinam plurimorum, absque eo quod intrinsecus latebat, credimus hic penam sustinuisse, quia bis ad ipsum non judicabitur, ut alibi gaudeat in presenti pena transitoria peccatum diluisse. Lavanda

---

(a) Var. A : *Gervanda* ; C : *Gerneda*.

(1) Salgues, aujourd'hui château et hameau de la commune d'Alvignac, canton de Gramat, sur la route de Rocamadour à Alvignac, était avant la Révolution une petite paroisse sous le vocable de Saint-Médard de Salgues. Il y eut une famille de ce nom qui donna un personnage important à l'Église dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle : *Raymond de Salgues*, qui fut évêque d'Elne, archevêque d'Embrun (1361), patriarche d'Antioche ayant l'administration du diocèse d'Agen (1364-1375) (voir *Prélats originaires du Quercy*, aux noms de ces divers diocèses).

(b) A : *horribili itaque*.

conduit ou plutôt on la porte à l'église de la Mère de Dieu. La Vierge toute bonne, la Vierge Dame de Roc-Amadour, toujours prête à répondre aux vœux de ceux qui l'implorant, eut pitié de sa misère, elle exauça les prières des fidèles, les prières des pèlerins, la rendit à la santé et la renvoya toute joyeuse chez elle, par les mérites de son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le divin Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

**42. — Voleurs qui confient leur butin  
à la personne volée (1).**

Ébrard de Varez, citoyen de Lyon, s'en alla aux foires de Bar (3), ayant mis dans une sacoche pour ses affaires des vases précieux et une grosse somme d'argent. Arrivé à Bar, il descendit dans une hôtellerie, jeta négligemment sa sacoche

igitur et mundanda fonte misericordie ad ecclesiam Dei genitricis deducta, immo allata est. Virgo benigna, Virgo Rupis Amatoris domina, que semper parata est votis assistere poscentiam, miseriam ejus miserans, preces fidelium, preces peregrinorum exaudivit, reddens eam sanitati ad propria cum gaudio remisit, per filium suum Dominum nostrum Jesum Christum qui cum Patre sanctoque Flamine per immortalia vivit et regnat secula Deus. Amen.

**42. — De latronibus qui furtum suum illi cujus erat  
commiserunt (I, XLII).**

Ebrardus (2) de Varez, civis Lugdunensis, cum vasis aureis et argenteis aliaque quamplurima pecunia mantica reposita, ad nundinas Barri (3) profectus est negociandi gratia. Cum ergo

---

(1) Ce miracle a été traduit aussi dans la *Semaine religieuse* de Cahors, t. VIII. — Au lieu de Bar, on a mis Bari.

(2) Texte déjà publié par M. Servois.

(3) Il s'agit de Bar-sur-Aube, dont les foires étaient célèbres à cette époque. On voit par le livre de M. Félix Bourquelot sur les *Foires de Champagne* (t. I, pp. 68, 72, 81; t. II, p. 26), que ces foires sont attribuées par l'auteur du poème d'*Anseïs* à Charles-le-Chauve, et qu'elles avaient lieu le mardi avant la mi-carême, c'est-à-dire fin février ou

sous une armoire, sans prévenir personne, et sortit pour se rendre au marché. Mais en même temps que lui ou presque aussitôt après, des voleurs des plus adroits, très bien mis, pénétraient dans l'hôtel, emportaient la sacoche comme s'ils eussent été les associés du marchand, et disparaissaient aussitôt.

Son tour de marché fait, notre homme revint pour prendre quelque argent, et ne trouva pas la sacoche. On juge de sa consternation ! Le voilà sans courage et sans forces. Cependant comme il faisait partie, en qualité de membre actif (1), de la confrérie de l'église de la Bienheureuse Mère de Dieu de Rocamadour, et qu'il avait depuis longtemps confié à sa divine protectrice sa personne et ses biens, il lui demanda ce qu'il avait perdu, promettant, s'il méritait par son intervention de le recouvrer, qu'il lui donnerait un de ses vases d'or. Comme on lui avait volé non-seulement son

Barri descendisset ad hospitium, non satis caute manticam sub archa quadam, nulli committens, projecit, indeque mercatum et institores lustraturus exiit. Fures autem, homines nequam ornatu nimio apparati, aut cum ipso aut statim post ipsum subintraverunt; manticam, tanquam illius essent socii, asportantes recesserunt. Lustrato foro, vir rediit, partem pecuniæ volens recipere, sed non sacculum invenit, consternatusque, animo et viribus destitutus, beate Dei genitricis Rupis Amatoris ecclesie, cujus confrater erat et censualis (2), tutele etiam cujus et se et sua jamdudum commiserat, sua reposebat ab ea, pollicens ei unum de vasis ipsis ei daturum si ejus interventu sua recipere

---

mars suivant la date de la fête de Pâques. Elles duraient jusqu'au mercredi qui précède la Pentecôte et attiraient une foule de marchands de tous les pays. Certains groupes de marchands avaient à Bar des maisons portant le nom de leur pays d'origine. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle leur vogue était passée, et les habitants de Bar se voyaient, en 1375, obligés de rappeler que leur ville était des quatre du comté où se tenait l'une des foires de Champagne. — M. Rupin a relevé l'empreinte d'un sceau trouvé à Roc-Amadour, sur lequel se trouvait une inscription constatant qu'il appartenait à Guillaume de Reneval, clerc des foires de Champagne.

(1) *Censualis*, c'est-à-dire payant la cotisation annuelle (*census*).

(2) C'est-à-dire inscrit sur les registres de la confrérie des Pèlerins de N.-D. de Rocamadour, et payant une redevance annuelle.

propre bien mais des fonds qui appartenaien à d'autres, craignant de succomber sous la misère et sous la honte, il résolut de quitter son pays.

La miséricordieuse et douce Vierge qui n'abandonne pas ceux qui se confient en elle vint à son secours. Sous son impulsion, les voleurs prirent tout droit le chemin de Lyon, et arrivés dans cette ville, ils entrèrent dans la maison du marchand qu'ils avaient volé et demandèrent à l'hôtesse de vouloir bien garder leur sacoche.

Femme prudente et avisée, celle-ci refuse de se charger de cet objet sans en vérifier le contenu, ne voulant pas que plus tard on pût lui réclamer de l'argent pour de l'étain, ou de l'or pour de l'argent. Les voleurs étalent donc le contenu de la sacoche ; la femme voit les vases, les reconnaît, dissimule pourtant. Mais elle s'en va chez des amis, leur raconte la chose et les amène chez elle pour servir de témoins. Les amis constatent la vérité du fait ; ils appellent le *préteur*, on arrête les voleurs, on les met en prison.

En attendant, notre exilé s'en allait errant sur les chemins ; on le cherche partout, on le trouve enfin. Qui pourrait dire la joie dont fut remplie son âme quand il apprit le grand miracle que Dieu avait opéré par sa glorieuse Mère ? Com-

mereretur. Cum igitur merore tabesceret, timens inedia paupertatis deficere, ut pote qui non tantum propria, sed et multum de aliena perdiderat substantia, miser exulari proposuit.

Miseratione vero benigne Virginis, que non spernit presumentes de se, recto itinere Lugdunum Gallie fures venientes hospitium intraverunt cujus habebant pecuniam, manticam hospite committentes servandam. At illa, ut prudens mulier, custos esse renuit nisi videret ejus continentiam, ne forte pro stagno argentum, pro argento ab ea repeteretur aurum. Exposita sunt igitur vasa, que mulier sua fuisse cognoscens dissimulavit, et ad amicos exiens, ut veritatis testes fierent secum adduxit. Illi vero, urbis pretore accersito, verum videntes quod audierant, fures carceri mancipaverunt.

Interea civis requiritur, et tandem (quia a via declinaverat velut errabundus) invenitur. Audiensque quanta Dominus et ejus gloriosa genitrix ei fecerit, quo gaudio exultaverit, quas

ment rendre suffisamment l'ardeur de son action de grâces? Revenu chez lui, il fit faire un encensoir d'argent d'un poids considérable; et lui-même porta ce présent à l'église de Rocamadour où il raconta le miracle.

#### **43. — D'un messager de la Vierge qui guérit une femme d'une tumeur.**

Bernarde, femme du Rouergue, eut à la poitrine une tumeur très grosse qui s'étendant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, rongant les chairs, finit par faire sentir son poison à tout le corps qui maigrit extrêmement. Les médecins consultés ne furent pas d'avis d'employer le fer des chirurgiens, car ils ne croyaient pas qu'elle pût vivre après l'ouverture de la tumeur. Elle résolut alors de se rendre à l'oratoire de la Bienheureuse Marie, toujours vierge, dame de Rocamadour, et d'implorer sa protection. En chemin elle rencontra un pèlerin qui lui demanda le but et les motifs de son voyage. Elle lui explique tout par le menu; ce personnage, qui était d'apparence chenue, lui dit : « Je suis le messager

gratias reddiderit, quis enarrare vel quis audire sufficiat? Regressus itaque ad propria, thuribulum argenteum magni ponderis ad ecclesiam de Rocamadour attulit, miraculum rettulit.

#### **43. — De Virginis nuntio qui strumosam sanavit (I, XLIII).**

Inflatura non modica longo tempore Bernarde Rutensis (1) corripit pectus, interius inficiens, exterius corrodens et totum corpus tabe consumens et macie. Consultu medicorum, chirurgia peritorum ferrum non appositum est, asserentium eam non posse vivere post aperitionem strume. Disposuit ergo Beate et perpetue Virginis de Rocamadour oratorium adire, suffragium expectere. In via quoque peregrinum quemdam obviam habuit, quorsum tenderet et vie causam siscitantem. Illa vero rei manifestante seriem, canus ille subintulit : « Nuntius sum me-

---

(1) Rien de particulier au point de vue historique, comme au point de vue chronologique.

du Médiateur entre Dieu et les hommes, et sa très glorieuse Mère m'a ordonné de venir vers toi pour que je te guérisses ou plutôt pour qu'elle te guérisses de cette maladie. » A l'instant, avec un bistouri il perce la tumeur, le pus sort en bouillonnant comme une source du corps empoisonné ; le pèlerin applique un emplâtre, lie solidement la plaie, lui dit adieu et disparaît. La femme continue son voyage, arrive à l'église, raconte le miracle et montre la cicatrice de sa plaie désormais guérie.

**44. — D'une fillette dont le corps était enflé  
et qui fut guérie elle aussi.**

Au pays de Maguelonne (1), une fillette du nom de Marie de Ganges (2), gonflée par tout le corps, était tellement prise par sa maladie que tous ceux qui la voyaient s'étonnaient que sa peau pût être ainsi tendue sans craquer. La mère de la fillette, malheureuse de voir une enfant de cet âge souffrir ainsi, implorait la Dame du salut, la Reine de la miséri-

*diatoris Dei et hominum, jussu gloriosissime matris ejus transmissus ad te, ut nostro, immo ejus, ab hac egritudine leveris medicamine. » Nec mora : flebotomo perforavit apostema, saniesque a corpore quasi fons ab imo ebullivit, cathaplasmaque superponens alligatoque vulnere valedicens recessit. Mulier autem ad ecclesiam veniens, cicatricemque proferens, miraculum retulit.*

**44. — De puella inflata que et ipsa sanata est (I, XLIII).**

Magalonensi (1) pago, puellula quedam, Maria de Ganges (2), toto corpore turgebat, langorque tantus erat quod mirarentur intuentes quomodo cutis adeo tensa non creparet; at genitrix virguncule tantam acerbitatem tumoris condolens in parvula,

---

(1) Maguelonne, jadis chef-lieu de pays et d'évêché, ville importante autrefois, commençait déjà à décliner. Il est plus souvent question, dans ces miracles, de Montpellier que de Maguelonne.

(2) Nom d'une famille du Languedoc (Ganges, chef-lieu de canton de l'Hérault), célèbre surtout par une tragédie de famille du XVIII<sup>e</sup> siècle.



corde et de la pitié, la mère de toute bonté, pour qu'elle guérît la malade et lui rendit la santé. Elle la mena à Rocamadour. Avant qu'elles fussent arrivées à la basilique, la Vierge bonne et douce, la Vierge aimable, prenant en pitié son sexe ainsi frappé prématurément, avait rendu la santé à la petite fille.

**45. — De chevaliers qui avaient perdu l'usage de la parole (1).**

Hugues de Gondeville et Robert, fils de Robert, [comte de

Dominam salutis, Reginam misericordie et pietatis, matrem quoque totius bonitatis sedulo precabatur, ut ejus medens dolori, redderet sanitati, adducensque eam, antequam perventum esset ad Rupis Amatoris basilicam, virgo bona, virgo mitis et amena, miserans sexum immature morbo viciatum saluti donavit.

**45. — De militibus locutionis officio privatis (2) (I, XLV).**

Hugo de Gundeville (3) et Robertus Roberti filius (4), cum

---

(1) Ce miracle a été traduit dans la *Semaine religieuse* de Cahors, t. VIII, p. 716.

(2) Ce miracle a été déjà publié par M. Servois, p. 29.

(3) Hugues de Gondeville, ou Gondreville (comme on trouve dans certaines pièces du recueil de Documents pour l'histoire de Thomas Becket, édition Robertson, Londres, 1871-1882), était un courtisan, familier de Henri II, roi d'Angleterre, qui en avait fait l'un des gouverneurs (*magistri*) de son fils Henri. Celui-ci l'avait envoyé à Cantorbéry vers le moment où son père faisait ou laissait assassiner l'archevêque; il apprit, dit-on, la mort de Thomas Becket avec douleur et se félicita de ce que Gondeville ne fût arrivé qu'après le meurtre, afin qu'on ne pût pas dire que quelqu'un des siens avait trempé dans ce crime (Robertson, I, 108; III, 129, 149; IV, p. 61, envoyé par Henri II auprès du roi de France. — Voir aussi Raoul de Diceto, édition Stubbs, I, pp. 315 et 342. — Cf. Servois, *op. cit.*, p. 9).

(4) Servois, pp. 9 et 10 : Robert aux blanches mains, ou le Jeune, fils du comte de Leicester et petit-fils de Robert comte de Meulan. Sa femme Pernelle, fille de Hugues de Grandmesnil, s'associa vaillamment aux chances de la fortune de son mari et fut même mise en prison en 1173. Voir Robertson, *op. cit.*, I, 485; III, 128, où il déclare

Leicester], comptaient parmi les premiers chevaliers de la cour de Henri III et les plus agréables au roi. Ils l'accompagnaient dans son expédition contre l'Irlande, quand il en fit la conquête ; mais l'inclémence du climat, le changement de nourriture, l'eau mauvaise les rendirent malades et Dieu permit qu'ils perdissent l'usage de la parole. Sur les conseils pressants de ceux de leurs amis qui avaient entendu les merveilles de la Vierge de Rocamadour, ou qui en avaient ressenti eux mêmes les bienfaits, pressés par la nécessité, ils firent vœu du fond du cœur, ne pouvant le faire de la bouche, de s'en aller des bords lointains où ils étaient à son église avec l'escarcelle et le bâton des pèlerins.

La bonne Vierge, patronne des gens de bien, qui aime à exaucer les vœux de ceux qui l'invoquent, écouta favorablement leur prière ; elle leur rendit l'usage de la langue et les

Henrico (1), rege Britannie, militantes, inter curie primates regi familiares se agebant, navigantesque cum rege in Hiberniam (2), quando eam suo submitit dominatui, inclementia aeris (3), ciborum mutatione, illuminum potu, permissu divino privati sunt locutionis officio. Monitis vero suorum hortatu et consilio qui singularis Virginis de Rocamador audierant, immo persenserant munificentiam, quia voce non poterant, cordis intentione, cogente necessitate, voverunt in pera et baculo basilicam ejus ab extremis oris petituros.

Sane Virgo bona, bonorum patrona, que poscentium votis intervenit, in preces eorum intendit : officium lingue restaurans mutis loqui reddidit. Rex autem, super hoc indignans proposito,

---

que si son père a été l'ami de Thomas Becket, il a, quant à lui, rompu toutes relations avec l'archevêque. Ce Robert est un cousin du comte de Meulan que nous avons vu I, 15.

(1) Il est bien étrange que le roi ne fût pas de ceux-là, lui qui avait été à Rocamadour l'année précédente, d'après Robert de Thorigny, et qui même, si l'on en croyait Benoît de Peterberough, suivi par Hosveden et Jean Brompton, aurait été guéri par Notre Dame. Non-seulement il ne conseille pas le pèlerinage à ses chevaliers, mais il s'y oppose. Ni le voyage, ni la prétendue guérison de Henri II ne sont mentionnés dans notre recueil.

(2) La conquête de l'Irlande est de la fin de 1171.

(3) Raoul de Diceto, *Ymagine Historiorum*, édit. Stubbs, I, p. 350, montre aussi que l'armée anglaise eut beaucoup à souffrir en Irlande.

deux muets recouvrèrent la voix. Mais quand ils firent part au roi de leur vœu, il se mit en colère, déclarant que ce n'était de leur part qu'une ruse et qu'un prétexte pour aller voir leurs épouses. Les deux chevaliers s'engagèrent alors par serment devant le roi et devant toute sa cour à ne pas mettre le pied en Angleterre et à ne pas revoir leurs femmes avant d'avoir accompli, avec le secours de la Vierge, le pèlerinage qu'ils avaient promis de faire à son église.

#### 46. — De gens qui devaient lutter en combat singulier.

Un jeune homme de Verdun, appelé Guillaume, devait lutter en combat singulier, dans la curie de l'évêque élu de la ville, Arnoul(2), avec un adversaire qui l'accusait de larcin. La bouche muette, mais le cœur élevé vers le ciel, à l'heure où il devait partir pour le combat, il demandait instamment à la Dame de Rocamadour de venir à son aide, puisqu'il était

asserebat id esse ficticium, causa visendi conjuges (1). Qui regem et regis curiam certificantes, fide firmantes, sacramento juraverunt nec Angliam intraturos, nec sponsas visuros nisi, Virginis patrocinante suffragio, prius ab ejus repatriarent orationis domo.

#### 46. — De his qui constituti erant singulari certamine (I, XLVI).

Viridunensium quidam juvenis, Guillelmus nomine, in curia ipsius urbis electi Arnulfi (2) duello conflicturus cum quodam qui eum de furto impetebat, ore silente, set corda(3) sursum habente, ipsa hora qua processurus erat ad bellum, Dominam de Rochamador in adiutorium suum intendere precabatur, ut, se-

---

(1) Sur la femme de Robert, voir Servois, *loc. cit.*, p. 10.

(2) L'évêque Arnoul, fils du comte Albert et par sa mère neveu du comte de Bar, fut proclamé en 1172 évêque de l'église de Verdun dont il était trésorier (*Gallia*, XII, col. 1100; *Hist. littér. Fr.*, XXI, 705). Il y a dans divers recueils une lettre d'Alexandre III, du 23 janvier 1172, *ad electum viridunensem* (*Rec. Hist. Fr.*, XV, p. 896).

(3) Ms. A : corde.

innocent, d'étendre sur lui sa main tutélaire et de terminer le combat en sauvegardant son honneur et en rétablissant la paix entre les deux adversaires.

Il avait à peine terminé son oraison que celui qui l'accusait vint, comme sous l'inspiration de la Bienheureuse Marie, confesser, devant les juges qui allaient présider le combat et devant les spectateurs, qu'il avait menti et agi méchamment contre son prochain, et qu'il n'avait pas vu du tout ce dont il avait accusé le jeune homme. Ainsi par l'intervention de la Mère de Dieu, toujours Vierge, le sang innocent ne coula pas ce jour-là.

#### **47. — D'un larron qui vola une pèlerine de Notre-Dame.**

Une femme d'Auxerre, appelée Constantine, venait en pèlerinage à Rocamadour avec deux autres femmes. Elles traversaient une forêt profonde du Limousin (1), entre la Roche au pont d'Ahun et Saint-Hilaire, quand elles furent attaquées

cundum suam innocentiam eum sub tegumento manus sue protegens, cum debito honore utriusque concordi pace bellum terminaret. Vix hujus finita oratione, impetens, uti Beate Marie uteretur consilio, qui presidebant audientibus et ceteris professus est erga proximum se mendose et nequiter egisse, et quod imposuerat ei nunquam vidisse; sicque sanguis innoxius, inventu Dei genitricis perpetue, salvatus est in illa die.

#### **47. — De latrone qui Beate Marie peregrinam spoliavit (I, XLVII).**

Constantinam, civem Antissiodorensis, cum duabus peregrinis, ad limina Beate Marie de Rocamadour venientem, in pago Lemovicensi (1), inter Sanctum Hilarium et Rupem ad pontem

---

(1) Tout le contexte me fait supposer que le récit se passe dans la Marche limousine, aujourd'hui département de la Creuse, aux environs d'Ahun. C'est d'abord ce nom même d'Ahun, à peine défiguré dans le manuscrit C, qui donne la forme *Ahuin* (les variantes sont,

par un bandit du nom d'Etienne d'Arfeuille (1). Plus courageuse que ses compagnes, elle défendait son bien de toutes ses forces, et sans rien de la timidité propre à son sexe, elle résistait de son mieux. Furieux, le bandit la prend à la gorge et la frappe trois fois de son couteau à la poitrine ; mais il ne peut pas même couper un fil de sa robe. Cependant, sur les instances de ses compagnes qui craignent qu'il ne finisse par la tuer, elle cesse de résister, se contentant de prier la

Ahūn, in profunditate nemoris, Stefanus Darfoel(1)latro scelestus spoliavit. Ceterum illa duabus animosior sodalibus sua pro viribus retinens, abjecto muliebri timore, reluctando resistebat. Equidem ille furendo indignans ipsamque seviendo suffocans ter in pectore de cutelli percussit cuspidē, nec tamen vestis lineę vel solum filum quivit scindere. Hortatu vero sodalium mortem ejus timentium, reluctari destitit, omnium Dominam

---

B : *Aduin* ; A : *Adivm*). Ahun est sur la Creuse, d'où les mots : *ad pontem Ahuin*. J'avais cru un moment que *Rupes (dominus de Rupe)* pouvait être la Rochette, en amont d'Ahun, près d'Arfeuille, entre Saint-Hilaire-le-Château (canton de Pontarion) et Peyrat-la-Nonnière ; mais M. l'abbé Lecler, qui connaît mieux que personne la géographie du Haut-Limousin, m'a fait observer que la Rochette était toujours dans les vieux textes *Rupeta* et m'a indiqué comme plus probable le village de la Roche, dans la commune de Fonsèches, entre Ahun et Saint-Hilaire ; c'était avant la Révolution une paroisse que l'on trouve en 1400 sous le nom de *ecclesia de Rupe Nozil*. En 1455, Mathurin Barton, époux d'Isabeau de Saint-Julien, qui a bâti le château de Massenon à Ahun, était seigneur de Peyrat-la-Nonnière et de la Roche-Nozil. M. l'abbé Lecler ne sait pas de qui il tenait ces seigneuries, mais on voit ainsi réunies trois des localités signalées dans notre recueil. Il est donc très probable que l'identification est juste, puisque nous trouvons groupés ensemble sur la carte, précisément dans la direction à suivre pour aller d'Auxerre à Rocamadour, Peyrat, le pont d'Ahun sur la Creuse, La Roche, Saint-Hilaire, avec le village d'Arfeuille (commune d'Ars), qui donne son nom au bandit de notre récit. La voie qui passait, venant d'Evaux et de Nérès, par Peyrat-la-Nonnière, Ahun, Saint-Hilaire, Pontarion et Limoges, était une voie romaine, non pas la grande voie militaire de la carte de Pentinger, mais une voie secondaire encore très fréquentée au Moyen-Age.

(1) Le nom d'Arfeuille est fréquent en Limousin. *Cartulaire de Tulle* de M. Champeval, n° 369, p. 209 : Jourdain *de Arfolia* en 1116. On trouve encore dans la Marche une famille d'Arfeuille au xvii<sup>e</sup> siècle (*Archives de la Creuse*, E. 16).

Madone libératrice. Le malfaiteur triomphant, sans crainte du côté de l'Auguste Vierge, sans pitié pour la pauvreté des malheureuses femmes, emporte le petit avoir des trois pèlerines.

O puissance du Sauveur digne d'être prêchée et glorifiée partout ! Pendant que l'homme, animal raisonnable, foulant aux pieds la raison, n'écoutait plus que les suggestions du démon et ne craignait pas de verser sans motif le sang de son prochain, un animal sans raison, qui lui obéissait comme à son maître, ne pouvant supporter les crimes de ce maître, accompagna désormais la pèlerine. Le bandit avait élevé un chien et le menait toujours avec lui ; ce chien abandonna celui qui le nourrissait, et dont il détestait le crime, pour s'attacher aux pas d'une pauvre femme. Celle-ci retourne sur ses pas pleine de tristesse, va trouver le seigneur de la Roche, messire Humbaud, et lui raconte son malheur point par point. Le seigneur fait avec ses gens des battues dans les lieux où se cachent les voleurs, mais il ne trouve rien et rentre chez lui déçu dans son espoir de faire justice. Heureusement on reconnut le chien et l'on sut ainsi quel était l'auteur de l'attentat. C'est pourquoi ceux qui étaient appa-

invocans et Liberatricem. Malignus predo nichilominus seviens, nec timore Virginis summe, nec pauperrimi sexus miseratione mitigatus, non solum ejus set et alteris (1) diripiens nummos adportavit. O ubique predicanda ubique laudanda virtus Salvatoris ! Animal rationale, postponens rationem, diabolicas sequitur suggestiones, et calicem sanguinis proximi sine causa non veretur effundere ; brutum vero animal, cujus prius famulabatur obsequio, domini facinora (2) non ferens, peregrine mulieri comitatur. Nutrierat siquidem ille canem, quem ex consuetudine suum ducebat, qui nutritoris abhorrens ferocitatem, relicto nutritore, adhesit muliercule. Regressa quoque cum merore et dolore ad Rupis dominum, Humbaldum, ex ordine infortunium suum a capite ei exposuit, qui, cum multis, latibula lustrans latronum, spe frustratus ad priora regressus est. Cognoscebatur autem canis et per eum auctor facinoris promebatur. Quare

---

(1) Ms. A : alterius.

(2) Ms. A : facinorosi.

rentés au bandit cherchaient à retenir le chien, mais il était impossible de le garder nulle part enfermé.

Cependant les suzerains de la contrée, Humbaud, seigneur de la Roche, Gui Bernard, seigneur de Saint-Hilaire, et la vicomtesse de Peyrat (1), firent des recherches plus minutieuses ; le bandit ne put rester plus longtemps caché. Mis en présence de la pèlerine, elle le reconnut aussitôt bien qu'il eût changé d'habits. Ce serait trop long et sans intérêt de redire le dialogue qui eut lieu entre les deux parties, la femme pour démontrer son dire, le bandit pour tout nier. Je ne dirai donc ici que le strict nécessaire. La femme décrivit parfaitement la couleur et le nombre des vêtements du bandit, elle n'eut garde d'oublier le couteau au manche blanc. Convaincu par tout ce qu'elle disait, le bandit dut rendre les deniers des pèlerines et subir à une potence le châtement

consanguinei illius eum retinere nitebantur, set nusquam reclusus detinebatur.

Interea a principibus terre domino de Rupe, Humbaldo, domino de Sancto Hilario, Guidone Bernardi, et a vicecomitissa (1) de Pairac, attentius investigatus, abscondi non potuit, set palam adductus, licet vestes mutasset, a muliere agnitus est. Qui sermonum altercationem, mulieris probationem, latronis negationem, per singula recolligeret tedium auditoribus generaret. Nos autem transituri ad alia succincte perstringemus utiliora. Vestium latronis et colorem et quantitatem mulier expressit, cutelli nichilominus, manubrium habentis album, non tacuit foramen. His et aliis latro convictus argumentis utriusque peregrine reddidit denarios ; ipse vero suspensus reatus sui penam tulit.

---

(1) Quelle est cette vicomtesse ? Comme il n'existe pas de vicomte de Peyrat, du moins connu, il est probable qu'il s'agit ici d'une vicomtesse de Limoges ou de Comborn retirée dans son douaire et portant le nom du château qu'elle habitait. Geoffroy de Vigeois (ch. 41) parle bien du vicomte Hélié, fils du vicomte Adhémar, qui avait épousé une Robergue de Payrat.

Il y a beaucoup de personnages du nom de Payrat ou Payrac dans les Cartulaires de Tulle et d'Uzerche ; mais nous ne pouvons pas faire le choix et l'on voit bien qu'ils n'appartiennent pas tous à la même maison (voir ces Cartulaires publiés par M. Champeval).

qu'il avait mérité. Quant à Constantine, elle arriva à l'église de la Bienheureuse et Glorieuse Dame de Rocamadour, apportant le couteau en témoignage du miracle.

#### 48. — Chevalier guéri d'une tumeur.

Géraud Tosez, chevalier de la Trémouille (1), en Poitou, fut atteint au cou, dans la partie inférieure de la gorge, d'une tumeur grave de nature inconnue aux médecins et qui fut jugée incurable. Il souffrit longtemps, n'ayant plus de voix, ne pouvant presque plus respirer, car la tumeur serrait la gorge, et sa vie était en danger. Méprisant alors la gloire humaine, lui qui pour cette gloire s'était souvent exposé à la mort, il prit le chemin de l'église de la Bienheureuse et Vénérable Vierge de Rocamadour, en suppliant plein d'hu-

Verum mulier ad ecclesiam Beatissime et gloriosissime de Rochamador veniens, in miraculi credulitatem cutellum proferens, miraculum retulit.

#### 48. — De milite gibboso sanato (I, XLVIII).

Pictavensi pago, Gerardus Tosez (a), miles de Tremulea (1) gibbo gravi in inferiori parte faucium super guttur phisicis incognito et incurabili percussus est. Qui diu paciens et vocem fere cum anhelitu (b) perdens, artante gibbo artherias, de vita pereclitabatur. Tunc quidem mundi gloriam qui pro mundi gloria mortis periculo se objecerat spernens, Beate et Venerabi-

---

(a) Le Ms. A porte *Tozes*.

(b) Le Ms. A porte *hanelitu*.

(1) On a écrit en marge du Ms A, au crayon rouge : *La Tr.*, ce qui signifie évidemment *La Trémouille*. Rien ne démontre qu'il s'agisse précisément d'un membre de cette famille célèbre. Le P. Anselme ne donne pour le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles aucun personnage du nom de Géraud de la Trémouillé (IV, p. 160 ; VIII, p. 209), et de plus il faut bien remarquer que le chevalier dont il est ici question s'appelle *Tosez*. Je ne saurais dire s'il y a quelque rapprochement à faire avec une famille installée à Montauban, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, du nom de *Toset*, qu'on trouve apparentée vers 1340 à la famille du cardinal des Prez de Montpezat. Il paraît que ce nom signifie « petit garçon ». (Forestié, *Le Livre de compte des Frères Bonis*, I, p. 53).



milité. Il arrive, il passe la nuit entière en prières, déplorant ses fautes avec beaucoup de repentir et il demandait à tous les assistants d'offrir avec lui l'holocauste de la prière. Son vœu accompli, il reprend le chemin de son pays sans avoir recouvré la santé, mais il ne perd pas sa confiance et son esprit n'est pas troublé. Que se passe-t-il en route? Quel travail mystérieux accomplit en lui la Reine de la miséricorde? Il n'était pas arrivé chez lui que la tumeur avait séché et disparu : il ne sentait plus aucune souffrance. Ses parents et amis se réjouirent de son bonheur, et tous louèrent la Dame glorieuse qui, par la puissance de son Fils, guérit les malades et les rend à la santé.

**49. — D'un autre chevalier blessé et regardé  
comme perdu.**

Sieger de Subrieg (1) eut la poitrine traversée d'un coup de lance par le comte Théobald. Grande fut la douleur des

lis de Rocamador Virginis supplex et humilis aggressus est iter. Quo perveniens noctem insomnem in oratione transegit, gemitu et contritione suum reatum depromens, ad fundendum Domino precum holocausta omnes invitabat. At postquam votum reddidit, de non recepta sanitate nec diffidens nec turbulentus, patrii soli iter aggreditur. In via quid agitur? Quid Domina misericordie in hoc operatur patiente? (a) Antequam domum rediret apostema aruit et esse desiit, et dolorem non sensit. Letati sunt sui in eo quod contigerat illi, Dominam laudantes laudandam que per filium suum Dominum Nostrum curans languentes (b) reddidit sanitati.

**49. — De alio vulnerato et jam desperato (I, XLIX).**

Sigerus de Subrigien (1), trans pectus a comite Theobaldo lancea perforatus, suorum fuit dolori et de vita desperationi.

---

(a) Le Ms. A n'a pas ce membre de phrase.

(b) Les Mss. A et C portent : *languores*.

(1) Je n'ai pas trouvé l'identification de ce nom allemand, écrit *Subrigen* dans le Ms. C. Il y a Zuberger dans les environs de Ratisbonne.

siens qui désespéraient de sa vie. Le poumon se pourrit et les morceaux en sortaient peu à peu par l'orifice de la blessure. Comme on fait mouvoir une armure que l'on nettoie pour faire aller partout le soufre dont on se sert pour la blanchir, ainsi pendant une année presque entière, chaque jour on le mouvait lui-même pour faire circuler du vin dans la blessure et rejeter la pourriture et le pus. Son existence, si l'on peut appeler cela vivre, — car la défaillance de la nature serait plus justement appelée mort et non pas vie, — était même pour ses amis un objet de dégoût, et il attendait la mort tous les jours. Comme les plans de la Providence ressemblent peu aux pensées humaines ! En effet, déjà ses proches parlaient de sa mort, mais la Mère du Seigneur, l'Épouse du Christ, l'avocate de ceux qui l'invoquent et qu'il ne cessait d'invoquer du fond du cœur, s'occupait de lui. Bientôt rendu à la santé, contre l'attente universelle, il vint au sanctuaire de sa Libératrice et, montrant sa cicatrice, il raconta le miracle (1).

Pulmo namque putrefactus interius frustratim exivit per vulnus. Et quemadmodum in alveo lorica cum surfure (1) circumagitur ut albescat et purgetur, ita cotidie fere per annum infuso vino vulneri solvebatur ut putredo et sanies volutatione (a) cogere-  
tur exire; vivere suum, — si tamen erat vivere, cum defectus nature mors proprius possit nuncupari quam vita, — etiam generabat amicis tedium et assidue prestolabatur exitum. O quam semota est ordinatio divina a cogitatione humana. De morte ejus tractabant consanguinei; set Mater Domini, sponsa Christi, advocantium advocata, eo quod in cubili cordis indefessus eam invocabat, et indesinenter disponebat saluti. Enimvero contra spem omnium sibimet redditus, limina Liberatricis sue (2) adiit, cicatricem proferens, gratias reddidit.

---

(a) Le Ms. A porte : *voluntatione*.

(1) *Surfur* pour *sulfur*. Il s'agit sans doute de quelque liquide acide dont on se servait pour faire reluire le métal des armures.

(2) Le nom de Rocamadour ne se trouve pas dans le récit, mais cette dernière ligne est assez claire.

**50. — D'un prisonnier qui vit ses fers brisés.**

Guillaume Raymond, d'Albi, était enfermé dans les prisons de Montpellier (1). On exigeait de lui une rançon qu'il était incapable de payer; mais il comptait sur les mérites de la glorieuse Vierge de Rocamadour qu'il ne cessait d'invoquer, et il avait mis en elle toutes ses espérances de liberté. Un jour, environ vers la neuvième heure (midi), son cœur s'offrait en holocauste de suave odeur au Seigneur et à sa glorieuse Mère, il était tout entier à la prière, quand tout à coup, ô miracle, à la vue, à la grande stupéfaction de tous ceux qui étaient là, ses fers furent rompus et tombèrent à terre. Il les ramassa, et, sans que personne lui fit aucune opposition, aucune résistance, il sortit de la maison et traversa Montpellier tranquillement, quoiqu'il rencontrât beaucoup de monde sur son chemin. De Montpellier il vint à l'église de Celle dont il avait ainsi obtenu le patronage; il apportait ses fers avec lui, et il raconta le prodige extraordinaire que la Mère de Dieu avait opéré par la grâce de Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit. Amen (2).

**50. — De ruptis vinculis cujusdam incarcerati (I, l.).**

Guillelmus (a) Remundi, Albigensis (b), apud Montempessulanum (1) tenebatur in vinculis. Hic meritis gloriosissime de Rocamador quam reclamabat, in qua spem evadendi fixerat, solvi precabatur, quia sue non erat facultatis reddere quod exigebatur. Quadam die jam mediante circa horam nonam, pervigil corde se ipsum maectans holocaustum in odorem suavitatis Domino, ejusque gloriosissime matris, sedulus insistebat orationi, et ecce, mirabile dictu, videntibus immo stupentibus qui in domo aderant, vincula rupta sunt et ceciderunt super terram; quibus resumptis, sine contradictione, nullo resistente, a domo egressus est, per Montempessulanum hinc et inde multos habens obviam pacifice transiit. Inde ad ecclesiam cujus senserat patrociniū cum vinculis veniens, miraculum retulit quod genitrix Dei operatus est, cooperante eo qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat. Amen.

---

(a) Le Ms. A met : *Wuilelmus*; le Ms. C : *Guillermus*.

(b) Le Ms. C met : *Albigensis*.

(1) Ce doit être un épisode de la guerre entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, pour lequel le comte de Montpellier avait pris parti. Nous en trouverons de plus caractéristiques.

(2) Ce miracle est traduit dans le *Guide du pèlerin à Rocamadour*, édition 1897, pp. 71-2; première édit., p. 16.

### 51. — Jeune homme guéri de nombreuses blessures mortelles.

Le château de Gerle (1), en Rouergue, était assiégé par une bande de Basques (2), gent féroce et ne vivant que de rapine.

### 51. — De quodam juvene multis et letalibus vulneribus sauciato (I, LI).

Rutenensis pagi castrum de Gerle (1) Basculones (2), gens ferox et de rapina vivens, depredaturi circumdederunt. Juvenis

---

(1) « Le château de Gerle, près de Rodez, » met tout simplement M. Servois, qui s'est contenté du mot *Rutenensis*. Il faut chercher ce château plus près du diocèse de Cahors. Le roc de Gerle est indiqué sur la carte de l'État major, au confluent du Lot et d'un ruisseau qui descend de Montredon, sur les confins de la commune de Flagnac (rive droite) et de celle de Livinhac le-Haut ; sur la rive gauche est un village qui s'appelle la combe de Gerle. C'est évidemment sur le rocher de la rive droite que devait se dresser, dans une position excellente, le château dont il est ici question. Une famille alliée aux seigneurs de Felzins, de Montmurat, de Lentilhac et de Capdenac y résidait au XIII<sup>e</sup> siècle. Un registre d'un notaire de Capdenac, de l'an 1278, qui est à la Bibliothèque nationale (Nouv. Acq. Fr. 10188, et copie de M. Lacabane, N. A. F. 1661 ff. 49-80) nous donne les noms de plusieurs membres de cette famille. Un acte passé à Lentilhac, dans la maison des enfants d'Armand de Gerle, en indique trois comme témoins (f. 13 t. et 14) ; Mossen P. de Gerle est cité parmi les vassaux qui donnent une somme d'argent à l'occasion du mariage de la fille du suzerain Bertrand de Lentilhac (f. 28). Le château dut être détruit au siècle suivant par les Anglais. Dans l'*Informatio Caturcensis* publié par le P. Demfle au tome II de sa *Désolation des Églises de France*, le château de Gerle est cité par un témoin, entre ceux de Lentilhac et de Laroquebouillac, comme tombé au pouvoir des ennemis (Testis VII). Il resta sur le rocher de Gerle une chapelle qui existait encore au XVII<sup>e</sup> siècle. On me permettra de citer ici une partie d'une note qu'a bien voulu me communiquer M. Couderc, du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale : « La cappela de Gerle — Moss. lou prieu de Gerle te al tailhable de Livinhac la cappela appellada N.-D. de Gerle, patus, boyssiere et hermetat, confrontan au la boyssiere de Joan Vayrac et Guillaumette Griffoliere, maridats de La combe [de Gerle], au lo combou et nougarede d'Hugues Joulia et G<sup>m</sup>e Delpuech de Faydel, an lou fluve dolt, an la boyssiere des habitans del village del Noguié..... laquela capela, patus et boyssiere sont du tailhable de Livinhac..... » (Cadastre de 1611, f. 247 v., à la mairie de Livinhac.)

(2) *Basculones*, Basques, soldats d'aventure comme les Brabançons, routiers à la disposition de qui les payait, ou faisant la guerre pour leur propre compte. Peut-être ceux-ci étaient-ils soit à la solde du roi

Un jeune homme plein de courage et confiant dans sa force, Géraud d'Hugues, sortit de l'enceinte du château et se jeta sans aucune prudence contre l'ennemi. Il fut immédiatement atteint d'un dard aigu qui pénétra dans l'aisselle gauche et sortit par l'aisselle droite. Ce ne fut pas assez pour ces hommes cruels de l'avoir ainsi blessé à mort, mais ajoutant une blessure à une autre, ils lancèrent contre lui un trait d'arbalète qui l'atteignit au même endroit et le traversa dans le même sens. Il tomba en invoquant le secours de la glorieuse Dame de Rocamadour qui sauve ceux qui mettent en elle son espérance. Voyant qu'aucun des siens n'osait venir à son secours, comme tout son sang s'en allait et qu'il achevait de perdre ses forces, il voulut se lever pour s'enfuir. Mais un des ennemis, s'approchant avec un de ces javelots énormes qui servent pour la chasse aux sangliers, le lui enfonça entre les épaules avec une telle force que l'arme ressortit par la poitrine. Cette fois il fut regardé comme fini et les assaillants se retirèrent, le laissant pour

quidam animosus, acer viribus, Geraldus Hugonis, exiens a castro minus caute iniecit se in hostem. Quem cum jaculo jactando transfixerunt sub acella sinistra immisso et per dexteram emisso. Nec sufficit eis ad malitiam perficiendam cum letaliter vulnerassent, set vulnus apponentes vulneri sagitta baliste per idem latus secus priorem plagam transverberaverunt. Tunc quidem cadens gloriosam Dominam de Rocamadour que salvat sperantes in se sibi adesse, sibi prodesse, pro tempore precabatur. Videns itaque nullum suorum sibi fuisse presidio, cum jam exsanguis esset et pene totis viribus destitueretur, surgens a terra fugam moliebatur. Ceterum quidam adverse partis cum telo mire latitudinis, quo apri a venatoribus occidi solebant, inter scapulas eum impinxit, tanto molimine quod per pectus faceret transvolare. Existimantes igitur eum ad extrema perductum abierunt, semivivo relicto. Sero quoque de castro egre-

---

d'Angleterre qui, en 1163, désola le Rouergue, comme il avait désolé une partie du Quercy; peut-être à la solde du comte de Toulouse contre lequel Hugues, comte de Rodez, s'était allié avec le roi d'Aragon qui lui avait donné partie de la vicomté de Carlat. Voir III, n° 4 et 15, attaque de Mende et d'Alais.

mort. Alors on vit sortir du château — tels des rats qui se risquent tremblants hors de leurs trous — les compagnons du blessé, ceux qui auraient dû venir à son aide ; ils le rapportèrent derrière les murailles. Là des chirurgiens examinèrent ses blessures et les déclarèrent mortelles ; l'art humain, dirent-ils, est impuissant, le blessé ne peut être guéri que par le secours du ciel. C'est ce secours que le jeune homme attendait du Seigneur : il savait que sa généreuse Mère avait ramené beaucoup de morts à la vie ; il ne doutait pas, puisqu'il vivait encore, qu'elle ne pût le ramener à la santé. Que dirai-je de plus ? La foi qui était en lui comme un grain de sénévé s'exerçait et agissait, et les mérites de la Reine du Ciel, grâce à la santé de ce jeune homme recouvrée contre les prévisions humaines, allaient être loués et célébrés de plus en plus. En effet il est guéri ; il se rend au sanctuaire de la Vierge, il montre ses cicatrices, il rend les actions de grâces qu'il devait pour un bienfait aussi extraordinaire.

## 52. — D'un état très grave de langueur.

Guillaume de Belvoir (1), fils de Conon, châtelain du châ-

dientes qui partes ejus debuerant tueri, quemadmodum mures de cavernis trepidi, intra menia retulerunt. Advenerunt etiam et chirurgici, letaliaque ejus perpendentes vulnera, celesti virtute, quia non humano opere, eurandum asserebant. Eger autem auxilium sperans a Domino qui per interventum matris ejus generose multos ad vitam noverat rediisse se adhuc spirantem non ambigebat vita posse donari. Quid igitur? Fides, que sicut granum sinapis erat in eo, operabatur, et virtus regine celorum illus inopinata sanitate circumquaque diffusa laudando celebriter predicabatur. Sanitati etenim restituitur, ad ecclesiam venit, cicatrices perferuntur, gratiarum actiones pro tali tantoque beneficio redduntur.

## 52. — De languore fortissimo (I, LII).

Guillelmus de Belvaz (1), filius Cononis, castellani del

---

(1) Belvoir, canton de Clerval, arrondissement de Paume-les-Dames

teau de Meix (1), dans l'archevêché de Besançon, se trouvait dans un état de langueur extrême, tellement qu'il semblait par ses mérites avoir dépouillé le vieil homme pour se revêtir du nouveau. Le père, qui aimait tendrement son fils et qui souffrait de son mal, le voyant si proche de la mort et sachant que les prières et la dévotion seraient plus utiles que les larmes et les cris, fléchit les genoux comme s'il eût été devant le propitiatoire de notre auguste Vierge. Il fit vœu qu'il conduirait son fils à Rocamadour si la Mère du Seigneur le rendait à la santé. Aussitôt celui qui était mourant se lève de son lit sans aucune apparence de maladie, et il rassure sa famille affligée en lui montrant qu'il est plus joyeux et plus robuste qu'il n'a jamais été.

Manso (1), in archiepiscopio Bisancii (2), languabat languore fortissimo. Videbaturque mortalem exuere hominem et pro meritis novum induere. Pater autem qui paterne diligebat filium compatiebatur calamitati ejus, videns mortem proximam sciensque ad salutem ejus plus prodesse devotione et oratione quam fletu et clamore, genibus flexis, velut esset ante propitiatorium nostre summeque Virginis, vovit adduci ad Rocam Amatoris, si genitrix Domini restitueret eum sanitati. Statim qui modo videbatur moriturus sanus et incolumis surgit a lecto, suorum relevans mestitiam, et se sicut unquam fuerat hylarem et fortem testificans.

---

(Doubs); ce pays a appartenu autrefois aux sires de Saint-Amour. La forme Belvaz comme Belvès se rendent d'ordinaire en latin par *Bel-lum videre*; on a déjà vu que l'auteur de nos miracles ne traduit en latin les noms de pays que lorsqu'il est à peu près sûr de cette traduction; il les « romanise » plutôt, comme ici. On voit par les variantes qu'il y avait peut-être dans le man. primitif : *Belvaer* ou *Belvoer*. A et C ont *Belvaet*, faute de lecture pour *Belvaer*.

(1) Probablement la Tour du Meix, canton d'Orgelet, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura). La forme *mansus* a donné *meix* dans cette région. Il y eut là un château fortifié au moyen âge; mais je n'ai pas de détails sur ce château, qui aurait été commandé vers 1166 par Conon de Belvoir.

(2) Le Ms. A porte : *Bisancii*.

**53. — D'un captif délivré par la foi de sa mère.**

Guillaume Fouquier, du bourg de Montpellier, fut pris par les Sarrazins avec seize compagnons. Pendant plus de huit mois il resta dans les fers à Majorque, obligé de travailler tous les jours et sans relâche. On ne lui donnait que très peu de nourriture, et quoiqu'il fût très affaibli son maître ne diminuait rien de la besogne qu'il lui donnait et le pressait toujours au contraire. Pendant ce temps, le cours régulier de l'année ramena la vigile de l'Assomption de cette incomparable Vierge qui nous a donné le Seigneur, comme un astre donne son éclat. La mère du jeune prisonnier vint à Rocamadour, apportant la livre de cire qu'elle donnait chaque année pour son fils ; cette fois elle pleurait, elle sanglotait, elle demandait aux pèlerins de prier pour son fils prisonnier.

Or ce même jour, à cette même heure où sa mère pleurait auprès de nous, le jeune homme, ainsi qu'il nous l'a raconté, avait abandonné un instant sa besogne journalière. Fatigué

**53. — De captivo per fidem matris soluto (I, LIII).**

Guillelmus Fulcheri (1), de burgo Montis pessulani cum sexdecim sociis captus a Sarracenis, octo mensibus et amplius in compedibus ferreis Maorgiis (2) detentus, cotidie laborabat et sine remissione. Et cum admodum parvo cibo debilitatus esset magister operis nichil de opere minui patiebatur, instans et urgens opus accelerari. Interea, revolutione temporis, vigilia Assumptionis illius eximie Virginis que Dominum, seu stella nitorem, ex se protulit, affuit, et mater juvenis cum libra cere, quam singulis annis pro filio reddebat, apud Rochamador advenit, flens et ejulans pro capto omnes precari sollicitabat. Interim quid juvenis ? Ipsa die, ipsa hora qua mater apud nos conquerebatur, sicut nobis retulit, tam fessus labore quam oratione, quia frequenter in cubili cordis se mactabat Domino,

---

(1) Le Ms. B a *Fulcheri*, avec correction d'une autre main, qui a intercalé un *h* par dessous ; le Ms. C a *Guillermus*.

(2) Je pense qu'il s'agit de l'île de Majorque, qui n'avait pas encore été reconquise sur les Maures ; je n'ai pas trouvé cette forme dans mes dictionnaires, mais le voisinage de Tortose me paraît ne pas laisser place au doute.



à la fois du travail et de la prière, car en travaillant il s'offrait au bon Dieu dans le secret de son cœur, il s'endormit sous un arbre. Quand il se réveilla, il vit que ses fers étaient brisés, des fers pourtant très solides, et s'aperçut avec bonheur qu'il était libre. Il regarda autour de lui si aucun gardien ne survenait et se dirigea à petits pas vers la mer. Des gens de Tarragone passaient en vue avec leur barque. Il reconnut à la flamme des mats et au pavillon que c'étaient des chrétiens ; il leur cria de toutes ses forces : « Chrétiens, au nom du Christ, ayez pitié d'un chrétien comme vous », leur demandant de le conduire dans un port où il lût en sûreté. Emus de pitié, ils le prirent avec eux, et dans un jour et demi ils arrivèrent à Tortose : chose extraordinaire, où l'on peut voir la récompense immédiate de leur bonne action, car aucun navire, si puissant et si favorable que soit le vent, ne met moins de trois jours pour atteindre ce port. Le jeune homme n'alla pas tout d'abord rejoindre sa mère et ses amis, il vint directement à l'église de Rocamadour, apportant une seconde livre de cire en hommage ; il rendit grâce

deposito paulisper onere, obdormivit sub arbore. Excitusque a somno vincula rupta mirans, que fuerant fortissima, se solutum et liberum gavisus est. Timens autem ne quis superveniat et undique circumspectans, passu moderato, versus maris littus gressus direxit. Terraconenses (1) quoque ea tempestate navigabant per mare. Quorum signa et vexilla christianorum cognoscens, altis clamoribus post eos vociferabatur quatenus christicole christicolam, Christi gratia, ad portum securitatis reducerent. Misericordia igitur moti, infra diem et dimidium Turtose (2) adduxerunt eum. Mira res : ecce quomodo in presenti rependitur premium, nec omnibus omnino differtur in posterum : nullus enim nautarum, licet prosperum et ad libitum haberet ventum, citius quam per triduum tenuit hunc portum. Juvenis autem ad matrem et amicos non declinans recto itinere venit ad ecclesiam, libram cere duplicans ; miraculum retulit, gratias agens

---

(1) Ville et province de la Catalogne, au Nord-Ouest par rapport aux Baléares.

(2) Province de Tarragone (voir II, 34).

à Notre-Dame, sa Libératrice, qui sauve ceux qui mettent en elle leur espérance, par la puissance de son Fils le Sauveur du monde, qui vit et règne, Trine et Un, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1).

CI FINIT LA PREMIÈRE PARTIE DES MIRACLES DE ROCAMADOUR

Domine nostre Liberatrici sue, que per filium suum Salvatorem omnium salvat sperantes in se, qui trinus et unus vivit et regnat in secula. Amen.

EXPLICIT PRIMA PARS MIRACULORUM RUPIS AMATORIS.

---

(1) Ce miracle se trouve aussi traduit dans le *Guide du pèlerin*, texte abrégé, première édit., pp. 16-17 ; 5<sup>e</sup> édit., pp. 72-73.

## DEUXIÈME PARTIE

---

CI COMMENCE LE PROLOGUE DE LA SECONDE PARTIE

*Les faits journaliers dont nous sommes le témoin dans l'église de Rocamadour, ou que l'on vient nous rapporter, sont trop nombreux pour que nous puissions les raconter tous. Nous ne croyons pas cependant devoir passer sous silence ce qui est vraiment digne de mémoire : si nous ne pouvons cueillir toutes les fleurs salutaires du champ, nous en ferons encore un assez beau bouquet. Ainsi, à la gloire de notre Dieu et de sa généreuse Mère, je pourrais*

## PARS SECUNDA

---

INCIPI PROLOGUS SECONDE PARTIS

*Etsi cuncta que cotidie videmus, cotidie audimus contigisse in ecclesia Beate Marie de Rochemador, scribere non possimus, non tamen omnia que celebri memoria digna sunt sub silentio censebimus pretereunda. Licet enim flosculos omnes saluiferos campi discerpere nequeamus, saltem non paucos eligemus. Referamus (1) ergo ad laudem et gloriam nominis Domini et ejus generose matris virum quemdam de Burgundia, canum (2), illustrem et sensu*

---

(1) L'observation relative au notaire malade s'applique non-seulement aux miracles d'évasion, mais à tous ceux qui sont indiqués dans la préface, bien que pour un ou deux on puisse retrouver des détails topiques qui semblent se rapporter à quelques miracles du recueil. En effet si l'on trouve (miracle II, x) le clerc guéri de sa folie en voyant de loin la sainte chapelle, et si l'on peut voir, dans la femme du Rouergue, dont les membres perclus sont guéris, la pauvre fille à demi-dévorée par les loups, il est sûr qu'on ne retrouve ni les divers aveugles indiqués ci-dessus, de la Bourgogne, de Troyes, de Paris, de Nevers, de Montélimar, ni la folle de Beaucaire, ni la muette bourguignonne.

(2) La lecture est la même dans les trois manuscrits : *canum*. Je traduis : *chenu*.

mentionner un illustre seigneur de Bourgogne, à la tête chenue mais à l'intelligence bien conservée, un habitant de la région de Troyes, une femme de Pavie, une autre de la Gascogne, un homme de Nevers, un autre de Montélimar, qui ont recouvré la vue ; tous n'ont pas été guéris dans notre basilique, mais tous ont dit — et de nombreux témoins ont confirmé leur parole — que c'était par les suffrages de notre église qu'ils avaient obtenu leur guérison. De même je pourrais citer une femme de Beaucaire et une autre de la Bourgogne qui ont recouvré, la première la raison, la seconde la parole ; une femme du diocèse de Rodez, qui, toute percluse de ses membres, fut redressée après être longtemps restée auprès de la sainte chapelle ; un clerc qui recouvra également le plein usage de sa raison : il poussait des vociférations, se déchirait de ses mains, n'avait aucun respect pour le Créateur ; il fut guéri comme on le ramenait chez lui, à peu de distance de l'église pendant que se retournant en arrière il regardait le propitiatoire (1). J'en pourrais encore citer beaucoup d'autres que la Vierge délivra de la prison et des fers et qui vinrent ici lui rendre grâces. Mais au moment où ces miracles se sont accomplis le notaire était malade, et c'est

*maturum, virum de pago Trecensi, mulierem Papiensem, mulierem de Wasconia, quemdam Nivernensem, quemdam de Montelio Ademari : non omnes in ecclesie nostre presentia verumtamen omnes per ecclesie nostre suffragia asserbant — et testes cum eis quam plures — se recepisse lumina ; mulierem de Bellocario (2) recuperasse sensum, mulierem de Burgundia verbum : Rutenensem quandam que diu contracta, diu circa ecclesiam jacuerat, erectam ; clericum quemdam vociferantem, sibi non parcentem, nullam Creatori reverentiam exhibentem, dum a suis aut, haud procul ab ecclesia propitiatorium respicientem sensus integritatem adeptum fuisse ; innumeros etiam carceri mancipatos per gloriosam Virginem a vinculis solutos gratias liberationis Domine nostre*

---

(1) Voir le miracle II, 10.

(2) Beaucaire, sur les bords du Rhône, connu de tous, plutôt que Beaucaire, château près de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

*pourquoi il n'a pas relaté au complet et par ordre la série des miracles que dans un laps de temps très court la Vierge Immaculée opéra par la grâce de son Fils le Sauveur de tous les hommes.*

(Ci finit le prologue.)

*retulisse. Notarius autem illis diebus infirmabatur ideoque et ordine et a capite prenotata non scripsit miracula, que per Filium suum Dominum nostrum Salvatorum omnium florida Virgo et Immaculata brevi temperis intervallo fieri voluit.*

(Explicit prologus.)

---



## Chapitres de la seconde Partie

---

1. Trois abbés sauvés du naufrage.
2. Délivrance d'un chevalier qu'on avait enchainé de façon extraordinaire.
3. Jeune homme guéri d'une fistule.
4. Comtesse guérie d'une tumeur.
5. Guérison d'une muette.
6. Histoire d'un chevalier qui raillait les pèlerins de Roc-Amadour.
7. Guérison de la fille de ce chevalier.
8. Soudards qui voulaient piller les biens d'un paysan.
9. Voleurs privés de la vue.
10. Guérison d'un clerc devenu fou.
11. Voleur qui avait enlevé à une dame des vases précieux.
12. Multiplication de colombes.
13. Guérison de l'évêque d'Arles.
14. Sansonnet rendu à sa maîtresse.
15. Histoire d'une femme affligée de maux nombreux.

## Capitula secunde Partis (1)

---

- I. De tribus abbatibus a naufragio liberatis.
- II. De milite inaudito ordine ligato.
- III. De juvene fistula macerato.
- IV. De comitissa inflata.
- V. De quadam muta miraculum.
- VI. De milite qui peregrinos Rupis Amatoris deridebat.
- VII. De ejusdem militis filia sanata.
- VIII. De satellitibus res cujusdam rustici diripere volentibus.
- IX. De latronibus lumine privatis.
- X. De clerico frenetico sanato.
- XI. De fure qui vasa domine diripuit.
- XII. De columbis multiplicatis.
- XIII. De episcopo Arelatensi sanato.
- XIV. De sturnello domine sue restituto.
- XV. De muliere multis flagellis affecta.

---

(1) Manuscrit C : « *Incipiunt capitula* ».

16. Clerc guéri de son hypocondrie.
17. Chevalier sauvé de ses ennemis.
18. Aveugle qui recouvre la vue.
19. Le même miracle en faveur d'une femme.
20. Catastrophe en Orient.
21. Bouvier guéri d'un mal de jambes.
22. Histoire d'un doyen malade d'une fièvre aiguë.
23. Le même doyen guéri pour la seconde fois de la même fièvre.
24. Chevalier atteint d'épilepsie et de paralysie.
25. Chiens frappés de mort.
26. Présomption d'un custode.
27. Histoire d'un autre présomptueux.
28. Horrible tempête sur mer.
29. Guérison d'une femme qui souffrait tous les jours les douleurs de l'enfantement.
30. D'une femme qui n'avait pas bien gardé un dépôt.
31. Guérison d'un enfant.
32. Guérison d'un jeune paralytique.
33. Guérison d'un autre qui avait du mal aux mains.
34. Pirates qui poursuivaient des chrétiens, arrêtés par Marie.
35. Résurrection d'un adolescent assassiné et punition du meurtrier.
36. Femme aveugle guérie au moment où l'on rallume les cierges dans l'église.
37. Le ciel redevenant serein sur la mer en fureur.
38. Guérison d'un abbé de Cluny.

- XVI. De clerico a melancolia sanato.
- XVII. De milite hostes suos evadente.
- XVIII. De ceco homine illuminato.
- XIX. Item de ceca illuminata.
- XX. De pestilentia in Oriente.
- XXI. De bulbuco languore crurium correpto.
- XXII. De decano febrem acutam patiente.
- XXIII. Item de eodem iteratis febribus detento.
- XXIV. De milite epileptico et paralitico.
- XXV. De canibus percussis.
- XXVI. De presumptione custodis.
- XXVII. De alio presumptuoso.
- XXVIII. De nimia tempestate in mari.
- XXIX. De muliere cotidie parturiente.
- XXX. De femina que non fideliter tenuit commissa.
- XXXI. De puero sanato.
- XXXII. De juvene paralisi dissoluto.
- XXXIII. De cujusdam manibus curatis.
- XXXIV. De piratis a persequendo Christianos repressis.
- XXXV. De puero resuscitato et homicida punito.
- XXXVI. De ceca in relatione luminis illuminata.
- XXXVII. De serenatione aeris in mari.
- XXXVIII. De abbatis Cluniacensis curatione.



39. Extraction miraculeuse du fer enfoncé dans le corps d'un chevalier.
40. Chevalier fou rendu à la raison.
41. Un jeune homme est guéri d'une grave maladie des jambes.
42. Autre chevalier guéri d'une blessure mortelle.
43. Incendie éteint par les mérites de la Vierge.
44. Dépôt fidèlement gardé par la Mère de Dieu.
45. Blessures fermées et guéries.
46. Guérison d'un homme perclus.
47. Guérison d'un autre malade.
48. Guérison d'une femme sourde.
49. Un homme tombant du haut d'un arbre.

CY FINISSENT LES CHAPITRES DE LA SECONDE PARTIE

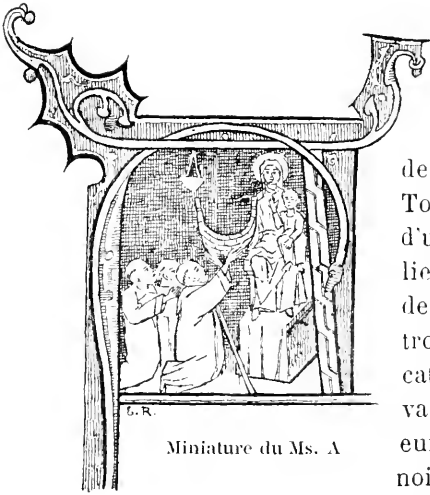
- XXXIX. De extracto ferro a corpore vulnerati.  
XL. De milite qui sensum recepit.  
XLI. De quodam juvene crurium languore depresso.  
XLII. De altero milite sanato a vulnere lethali.  
XLIII. De igne extincto meritis Virginis.  
XLIV. De fideli custodia Matris Domini.  
XLV. De restricta et curata vulnerum lesura.  
XLVI. De contracto sanato.  
XLVII. De alio infirmo sanato.  
XLVIII. De femina surda.  
XLIX. De quodam ruente ab arbore.

EXPLICIUNT CAPITULA SECUNDE PARTIS

---



## 1. — Trois abbés sauvés d'un naufrage.



Miniature du Ms. A

Le vénérable abbé de Cîteaux, Alexandre ; l'abbé de Beaulieu, Jean, frère du comte de Brienne, et Itier, abbé de Toussaint de Châlons, accompagnés d'un nombre considérable de réguliers et de séculiers, étaient partis de Venise sur un navire pour aller trouver le saint pontife du monde catholique. Tout à coup une épouvantable tempête se déchaîna sur eux ; le ciel se couvrit de nuages noirs, le vent se mit à souffler avec

violence, et, gonflant les voiles en sens contraire, il poussait le vaisseau contre les écueils avec une force irrésistible. Les matelots, incapables de ramener en aucune façon leur navire vers la haute mer et voyant la mort imminente, étaient remplis d'effroi et jetaient le désespoir dans l'âme des passagers ; la tempête faisait rage, les vagues soulevées ou la pluie violente cachaient complètement le ciel. Pas un coin bleu et serein, partout l'horreur des vents et de l'orage. Que dire de plus ? Les malheureux, groupés les uns contre les autres, souhaitaient d'être bientôt jetés et brisés contre les écueils plutôt que de subir plus longtemps cette atroce impression de la mort toujours proche et menaçante.

Les abbés dirent aux matelots que s'ils faisaient eux-mêmes échouer le navire contre les rochers et que par la grâce de Dieu l'on pût atteindre la terre, ils le feraient réparer à leurs frais. Mais les matelots refusèrent.

II

INCIPIT PARS SECUNDA

1. — De tribus abbatibus a naufragio liberatis (II, 1).



Alexander, venerabilis Cisterciensis (1) necnon et illustris Johannes, Belliloci (2), pater comitis Brinnensis (3), set et Iterius (4), omnium Sanctorum Cathalaunensis, abbatēs cum multis tam regularibus quam secularibus, summum et catholicum pontificem adituri a Venetia sulcabant equora. Et ecce tempestas ingens oborta est in mari, aer nebulosus, ventus immaniter flaus et contrarius velum implens, e diverso, navem propellens super scopulos cito cursu reducebat.

Trepidantes igitur naute eo quod mortem pre oculis habent, quia nec pusillum navem in actum reducere poterant, metum desperationis incutiebant ceteris. Irruentibus procellis fluctus intumescabant, imbrium vel undarum densitas celum nubilabat; nusquam serenitas, set undique turbinum et ventorum severitas. Quid plura? In arto constituti navem malebant super scopulos impingi et confringi quam mortem protelando diutius tanto metu turbari. Asseruerunt nautis nichilominus abbates, si clementia permissuque Dei terram vivi tenerent et super scopulos quati navem sinerent, de proprio reparaturos.

(1) L'abbé de Cîteaux, Alexandre, d'après la *Gallia* (IV, col. 988, XIII, col. 130), naquit à Cologne; fut d'abord chanoine de Sainte-Marie ad gradus, moine de Clairvaux, abbé de Grand Selve (voir Mouleng, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, I, pp. 157-9), puis abbé de Cîteaux en 1168. Peut-être ce voyage fut-il fait en 1170, quand

Alors les saints religieux levèrent les yeux vers le ciel que leur dérobaît la fureur de l'orage, et d'une voix tremblante adressèrent une fervente prière au Seigneur et à sa

Set nec in hoc naute consenserunt. Tali igitur tantaque acris inclementia, trepidi vocem levaverunt ad sydera, orationem

---

l'empereur Frédéric l'envoya auprès du pape Alexandre III. Cependant Maunric, dans les *Annales Cisterc.* (t. II, ad an. 1170, ch. V, p. 499), le fait accompagner en ce voyage par l'abbé de Clairvaux et par l'évêque de Bamberg « Peut-être, dit M. Servois (*loc. cit.*, p. 8), après avoir assisté au Concile de Cîteaux, qui avait nécessité son retour en septembre [sans avoir accompli lui-même l'ambassade, *negotio adhuc infecto*, dit Maunric], revint-il à Rome pour reprendre des tentatives de conciliation qui ne purent arrêter la lutte entre le pape et l'empereur »

(2) Beaulieu, abbaye de Prémontrés, fondée en 1112 au diocèse de Troyes (commune de Juvanzé, arrondissement de Bar-sur-Aube).

(3) La famille des comtes de Brienne est bien connue. (Voir Arbois de Jubainville, *Catalogue d'actes des comtes de Brienne*, 950 à 1356, au tome XXXIII de la Bibliothèque de l'École des Chartes). Elle fut au nombre des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Beaulieu. Jean de Brienne était fils de Gautier II, comte de Brienne, et d'Adélaïde de Venisy, frère d'Erard II. Il fut abbé de Beaulieu en 1157 (M. Servois dit à tort : « Il venait d'être nommé »). De 1161 à 1199 il est témoin dans de nombreux actes rapportés par M. d'Arbois de Jubainville (*loc. cit.*), quelquefois nommé seul, souvent avec son frère. C'est probablement en souvenir de Jean de Brienne, l'abbé, que furent faites les donations dont il est question dans le cartulaire de Rocamadour et qui sont rapportées par presque tous les auteurs qui se sont occupés de Rocamadour (Champeval, *Cartulaire cité*, n° 610). Erard de Brienne et sa femme Philippe, fille d'Henri, comte de Troyes, donnent à Rocamadour des revenus pour deux cierges de cire qui doivent brûler à perpétuité — [21 mars 1217] — n° 611. La veuve d'Erard assigne pour cette fondation de son mari 20 livres de Provins sur des terres qui lui appartiennent (juin 1247) — n° 612 : confirmation par l'évêque de Troyes, — n° 613 : confirmation par le petit-fils des donateurs.

(4) Itier, abbé de Toussaint de Châlons. Il s'agit de l'abbaye de Toussaint en l'île à Châlons-sur-Marne, de l'ordre de saint Augustin (*Gallia*, IX, col. 147). On a publié des fragments du cartulaire de Toussaint (M. Et. Barthélémy : *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II). Or, ni dans la *Gallia*, ni dans ce cartulaire on ne trouve le nom d'Itier. Mais je ferai remarquer qu'il a pu être confondu avec Jacques, abbé de 1148 à 1164, d'après la *Gallia*, qu'on trouve signalé dans le cartulaire à la date de 1170 ; je pense qu'il devait y avoir seulement dans le manuscrit l'initiale I, qu'on a prise pour l'initiale de *Iacobus*. Dans les manuscrits de notre recueil le nom d'*Itierius* est en toutes lettres. Le cartulaire donne des noms qui ne

glorieuse Mère la Dame de Rocamadour, promettant de lui offrir chacun en *ex-voto* une barque de cire.

Aussitôt l'Etoile de la mer, qui commande aux vents et apaise les tempêtes, adoucit et calma toutes les fureurs. Le vent, miraculeusement apaisé, frappant le navire de côté, le ramena vers la haute mer ; ils continuèrent ainsi leur route sans obstacle et atteignirent bientôt le rivage désiré (1).

## 2. — Chevalier enchaîné d'une façon extraordinaire.

Dans l'expédition de Guillaume, marquis de Montferrat (2), contre les Milanais, beaucoup de chevaliers tombè-

fundentes ad Dominum, ejusque matrem gloriosam de Roccamador Dominam honorari quisque nave cerea decreverunt.

Subito stella maris, ventorum imperatrix, procellarum sedatrix, omnia leniet, omnia temperavit, ventusque lenior a latere navem reverberans in pelagus reduxit sicque prosperis velis cursum agentes prosperum subiere litlus optatum.

## 2. — De milite inaudito ordine ligato (II, II).

In expeditione Guillelmi, marchionis de Muntferra (2), contra mediolanenses, multi vulnerati hinc inde ceciderunt, set et il-

---

sont pas dans la *Gallia*. Comme toutes les fois que nous avons pu faire la vérification, nous avons trouvé toujours notre auteur parfaitement exact, nous devons conclure à la confusion entre Itier et Jacques, puisqu'elle est possible, et donc à l'existence d'un abbé jusqu'ici inconnu.

(1) M. Servois met par inattention, en parlant de l'abbé de Citeaux et de ses compagnons : « Alexandre.... se rendant à Rome avec Jean de Beaulieu, frère du comte de Brienne, et les abbés de Châlons-sur-Marne » (*loc. cit.*, pp. 7-8), n'ayant pas vu que le mot *abbates* se rapportait à la fois à Itier, à Jean et à Alexandre, abbés, l'un de Citeaux, l'autre de Beaulieu, le troisième de Toussaint. Cependant le titre du chapitre ne permettait pas l'erreur.

(2) Guillaume IV, marquis de Montferrat, prit parti pour Frédéric Barberousse contre les villes italiennes. M. Servois, préoccupé de trouver des dates postérieures à 1166, parce qu'il attribue l'origine des miracles à la découverte racontée par Robert de Torigny, dit que notre auteur fait allusion à l'expédition de l'empereur contre Milan en 1167 ; mais pourquoi ne s'agirait-il pas aussi bien des expéditions antérieu-

rent blessés de part et d'autre. Un illustre chevalier, Bohémond de Cariz, du pays de Verceil (1), tomba aux mains des Milanais. Cette sorte de captivité est plus grave que d'autres, parce qu'elle doit durer toujours et que personne ne peut être délivré ni par grâce ni par le moyen d'une rançon, à moins que le bien général de la paix ne le demande ou qu'on échange chevalier contre chevalier.

La première nuit les vainqueurs, n'ayant pas de camp ou d'endroit bien fortifié, appelèrent un habile chevalier de leur armée pour qu'il fit attacher leur prisonnier d'une façon nouvelle et tout à fait extraordinaire. Ce chevalier s'acharne en effet contre Bohémond. Il commence par le lier du genou jusqu'aux talons, en entrelaçant les jambes d'une forte corde, comme on attache une haie ; puis des talons jusqu'aux ge-

lustris miles Boamundus de Cariz, Vellensis (1) pagi, captus ductus est a Mediolanensibus. Hec autem captivitas aliis est gravior, immo miserabilior, quia semper durabilis, nec enim quis prece vel precio redimi poterit, nisi bono (2) pacis et concordia vel miles pro milite reddatur. Prima nocte, eo quod castrum vel munitum locum non habuerunt, prudentem militem de exercitu axiverunt qui eum novo et inaudito modo vinciret. Ceterum miles sevens totus grassatur in militem, fortique fune a genu quemadmodum sepes intexitur usque ad talos intexit, supponensque vinculo vinculum ab inferiore parte in modum circini

---

res dans lesquelles nous voyons également figurer Guillaume de Montferrat et en particulier de l'expédition de 1162, qui se termina par la destruction complète de Milan? D'ailleurs, en 1167, l'empereur Barberousse ne fit pas d'expédition contre Milan mais contre Rome. Seulement, pendant ce temps, les cités du Nord se soulevaient et les Milanais, revenus au milieu de leurs ruines, menaçaient la ville de Lodi (Zeller, *Histoire de l'Allemagne et de l'Empire germanique ; Histoire de l'Italie*).

(1) Est-ce *Carisio*, dans la province de Novare, district de Verceil? Alors il y aurait erreur dans les manuscrits : *Vellensis pagi*, au lieu de *Vercellensis pagi*.

La confusion s'expliquerait paléographiquement par l'oubli du signe abrégatif *er*, *Vellensis*, *Verellensis*, *Vercelensis*. Je fais là une pure conjecture, mais je n'ai pas trouvé d'identification plus vraisemblable. Les manuscrits A et C portent : *Cari et Vellensis pagi* ; C met : *Broamundus*.

(2) Le manuscrit A met : *homo* !

noux il ramène la corde en l'enroulant cette fois tout autour des jambes ; il serre en outre les pieds du prisonnier dans des cepts de fer et attache les cuisses avec une courroie de cuir. De plus, pour aggraver cette cruelle façon d'enchaîner un homme, il fait passer une lance entre la corde qui lie les jambes et la dite courroie ; quatre soldats s'asseoient sur cette lance, deux de chaque côté. Enfin, deux autres soldats sont liés à Bohémond par le milieu du corps, lui entre eux deux, attaché avec la même corde si étroitement qu'il était impossible qu'il pût faire le moindre mouvement sans que ses compagnons ne fussent également remués.

Pendant que tout le monde dormait, Bohémond invoquait la souveraine et l'avocate des hommes ; il réclamait son assistance de tout son cœur et d'elle il espérait sa délivrance. Sa prière se prolonge, sa dévotion augmente, sa foi grandit, son espérance devient plus ferme. Pendant ce temps la Vierge bénie, à son insu et sans que les soldats remarquassent rien, l'avait déjà détaché et rendu libre. Il sent bientôt qu'aucune chaîne ne le retient plus, mais il craint que le moindre mouvement de son bras n'éveille les soldats ; peu à peu cependant il reprend confiance, il passe les mains sur

*abstringendo reduxit ad genua ; pedes quoque militis ferreis abstringens anulis, super predictas ligaturas tertiam de corio super addidit ; ad augmentum nichilominus immanitatis nove et inaudite inter tibias et corrigiam hastam usque ad medium multa vi fecit impingi et quatuor milites super hastam collocari. Per medium etiam corporis duos vinciens milites, medium locavit Boamundum illo eodemque funiculo ligatum artius, ita quod putaretur non posse moveri nisi moverentur et duo col-laterales.*

Boamundus autem aliis sopori deditis omnium Advocatam et dominam invocabat ; eam medullitus reclamabat, in ea spem liberationis fixerat. Protenditur oratio, augetur devotio, crescit fides, spem bonam conferens. Preterea Virgo benigna, eo nesciente nec aliis sentientibus, liberum et solutum reddiderat. Ille se nullo sentiens astringi vinculo, timuit tamen ne motu brachii a sompno milites excitarentur ; verumptamen paululum abjecto timore, et receptus in se, palpans superius corporis non invenit vinculum, ad inferiora quoque applicans manus se solu-



lui, rien au-dessus de la taille ; il les fait descendre jusqu'en bas, pas davantage de chaînes : il constate avec joie qu'il est complètement délivré. Il se lève alors, traverse l'armée et s'enfuit, nu-pieds, courant au hasard au milieu des buissons et des ronces. Au matin, il rencontre un pèlerin qui, avec la grâce de Dieu, le conduit jusque dans sa famille, joyeuse de sa délivrance. Le chevalier n'eut garde d'oublier le bienfait qu'il avait reçu ; il s'en alla, les mains pleines de présents et d'offrandes, à l'église de sa libératrice, offrit l'holocauste de ses prières, raconta le miracle et rendit grâces.

### 3. — Jeune homme souffrant d'une fistule à la jambe.

Dans le pays de Troyes (\*), le neveu de Hugues, chapelain de Sommevoire (2), souffrait d'une fistule qui lui avait fait

tum gavisus est. Surgens igitur pertransiit exercitum, nocteque illa per vepres et spinas nudipes fugiens mane peregrinum quemdam obvium habuit, ductu cujus sed et Dei nutu cum gaudio suorum rediit ad propria. Ille non immemor beneficiorum, cum muneribus et hostiis liberatricem suam adiit, holocausta precum offerens, miraculum retulit, gratias reddidit.

### 3. — De juvene fistula macerato (II, 3).

Pago Trecensi (1), nepos Hugonis, capellani de Summa vera (2), tribus vulneribus per fistulam macerabatur in tibia. Erant au-

---

(\*) Ou de Droyes.

(1) *Pago Trecensi*, ou *Drecensi*. Peut-être notre auteur a-t-il voulu, par les mots qu'il a employés, signifier la Champagne dont Sommevoire faisait partie, ou a-t-il confondu Droyes (canton de Montier-en-Der, arrondissement de Vassy, Haute-Marne), avec Troyes. Droyes est en effet tout voisin de Sommevoire, où l'oncle du « miraculé » était chapelain. La carte de l'ancienne France, de M. Longnon, place là les pagi *Breonensis* et *Pertensis*.

(2) *Summa vera*. Aujourd'hui Sommevoire, même canton de Montier-en-Der. On trouve dans les *Mémoires de la Société archéologique de Langres* (tome II, 1862, p. 253), une notice sur l'intéressante et très ancienne église de Sommevoire.

trois plaies à la jambe. Ces plaies étaient de vrais ulcères très douloureux et même mortels, qui rongeaient la chair vive des muscles. Le jeune homme était devenu si faible qu'il n'avait plus le goût ni la force de manger. Son corps, encore dans la fleur de la jeunesse, avait maigri à un tel point qu'il ressemblait à un squelette. On consulta le vicomte Eudes de Favresse, qui donnait par charité des soins médicaux aux malades, mais qui enleva tout espoir de guérison. Il dit au jeune homme : « Dispose de ta maison (?) et occupe-toi de ton salut éternel, parce que, quoique tu fasses, tu termineras bientôt ta vie d'ici-bas ». Ainsi privé de tout secours de la part des hommes, le jeune malade chercha ailleurs un remède. Pendant trois jours il se livre au jeûne et à la prière. La Dame de Rocamadour occupait sa pensée tout entière ; c'est elle qu'il invoquait, c'est d'elle qu'il espérait la guérison. Ses désirs ne furent pas déçus. Comme il

tem ulcera dira et letalia quia vivam circa musculos corrodabant carnem. Juvenis vero ad tantam coruerat invaliditudinem quod nec affectabat refici nec poterat. Species corporis qua florere solebat adeo marcuerat quod sepultus diu fuisse putaretur. Consulto super hoc vicecomite Odone de Faverecet (1) qui omnibus, caritatis intuitu, curam curandis adhibebat, a spe decidit curationis. Attamen dixit juveni : « Dispone domui tue, de salute sollicitus eterna quia utrum incidaris vel uraris, utrum sic relinquareis, in brevi vitam temporalem terminabis ». Juvenis vero, humano destitutus auxilio, a Superis querebat remedium, per triduum fletu se macerans et oratione. Illa, illa de Rochamadour Domina, mentem ejus possidebat, per eam relevari sperabat, nec fraudatus est a desiderio suo. Dum enim vittas auferret

---

(1) Manuscrit A : *Faverece*, que l'on peut lire *Faverete* ; man. B : *Faverecel* ; man. C : *Favenrez*. M. Servois a traduit (*loc. cit.*, p. 18) *Faveretes*, sans aucune identification. Peut-être s'agit-il de *Favresse*, aujourd'hui commune du canton de Thieblemont, arrondissement de Vitry-le-François (Marne) ; ce n'est pas très éloigné de Sommevoire. Je n'ai rien trouvé sur cette famille dans *l'Histoire des ducs et comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville ; j'ai vu seulement que les comtes de Champagne avaient plusieurs fiefs dans le canton de Thieblemont. Je ne sais pas quel peut être ce vicomte de Favresse ou de Faveretes.

enlevait les bandes qui attachaient ses jambes, pour voir les ulcères comme de coutume, il ne trouva que les cicatrices : il était guéri. On devine sans peine sa joie.

#### 4. — Une comtesse guérie d'une tumeur.

La comtesse Marie de Montbéliard (1) eut à la figure et au cou une fluxion énorme qui l'affaiblit tellement qu'elle passa huit jours sans pouvoir prendre aucune nourriture. Le comte, affligé de l'état de son épouse, fit vœu de la conduire à l'oratoire de la Vierge Marie si elle était rendue à la santé. Peu de jours après elle cessa de souffrir et fut parfaitement guérie.

ut solito aspiceret ulcera, cicatrices duntaxat invenit, se sanatum gavisus.

#### 4. — De comitissa inflata (II, IV).

Faciem et collum Marie, comitisse de Montbeliard (1), non modicus tumor possidebat, adeoque debilitaverat quod post octo dies nichil alimentorum sumpserat. Comes autem sponse sue tum maceratione famis tum dolore morbi compatiens, ad oratorium Beatissime Marie vovit adducendam si saluti redderetur. Evolutis vero paucis diebus languere desiit perfecteque convaluit.

---

(1) Marie, comtesse de Montbéliard, est probablement la femme du comte Thierry, mort en 1162, dernier de la maison de Mousson qui se rattachait aux ducs d'Alsace ; en ce cas, le miracle serait antérieur à la découverte du corps d'Amadour (*Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, par M. P.-E. Tuefferd, Montbéliard, 1877, p. 21 : « On ne sait pas le nom de la femme de Thierry »). D'après quelques auteurs elle s'appelait Sophie, d'après Moreri, Ermentrude. Sa fille aînée, Agnès, porta le comté dans la maison de Montfaucon.

### 5. — Guérison d'une muette.

Une femme de Saint-Guillem (1), au diocèse de Lodève, était muette ; sa bouche était de travers, et de plus elle avait un bras desséché. On la conduisit à l'oratoire de la Bienheureuse et glorieuse Vierge de Rocamadour et là, en présence d'un grand nombre de pèlerins qui étaient arrivés de diverses régions et de divers pays, elle recouvra pleinement la santé. Tous les assistants, pleins d'admiration pour ce prodige étonnant, chantèrent le *Magnificat* en l'honneur de la souveraine du monde, de celle qui sauve les hommes par l'intermédiaire de son divin Fils.

### 6. — Le chevalier qui se moquait des pèlerins de Roc-Amadour.

Philippe, noble chevalier de Cerro (2), en Italie, se moquait des pèlerins italiens qui s'en allaient chercher les suffrages de la Bienheureuse et immortelle Vierge de Rocama-

### 5. — De quadam muta miraculum (II, v).

Mulier Lodovenssis, de S<sup>to</sup> Guillelmo (1), muta, os retortum habens ad aurem et brachium aridum. Beate et gloriosissime de Rochamadour adducitur ad oratorium, ibique, videntibus et stupentibus insuperque magnificentibus mundi dominam, omnium per filium salvatricem, peregrinis, qui ex diversa regione et diversa natione confluerant, sui corporis recepit sanitatem.

### 6. — De milite qui peregrinos Rupis Amatoris deridebat (II, vi).

Philippus miles nobilis, de Cherrum (2) Italie, derisui habebat eos qui de Italia Beate et perpetue de Rochamadour querebant

---

(1) Saint-Guillem le Désert, aujourd'hui canton d'Aniane, arrondissement de Montpellier, était autrefois du diocèse de Lodève. Ce lieu était célèbre par son abbaye, et encore aujourd'hui par les gorges si pittoresques de l'Hérault.

(2) Le man. A porte : *Cerrum*. Il est difficile de savoir s'il s'agit de *Cerro al Lambro*, près de Melegnani, diocèse de Pavie ; ou de *Cerro Maggiore*, diocèse et province de Milan.

dour, alors qu'il ne manque pas en Italie de grands et de célèbres sanctuaires en l'honneur de Notre-Dame, la Reine vénérable. Une nuit qu'il était couché dans son lit, il vit apparaître autour de lui une troupe de démons armés de torches, de glaives et de bâtons. Terribles, ils le menaçaient de le faire périr sur le champ et d'une mort horrible. Le chevalier tremblait de tous ses membres en se voyant ainsi exposé à cet affreux péril. Tout à coup la Vierge des Vierges lui apparut. Elle avait une figure sévère et tenait à la main une sorte de collier de bois. Elle le lui passa au cou et le traînant ainsi attaché : « Tu me suivras jusqu'à ma maison de Rocamadour, ou tu n'échapperas pas à l'assaut des démons. Tu vois leur fureur ; si je les laissais faire, ils exerceraient leur rage contre toi. Ils sont toujours prêts à répandre le sang innocent, à voler les âmes et à les torturer ; ils ne sont heureux que s'ils ont fait du mal et le crime les fait bondir de joie. La chute des bons, c'est leur félicité à eux ; adversaires perfides et cyniques, s'ils voient des chrétiens désarmés et sans précautions ils se hâtent de les dévorer de peur qu'ils ne leur échappent. Chez eux les crimes des mé-

suffragia, cum siquidem Italia summe domine et venerabilis regine celebribus et altis excellat ecclesiis. Quadam vero nocte, stratu suo cubanti, demonum exercitus cum tirsis ardentibus gladiis et fustibus terribiliter coram eo affuit, intemptans mortem, mortem momentaneam, mortem horribilem. Cumque trepidaret et paveret, inopinatum sibi timens instare ruinam, ecce Virgo virginum, solito severior, ligneam retortam (1) habens in manu, collo ejus circumposuit trahensque eum dixit : « Ad domum meam de Rochamadour me sequeris, alioquin ab impugnatione demonum non erueris. Ecce furor demonum ; malitiam suam si permetterentur in te exercerent, sanguinem innoxium fundere parati, animas rapere cruciari et torquere, nec enim letantur nisi cum male fecerint et exultant in rebus pessimis. Casus honorum gaudium eorum ; injusti et nequam adversarii, quos inermes et immunitos inveniunt ne respiscant devorare festinant. Apud eos probra malorum deteguntur, rei confundun-

---

(1) Une hart de fagot. Le mot se retrouve en vieux français : *redorte*, *riorte*.

chantes gens sont dévoilés et les coupables sont confondus. Chez eux un bourreau toujours présent, un ver qui ronge sans trêve. Chez eux la terreur et le désespoir, l'horreur et la désolation. Leur officine est une officine nauséabonde, où ils brûlent et consomment ceux qui sont froids, où ils gèlent ceux qui sont chauds d'une glace plus froide que celle de l'hiver. Là chacun reçoit en proportion de ses crimes et plus même que ne peut mériter la malice des hommes » (1).

Philippe, saisi par les paroles de la Vierge souveraine et toute bonne, non moins que par la crainte que lui inspiraient les esprits immondes, répondit, toujours dans sa vision : « O ma souveraine, je suis prêt à souffrir tout ce que je mérite ». Aussitôt la clémente et douce Vierge menaça les démons, qui disparurent. Et Notre-Dame, entourée d'une multitude de vierges, au milieu de la plus vive lumière et des parfums les plus suaves, remonta dans le ciel.

Aussitôt que le jour parut, le chevalier fit connaître à sa famille la vision qu'il avait eue. Sans retard il se mit en route pour Rocamadour et là, quand il eut fait ses prières et présenté ses offrandes, il raconta encore ce qu'il avait vu.

tur, apud eos tortor semper sedens et vermis semper edens. Apud eos meror et metus, fetor et fletus. Officina eorum officina fetens, ardens et consumens frigidus, glacie plus quam hyemali infrigidans calidos. Secundum nequitiam, immo plus quam hominum meretur nequitia, prout gesserint unicuique redditur » (1).

Philippo vero, tum Virginis summe, Virginis benigne, ammonitione, tum immundorum spirituum terrore, in visione respondentem : « Quod mereor, Domina, me noveris paratum ad omnia » ; continuo clemens et amena minata est nequam angelis et disparuerunt. Ipsa quoque multis stipata virginum catervis cum mirifico odore incomparabili claritate recepta est ad celos.

Illucescente autem die, miles visionem non tacuit, iterque aggressus dilationem timuit, et tenens limina, oratione fusa, oblatione reddita, visionem recitavit.

---

(1) On pourrait comparer tout ce passage avec le chapitre XV de la *Vie de saint Martial* par le pseudo Aurélien, que sans doute devait connaître notre moine.

### 7. — Guérison de la fille de ce chevalier.

Ce chevalier Philippe avait une fille du nom de Béatrix. Elle était bien douée du côté de la fortune et n'avait qu'à se féliciter de son mari et de ses enfants ; le monde lui avait fait toujours fête ; elle en avait reçu la richesse et la gloire. Mais les choses du monde ne sont pas durables. Le monde lui-même change tout ; celui qui tout à l'heure florissait, le voilà maintenant flétri ; celui qui était dans l'abondance, le voilà dans la misère ; celui qui jouissait d'une telle santé qu'il ne semblait pas pouvoir être jamais malade, le voilà qui paie son tribut à la nature et languit sur sa couche douloureuse. Cette Béatrix dont je viens de parler perdit la santé, souffrit des douleurs indicibles et pendant une quinzaine d'années, bien qu'elle eût recouru à de nombreux médecins, aucun d'eux ne put la guérir.

Une tumeur énorme, horrible à voir, avait envahi son cou par devant et fait le tour de la tête, si bien qu'elle ne pouvait plus regarder à ses pieds. Elle était excessivement gênée pour manger, et pour parler sa langue ne se mouvait plus qu'avec une grande difficulté, elle ne faisait que balbutier. Les médecins employèrent, pour la soulager, à l'extérieur les

### 7. — De ejusdem militis filia sanata (II, VII).

Philippus iste, prenominatus, habebat filiam, Beatricem nomine, rebus opulentam, viro et liberis felicem, cui mundus applauserat, divitiis extulerat, honoribus ampliaverat. Verum quia nichil mundanum in eodem statu permanet set ipse mundus mobilis omnia movet, ut qui modo, floret modo marceat, qui nunc habundat nunc egeat, qui modo quasi non possit infirmari, sanitate letatur modo debitum exsolvens nature debilitatus languet. Beatrix etenim, de qua mentio habetur, sui privata valetudine, passionem incurrit non modicam et circiter quindecim annos, licet multi medicorum manum apposuerint, a nullo curata, sanitati nec restituta. Apostema namque, mire magnitudinis, horrendum visu, anterieus collum ejus possederat ; caput circumducere et inferius respicere nequibat ; in refectioe gravabatur ; in verbis formandis plectrum lingue balbutiendo vix movebatur. Phisici multotiens exterius diversa fomenta

émollients et les cataplasmes, à l'intérieur les potions d'herbes et les drogues ; mais ils durent bientôt y renoncer, n'obtenant que peu ou point de résultat. Que dire de plus ? Il fut bien établi qu'elle était incurable et que seul un remède du ciel la pouvait guérir.

Il faut dire quels étaient pendant ce temps les sentiments de cette femme. Elle s'offrait au Seigneur comme une hostie vivante, disant que c'était pour ses péchés qu'elle avait mérité son triste état. Elle invoquait la Reine des reines, la Vierge incomparable, la gloire des Vierges, l'asile des malheureux, Notre-Dame de Rocamadour. C'est avec des larmes et des gémissements, une grande contrition de cœur et de nombreuses prières vocales qu'elle s'adressait à elle, ayant en quelque sorte fixé en elle l'ancre de son désir de guérison. Et de fait, comme elle n'avait aucun doute dans sa foi, elle mérita d'obtenir ce qu'elle demandait ; la Mère de miséricorde ne voulut pas qu'elle souffrît plus longtemps dans cette angoisse et dans ces tortures.

Elle lui apparut dans un songe et lui signifia de quelle façon elle serait guérie. Dès le matin Béatrix fit connaître cette vision à ses amis. Ceux-ci sans perdre de temps appellent le chirurgien pour que, suivant l'ordre de la Bienheureuse

apposuerunt et cathaplasmata, interius nichilominus potiones herbe seu species, parum vel nichil proficientes deperierunt. Quid ulterius ? Incurabilis predicabatur nulla medenda nisi celesti medicina.

In medium tamen quo modo mulier interim se habuerit adducendum est : hostiam vivam se mactabat Domino ; quod penatiter patiebatur pro meritis contigisse profitebatur. Illam, illam dominam dominarum, Virginem eximiam, decus virgineum, asilum miserorum, de Rochamador, fletu et gemitu, contritione cordis, oratione vocis orans, interpellabat ; in ea sanitate potiendi anchoram desiderii sui fixerat. Ceterum quia in fide non hesitabat, quod petebat assequi meruit, et mater pietatis in hac angustia languoris non eam passa est diutius tribulari.

Dormienti etenim in visione astitit et qualiter esset sananda perdocuit. Mane autem facto, amicis visionem notificavit qui, rem accelerantes, juxta preceptum sancte Virginis, a cirurgico



Vierge, il perçât l'aposthume et mit l'ulcère à découvert. Le chirurgien maladroit coupe une artère ; le sang jaillit et coule abondamment. Tous sont au désespoir ; ils craignent que la malade ne perde la vie ; ils se disent avec stupeur comment on peut être trompé par de fausses apparitions de la Vierge des Vierges. Mais la malade ne perdait pas confiance dans les promesses qu'elle avait reçues ; elle tenait toujours levés vers le ciel et son cœur et ses yeux ; celle qui lui avait donné le conseil la regarda d'un œil favorable et ne différa pas son secours. Le double épanchement (de pus et de sang) s'arrêta, la peau ramenée fut cousue et la femme recouvra la santé ; elle se porta désormais aussi bien ou même mieux qu'auparavant.

#### **8. — De bandits qui voulaient piller les biens d'un paysan.**

Bernard, de l'Hôpital d'Aubrac (1), au diocèse de Rodez, était assiégé dans sa petite demeure par des soldats et des cheva-

*fecerunt apostema excoriari et strumam exponi. At ille minus cautus in apertione unam precidit ex arteriis, indeque sanguis profluens non modice omnesque ad desperationem adducens metum mortis incutiebat, mirantes quo modo sub specie precelentis Virginis aliquis aliquando deceptus sit. Mulierem autem duntaxat non de promissis diffidentem, set cor et oculos ad alta levantem, respexit que consilium dederat, nec destulit auxilium. Stillicidium enim quod utrinque stillabat cessavit, reductaque cutis ad locum pristinum resuta est et mulier sicut prius vel melius quam prius saluti restituta.*

#### **8. — De satellitibus res cujusdam rustici diripere volentibus (II, viii).**

Bernardi Rutenensis, de Hospitali d'Aubrac (1), mansiunculam satellites et nequam milites, ut eam expugnarent et que hominis

---

(1) L'Hôpital d'Aubrac est célèbre dans l'histoire du Rouergue. La tradition est qu'Alard ou Adalard, vicomte de Flandre, qui revenait du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, passant dans ce pays,

liers pillards qui voulaient lui prendre ses biens. Ces biens, il les avait acquis par son travail : la terre féconde lui donnait d'abondantes récoltes, ses bestiaux lui fournissaient la nourriture et le vêtement. Il ne cherchait à faire tort à personne et vivait simplement sur son petit domaine ; mais quand il se vit ainsi attaqué, il fit de son mieux pour se défendre et conserver son avoir. Alors les bandits retirent du toit de chaume une grosse quantité de paille, l'entassent à la porte de l'humble demeure et y mettent le feu. La chaumière brûle, le paysan et sa petite famille sont déjà torturés par la chaleur et par la fumée, ses bêtes mugissent, se démènent, rompent leurs attaches. Voyant enfin qu'il lui est impossible de résister, car personne ne lui viendra en aide, il implore le secours de la Bienheureuse Vierge, et fait vœu d'apporter une maison de cire à son église de Rocamadour. Aussitôt, comme sur l'ordre de Notre-Dame, les

erant diriperent, obsederunt. Ille vero de labore proprio et terre pinguedine fruges habebat; de nutrimentis animalium victum et vestitum. Cumque nulli mortalium fraudem machinaretur, set simpliciter apud se viveret, circumseptus ab hostibus sua pro viribus retinere nitebatur. Illi autem de palea ad ostium humilis tecti, de stramine tecti facta congerie, focum apposuerunt. Tugurium comburebatur, et vir cum paucula familia sua calore fumoque cruciabatur, animalia mugiebant, recalcitrantia vincula rumpebant. Ruricola demum videns viribus non esse resistendum eo quod a nemine subveniri sibi arbitrabatur, a Beata Virgine quesivit auxilium, spondens ad domum ejus de Rochamadour domum ceream se delaturum. Continuo quasi Do-

---

si affreux en hiver, y fonda un hôpital, vers 1120, pour les pèlerins de Rocamadour, du Puy, de Saint-Antoine de Viennois, de Saint-Jacques de Compostelle et autres. (Voir de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. IV, p. 305, reproduit en appendice dans la 3<sup>me</sup> édition du *Guide du Pèlerin à Rocamadour*. — Texte plus ou moins authentique). D'abord donné à l'abbaye de Conques, des chanoines réguliers y furent ensuite installés qui plus tard acceptèrent la réforme de Chancelade. (*Gallia*, I, col. 207-208, col. 245 B.) Voir Rupin, *op. cit.*, p. 224, note 2, mais en faisant remarquer que le pèlerinage de Rocamadour existait bien en 1120. Quant au miracle ci-dessus, rien ne nous permet de le dater, à moins qu'on ne voie là un épisode soit de la guerre entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, soit de l'invasion du Rouergue par le roi d'Angleterre. Cf. I, 51.

bandits se retirent. sans avoir achevé leur méchante action, et le paysan put débarrasser des flammes son toit à demi-brûlé. C'est ainsi qu'avec l'aide de sa Libératrice il sauva sa cabane et tout ce qu'il possédait.

### 9. — Voleurs rendus aveugles.

Trois pèlerins venant de Goza (?) passaient par les solitudes de Saint Guilhem-le-Désert. Ils furent arrêtés par des voleurs qui les emmenèrent par des chemins affreux, à travers monts et vaux, et qui, maltraitant ces innocents, s'efforçaient d'arracher aux pauvres du Christ leur maigre pécule. Ceux-ci invoquèrent l'avocate des malheureux, la puissante Dame de Rocamadour, astre merveilleux qui irradie le monde de son éclat. Elle ne manqua pas de venir au secours de ses serviteurs. Elle arrêta comme elle voulut les ouvriers d'iniquité

mine nostre jussu, infecta malitia, maligni recesserunt. Vir autem tectum semiustum ab incendio eripiens ope liberatricis sue tugurium salvavit et cetera.

### 9. — De latronibus lumine privatis (II, IX).

Tres de Gosa (1) peregrini per solitudines et deserta Sancti Guillelmi transitum habentes, a latronibus per devia et invia, per abruta montium et concaeva vallium deducti sunt. Qui innoxios noxie tractantes nisi sunt rapere pauperum Christi substantiam. Ceterum omnium advocata, domina prepotens de Rochamadour, sydus eximium jubare suo irradians mundum, servulis suis reclamantibus opem ferens non defuit. Servos etenim iniquitatis, operarios sceleris, prout decuit corripuit, et quod *jocundius* est humane creature lumine privavit, manus contraxit immobilesque quasi statuas reddidit, solum lingue membrum

---

(1) Il m'a été impossible d'identifier ce nom de lieu, même en cherchant avec un C au lieu d'un G. Les pèlerins, en effet, viennent du Sud-Est puisqu'ils traversent pour se rendre à Rocamadour les solitudes de Saint-Guilhem. On voit qu'ils passent aussi par Gramat. Tous les noms qui pourraient se rapprocher de celui de Cosa ou Goza, appartiennent à la région du Sud-Ouest; par exemple Gos, dans le Tarn; Gouze, Basses-Pyrénées; Gousse, Landes; Couze-Saint-Front, Dordogne, etc. Il y a aussi Gauzens dans le Gard et Gauzy dans l'Aude et dans l'Hérault.

et de crimes, et, ce qui est plus curieux (1), les priva de la lumière des yeux, contracta leurs mains, et les rendit immobiles comme des statues, leur laissant seulement par pitié l'usage de la langue pour qu'ils pussent se repentir et demander pardon. En effet ils tombent aux genoux des pèlerins et les supplient d'apaiser par leurs prières et leurs mérites la Dame qu'ils ont offensée, Dame très douce mais irritée contre leurs crimes.

Les pèlerins sont touchés au fond du cœur et affligés de la peine de ces malheureux ; ils se mettent aussi à genoux pour prier. Élevant leur voix vers le ciel ils demandent à la Dame de miséricorde d'avoir pitié. La Mère compatissante, unique espérance des affligés, celle qui brisa la tête du dragon, et qui rend la santé perdue, répara les membres frappés et rendit aux voleurs leur première santé ; les pèlerins vinrent à l'église de Rocamadour, ils y racontèrent non-seulement ce qui leur était arrivé mais un autre miracle dont ils avaient été les témoins sur leur route.

#### **10. — Guérison d'un clerc qui avait perdu la raison.**

Un clerc, atteint de folie frénétique, resta longtemps autour de l'église de la Bienheureuse Mère de Dieu à Roca-

miserta quo veniam quererent et corde peniterent. Supplici igitur voce genibus peregrinorum cadentes, suffragantibus eorum precibus et meritis dominam placidam set suis sibi reatibus offensam placari postulabant. Peregrini autem, afflictione afflictorum afflicti et corde compuncti, solo tenus oraturi se dederunt, vocemque levantes ad sydera dominam misericordie misereri miseris precabantur. Tun unica pietatis mater, publica spes desolatis, que contrivit colla draconis, reparatio sanitatis, sensus eorum reparavit, corpora pristina sanitati restituit. Peregrini vero ad ecclesiam venientes non solum istud sed aliud quod in via viderant referebant miraculum.

#### **10. — De clerico frenetico sanato (II, x).**

Clericus enim quidam, frenesi correptus, diu circa ecclesiam Beatissime Dei genitricis de Rochamadour conversatus, clamans

---

(1) En réalité, il y a *plus amusant*. L'auteur ne plaint guère ces voleurs miraculeusement paralysés et d'ailleurs miraculeusement guéris.

madour, exhalant sa folie en cris furieux ; il était désagréable à tout le monde, car il insultait tous ceux qui venaient au sanctuaire. Sa pauvre mère était affligée au-delà de toute expression, elle se jetait aux genoux de tous les pèlerins et leur demandait de prier pour son fils ; presque folle elle-même de la folie de son enfant, elle suppliait la Vierge avec instance pour qu'il pût recouvrer la raison. Elle resta ainsi longtemps, et cependant tant qu'elle resta au sanctuaire elle ne fut pas exaucée. Les religieux de Rocamadour lui conseillèrent de retourner chez elle et d'emmener son enfant, car souvent la Reine des miracles accomplissait des prodiges dans le voyage du retour. Elle y consent. Elle part ; elle arrive à l'oratoire qui est situé sur le point le plus élevé de la ville de Rocamadour (1) ; de là elle voit le « propitiatoire » de la Vierge bienheureuse, elle se tourne vers lui et prie. Et le jeune homme lui parle avec une douceur inaccoutumée, il annonce lui même qu'il sera guéri par les mérites de la glorieuse Reine et grâce aux prières de sa mère. Son visage naguère si terrible à voir devient agréable et doux.

furebat, et furens clamabat. Gravis, intollerabilis in omnes inveniebatur, exasperando convitiis et convitiando exasperans advenientes. At genitrix illius ampliori molestia molestabatur, genibusque omnium provoluta, orabat orari pro filio, nam pro lesione illius lesa patiebatur et pro restitutione sensus supplicabat. In contritione diu perstitit, nec tamen dum in ecclesia esset, exaudiri meruit, consultumque est ei a fratribus loci ut repatrians puerum adduceret, quia virtutum operatrix repatriantibus crebro virtutes operatur. Adquievit illa, et jam recedebat, veniensque ad *oratorium, in eminentiori loco ville de Rochamadour situm* (1), et Beate Virginis respiciens propitiatorium, orationi se dedit. Et ecce juvenis eam solito mitius alloquebatur, seque Glorioso meritis obtentuque precum sue matris sanandum predicabat, et vultum, quem admodum terribilem insipientibus exhibuerat, ylaem et letiorem modo demonstrabat.

---

(1) Nous ne voyons guère que l'église de l'Hospitalet qui réponde à la description ; cependant peut-on dire que l'Hospitalet soit dans la ville de Rocamadour et ne doit-on pas penser qu'il s'agit de quelque autre oratoire placé entre les sanctuaires proprement dits et le village de l'Hospitalet ?

Qui pourra dire les actions de grâces de cette mère fortunée pour la santé recouvrée de son fils? ô Vierge toute bonne, Vierge mère, notre justification et notre réparation, illustre rejeton de Jacob, fille de David, tour d'ivoire, Vierge florissante, jardin fermé, porte ouverte aux fidèles, port de salut, digne d'être aimée et vénérée de tous, qui pourra dignement vous louer et vous exalter?

Chacun loue de son mieux, mais jamais complètement, Celle qui mérite en tout d'être louée. Et nous en particulier qui désirons augmenter sa gloire par nos écrits, comme nous nous sentons médiocres et incapables, car elle mérite infiniment plus que nous ne pouvons dire! ne devons-nous pas craindre d'émouvoir sa colère plutôt que d'obtenir une récompense? Mais elle est douce avec ceux qui sont doux, humble avec ceux qui sont humbles; elle ouvrira notre bouche, elle nous obtiendra les dons de l'Esprit saint pour que nous soyons instruits par ce divin docteur, et ce que notre intelligence ne comprendrait pas nous sera directement infusé dans l'âme par la rosée de la grâce de cet ineffable inspirateur.

Mais revenons à notre sujet dont cette petite digression nous a écarté. La mère emmena son enfant, complètement

Quis laudes et gratiarum actiones predicet quas mater pro filii reddidit salute? o Virgo benigna, virgo puerpera, justificatio et reparatio nostra, Jacob stirps inclita, a David edita, Turris eburnea, Virgo florens, Ortus clausus, Porta patens fidelibus, securitatis Portus, amabilis et a cunctis venerabilis, quis digne laudare te vel possit efferre? Omnis bene set nullus plene laudat per omnia laudandam, set tamen nos modici et indigni, cum ejus laudes augere scribendo cupimus (quia meretur amplius quam dicimus), timendum nobis summopere est ne pro premio iram incurramus. Ceterumque mittis est mittibus et humilis humilibus, aperiet os nostrum, reserabit sacrarium Spiritus sancti, ut, tanto edocti doctore, quod nostrum non capit ingenium infundatur nostre menti rore gratiaque Flaminis almi.

Nunc autem, quia aliquantulum digressi sumus, ad propositum redeamus. Mater reducens puerum, per omnia sanitati

rendu à la santé avant d'arriver à Gramat (1). Elle rencontra sur la route les trois pèlerins dont j'ai parlé et elle leur raconta le miracle et comment la Dame admirable avait merveilleusement opéré de grandes choses dans la personne de son enfant.

### 11. — D'un voleur qui déroba les vases précieux d'une dame.

Une dame du nom de Sancia, originaire du bourg d'Avallon (2), au pays d'Autun, où, dit-on, se trouve le corps du

redditum antequam ventum esset ad *Grammat* (1), tres prescriptos obviam habuit peregrinos; et quomodo Domina mirabilis mirabiliter operata sit in filio, ejus magnalia magnificans, miraculum retulit.

### 11. — De fure qui vasa Domine [nostre] diripuit (II, XI).

Sancia, Eduensis pagi, de vico Davaluns (2), ubi beatus Laza-

---

(1) Gramat, près Rocamadour, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gourdon.

(\*) Le mot *nostre* n'est pas dans la table des chapitres. C'est ici une erreur de copiste.

(2) Avallon, chef-lieu d'arrondissement de l'Yonne. Il semble qu'il était difficile de se tromper sur ce texte très clair, et l'on a peine à comprendre que M. Cheval, qui a traduit ce miracle avant nous (cf. les cinq éditions du *Guide du Pèlerin à Rocamadour*), ait pu écrire ainsi les premières lignes : « Blessée par les ennemis du pays, la dame de Valon, comme Lazare, etc. ». L'auteur avait lu *Saucia* au lieu de *Sancia* et compris *da Valun* au lieu d'*Avaluns*. Tout heureux de trouver dans son texte une preuve de plus de l'antiquité d'une famille illustre qui possédait à Rocamadour plusieurs maisons, dont l'une existe encore, et une chapelle où un de ses membres, le chevalier de Malte Jean de Valon, est enterré, et qui avait un droit sur la vente des sportelles (cf. Rupin, *op. cit.*, pp. 236 et 377), M. Cheval n'a pas vu qu'il faisait le plus énorme des contre-sens, ou, s'il l'a vu (ce qui est plus probable), il a cru qu'on pouvait se permettre ces familiarités avec un texte datant du XI<sup>e</sup> siècle.

Je suis autorisé à dire ici que cette insertion erronée a été mise dans le *Guide* à l'insu de la famille de Valon, qui n'a jamais accepté le prétendu document. Elle a même protesté, notamment en 1900, et fait des démarches pour la suppression de ce récit dans le *Guide du Pèlerin*. Mais elle ne pourra obtenir satisfaction que lorsque l'édition sera épuisée.

bienheureux Lazare (1), que Notre-Seigneur réveilla du sommeil de la mort et qui maintenant protège cette cité, venait en pèlerinage à l'église de la glorieuse Vierge de Rocamadour. Un jeune homme, à l'âme perverse, coutumier de mauvaises actions, mais d'aspect élégant et fort, lui demanda la permission de se joindre à elle. Il voulait ainsi avoir d'elle de quoi vivre sur sa route. La noble et généreuse femme qui avait la faculté et la volonté de faire le bien, agréa sa demande. Mais le misérable ne pensait qu'à rendre le mal pour le bienfait reçu et il cherchait le moment le plus opportun pour voler à la noble dame ses vases d'argent. C'est à cette criminelle action qu'il tournait son esprit et sa

*rus (1) quem Dominus a mortis sompno excitavit quiescere fertur et patrocinari, oriunda, gloriosissime Virginis de Rochamadour, orationis gratia, veniebat ad ecclesiam. Juvenis autem quidam, prave mentis, actionis perverse, acer viribus et elegantis forme, ut alimoniam victus ab ea in via caperet, functus est consortio ipsius. Verumptamen mulier, nobilitate pollens ac liberalitate insignis, facultate benefaciendi clarebat ac voluntate, illum procuratura non renuat. Ille vero pro bono machinabatur malum, querens oportunum tempus quomodo matrone vasa argentea auferret. Et quia ad malum ingenium suum apposuerat simul et desiderium, quodam sero, dum lassus ex itinere venisset apud*

---

(1) Ce ne serait pas tout à fait juste, paraît-il. Avallon n'aurait eu que le chef de saint Lazare ou saint Ladre. Autun se vantait d'avoir le corps tout entier. Il y eut au sujet de ces reliques des difficultés entre les deux églises. Louis XI fit faire en 1482 une enquête sur l'authenticité de la relique d'Avallon. C'est Henri de Bourgogne qui aurait fait don à l'église d'Avallon de cette relique précieuse. Il y avait trois ou quatre fêtes en l'honneur de saint Ladre, la principale était au mois de septembre. C'est également au mois de septembre que l'église de Marseille fait la fête de celui qu'elle regarde comme son fondateur. Les gens d'Avallon tenaient à leur relique et se soulevèrent en 1489 quand vinrent d'autres commissaires pour une nouvelle enquête. D'après M. Faillon, la relique d'Avallon n'était que la partie occipitale du chef. (*Bulletin de la Société des Études d'Avallon*, 1865, VII, p. 6 à 87 : Enquête de 1482. — *Mémoires de la Société Éduenne*, 1858, p. 249. Du culte de saint Lazare à Autun. — Faillon, *Monuments inédits sur sainte Marie-Madeleine*, t. 1, col. 1172 et suiv.). Mgr Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome I, ch. x, p. 341, parle à peine d'Avallon. On voit que notre recueil fournirait une donnée nouvelle pour le problème, puisqu'il ne fait pas de distinction entre le chef et le corps : « *Ubi beatus Lazarus... quiescere fertur.* »



volonté. Or un soir qu'ils étaient arrivés à Uzerche(1), très fatigués du voyage, le drôle enleva de la valise de la dame sa bienfaitrice trois vases précieux et la somme de 80 sous ; puis feignant d'avoir à faire quelque chose en ville, il sortit de l'hôtellerie. Mais toute la nuit il erra de çà et de là sans savoir où il était, sans pouvoir se cacher ni fuir, la Bienheureuse Vierge ayant enchaîné ses pas. Sa maîtresse ayant donné son signalement, on le cherche partout, on le trouve, on le lui ramène. Rien n'était perdu de cet argent qu'il avait volé et que la Dame avait confié à une fidèle protectrice, la Reine du ciel. Toute joyeuse elle remerciait le Seigneur et se répandait en louanges envers la glorieuse Vierge. Elle emmena jusqu'à Rocamadour son voleur chargé de chaînes pour le présenter à la Mère de miséricorde. Et Marie, médiatrice entre Dieu et les hommes, Mère de celui qui efface les péchés du monde, qui veut non la mort des pécheurs mais plutôt leur conversion et leur vie, fit détacher le voleur qui put repartir en toute liberté.

## 12. — Multiplication de colombes.

Un habitant de Toulouse avait construit un pigeonnier

*Userches*(1), nequam ille de manticha domine tria pretiosa extulit vasa, et octoginta diripuit solidos. Qui quasi quippiam in villa facturus exiens ab hospitio, tota nocte illa errans huc illucque devius vagabatur. Datisque signis a domina notitie ipsius, undique requisitus, quia effugere neque divertere poterat, detinente gressus ejus beata Virgine, inventus est, ad dominam reductus. Nec enim quicquam distraxerat de pecunia que fideli Regine fideliter commissa fuerat. Matriona vero exultans in Domino et vocem extollens in laudem Virginis, vinctum illum pie Matri representandum secum reduxit ad ecclesiam. Verum mediatrix Dei et hominum, Mater illius qui tulit peccata mortalium, qui mortem non vult pessimorum set magis conversionem, solum a vinculis liberum dimisit.

## 12. — De columbis multiplicatis (II, XII).

Tolosanus quidam extruxerat tugurium ad columbas inhabi-

---

(1) Uzerche, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tulle (Corrèze). M. Cheval a voulu y voir Luzech ou Uzech (Lot).

pour y élever des colombes. Mais en vain il y mit nombre de fois de jeunes couples d'oiseaux, les pigeons ne se multipliaient pas parce que les bêtes les dévoraient. Se voyant ainsi frustré dans ses désirs et ne pouvant retirer aucun fruit de son travail, il promit à la Bienheureuse Vierge une colombe de cire si dorénavant il n'avait plus d'insuccès avec ses oiseaux. Or à partir de ce jour et désormais ses pigeons se multiplièrent très bien. Il ne manqua pas de venir bientôt à l'église de Rocamadour pour accomplir son vœu.

### 13. — Guérison de l'évêque d'Arles (1).

Manassès, pontife d'Arles (2), d'heureuse mémoire, courbé sous le poids d'une chair corruptible, ne pouvait quitter son

tandum. Quo cum multoties imposuisset juniores columbas non multiplicabantur, eo quod a bestiis vorabantur. Vidensque frustrari nec aliquem fructum de labore suo percepturum, Beate Marie columbam ceream promisit si diutius avibus non fraudaretur. Ab illa igitur die et deinceps multiplicata crevere aves, ipseque accelerans votum voluntarius reddidit.

### 13. — De episcopo Arelatensi sanato (II, XIII).

Arelatensium (2) nichilominus Manassès felicitis memorie presul, corruptibili carnis sarcina depressus, egritudinis a lecto

---

(1) Traduit aussi, d'après le texte abrégé de M. Servois dans la *Revue Religieuse*, t. VIII, p. 744.

(2) A et C, *Arelatensium*. B, *Aurelatensium*. Ce nom du pontife d'Arles soulève quelques difficultés. Il n'y a pas de prélat de ce nom dans les listes de l'église d'Arles, même au troisième volume de la *Gallia novissima* du chanoine Albanès, après le célèbre Manassès qui aurait siégé de 914 à 959 (quarante-cinq ans) et accaparé les sièges de Vérone, de Trente, de Mantoue et de Milan! (N'y a-t-il pas quelque confusion dans l'histoire de ce personnage?) Mais il ne peut-être question de lui dans notre recueil : l'auteur ne donne pas de faits aussi anciens, et la formule finale semble presque indiquer qu'il a vu lui-même venir à Rocamadour l'évêque guéri. M. Servois a émis l'hypothèse suggérée par la leçon *Aurelatensium* du manuscrit B que peut-être il s'agit de l'évêque d'Orléans (*Aurelianensium*), Manassès, qui fut évêque de 1146 à 1186. Mais le *Recueil des Miracles* est de 1172 et l'évêque de notre récit était mort (*felicitis memoriæ*) au moment de la

lit de douleur. Or le jour solennel approchait où le fils de Dieu, engendré du Père avant les siècles, daigna naître pour nous du sein très pur d'une Vierge, et se montrer visible et passible. Passible dans sa chair qui « l'abaissait un peu au-dessous des anges »(1); se dérobant sous le voile de l'humanité, lui qui en tant que Dieu était incorporel, sans limites possibles, invisible, impassible; à la fois vrai Dieu et vrai homme il descendit jusqu'aux bas-fonds de ce monde pour nous illuminer de sa présence.

Les fidèles du Christ se rendaient donc à l'église, et l'évêque malade était tout préoccupé, songeant au salut de son âme beaucoup plus qu'à la santé de son corps. Il devait être

non surgebat. Instabat autem dies sollempnis, dies qua filius Dei de Deo patre aute secula genitus in fine seculorum, clausa porta Virginis, visibilis et passibilis nasci dignatus est nobis. Passibilis secundum carnem, qua etiam *paulominus minoratus est ab angelis*(1), et humano velatus amictu qui ex divinitate fuerat incorporeus, incirconscrip-tus, invasibilis, impassibilis, verus Deus, verus homo, nos illuminaturus sua presentia in hec mundi descendit infima.

Convenientibus igitur ad ecclesiam Christi fidelibus, episcopus etsi languens superintendebat, magis satagens ex anime

---

composition du recueil. Si nous n'avions pas deux fois la leçon *Arelatensium* dans A et C, et si la forme du manuscrit B ne nous paraissait pas plutôt faite d'après cette leçon que d'après celle d'*Aurelianensium*, nous dirions qu'il aurait pu y avoir à Orléans, dans ce long espace de 1146 à 1186, deux évêques du même nom, qu'on les a confondus en un seul — erreur dont j'ai trouvé d'assez nombreux exemples — et qu'il s'agit ici du premier de ces Manassès.

Mais peut-être faudrait-il voir ici un archevêque d'Arles. En considérant la liste épiscopale et les dates, on se rend compte que l'on pourrait mettre Manassès entre le 16 avril 1160, date de la mort de Raymond de Montredon, et le 21 janvier 1164, où nous trouvons un acte concernant Raymond de Bollène (*Gallia novissima*, III, n° 600 et suiv.). Deux actes (n° 601 et 602) mentionnent en 116? un archevêque dont on ne donne pas le nom. Ne pourrait-on pas supposer que c'est notre Manassès? Cette hypothèse, que je ne donne d'ailleurs que pour ce qu'elle vaut, a l'avantage de se conformer aux dates générales de notre recueil et aux leçons des trois manuscrits. Il y aurait ainsi un archevêque d'Arles dont ce recueil nous révélerait l'existence, comme il nous a fait connaître le nom d'un abbé de Toussaint, de Châlons, jusque-là inconnu (II, 1).

(1) D'après *Psalms.*, VIII, 6, ou *Hebr.*, II, 7.

« la lumière posée sur le chandelier pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison » (1) et en cette grande solennité il ne pouvait pas remplir le devoir de sa charge pastorale ! C'était pour sa piété une rude épreuve. Aussi demandait il avec instance au Seigneur Jésus, à l'auteur du salut, la grâce ou de le retirer de ce monde ou de lui rendre la santé pour qu'il pût s'acquitter de son ministère. Il suppliait aussi la Mère de pitié et de miséricorde, la Mère de toute bonté, verge qui porte des feuilles et des fruits, fruit de bénédiction pour les fideles ; celle qui donne la vie aux mourants, qui est la joie des habitants du ciel ; il lui demandait le remède qui devait le guérir.

Bientôt il sent une espérance divine le ranimer. Il ordonne à ceux qui le servaient de l'apporter à l'église, et là, revêtu de ses armes spirituelles, il accomplit sans peine les fonctions sacrées : la Vierge glorieuse lui avait rendu la santé du corps.

Il vint ensuite à Rocamadour et rendit grâces.

salute quam de corporea validudine. Nimirum qui lumen positus fuerat *super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt* (1), eo quod officium pastorale sollempnitate debitum exequi non valebat, anxiebatur animo pietatis, Dominum salutis auctorem, interpellans aut eximi de mundo, aut ita sibi restitui ut commisso fungatur ministerio. Matrem quoque pietatis et misericordie et totius bonitatis, virgam que fronduit et floruit, et fructum quo fideles vegetentur protulit, morientium vivificationem, supernorum civium gaudium et jubilationem, medicinam saluiferam apponi precabatur. Assistentibus quoque sibi ministris precepit ut introferretur ecclesiam, spe divinitus concepta salutis, et armis amictus spiritualibus, celebriter executus est divina, salute corporis per gloriose Virginis patrocinium recepta. Dehinc ad Rocamadour venit et gratias reddidit.

---

(1) *Math.*, v, 15.

**14. — Un sansonnet rendu à sa maîtresse.**

Almodis(1), la noble dame de Pierrebuffière(2) en Limousin, avait depuis trois ans un de ces oiseaux qu'on appelle vulgairement un sansonnet. Elle l'avait très bien dressé. Il répétait avec empressement tout ce qu'on lui disait, il modulait autant que cela lui était possible sa voix sur celle des personnes qu'il entendait chanter, et même il imitait les gestes des danseurs. Il arriva que la dame quitta son château pour aller habiter dans un autre; elle emporta avec elle son sansonnet. Mais ne pouvant s'habituer à ce changement, l'oiseau s'échappa et s'envola dans la forêt. La châtelaine émue au-delà de tout ce qu'on peut dire était incapable de contenir son chagrin; elle témoignait autant de douleur que si elle eût assisté aux funérailles d'un de ses enfants. Tout le monde cherchait partout le sansonnet; on ne le trouvait nulle part. Almodis ne cessait de pleurer son oiseau, ne voulait recevoir aucune consolation: pendant trois jours elle fut dans le deuil et dans l'adliction. Mais c'est mal de pleurer ainsi et de gémir pour des choses temporelles: la noble dame

**14. — De sturnello domine sue restituto (II, XIV).**

Almodis(1), nobilis domina de Perebuliere (2), que est in Lemo-  
vicinio, aviculam, quam vulgo sturnellum vocant, tribus nutrierat  
annis, que quidquid audiebat fari gestiebat, iuxtaque cantantium  
melodiam secundum sui possibilitatem cantans adaptabat vocem,  
et saltantium gestus et ludentium imitabatur. Contigit autem  
matronam de castello transire ad aliud, avemque deportare  
secum, que, propter insoliti loci mutationem, ad silvam evolavit.  
Domina, plus quam dici potest turbata, nullatenus cohibens  
dolorem reprimere poterat, non minus sevens quam si funera  
prolis videret presentia. A multis undique querebatur; nusquam  
tamen inveniebatur. Illa quoque non indulgens lacrimis, nec  
ullam admittens consolationem, per triduum tabescebat et con-  
terebatur. Quia vero *parvorum* et imperfectorum est pro tem-  
poralibus lacrimas depromere seu gemitus, ab imis relevans

---

(1) Le manuscrit A met *Elmodis*.

(2) Pierrebuffière, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limo-  
ges, et jadis centre d'une importante seigneurie. (Voir le *Cartulaire*  
*d'Uzerche*, publié par M. Champeval.)

le comprit, elle sut mettre haut son cœur affligé, et, s'adressant du fond de l'âme à la Reine des cieux, si tendre pour exaucer toutes les prières, elle promit de se rendre nu-pieds et en habits de laine à son église de Rocamadour. Chacun avait perdu l'espérance de revoir jamais l'oiseau, quand tout à coup, à l'insu de tous, il revint et fut retrouvé dans sa cage. La dame, toute joyeuse, loua bien haut la glorieuse Vierge. Sans perdre de temps elle vint accomplir son vœu et raconta le prodige.

### 15. — Histoire d'une femme accablée de maux.

« Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force, car toutes vos voies ne sont que miséricorde et que vérité. et même quand vous êtes irrité, vous vous souvenez de votre miséricorde. Votre miséricorde l'emporte sur votre justice ». Même dans la colère vous restez calme, même en changeant tout

animum, Reginam celorum in exaudiendo mellifluam, de profundo cordis clamavit ad Dominam, insuperque nudipedem et in laneis adituram apud Rochamador se promisit ejus ecclesiam. Ex avis reddito spes omnium deciderat, cum ecce, ignaris omnibus, advolans, in capsula sua reperta est; dominaque, Virginis exultans in laude, votum non distulit reddere et miraculum recitare.

### 15. — De muliere multis flagellis affecta (II, xv)(1).

*Diligam te Domine virtus mea (2) quia universe vie Domini est misericordia et veritas (3), et cum iratus fueris, misericordie recordaberis (4). Misericordia etenim superexaltat judicium (5).*

---

(1) Ce miracle est rapporté dans Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, chap. XVI), à la date de 1166, abrégé de toutes les réflexions de notre auteur, analysé dans Elinaud « *de rabie luporum in pago rutenensi* » au *Rec. des Hist. de la France*, XII, p. 709; il est également dans *Dominici, man. cit.*, p. 156; analysé dans Odo de Gissey, *op. cit.*, p. 77, et Le Guennec, *op. cit.*, p. 93.

(2) *Psalm.*, XVII, 2.

(3) *Psalm.*, XXIV, 10.

(4) *Habacuc*, III, 2.

(5) *Jacob*, II, 13.

vous êtes immuable, vous contenez tout et vous n'êtes contenu par rien. « Vous donnez votre grâce aux humbles et vous résistez aux superbes ». Rien sur la terre ne se fait sans un motif, c'est-à-dire sans votre ordre ou sans votre permission. Mais les jugements de Dieu étant profonds comme un abîme, il ne nous est pas permis de juger pourquoi ceci et pourquoi cela, à moins que le Seigneur ne veuille nous le révéler. Les fidèles voient bien que les justes sont exposés à beaucoup de tribulations, et pourtant la main puissante du Seigneur est capable de les en délivrer. Mais de ces tribulations, les unes sont une épreuve pour montrer si vraiment nous aimons Dieu, les autres sont un châtement pour que nous venions à résipiscence.

Il y a quelque temps, en Rouergue, un terrible fléau frappa le peuple de Dieu. Des loups féroces, plus agiles encore que ne le sont d'ordinaire ces animaux, venaient enlever des petits enfants jusque dans les bras de leurs mères, et les dévoraient de leurs dents cruelles. Étienne d'Estève avait perdu son petit frère de cette horrible façon ;

*Irasceris et tranquillus es, omnia mutans non mutaris, omnia continens a nullo contineris; Humilibus dans gratiam superbis resistis* (1). Nichil enim in terra fit sine causa, vel ordinatione vel Dei permissione : verum quia *judicia Dei* profunda sunt ut *abyssus multa* (2), quare fiant ista et ista minime non est judicare, nisi cum Dominus voluerit revelare. Nulli tamen fidelium ambigendum est quin multe sint tribulationes justorum, set potens poterit Dominus eripere ex his omnibus. Alique ad probationem et examinationem, ut scire faciat utrum diligatur, alique infliguntur ut a malo resipiscatur (3).

Rutenensi etenim pago, quadam tempestate, flagellum grave perdomuit populum Domini. Nam lupi ferores, et supra morem animalium rapidi, ab uberibus matrum parvulos rapiebant et duris morsibus devorabant. Stephana quoque *destiene* (4), cujus

---

(1) *I Petr.*, V, 5.

(2) *Psalms.*, XXXV, 7.

(3) Tout ce préluce, composé de citations de l'Écriture sainte, ou inspiré d'elle, montre que notre auteur était un homme instruit pour son temps.

(4) C'est la leçon de A (B : *de tenere* ; C : *de venere*). Elle me paraît la meilleure.

le bras seul de l'enfant, violemment arraché, était resté entre les mains de sa mère. Or, un soir — c'était la vigile de l'Assomption, fête de la brillante étoile de la mer — elle était allée au jardin pour ramasser quelques herbes. Le temps était très couvert. Tout à coup deux loups accourent en faisant un tel fracas qu'on eût cru entendre des chevaux au galop; l'un la saisit à la gorge, l'autre soulevant ses vêtements la mord au ventre, et, blessée de nombreuses blessures mortelles, ils l'enlèvent comme une brebis; au lieu de prendre le droit chemin de la villa où souvent les chiens leur donnaient la chasse, ils bondissent par-dessus deux murs et trois haies et l'emportent vers la forêt.

La forêt était distante d'un demi-mille. La pauvre femme respirant encore, mais sur le point d'exhaler le dernier soupir, osa commander aux deux bêtes féroces, par la vertu du Saint-Esprit et au nom de la toute bonne Vierge de Rocamadour, de ne pas la déchirer davantage, et avec une confiance extrême leur défendit de s'acharner plus longtemps contre elle. Aussitôt comme si elle eût été leur maîtresse, ils cessent de déchirer son corps exsangue et eux-mêmes la défendent soigneusement contre les autres bêtes qui accourent.

*frater tam pernicioso clade jam succubuerat matre brachium a corpore pueri exulsum dumtaxat retinente, vigilia Assumptionis Virginis virginum, lucidissime stelle maris, ut spicas colligeret ortum intraverat. Nebulosum quippe tempus erat. Et ecce duo lupi cum tanto strepitu, ut putarentur equites advenisse, accurrerunt, unus per guttur, alius sublevatis ad umbiculum vestibus, diversis et letalibus vulneribus vulneratam, non velle recto transite quo frequenter fugari solebant a canibus, set trans muros duos et sepes tres velut ovem proicientes ad silvam pertraxerunt.*

*Silva vero per dimidium miliare distabat ab oppido. Mulier autem adhuc spirans, spiritum jam exalatura suppressum, in virtute Spiritus Sancti et benignitate Virginis exaudibilis de Rocamadour, feris ferocibus corpus suum non ulterius lacerari precepit, et ne diutius in eam grassarentur fiducialiter inhibuit. Subito, quasi domine imperantis imperio, ab ejus desistunt laceratione, corpus exsangue a supervenientium infestatione ferarum diligenter conservantes.*



Pendant ce temps on la cherchait avec des chiens. On la trouve, mais quand elle avait déjà passé la nuit entière exposée à peu près nue au froid de l'air. On la rapporte à la villa. Elle était si cruellement meurtrie qu'on distinguait à peine en elle une forme humaine. Bientôt de son corps déchiré sortaient à flots la vermine et le pus : elle était horrible à voir même pour ses proches. Mais comment appeler ceux-ci des proches, quand ils allaient bientôt la chasser loin d'eux sans pitié ! Elle ne pouvait pas remuer sa langue pour parler, et les aliments qu'on mettait dans sa bouche ressortaient par les trous de la gorge et de la poitrine, ne laissant guère qu'une légère saveur. Ses nerfs étaient si contractés, ses membres si brisés que ses genoux se collaient à sa poitrine. Ses plaies étaient si larges et si affreuses qu'on ne pouvait, la chair manquant, faire rejoindre les bords pour en coudre la peau.

L'Écriture dit : « Jamais personne n'a détesté sa propre chair, mais chacun la nourrit et la soigne comme le Christ fait pour son Église » (1). Cependant ces gens-là voulurent débarrasser leur corps de ce membre hideux, inutile et pourri. Ils la placèrent donc sur un véhicule et de nuit la portèrent

*Interea cum canibus requirebatur et, sequenti die, cum detecta sub algore noctis pernoctasset, inventa, ad villam relata est. Adeo autem erat macerata quod vix in ea poterat dinosci forma humana. De lacero corpore vermes et sanies ebulliebant; aspectui terribilis etiam existebat sanguine propinquus: set quem dicam propinquum cum in brevi repulerint eam immisericorditer? Plectrum lingue ad verbum formandum non movebatur, et victualia ori intrusa per foramina gutturis et pectoris exiebant, incorporato tenui vel modico sapore. Nervorum contractione et membrorum lesione genua pectori adherebant, et vulnere, de quibus non modica caro detracta fuerat, corio superduci non poterant. Cumque Scriptura dicat: nemo unquam carnem suam odio habuit(1), set nutrit et fovet eam ut Christus ecclesiam, membrum istud deformatum velut inutile et putridum censuerunt a suo corpore removendum.*

*Inpositam igitur vehiculo noctu ad remotam villam detule-*

---

(1) *Ephes.*, V, 29.

à la ville voisine, la laissant devant la porte. Tous ceux qui entraient voyaient une espèce de monstre et tous s'écartaient d'elle, aucun ne lui donnait de secours, « il n'y en avait pas un pour lui faire du bien », tous avaient fermé les entrailles de leur charité. Ils ignoraient que Dieu est le maître de la mort et de la vie.

Pour ne pas la garder trop longtemps on la place comme un fagot ou mieux on l'attache sur un âne, (car les méchants ne peuvent pas souffrir les bons), et on la fait conduire au loin. Mais l'âne descendit la pente d'un ravin pour aller boire au torrent qui courait dans le fond, et comme il penchait la tête, la femme qui avait été attachée d'une manière trop lâche tomba dans l'eau.

La Dame de miséricorde et d'indulgence qui l'avait arrachée vivante des crocs des bêtes féroces ne permit pas qu'elle fût noyée. Le courant la soutint au-dessus de l'eau et la rejeta sur la rive. Son intelligence restait lucide ; elle repassait dans son esprit tous ses malheurs ; elle voyait comme elle était pour les siens un objet de dégoût, mais elle ne pouvait pas manifester sa pensée au dehors. Sauvée des

runt, que pre foribus dimissa ab intuentibus monstruosum quid putabatur. Omnes ab ea declinaverunt, simul inutiles facti sunt, nec est qui faciat bonum (1), omnes viscera caritatis clauserunt, ignorantes quia Dominus mortificat et vivificat.

Ne diutius autem apud eos moraretur, quasi truncum suppositam immo ligatam asino, quia bonos mali non possunt pati, procul duci fecerunt. Descendens autem asinus quoddam montis precipitium, bibiturus de torrente qui rapidus rapide decurrebat in valle, caput deposuit, mulierque que laxè vineta fuerat in aquam lapsa est.

Indultrix autem venie Domina misericordie, que de morsibus ferarum vivam eripuerat, non passa est eam mergi, set inferius a fluenti (2) super undas evecta fluminis remansit in ripa. Quomodo tractabatur et a suis spernebatur et circumducebatur, animi vigente memoria perpendebat, et significare voluntatis

---

(1) *Psalm.*, XII, 3; LII, 4.

(2) Manuscrit A : *affluentibus* ! C : *affluenti*.

eaux, elle fut logée dans la grange d'un noble seigneur dont Dieu avait touché le cœur ; mais elle restait abandonnée et solitaire. parce que l'horrible aspect de ses blessures et la mauvaise odeur qui s'en échappait rebutaient la vue et l'odorat.

Le chevalier qui s'occupait d'elle fit mettre du vin et de l'huile dans ses plaies et promit au bouvier de l'étable de lui payer tout ce qui serait dépensé pour elle. Peu à peu les soins des médecins, une nourriture bien administrée lui rendaient quelques forces, mais lentement. Aussi n'avait-elle dans la pensée que la souveraine de l'univers, la reine des Vierges, le buisson ardent dont le Seigneur des Seigneurs, son fils, se servit pour brûler la gueule du dragon. C'est d'elle qu'elle espérait sa guérison.

Elle avait raison. La Vierge est le vase d'or, la tour d'ivoire ; c'est elle qui renferme en elle tous les biens ; c'est elle qui brisa la tête de l'antique ennemi ; c'est elle qui inspire la crainte aux assaillants ; c'est elle qui donne la palme de la victoire à ceux qui l'aiment : médiatrice des hommes, espérance assurée de ceux qui l'invoquent ; elle donne la vie aux mourants, elle indique aux égarés le che-

sue motum nequibat. Abstracta de flumine, in horreo cujusdam nobilis cujus eor dominus tetigerat, ab hominum sequestrata consortio solitaria cubabat, quia pre fetore et vulnerum immunitate gravabantur intuitus assistentium et olfactus.

Miles autem curam ejus agens vulneribus vinum et oleum infundi jubebat, mandans stabulario quidquid pro ea erogasset se redditurum (1). Mulier interim cura medentium et amminiculo ciborum reformabatur set modice ; et Ducem omnium, Principem virginum, et Rubum igneum perquem ipsius filius, dominorum Dominus, cremavit ora draconis, in mente ruminabat, per eam se sanari sperabat.

Et merito. Hec est enim urna aurea et turris eburnea, Hec est que bona conserit, Hec caput antiqui hostis atterit, Hec metum incutit hostibus, Hec singulariter palmam confert amanti ; mediatrix omnium, certa spes poscentium, morientibus vita,

---

(1) D'après *Luc*, X, 35.

min de la patrie ; elle est pour tous, enfin, le remède et le salut.

La pauvre malade, sentant bien qu'elle ne serait pas guérie par les remèdes ou les emplâtres des médecins, demandait par gestes et par les quelques mots qu'elle pouvait articuler qu'on la portât à Rocamadour. On eut pitié d'elle : elle y fut portée en effet ; comme elle était pauvre, il lui fallut plus de temps, mais elle arriva enfin à l'église tant désirée. Elle était alors tellement courbée sur elle-même, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'elle ne pouvait relever la tête pour respirer. Elle resta longtemps en prière auprès du propitiatoire de la Mère de miséricorde ; mais ses jeûnes, ses veilles, la contrition de son cœur lui méritèrent d'être exaucée : elle fut guérie.

C'est en l'an de l'Incarnation du Verbe 1166 que cet événement arriva en Rouergue.

Et c'est six ans après cette date que j'écris ce récit, régnant Notre Seigneur Jésus-Christ, en qui est toute vertu et toute puissance, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles éternels des siècles. Amen.

*deviatis via reditus ad patriam, omniumque denique omnis salus et medicina.*

*Languens hec, nullo se sentiens reformandam medicorum medicamine seu fomento, signis et nutibus et quibus poterat verbulis ad Rochamador se ferri precabatur ; et, cum pauper ubique jaceat, diutissime quidem sed tamen ad ecclesiam quam concupierat tandem miseratione multorum delata est. Eo, ut prediximus, tempore incurvata sursum respirare non poterat. Persistens itaque in oratione jujuniis, vigiliis et cordis contritione, circa propitiatorium matris misericordie, exaudiri et sanari meruit.*

*Anno Incarnati Verbi millesimo centesimo sexagesimo sexto contigit istud in Rutenensi territorio (1).*

*Nos autem scripsimus post prescriptam supputationem anno sexto, regnante Domino Nostro Jesu Christo, cui virtus est et imperium eum Patre et Spiritu Sancto per immortalia secula seculorum. Amen.*

---

(1) Il n'y a qu'un autre miracle daté dans le Recueil avec cette précision.

### 16. — Clerc guéri de son hypocondrie.

Dans la fleur de sa prime jeunesse, Mathias, clerc de Lectoure (1), au pays de Gascogne, fut atteint d'hypocondrie. Ses parents le conduisirent à Rocamadour. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés : il était furieux, il criait, il déchirait ses habits et ceux des autres, il se serait jeté dans des précipices si on ne l'eût retenu. Si par hasard on mettait un livre sous ses yeux, il était comme s'il n'avait jamais étudié et ne comprenait rien. Mais les prières, les jeûnes, les aumônes et les autres œuvres de miséricorde que nous devons accomplir obtinrent leur résultat, parce que la prière continuelle du juste a beaucoup de valeur devant Dieu. La Mère de pitié, touchée dans les entrailles de sa miséricorde, guérit le jeune clerc, qui s'unit à ses parents, remplis d'une joie indicible, pour rendre grâces à la glorieuse Mère de Dieu.

### 16. — De clerico a melancolia sanato (II, XVI).

In primevo juventutis flore, Mathiam Latoriensem (1), clericum de Guasconia, melancolia gravatum, uterque parens non sine difficultate ad Rochamadour perduxit. Furebat et clamabat, vestes suas et aliorum laniabat, seque preceps precipitio nisi retineretur dare nitebatur. Si forte pre oculis codicem habebat, velut litteram non didicisset, expers erat omnis scientie. Verum quia orationibus, jejuniis et eleemosynis ceterisque misericordie operibus instare jubemur, eo quod « multum valet deprecatio justis assidua » (2), que Mater est misericordie, visceribus misericordie mota, juvenem sanavit. Quare tam ipse quam parentes, ineffabili gaudio gavisii, laudes et gratias gloriose Dei retulerunt genitrici.

---

(1) C'est la forme donnée dans les trois manuscrits. On trouve ailleurs *Lactoren*... et *Lectoren*.

(2) *Jacob*. V, 16.

### 17. — Un chevalier échappe à ses ennemis.

Pierre Bromadans, chevalier de Beauvais (1), fait prisonnier par ses ennemis, fut enfermé dans la prison du château de Combles, les pieds serrés dans de lourdes chaînes de fer. Dans cette triste situation il ne cessait d'invoquer celle qui, après Dieu, peut rompre à la fois les chaînes du péché et les chaînes matérielles, l'Avocate des hommes, Notre-Dame de Rocamadour. Bientôt il ressentit son puissant secours. Il put en effet sortir de son cachot qui était dans les fondements d'une tour, monter au galetas et par une fenêtre sauter jusqu'à terre. On le poursuivait ; pour échapper à ses ennemis, il entre dans une église voisine de la tour, en ferme la porte sur lui. On l'assiège. Que faire ? Comment se sauver ? Il peut grimper dans les combles de l'église, y trouve un outil de fer au moyen duquel il peut rompre ses chaînes, il adresse à Dieu une fervente prière et s'élance au milieu des ennemis. Mais la Dame de toute clémence, que va-t-elle faire en faveur de son chevalier ? Il n'a pas de vaine présomption, il ne compte pas sur ses forces, c'est du ciel qu'il attend son salut. La Vierge retint le bras des assaillants et

### 17. — De milite hostes suos evadente (II, XVII).

Petrus Bromadans, miles de Belvaiz (1), captus ab hostibus, ad Comblez carceri mancipatus, compedibus ferreis astrictus, illum que post Deum vincula solvit peccatorum simul et corporum, omnium Advocatam de Rochamadour et Dominam, invocabat et sensit propitiam. Enim vero de lacu inferiori turris scandens solarium, per fenestram saltu se dedit ad terram, instantiaque compulsus persequentium, ecclesie que turri proxima erat super se clausit ostium. Obsessusque, nullum habens subterfugium, trabes ecclesie conscendit, ferreoque instrumento compedibus fractis et fusa oratione in medios se dedit hostes. Set quid Domina totius elementie ? Quid de milite suo disponderet qui non suis presumebat viribus set a supernis opem

---

(1) Var. C. Belvaiz. On ne peut pas douter qu'il ne s'agisse de Beauvais, le château de Combles où le chevalier fut enfermé, étant de cette région ; aujourd'hui, Combles est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Péronne (Somme).

arrêta leurs pas ; ils ne purent mettre la main sur lui, ni le poursuivre. Et c'est ainsi qu'il s'échappa d'au milieu d'eux, au nom du Seigneur (1).

### 18. — Aveugle qui recouvre la vue.

Dans la région de Gap (2), près du château d'Auribeau (3), vivait un homme du nom de Guillaume Boyer. C'était un paysan au corps sain et vigoureux, très rude au travail, qui par son labeur et son industrie parvenait à nourrir et à élever sa petite famille. — Nous n'avons le droit de juger que ce qui est tout à fait manifeste à nos yeux ; ce qui ne nous appartient pas, nous le laissons au jugement de Dieu, mais nous ne pouvons taire ce qui brille aux yeux de tous avec plus de clarté que le jour. — Notre Guillaume donc, ainsi

sperabat ? Fortes ne manus in eum injicerunt detinuit, veloces reddidit pigros ne cursu eum comprehenderent, et sic « *avavit manus eorum in nomine Domini* » (1).

### 18. — De ceco homine illuminato (II. XVIII).

Vapicensi pago (2), Auribellensi (3) castro, Guillelmus Boarii, viribus strenuus, corpore sanus, manibus laboriosus, vir ruricola, victum manu et arte querebat, parvulos suos nutrebat et temporaliter sustentabat. — Verum, quia non permittitur nisi de manifestis omnino judicare, examini Dei quod nostrum non est inconcussum relinquamus, ita tamen quod luce clarius claret omnibus non sileamus. — Guillelmus iste, de quo sermo

---

(1) Cf. les paroles de saint Paul, II *Cor.* xi, 33, mais d'après le texte de la quatrième antienne de Landes des fêtes de saint Paul : « *Sic evasi manus ejus in nomine Domini* ».

(2) C'est la leçon du manuscrit C. Les autres ont *Capecensi*. Je ne vois que Gap (*Vapincum*, *Vapincen*) qui puisse répondre aux deux formes.

(3) Des divers *Auribeau* qu'on trouve dans les dictionnaires de géographie, celui qui paraît le mieux s'identifier avec *Auriballensi castro* est Auribeau, canton et arrondissement de Digne ; mais je ne sais s'il faisait partie du *pagus Vapincensis*.

qu'il nous l'a raconté lui-même, vivait en toute simplicité de son travail, ne faisant tort à personne, ne prenant à personne ce qui ne lui appartenait pas, et cependant la main du Seigneur s'appesantit sur lui. Il fut privé de l'usage de ses yeux pendant six ans et plus, et resta aveugle. Les personnes pour qui Dieu était tout gémirent de toute leur âme ; celles qui l'avaient loin de leur cœur furent sans compassion, elles restèrent sans repentir, dures comme des roches. L'habileté et les soins des médecins furent sans effet ; ils ne purent lui rendre l'usage de ses yeux à aucun degré. Ils s'étonnaient de voir qu'il gardât son corps parfaitement sain et qu'il eût seulement perdu la vue.

Mais privée du travail du père de famille, la maison sentit bientôt la misère et en souffrit cruellement. La femme de Guillaume se désespérait ; elle disait bien haut combien il lui était dur de vivre en voyant ses enfants manquer du nécessaire. Elle entendit beaucoup de personnes raconter les merveilles que le Seigneur, réparateur de toutes choses, daignait opérer par la glorieuse Vierge, Notre-Dame de Rocamadour.

Au milieu des prières qu'elle adressait sans cesse au Seigneur, elle dit à son mari : « Pourquoi serions-nous les seuls

*habetur, velut ab ore ipsius accepimus, simpliciter de labore suo vivebat, nulli malum machinans, nulli proximorum quod suum erat tollens ; attamen super eum aggravata est manus Domini et lumine privatus sex annis et amplius permansit cecus. Quibus Deus erat omnia in omnibus altius ingemuerunt ; a quorum procul erat cordibus sine consideratione et compassione impenitentes et saxei perstiterunt. Ars phisicorum seu labor in eo deficit, quia nichil luminis ei conferre potuit, mirantes, cum incolumis sit toto corpore, quare solo privaretur lumine. Orbata patrefamilias domus eguit et inedia tabefacta est ; conjuxque ejus, elevata voce planctus, dolebat se vivere quia parvulis suis videbat necessaria deesse. Que, cum multociens a multis audisset quanta Dominus, universorum reparator, per gloriosam Virginem, Dominam de Rochamador, dignetur largiri beneficia, inter ceteras preces quas frequenter fuderat in Domini presentia ita fertur dixisse marito suo : « Ut quid nos soli expertes*



à ne pas jouir des bienfaits de Dieu ? Pourquoi serait-il plus dur pour nous que pour les autres celui qui a dit : « De-  
« mandez et il vous sera donné, cherchez et vous trouverez,  
« frappez et il vous sera ouvert ?... » Osons donc demander, appliquons-nous à la prière, purifions nos consciences, tâchons de mériter d'être exaucés. Avec le peu qui nous reste honorons le Seigneur. Invoquons la Reine des Anges, Celle qui après Dieu est le seul espoir, mais combien efficace ! des pauvres mortels, celle qui donne à tous avec abondance et qui ne se rebute pas ». Sous l'inspiration du divin esprit, dans la confiance ardente qui remplit son cœur, elle compose un cierge de la taille de son mari, et s'adresse ensuite à la Reine des rois : « De ce cierge, ô Mère douce entre les douces, nous décorerons ta demeure de Rocamadour si, te souvenant de ton ordinaire miséricorde, tu prends en pitié notre misère et si, dissipant les ténèbres qui couvrent les yeux de mon mari, tu fais qu'il recouvre la vue. Sinon, si tu nous fermes les portes de ta bienveillance, si tu tardes à avoir compassion de nous, cette chandelle que nous avons faite en ton honneur nous la brûlerons dans ce feu ». O puissance merveilleuse digne d'être louée en tous lieux, ou plutôt, ô douceur de notre Vierge souveraine ! sans être froissée de

*crimus beneficiorum Dei ? Ut quid nobis existet durior ceteris qui dicit : « Petite et dabitur vobis, querite et invenietis, pulsate et aperietur vobis ?.. » . Petamus igitur, instemus orationi, emundemus conscientias nostras ut exaudiri mereamur. De residuo substantiole nostre honoremus Dominum. Illam, illam, angelorum Reginam, post Deum mortalium solam spem et efficacem, invocemus, que dat omnibus affluenter et non impropereat ». Ardensque toto desiderio divino vivificante spiritu, ad mensuram viri cereum lumen composuit, ita regum regine subinferens : « Hoc cereo lumine, mitium mitissima, domum tuam de Rochamadour, honorabimus ; si, solite recordata pietatis, nostre miserie miserta, jusseris ut maritus meus videat, oculorum ablata caligine. Alioquin, si benignitatem tuam a nobis diutius clauseris et misereri distuleris, candelam quam ad tui fecimus honorem, hoc in igne ardebimus ». O ubique predicanda virtus, immo dulcedo nostre summeque Virginis ! Ruborem nullum ferens, que semper flos pudoris extitit, in momento illi videre*

cette façon de prier, elle qui est la fleur même de la délicatesse, elle rend sur le champ la vue à cet homme et le comble de joie en lui permettant de reconnaître les siens. Les voisins et les amis accourent de partout, ils portent jusqu'aux cieux la gloire de la Vierge miséricordieuse qui accomplit de telles merveilles ; les âmes sont excitées à la mieux aimer et servir.

Quand ils eurent trouvé l'occasion favorable pour le voyage, nos gens vinrent au sanctuaire avec le cierge dont il a été parlé ; ils racontèrent le miracle et accomplirent leur vœu avec mille actions de grâces.

### **19. — Femme aveugle qui recouvre aussi la vue.**

Une femme, dont je n'ai pas eu le nom, originaire de Bourgogne, se trouvait à l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, à Jérusalem. Elle était enceinte. En faisant ses couches elle perdit l'usage de la vue. Après ses relevailles son mari la conduisit par les rues de la ville, la cité du souverain Roi, jusqu'à la très glorieuse église où celui qui fut notre salut fut pendu au bois de la croix, où accourent de tous les

reddidit et ineffabili gaudio gaudere in suorum recognitione. Undique vicinis accurrentibus et amicis, in laude Virginis misericorditer mirabilia operantis vocem extollunt, et in ejus amore servitio et timore, spiritus inflammantur. Nacto vero veniendi tempore congruenti, cum lumine prefato venerunt ad ecclesiam, miraculum ad memoriam reducentes, votum et gratias retulerunt.

### **19. — Item de ceca illuminata (II, XIX).**

Mulier quoque, cujus nomen non accepi, de Burgundia, gravidata, Jherosolimis in hospitali Beati Johannis Baptiste peperit, et parturiens perdidit oculorum officium. Post ejus purificationem, sponsus ejus circumducens eam per Jherosolyman, summi Regis civitatem, ad nobilem illam ecclesiam ubi salus nostra in ligno pependit, ubi ad adorandum vivificam Domini crucem undique terrarum fideles adveniunt, adduxit. Oransque

points du monde des fidèles nombreux pour adorer cette croix vivifiante du Seigneur. Ils prièrent tous deux en cet endroit, si propre à la prière, où le Seigneur est mort, où il a été enseveli. Mais ils ne furent pas exaucés. Déçus dans leur espérance, ils tournèrent leur pensée vers la Bienheureuse entre les Bienheureux, vers notre-Dame de Rocamadour et ils promirent de se rendre à son sanctuaire avec l'escarcelle et le bâton des pèlerins. Aussitôt les yeux de la femme s'ouvrirent. On devine s'ils louèrent et glorifièrent l'Étoile de la mer qui de l'éclat de son humilité irradie nos âmes aveuglées et rend la force à nos pauvres membres affaiblis.

## 20. — D'un grand fléau survenu en Orient.

L'an de l'Incarnation 1169, dans les pays d'Orient, et sur la terre même de la Promesse, pour punir sans doute les péchés des hommes, un effroyable tremblement de terre

uterque in loco ubi orationis est locus, ubi mortuus et sepultus omnium jacuit Dominus, exauditi non sunt, set fraudati a suo desiderio (1), ad Beatorum Beatissimam de Rochamadour vertentes intentionem, in pera et baculo promiserunt ecclesiam ejus se petituros, et statim mulieris aperti sunt oculi, laudantes et glorificantes stellam maris que fulgore sue humilitatis irradiat mentis nostre cecitatem et reparat membra multimode nostre debilitatis.

## 20. — De pestilentia in Oriente (2) (II, xx).

Anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo sexagesimo nono (3), Orientis partibus, et in terra promissionis, exigentibus peccatis hominum, multas urbes, ecclesias, oppida et villas

---

(1) D'après *Psalm.* LXXVIII, 30.

(2) Ce miracle est rapporté à la même date par Vincent de Beauvais, *loc. cit.* et xvii.

(3) C'est le second miracle daté avec précision. Ce tremblement de terre est indiqué à cette date dans beaucoup de chroniques, par exemple dans la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, publiée par M. Jullien (1877, p. 489). — D'autres mettent la date de 1170.

détruisit un grand nombre de villes, d'églises, de places et de villages. Des milliers et des milliers de personnes furent englouties dans la terre brusquement ouverte, d'autres furent écrasées sous la chute des édifices. Jamais on n'avait ouï dire que Dieu se fût si terriblement vengé, ni que tant d'hommes eussent péri à la fois.

Parmi les malheureux qui furent surpris dans cette catastrophe se trouvait un homme du nom d'Hermann. Il était né à Vienne, mais avait été élevé à Antioche. Il se trouvait à Cursat (1), château qui relève du patriarcat, dans l'église de St-Pierre. Quand il vit les éclairs et qu'il entendit les éclats de la foudre, quand il vit la terre s'ouvrir et engloutir toutes vivantes plus de cent quarante personnes qui étaient dans l'église, quand il se vit lui-même enfoui jusqu'au cou, il invoqua la très miséricordieuse Mère du Seigneur, la puissante patronne de Rocamadour, et bientôt il sentit l'heureux résultat de ses prières. Tout autour de lui les malheureux que la terre engloutissait poussaient des cris désespérés. Pour lui, quoique serré de très près et presque étouffé,

terremotus subruit et innumera populorum milia hyans terra deglutivit, et edificiorum casu morituros operuit. A seculo non est auditum quod hac Dei ultione facta sit tanta et tam cita clades mortalium. Inter ceteros qui tam repentino cadebant excidio, Hermannus quidam, genere Viennensis, Antioche vero educatus, cum esset in castro Cursario (1) quod est de jure patriarche Antiocheni, in ecclesia Beati Petri, dum et choruscationes, tonitrua et fulgura videret, et hyatus terre ex his dumtaxat qui erant in ecclesia plus quam centum quadraginta vivos deglutivisset, ipseque collotenus jam delapsus, piissimam Domini matrem, apud Rochamador patrocinantem, invocavit, et preces suas exauditum iri continuo sensit. Enim vero circumquaque morientes rugiebant, ad interiora terre ruebant. Hic autem, licet coartharetur a terra et pene suffocaretur, auxilio

---

(1) Sans doute *Cursat*, une des forteresses de la principauté d'Antioche, au XII<sup>e</sup> siècle (voir *Société nationale des Antiquaires de France*, notice sur Antioche, par M. Rey, 1878, pp. 123-125). — Il nomme parmi les forteresses principales : Margat, Trapessac, Cursat, La Roche de Russol, Neyra.....

grâce à l'aide puissante de notre Vierge si pleine de pitié, il put se dégager et échapper vivant à l'étreinte de la terre.

C'est au jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, vers la sixième heure (9 heures du matin), qu'arriva l'effroyable catastrophe et que les vrais fidèles du Seigneur Jésus éprouvèrent la miséricorde de Celui qui vit et règne, trine et un, avec le Père et l'Esprit. Amen.

### 21. — **Bouvier souffrant d'un mal de jambes.**

L'abbaye de Cluny possède en Auvergne le prieuré de Sauxillanges; un des bouviers pris d'un mal de jambes gardait le lit depuis très longtemps sans pouvoir trouver aucun remède efficace. On lui avait appliqué de nombreux médicaments, mais toujours sans résultat.

Le prieur du monastère, touché de compassion, lui demanda s'il voulait guérir. « Mais je ne demande que la

nostre Virginis et miseratione omnium miserentis a terra extractus evasit vivus.

In natali Beatorum Petri et Pauli Apostolorum circa sextam horam contigit hoc opus horrendum, et misertus est fidelibus suis Dominus Jhesus Christus, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat trinus et unus. Amen.

### 21. — **De bubulco languore crurium correpto** (II, XXI).

Ecclesia Cluniacensis in Arvernia prioratum habet, Salsinenges(1) nomine, ubi bubulcorum quidam, languore correptus crurium, cubans lecto, longo temporis decurso spatio, nullum curationis remedium inveniebat. Multi tamen multa fomenta apposuerant ei non profutura. Prior vero cenobii, misericordie insistens operi, seiscitabatur ab eo utrum sanari vellet. Quo

---

(1) Manuscrit A : *Salsinaiyes* ; manuscrit C : *Salsinanges*. En marge on a écrit dans le manuscrit A : *Saulsilanges*. C'est Sauxillanges, dans le Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire. Le cartulaire de ce prieuré a été publié par M. Doniol, mais la plupart des pièces n'étant pas datées, il nous a été impossible de retrouver le nom du prieur dont il est parlé ici.

santé », fit le bouvier. Le prier reprit : « Si tu donnes tes biens à la bienheureuse Marie de Rocamadour, et si tu fais un pèlerinage à son sanctuaire, sans aucun doute tu recouvreras la santé. Elle est pour les malades le remède souverain et efficace, car elle obtient de son Fils tout ce qu'elle veut ; elle est pleine de miséricorde pour nos fautes et elle nous exauce dans notre tribulation. » Le malade qui ne désirait rien tant que de guérir du mal cruel dont il était torturé, promit très nettement de suivre le conseil du prier, et sur l'heure il fut guéri.

Mais le lendemain, au point du jour, notre paysan sans délicatesse oubliait le bienfait de la Vierge et remettait la main à la charrue. Le prier le fit appeler et lui demanda comment il avait été guéri pour revenir sitôt à son travail servile. Et le bouvier, mentant à l'Esprit-Saint, assura qu'il devait ses forces recouvrées aux emplâtres et aux remèdes des médecins ; sans aucune révérence pour la Vierge qui l'avait guéri il ne lui témoignait aucune reconnaissance.

Le prier indigné de cette conduite lui dit : « Pourquoi jusqu'ici les cataplasmes étaient-ils restés inefficaces ? Pourquoi as-tu gardé le lit si longtemps, pourquoi as-tu passé tant de jours sans travailler, puisque tu employais les mêmes

*respondente salutem se super omnia desiderare, prior retulit : « Si tua beate Marie de Rochamador dederis et ejus limina teneris, de sanitate recipienda ne cuncteris : ipsa autem vera medicina male habentibus vere medetur, que a Filio suo quicquid vult meretur : ipsa placabilis super nostri nequitia, ipsa exaudibilis est in tribulatione nostra. »*

*Eger autem salutem sitiens, utpote qui attritus fuerat, acriter spondit se consilium prioris exauditurum et ex illa hora sanatus est. Illucescente quoque die postera, ruricola, nil agens urbane, sed postposito Virginis beneficio, manum mittens rediit ad aratrum. Quo prior advocato, mentiens Spiritui sancto, emplastris et medicaminibus medicorum astruebat membrorum invaletudinem roboratam, irreverens reverentiam Sanatrici sue non reddebat. At prior, substomachans indignando respondit : « Quare jamdudum efficacia cathaplasmata caruerunt ? Quare tandiu jacuisti, tempus explendo in ocio, dum eisdem, illis diebus, quibus nunc usus sis medicinis ? Sed putas effugere*

remèdes qu'aujourd'hui? Penses-tu pouvoir échapper à la main vengeresse du Tout-Puissant qui voit tout? Penses-tu pouvoir te dérober aux regards de Celui qui sonde les cœurs et qui voit combien sont vaines les pensées des hommes? Tout est nu et à découvert devant le Dieu dont je te parle. Celui qui est ingrat se verra justement enlever le bienfait qu'il a reçu. Toi aussi, tu verras ton mal reprendre, et tu n'échapperas pas à la puissante Souveraine dont la main t'avait arraché de ton lit de douleur ».

Le prieur s'était à peine éloigné, que le bouvier fut saisi d'une douleur plus cruelle; il aurait voulu dissimuler, mais il tomba par terre en criant de façon lamentable : « Que je souffre! » En effet, le mal qui torturait ses jambes et rongeaît ses os était si aigu qu'il ne croyait pas possible que jamais homme eût subi une souffrance pareille. Il aimait mieux mourir, disait-il, que supporter longtemps une douleur aussi intense.

Enfin le prieur revint le trouver, et le plaisantant cette fois lui demanda s'il voulait avoir la santé sans rien garder de ses biens ou s'il préférerait avec ses biens conserver son

manus Omnipotentis omnia considerantis? An latere putas ab Ejus oculis qui rimatur corda hominum, novit etiam cogitationes quoniam vanæ sunt?(1) Nuda et aperta sunt oculis Ejus omnia(2) ad quem nobis sermo. Ab ingrato merito beneficium tollitur; tu quoque, morbo recidivato, non effugies Dominam que te ab egritudinis lecto levavit potentia virtutis sue. »

Secedente (3) vero priore, tametsi dissimulare vellet qui fuerat eger, graviori pena plexus, statim languit, stratusque humi misere se miserum clamabat. Tantus namque languor ejus crura simul et tibias mordendo rodebat ut tam feram passionem nulli mortalium sustinuisse arbitraretur. Asserebat quoque se malle mortem quam hujusmodi vehementiam doloris impatienter pati. Tandem prior rediens ad eum, hyronice quesivit utrum sine portione substantie vellet sanitatem an eum substantia sine planctu

---

(1) *Psalm. XCIII, 11.*

(2) *Hebr. IV, 13.*

(3) Variante A : *sedente*. C'est cette leçon qui se trouve dans le texte publié par M. Servois (*op. cit.*, pp. 30-31).

mal sans plainte et sans reproches. Le bouvier poussa un profond soupir et répondit qu'il aimait encore mieux la mort que la plus grosse somme du monde. « Rends-donc, lui dit le prieur, rends-donc la clef de ton coffre (le bouvier avait un coffre plein de blé) et donne-moi de bon cœur ce qu'il contient, ainsi que tout ce que tu possèdes. » « Prenez tout, dit le malade, et je promets d'accomplir mon vœu à la bienheureuse Mère du Seigneur. » Le prieur apaisa Notre-Dame par ses prières et le bouvier recouvra la santé.

vel querela cruciatum sustinere. Ille ab intimis suspiria trahens, respondit priori se malle mortem quam infinitam habere pecuniam. Prior ad hec : « Redde igitur, inquit, clavem arche (habebat enim archam frumento plenam), et libera concede mihi ipsius continentiam et cetera que te contingunt (1). Quo respondente : « Sunt omnia, votumque beate Dei genitrici reddam, » prior Dominam nostram precibus placavit et ille sanitatem recepit.

---

(1) Ici M. Servois fait une malice, contre ses habitudes. « L'auteur, dit-il, livre ce qu'il sait sans songer que peut-être l'esprit du lecteur trouvera dans les détails qu'il donne une explication bien prosaïque du fait qu'il admire, ou blâmera l'acte qu'il loue (ceci me paraît très juste). Pour meilleure preuve j'invoquerai la naïveté sans défiance avec laquelle il montre aux prises le zèle quelque peu intéressé d'un abbé, et le désir, aidé d'un peu de malice, qu'éprouve un laboureur de garder son bien. » La malice n'est pas chez le laboureur. Il suffit de lire le récit de notre auteur pour comprendre que l'abbé (ou mieux le prieur) demande à son bouvier de lui livrer tout ce qu'il a, non pour lui-même, mais pour l'acquittement du vœu fait à Notre-Dame de Rocamadour. C'était pour tout garder, sans donner ce qu'il avait promis à Notre-Dame, que le paysan avait attribué sa guérison aux remèdes. Vraiment on ne comprendrait pas que ce religieux, que l'auteur nous montre si compatissant — *misericordie insistens operi* — et qui prie Notre-Dame de Rocamadour pour le bouvier, s'appropriât pour lui ce qu'il reproche à son ouvrier de n'avoir pas donné. Pour voir ici un accapement, il faut avoir lu un peu vite.



**22. — D'un doyen en proie à une fièvre maligne.**

Le vénérable doyen de Mauriac (1), Maffre ou Mainfroy (2) [d'Escorailles], souffrait d'une fièvre maligne et déjà l'on désespérait de sa vie. Se sentant près de la mort, il levait les yeux vers le ciel et adressait ses ferventes prières et ses invocations à Celle qui est la médiatrice entre Dieu et les hommes, la mère du salut, la gloire des Vierges, et lui demandait d'avoir pitié de lui et de le rendre à la santé. L'angoisse de son âme était telle qu'il ne put faire une longue oraison, cependant le salut ne se fit pas attendre. Le jour critique n'était pas encore fini qu'à la grande joie des siens, à l'étonnement de tous, il se leva en pleine santé, louant Dieu et glorifiant sa glorieuse Mère qui sauve ceux qui mettent en elle leur espérance et honore ceux qui ne comptent que sur son secours.

**22. — De decano febrem acutam patiente (II, xxii).**

Venerabilis decanus Mauriacensis (1), Matfredus (2), febrem patiebatur acutam, suisque de salute ejus diffidentibus, cum esset in mortis articulo, erectis sursum luminibus Mediatricem Dei et hominum, salutis puerperium, summum decus Virginum, interpellans exorabat, ut suam miserans egritudinem relevaret ad sanitatem. Non multum pre spiritus angustia protenditur oratio, nec tamen differtur salutis exhibitio. Cum enim dies critica /a/ non intercessisset, suis letantibus, aliisque mirantibus, sanus surrexit, Dominum laudans ejusque Matrem magnificam magnificans, que salvat sperantes in se, et de se presumentes attendens glorificat.

---

(a) Man. B et C. Le man. A porte *tertia*.

(1) Mauriac (Cantal), doyenné de la dépendance de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (voir *Gallia*, XII, col. 133, 135, 138, 141, 142, 144). — *Histoire de Saint-Pierre-le-Vif*, par M. l'abbé Bouvier, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, t. XLV, pp. 5 et suiv.; — sur Mauriac, le livre de l'abbé Serres, *Histoire de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac*.

(2) Maffre d'Escorailles (famille d'Auvergne) ou de Castelnau de Bretenoux. Ce doyen de Mauriac est assez connu (Cf. Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 497, p. 139). — Bonaventure de S'-Amable, *Hist. de Saint-Martial*, t. III, p. 502. — Lacoste, *Hist. du Quercy*, II, 107. — Rupin, *op. cit.*, pp. 96 et 104, etc.). — Geoffroy de Vigeois, ch. XVIII, dans sa chronique qu'ont suivie les auteurs ci-dessus, dit qu'en 1175 Maffre convainquit d'imposture un drôle qui se donnait pour évêque d'Avellino en Italie (Bénévent);

### 23. — Nouvelle guérison du même doyen repris par les fièvres.

Une autre fois il voyageait à cheval avec messire Renard (1), abbé de Cîteaux, de pieuse mémoire ; il était déjà malade de la fièvre tierce. En arrivant à l'église d'Obasine (2)

### 23. — Item de eodem iteratis febribus detento (II, xxiii).

Alio quoque tempore, cum Domino Rennardo (1), pie memorie Cisterciensi abbate, equitans, febre tertiana tenebatur ; veniensque ad Obasinensem (2) ecclesiam febris accessione depressus

---

en 1170 il fut témoin dans une donation de l'évêque de Limoges à l'abbé de Tulle, Gérard d'Escorailles (Champeval, *Cart. de Tulle*, p. 339). Il mourut en 1185 à Rocamadour. Baluze dit qu'il s'y était retiré depuis 1174. En tout cas il n'y restait pas toujours puisqu'en 1175 on le trouve à Limoges. Il est probable qu'il passait de longs jours auprès de la Vierge qui l'avait guéri deux fois. Il fut remplacé à Mauriac, après sa mort, par un nommé Hugues dont l'élection amena quelques difficultés avec l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif. M. Bouvier (*op. cit.*, p. 116) analyse les lettres écrites à ce sujet par différentes personnes, en particulier l'abbé de Tulle qu'il dit *cousin-germain* du doyen décédé. Geoffroy de Vigeois disait le frère. Gérard d'Escorailles était fils de Begon II et d'Almodis de Castelnau de Bretenoux. Le nom de *Malfredus* (Maffre ou Maintroy) était commu dans la famille de Castelnau.

(1) L'abbé Renard ou Renaud (ou Rainald), moine de Clairvaux, fut abbé de Cîteaux de 1133 à 1151. S. Bernard fit son éloge, quand il mourut, en ces termes : « J'ai perdu en lui tout à la fois un père et un fils, *qui in uno homine et patrem amisit et filium* ». L'auteur de la vie de saint Etienne d'Obasine fait de lui le paucyrique suivant : « Eo tempore Cisterciensibus preerat abbas nomine Rainardus, vir... nullis facile comparandus, si quidem elegantia personæ, generis nobilitate, humilitatis decore, religionis fervore, cunctis quibus preerat abbatibus preminebat, et sanctæ religionis vigore flagrabat ut ignis superaret ardorem et exterius tanta dulcedine preminebat ut mellis vinceret suavitatem ». Cf. *Gallia*, IV, col. 985 ; — Baluze, *Miscellanea*, II, p. 117.

(2) L'union d'Obasine et de trois de ses maisons est de 1148 ; l'abbé Renard mourut, d'après Maurique, le 6 décembre 1150. C'est donc entre ces deux dates que se place le fait que rapporte notre recueil (*Annales Cistercienses*, tome II, ad. ann. 1148, p. 107, et ad. ann. 1150, p. 176). On peut même préciser l'année, qui est celle de 1148, car l'abbé de Cîteaux figure comme témoin à cette date, dans un acte passé à Obasine et ayant trait à des possessions au territoire quercy-nois : « ... audientibus Rainardo, abbate de Cistercio... ». Bibl. nat., *Cartulaire d'Obasine*. Voir E. Rupin, *loc. cit.*, note 3 de la page 84. Cf. *Gallia*, II, col. 635. — Obasine est une commune du canton de Beynat, arrondissement de Brive (Corrèze). Il reste encore des parties intéressantes de l'abbaye.

il fut pris d'un accès violent et dut se mettre au lit. On mit sur lui pour le réchauffer de nombreux habits très pesants, car un froid si glacial avait envahi ses membres qu'il sentait à peine la lourde charge des étoffes; à tel point que, pour augmenter ce poids, il pria deux frères qui l'assistaient de se coucher sur lui. Mais si son corps était plus froid que la glace, son cœur était de flamme pour invoquer la Vierge du ciel, ce nard odoriférant, ce myrte merveilleux, ce lys virginal, dont il avait déjà senti autrefois la bienfaisante influence. Son espérance d'obtenir d'elle sa guérison était absolue; il la priait avec plus de ferveur encore; tout à coup il sentit qu'il était guéri et ne souffrait aucun malaise. Aussi fut-il bientôt gêné par la charge des habits et le poids des frères. On l'en débarrassa et on lui donna à manger. Il ne craignit pas de prendre même des mets qui sont plutôt un aliment de la fièvre et qui sont contraires à la santé.

#### 24. — Histoire d'un chevalier atteint d'épilepsie et de paralysie (1).

Un jeune homme de Bazas (2), d'une illustre famille de

lecto se dedit. Vestes igitur graves et multe supposite sunt ei; frigus etenim tantum artus ejus in frigidaverat ut copiam pannorum super se pro levi reputaret; ad augmentum vero ponderis duos fratres qui presentes aderant super se deponi deprecatus est. Hyemali frigidior glacie, spiritu fervidus, in exoranda supernorum civicum Virgine, odorifera nardo, temperantie mirto, singulari lilio, utpote qui jam dudum ejus senserat beneficium, altiori spe concepta de salute potianda exorabat attentius; et repente sanus nullam passus est invaliditatem. Sarcinaque vestium et pondere fratrum non modice gravabatur, quibus amotis cibo refocillatus, his vesci non veritus est que sunt febris fomenta et saluti contraria.

#### 24. — De milite epileptico et paralitico (II, xxiv) (1).

Illustris Guasconum juvenis quidam de Basato (2), habundans

---

(1) Ce miracle est reproduit dans les *Extraits* de M. Servois, mais incomplètement.

(2) Bazas, en Bazadais (Gironde), faisait partie, ce me semble, de

Gascogne, riche des biens de la terre, robuste de corps, avait épousé une femme d'une famille aussi noble que la sienne. Il aurait pu vivre fort heureux, en jouissant des agréments de ce monde, s'il avait su observer les commandements du Seigneur. Mais notre chair de boue pèse sur notre esprit et l'empêche de s'élever au-dessus des choses caduques de la terre vers les réalités éternelles. Notre jeune chevalier suivit les habitudes de sa caste ou plutôt les entraînements et les ardeurs de son âge léger ; il ne pensait qu'aux choses du siècle ; il devint un joueur effréné ; de plus il ne cessait d'offenser Dieu par ses blasphèmes et de désoler les populations par ses rapines.

Mais il arriva que Celui qui peut tout, Celui qui est plus puissant que les puissants, abaissa la puissance de ce seigneur. Il le toucha de la verge de sa fureur et sa main s'appesantissant sur lui le frappa du mal caduc. Ce fut un grand sujet de douleur pour tous les siens, d'autant plus que les populations voisines, qui souffraient autrefois de la malice de leur maître, prenaient maintenant leur revanche.

O fleur délicate du monde, que tu es vite flétrie ! Celui qui naguère semblait vouloir dépasser les nues, celui qui ne se croyait inférieur à aucun homme sur la terre, le voilà

rebus, corpore strenuus, secundum generis sui nobilitatem ex nobili prosapia accepit uxorem ; qui juxta mundi florem vixisset et feliciter, si Domini preceptis obtemperasset. Verum, quia caro lutea spiritum deprimit, ne a caducis elevetur ad perhennia, prout illius gentis consuetudo, immo levitas exigit et postulat, nimis secularibus implicitus, aleator effectus, jurando Dominum offendebat, regiones praedando depopulabatur. Inde factum est ut Ille qui potest omnia, potentibus potentior, potestatem illius minueret. Virga etenim furoris sui tactum caduco morbo aggravavit manum suam in eum. Fit ingens dolor suorum, utpote qui domini sui ferocitate populis principabantur adjacentibus, ab eisdem versa vice premerentur. O mundi florem, quam cito marcidum ! Qui modo nubes vibebatur transvolare, qui nulli mortalium se secundum arbitrabatur, spumans jacet et

---

la Guyenne. Le voisinage de la Gascogne pouvait permettre la confusion à cette époque.

qui écume, qui tombe à terre, qui se roule dans la souffrance ; il grince des dents, il tord la bouche, il lance partout des regards affreux ; ses mains se contractent ; les autres membres restent comme morts et refusent tout service. Où est son orgueil maintenant ? Où est sa dangereuse fierté ?

« O Dieu bon, source de toute bonté, ô Dieu si doux et si bienveillant, qui pourra fuir loin de vos mains si vous prononcez contre nous un arrêt proportionné à ce que nous méritons ? Epargnez les malheureux, guérissez les malades, ayez pitié de ceux qui ont le cœur contrit. Nous avons tous péché, tous nous avons besoin de votre grâce ; personne n'est pur de toute souillure, pas même l'enfant né de la veille. Si vous punissiez tous les coupables à la fois, qui pourrait paraître innocent et pur devant les yeux de votre pureté infinie ? Si le juste tombe sept fois dans le jour et se relève de même, que de chutes ne font pas les impies qui n'ont de goût que pour les choses de la terre, qui se livrent aux voluptés et qui semblent ne penser qu'à une chose : accumuler péchés sur péchés ? Mais, ô Seigneur, votre clémence nous donne cette consolation, seul refuge pour ceux qui sont coupables, de savoir que vous avez vous-même, sur vos propres

torquetur, dentibus stridet, os retorquens, oculis terribiliter intuetur, manus contrahens, cetera membrorum officia velut emortua silent. Ubi nunc superbia ? Ubi illa illius perniciosas ferocitas ?

O bone Deus, totius fons bonitatis, totius dulcedo benignitatis, quis manus tuas effugiet, si secundum quod memur sententiam promulgaveris ? Parce miseris, egrotantibus medere, miserere contritis corde. Nam, cum omnes peccaverimus, omnes egemus gratia tua, quia nemo mundus a sorde, nec infans unius diei. Si facinorosos simul punias, quis erit qui coram oculis innocentie et puritatis tue innocens et purus appareat ? Si septies in die cadit justus et resurgit, quotiens corruunt injusti qui terrena sapiunt, voluptatibus dediti, qui ad hoc studentes invigilant ut peccata peccatis accumulent ? Ista est clementie tue, Domine, consolatio nostra solum istud delinquen-

épaules, rapporté au bercail la centième brebis perdue, et que vous aimez mieux la conversion que la mort du pécheur ».

Disons ce que faisait notre chevalier. Ne trouvant aucun médecin capable de le guérir, il résolut de venir à Notre-Dame de Rocamadour. Assisté de quelques compagnons de route, il arrive à l'église dans les meilleurs sentiments de supplication et de piété. Il ne s'occupe que de dévotion, assidu aux veilles et à l'oraison, s'efforçant d'apaiser le courroux de la Vierge. Il jure notamment sur son autel sacro-saint de ne plus commettre désormais aucune des fautes dont il se reconnaissait coupable, s'il obtenait miséricorde. — O Vierge sans pareille, douce entre toutes, ô Rose de patience, asile de notre misère, ne fermez pas les entrailles de votre bonté accoutumée à ce chevalier qui se proclame vôtre, mais donnez-lui par sa guérison la preuve qu'il est rentré en grâce auprès de votre Fils —.

Sa prière persévérante pénétra le ciel. Par égard pour sa Mère, le Fils de Dieu et de la Vierge Marie le renvoya guéri. A la grande joie de tous les siens, il revint dans sa maison et longtemps il garda avec fermeté le serment qu'il avait fait à la Vierge souveraine.

Un temps assez long s'était passé, lorsque son beau-père

tibus refugium quod proprio humero centenariam ovem ad ovile reportasti, et ejus mavis conversionem quam mortem.

Quid interim agat miles iste non sileamus. Nullum curatorem inveniens medicorum, ad Beatam Mariam de Rocamador proposuit veniendum. Ascitis igitur itineris comitibus, suppliciter et devote limina trivit ecclesie, insistendo devotioni, vigiliis et orationi, placare satagens iram Virginis. Juravit nichilominus super sacrosanctum altare se deinceps non commissurum pro quibus tenebatur obnoxius, si propitiationem mereretur. « O Virgo singularis, super omnes dulcis, Rosa patientie, asilum nostre miserie, ne claudas militi tuo benignitatis solite viscera, set indicio sanitatis tuo Filio repropicia ».

Prolixitas orationis illius celos penetravit. Etenim Dei et Virginis Filius obtentu sanatum dimisit, et cum suorum gaudio remisit ad propria; diuque tenuit firmiter pactum summe Virgini firmatum.

Evoluto quoque aliquanto tempore, socer ejus instanter oppu-

fut menacé de très près par des ennemis. Notre chevalier alla à son secours. Dans ce château, il se conduisait avec plus de réserve et de sérieux que ses compagnons d'armes. Son beau-père le prit à part et lui demanda s'il voulait se faire moine et renoncer à la vie guerrière, puisqu'il agissait plutôt en moine qu'en chevalier? Le gendre répondit qu'il voulait observer de façon absolue le serment qu'il avait juré à sa bienfaitrice. Mais le beau-père reprit, en se moquant de lui : « Votre jeunesse en fleur et l'état de chevalerie s'opposent à de telles promesses ; tant que vous porterez les armes, vous devez faire comme tous les chevaliers ». Que dire davantage? Il se laisse séduire par ces raisonnements et d'autres semblables excitations. C'est que par nature nous sommes des enfants de colère, la terre dont nous sommes faits nous attire vers la terre. Le chevalier rompit son vœu et revint à ses plaisirs comme le chien à son vomissement.

Mais sa maladie recommença et devant tous ceux qui étaient là il tomba par terre, écumant avec plus de violence que jamais. Le bras droit et la main dont il lançait les dés se desséchèrent, ainsi que la moitié de son corps qui fut frappée de paralysie. Ce fut une tristesse générale. Plaintes et cris s'élèvent vers le ciel ; le deuil des premiers temps reprend de plus belle, surtout chez les amis du chevalier

gnabatur ab hostibus, cui cum suis existens presidio maturius se agebat quam ceteri commilitones sui. Quo accersito, socer sciscitatus est utrum vitam professus monachi militari renunciasset, cum non more militis, quin potius monachiles exerce-ret actus. Genero quidem inferente se velle servare pactum illibatum, quod Sanatrici suæ juraverat, socer jocando subintulit. « Flos tue juventutis et habitus militaris huic tue sponsioni contradicunt, et dum vivis in armis utendum est consuetudine militari ». Quid multis? His et aliis persuasionibus deceptus miles, quoniam pridem natura sumus filii ire, et ad humum festinat humus, fracto voto, ceu canis reversus est ad vomitum.

Recidivata egritudine, plerisque videntibus qui aderant, spumans in terra gravius quam pridem collisus est. Brachium etiam dextrum, cum manu qua jaciabat tesseres, aruit arefactaque est quoque paralisi media pars corporis. Fit cunctis una com-

qui l'avaient suivi chez son beau-père et qui font mille reproches à celui-ci comme le premier auteur de tout ce mal.

Et le malade ? qui pourrait exprimer sa douleur, ses gémissements, ses lamentations ? Qui, dis-je, pourrait le représenter se déchirant le visage et s'arrachant les cheveux ? Il criait : « Tout le bonheur de la vie s'est enfui pour moi, puisque je suis devenu l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. Il eût mieux valu que je fusse jamais entré dans la vie plutôt que de souffrir de cette affreuse maladie et de mourir chaque jour d'une mort horrible ! »

Ces paroles lamentables touchaient les cœurs les plus durs. Qui aurait pu retenir ses larmes en voyant pleurer ainsi le chevalier malade, en voyant pleurer autour de lui ses compagnons d'armes ? — O misère, misère, comme tu pèses durement sur le cœur des malheureux ! Les âmes sentent davantage la douleur, quand les tortures du corps sont telles que la vie s'en va. — Notre chevalier serait tombé dans le plus profond désespoir s'il n'eût été soutenu par la bienveillante assistance de l'Esprit saint. Mais comme il avait blessé à la fois le Fils de la Vierge, auquel tous peuvent avoir recours,

*munis mestitia, plactus et clamor ad sidera levatur, obductus dolor renovatur, illis quam plurimum qui cum eo erant socero insultantibus, auctorem tante perniciæ culpabant. Quis illius gemitum, dolorem et lamentum, quis, inquam vultus macerationem, crinium lacerationem enarrare, vel quis sufficit audire ? De presenti vita decedere felicitatem clamabat eo quod obprobrium hominum et abjectio plebis (1) factus fuerat. Beatius sibi fore predicabat, si vitales numquam intrasset auras, quam pernicioso languore odibili morte mori cotidie. Verba ejus dolore plena duriora molliabant pectora. Quis enim cohibeat lacrimas ubi tantas a patiente, tantas a circumflenti milite fundi perspiciatur ? O miseria, miseria, quam misere miserorum deprimis corda ! Sensibilitas pestis viget in mentibus quando cruciatu corporis vitalis eicitur spiritus. Hic nisi benignitate Spiritus sancti in se revocatus perstilisset, in desperatione lapsus a spe cecidisset. Verum quia Virginis Filium qui omnium est propitia-*

---

(1) *Psalm. XXI, 7.*



et sa douce Mère, qui est le refuge des pécheurs, devenu une pierre de scandale, il ne savait à qui se vouer. Ses amis, qui espéraient le sauver, cherchaient à le consoler en lui disant : « Il n'y a rien de bon comme le Seigneur ; même au cours de sa fureur il ne donne pas la mort, mais la correction ; il frappe d'un fléau dans la vie présente pour pouvoir épargner dans l'autre vie. Il frappe et s'irrite, mais momentanément, pour consoler ensuite et pardonner. Ne craignez pas, ô le plus noble des hommes, de revenir hardiment à la source du remède souverain, d'invoquer Celui qui ne se venge pas pour chaque faute et qui sait condescendre à la faiblesse de notre pauvre nature mortelle ».

Le chevalier, dont le cœur était plein de repentir, écouta les conseils de ses amis. Il revint à Rocamadour ; quand il fut au bord du rocher, il quitta ses vêtements, ne craignant pas de dévoiler aux yeux de tous sa misérable nudité ; il se passa une corde au cou et se fit traîner comme un voleur par deux des siens, pendant que deux autres le poussaient durement devant eux avec des balais. Le cœur ainsi contrit et humilié, le corps ainsi maltraité, il se roulait aux pieds de tous les pèlerins. Il étalait ses plaies. Il se proclamait de-

*tio, et ejus benignam matrem que labentium est reconciliatio simul offenderat, petra factus scandali et lapis offensionis ad quem confugeret non inveniebat.*

*Revocatus attamen a suis qui spem salutis ejus recuperare conceperant, consolando sic inferunt : « Non est benignus ut Dominus, in ira furoris sui non mortificat set corripit ; flagello percudit in presenti ut parcere possit in sequenti. Percutiendo irascitur ad tempus ut postmodum parcendo consoletur ; ne pudenter, nobilium nobilissime, dubites redire ad fontem medicine qui non reddit pro lapsu vicissitudinem, quia mortalis pridem passibilitatis nostre condescendit debilitati ». Miles toto corde penitens, suorum hortatui paruit ; veniensque ad supercilium montis de Rocamador, depositis vestibus, ignominiam nuditatis sue detegens coram omnibus non erubuit, circumposito fune collo, a duobus, more latronis, trahebatur, et a duabus scopis a duobus immaniter scopabatur ; totoque corde humiliatus, toto corpore afflictus peregrinorum pedibus volutabatur omnibus. Vulnus suum pandebat. Se mendacem, perjurum, faci-*

vant tous menteur, parjure, criminel. Tout le monde accourait à cet étrange spectacle ; on compatissait à la misère du chevalier ; tous priaient en faveur de ce membre gâté du corps de l'Eglise, demandant instamment et avec ferveur au Christ, qui est la tête de ce corps, de lui rendre la santé. Quel cœur de pierre il aurait fallu avoir pour ne pas mêler ses larmes aux larmes de tous ceux qui pleuraient ! Oh ! douleur ! Il était impossible de n'être pas ému soit par le terrible malheur de ce chevalier, que tout le monde pouvait voir, soit par les plaintes de ses serviteurs accablés par la douleur de leur maître !

Le chevalier ne cachait pas son péché : il confessait son iniquité en pleurant ; il n'avait aucune honte de montrer le spectacle de son abaissement, pourvu que l'on connût bien et ses aveux et son repentir.

O lumière des vierges, salut du genre humain, santé des infirmes, ô vous qui de votre lait avez nourri celui qui est le pain des anges, regardez celui qui vous implore. O Vierge, qui êtes la gloire du monde, Reine du ciel, éclatante comme le soleil, daignez agréer les prières de votre suppliant et du baume de la réconciliation soigner les blessures du malade. Les cœurs des plus durs peuvent être quelquefois touchés, comment n'aurais-je pas confiance — que vous m'ouvrirez les

*norosum in facie omnium acclamabat. Omnes affluebant undique, miserie compatientes militis, pro membro male sano quantum a Christo, qui caput est fidelium reformari mereretur instanter orantes et devote. Cujus enim tam saxeam pectus quod lacrimantium lacrimae lacrimari non impellant? Proh dolor! movere quemvis potest tum casus militis horrendus, qui contigit in omnium intuitu, tum infinitorum planctus domini sui dolore dolentium. Miles autem peccatum suum coram se portabat, iniquitatem suam defendendo fatebatur, ruborem postposuerat ut ejus abjectione daretur intelligi et cordis contritio et oris confessio. O Lucerna virginum, salus omnium, medicina languentium, de cujus lacte pasci Panis angelorum voluit, agnosce te reclamantem. Virgo decus mundi, celi regina, ceu sol fulgida, supplicum acceptare preces, antidoto reconciliationis unguens vulnus egrotantis. Si durorum corda dura compunguntur, quanto*

veines de cette source divine qui a toujours abondamment donné à boire à ceux qui avaient soif. Porte du ciel, compassion du monde, ne fermez pas les entrailles de votre clémence surabondante, mais d'une goutte de votre miséricorde purifiez et lavez l'ulcère du malade qui a recours à vous. Il n'a pas d'autre recours, il n'a pas d'autre refuge que vous. Dans ce lieu, dans cette maison de prières qui est la vôtre, vous avez coutume d'accorder votre intercession et votre patronage à ceux qui vous supplient ; jamais vous ne refusez votre protection à ceux qui sont malades. Laissez-vous toucher du moins par les supplications de cette foule, afin que cette foule vous exalte et vous glorifie !

Le chevalier n'osait pas entrer dans l'église, mais baisait les pieds de ceux qui entraient ou sortaient ; il s'attachait tout entier à la croix du Sauveur et s'offrait en holocauste au Seigneur.

Il fonda une rente de trois sous poitevins en l'honneur de la Bienheureuse Vierge.

Il fut bientôt complètement guéri ; et au milieu des assistants qui louaient le Seigneur, admirable dans ses œuvres, il exaltait et glorifiait la glorieuse Mère de Dieu.

magis precamur venas fontis non oppilari, qui hactenus potum ministravit abunde sitientibus. Janua celi, miseratio soli, ne claudas viscera supereffluentis clementie set stilla tue miserationis mundetur et lavetur ulcus infirmantis. Nullum habet subsidium, nullum preter te querit refugium. Hoc in loco, hoc in tua orationis domo soles exaudire et patrocinari, supplices exaudire, male sanis patrocinium non negare. Multorum saltem supplicatione movearis ut a multis gloriose lauderis. Miles ecclesiam subire non presumebat, set singulorum osculando pedes cruci se coaptans toto corpore se Domino maclabat. Tres etiam solidos pictaviensis monete reddi constituit annuatim Beate Virgini ; et perfecte sanatus, omnibus laudantibus Deum in operibus suis laudabilem, gloriosam Dei matrem gloriose honorificabat.

### 25. — Chiens frappés.

Gérard du Puy, du village de Mayrinhac qui est distant d'une lieue environ de Rocamadour, étant à la chasse, voulut passer avec ses chiens le long de l'église de la glorieuse Vierge. Mais la douce Dame, reine du ciel, indignée de cette inconvenance, frappa les chiens et les précipita au bas du rocher où ils s'écrasèrent. Tous ceux qui apprirent la chose furent dans la stupeur. Désormais on redouta le voisinage trop proche du sanctuaire. et l'on en éloigna les bêtes avec soin, pour qu'elles ne subissent pas la vengeance de la Vierge.

### 26. — Présomption d'un gardien.

Renaud Belloz, un des gardiens de l'église, lançait une pierre contre un passereau qui voulait entrer dans la très sainte basilique de Rocamadour ; aussitôt son bras perdit sa force et toute sa vie il le garda desséché.

### 25. — De canibus percussis (II, xxv).

Gerardus del pui, de Marinac(1) vico, per miliare distante a Rochamador, capta venatione, cum canibus secus ecclesiam gloriosissime Virginis transivit. Canes cujus, indignatione mittis Puelle, summe summorum regine, una percussi et de rupe precipitati, mortui sunt. Omnes qui audierunt mirati sunt, et propitiatorii verentes nimiam vicinitatem procul arcebant iumenta, ne fieret ultio Virginis super ea.

### 26. -- De presumptione custodis (II, xxvi).

Renaldus Belloz, custos ecclesie, lapidem projiciens ad passerem, sanctissimam basilicam de Rochamador subintrare nitentem, brachii perdidit valitudinem et quoad vixit aridum permansit.

---

(1) Mayrinhac-le-Francaal, village et paroisse de la commune de Rocamadour, fut de très bonne heure un prieuré de l'abbaye de Tulle.

### 27. — Autre présomptueux.

Pierre Guarnier voulant faire quelque réparation au dehors de l'église, enleva le chéneau pour en mettre un autre tout neuf. Il commanda au sacristain Gerbert d'écartier la pierre angulaire. Mais Gerbert n'osant pas approcher sa main, parce qu'il avait vu des présomptueux punis, refusa de lui obéir. Furieux, l'ouvrier se mit avec colère à démolir les pierres du mur de l'église. De la poussière de mortier rejaillit sur lui et blessa grièvement ses yeux. On lui donna de l'eau, il se lave les yeux, mais il n'y voit pas ou très peu. On le transporte chez lui; une vive douleur s'empare de tout son corps. Alors il met ses affaires en règle, adresse aux siens les derniers adieux, et, la nuit même, il entra dans la voie funèbre où toute chair s'en va.

### 28. — Affreuse tempête sur le Rhône.

Un jeune homme, citoyen de la ville de Lyon, petit de taille et brun de visage, naviguait sur le Rhône avec une

#### 27. — De alio presumptuoso (II, xxvii).

Petrus Guarneri, volens ecclesiam exterius reparare, amoto canali, novum repositurus, Gerberto sacriste (1) precepit lapidem angularem amovere. Ille non presumens manum apponere, eo quod punitos vidisset presumptuosos, precipienti non obtemperavit. Quare artifex, ira succensus, animo impacato, parietis ecclesie lapillos diruere cepit, et pulvis cementi superius agitataus oculus ejus lesit. Allata quoque aqua et lotis oculis, parum aut nichil vidit; domique relatus, graviter totum corpus doluit, et rebus dispositis, ultimum vale faciens suis, ipsa nocte viam universe carnis ingressus est.

#### 28. — De nimia tempestate in mari (II, xxviii).

Adolescens quidam, civis Lugduni Gallie, colore niger, statura brevis, per Rodanum remigabat, navi vino referta, ecclesie

---

(1) Il est encore question du sacristain Gerbert dans les récits du premier livre, 33 et 38, avec la dénomination de custode.

barque pleine de tonneaux de vin. Il était membre de la confrérie de Notre-Dame de Rocamadour. Une affreuse tempête se déchaîna sur le fleuve; le vent contraire soulevant les flots menaçait de couler la barque. Voyant le péril imminent et comprenant qu'il n'y avait ni adresse ni force capable de résister à la tempête, il ne songea plus qu'à prier. « O Femme bénie entre toutes les femmes, disait-il, par qui la véritable paix, la santé et la vie ont été rendues au monde, Étoile de la mer, Vierge des vierges, qui avez mis au monde sous une forme mortelle Celui qui a eu pitié de notre misère, le Fils de Dieu, arrachez-nous au tourbillon des flots qui nous menacent et ramenez-nous au port de la tranquillité. » Pendant qu'il priait ainsi, tout à coup, chose extraordinaire, la barque avec un grand fracas s'enfonça sous les flots, roula entre deux eaux jusqu'à peu près la distance de quatre fois la portée d'une arbalète, puis, par la vertu de la miséricordieuse Dame, fut rejetée au-dessus de l'eau, sans qu'aucun homme fût blessé, aucune des parties de la barque gâtée, sans la moindre perte de vin, tout res-

Beatissime Marie de Rocamador confrater (1). Obortaque in flumine non modica tempestate, ventus contrarius undis exuperantibus navim in preceps impellebat. Videns itaque periculum instare, nec arte nec viribus, procellis irruentibus, resistendum, intentionem suam, quod et sanius fuit, convertit ad orandum. « Benedicta, inquit, in mulieribus, per quam vera pax, salus et vita reddita est hominibus, stella maris et Virgo virginum, de qua natus nostram miserans miseriam visibilis apparuit Dei filius, ereptos ab undarum turbine ad portum tranquillitatis nos producit. » Dumque hec et his similia peroraret, dictu mirabile, navis non modico facto fragore latuit sub undis, et quantum quater balista potest jaci inferius evecta profundum fluminis tenuit. Inde pietate misericordis Domine ad superiores auras rejecta, sine lesione hominum, sine dampno rerum navalium, sine quantalibet vini effusione (2), cum omni siccitate apparuerunt

(1) Ce miracle est reproduit dans l'histoire manuscrite de Dominici, et dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais à la date 1159, liv. 29, ch. IV, p. 300. Le texte de Dominici offre quelques variantes mais sans importance.

(2) Le manuscrit C porte la bizarre leçon : *conferta*. Voir les miracles I, 42, II, 29.

tant absolument sec. Le jeune homme, reconnaissant d'un tel bienfait, ne voulut pas tarder à rendre grâces ; il vint à l'église de Rocamadour avec un autre jeune homme qui avait couru avec lui le même danger de mort, et, en témoignage de l'étonnant prodige, tous deux montrèrent leurs pelisses et leurs manteaux. En effet on n'y voyait aucune trace d'humidité. Les deux pèlerins louèrent avec effusion la Reine de l'Univers, la Dame digne d'être glorifiée dans les quatre parties du monde.

### 29. — D'une femme qui souffrait tous les jours du mal d'enfant.

Je ne puis passer sous silence un étonnant et curieux miracle, tel qu'on n'a jamais ouï parler d'un pareil. Une femme, du pays des Goths, était enceinte depuis près de

omnia. Sane cui prestitum fuerat beneficium, ne morâ tarditatis posset culpâri, Domine patrocinantis tenuit ecclesiam. In monumentum quoque mirandi miraculi tam ipse quam alius, qui cum eo discrimen hujus mortis subierat, pellicia et pallia monstrantes in quibus nichil animadvertebatur extitisse madidi, laudabant omnium Reginam et Dominam per mundi quadrisidi climata merito predicandam.

### 29. — De muliere cotidie parturienti (II, XXIX).

*Non puto pretereundum* (1) mirum et mirandum et a seculo inauditum miraculum (2).

Mulier etenim, de Gothorum partibus (3), suscepto semine

---

(1) Voir le miracle I, 27.

(2) Ce miracle est également dans Dominici et Vincent de Beauvais, en partie dans Odo de Gisse. Celui-ci dit l'avoir tiré d'un manuscrit « de Thomas Cantipratensis » que lui avait prêté M. Blanc, conseiller au présidial de Cahors. Il n'en donne d'ailleurs qu'une analyse (*op. cit.*, pp. 80-81). Variantes diverses peu importantes, qui sont souvent de grossières fautes de lecture.

(3) Ces mots signifiaient à cette époque la partie occidentale du Rouergue, les Cévennes, le Gévaudan, le Haut-Languedoc. Cf. I, 12, III, 14. Sur un détail de ce miracle, cf. l'article souvent cité de M. Servois, p. 24.

trente mois ; chaque jour elle était prise des douleurs de l'enfantement, mais ne pouvait se délivrer. Ses parents, dont elle était la fille unique, faisaient partie de la confrérie de l'église de Rocamadour. Leur douleur était extrême, ils ne cessaient de pleurer, comme si leur fille était déjà morte. Ceux qui entendaient parler d'une maladie aussi nouvelle et si affreuse étaient dans l'étonnement ; ceux qui voyaient la malade la prenaient en pitié. Vraiment c'était un objet de crainte pour tous que ce coup terrible du Seigneur qui frappait plus durement que d'ordinaire, puisqu'il semblait oublier tout à la fois sa propre miséricorde et la faiblesse de la femme. En cette pauvre malade s'accomplissait trop bien cette parole qui fut dite aux premiers jours : « Tu enfanteras dans la douleur. » Mais elle, elle eût été heureuse de pouvoir enfanter, quoique l'enfantement ne se fasse pas sans souffrance, et elle se fût réjouie, regardant cette souffrance comme rien. Aussi souhaitait-elle vivement la mort, bien que la mort soit pleine d'amertume, et elle proclamait heureux ceux qui meurent. C'est qu'elle mourait toute vivante et elle regardait la mort comme plus douce que son

virili, triginta mensibus gravida, cotidie fetum non enixa parturiebat. Hec unica parentum suorum extiterat, qui, confratres ecclesie de Rocamadour, nimio merore macerabantur, assidue quasi jam mortuam lugentes filiani. Super novo et intolerabili morbo qui audiere mirati sunt, qui videre compassi; omnibus existens terrori, flagellum Domini terribile, presertim cum solito durius feriat, velut oblitus miserationis sexus muliebris non recordetur. Siquidem illud eulogium in hac misera complebatur, quod mulierum prime dictum est : *in dolore paries* (1), hec beata foret si parere posset, licet partus nisi cum dolore non fiat; gaudens dolorem dolendum non reputaret. Mortem prestolabatur quamvis mors sit amara, morientes felices clamabat. Vivens moriebatur, mortem infirmitate sua leviozem estimans, leviozem quia momentaneam (2). Cumque quevis mulier certo tempore pariens mortem habeat in foribus (3), quid doloris putemus passam illam tanto tempore parturientem. Dolor hic

---

(1) *Genes.*, III, 16.

(2) Tout ce passage manque dans Vincent de Beauvais.

(3) Var. de Dominici : *multumque doloris illam putantes passam.*



mal; plus douce en effet parce que la mort ne dure qu'un instant. Toute femme arrivée au moment de ses couches a la mort en quelque sorte à sa porte, quelle douleur ne devait donc pas éprouver cette pauvre femme continuellement en mal d'enfant? Évidemment une douleur si grande que l'on n'a jamais entendu dire qu'une femme en ait éprouvé une pareille. Cependant ses parents s'efforçaient d'émouvoir en sa faveur la compassion de la miséricordieuse Mère de Dieu, sachant bien que la prière fervente, la prière constante pénètre le ciel et apaise le Juge suprême. La maladie étant extraordinaire ne pouvait être guérie en effet par le fidèle médecin que d'une manière extraordinaire. Miraculeusement le ventre de la pauvre femme s'ouvrit, contrairement à la nature et sans recourir aux soins des médecins; l'enfant mort et déjà pourri fut extrait en morceaux, et la mère fut complètement guérie. Elle vint à l'église de Rocamadour rendre grâces à sa bienfaitrice. Et comme elle était de cette nation « porte-braies » où l'on ignore le sentiment de la pudeur, elle montrait volontiers sa plaie encore ouverte. Sa bouche ne cessait pas de chanter la gloire de la puissante Vierge.

tantus quantum nullam mulierum antea sustinuisse audivimus. Sane parentes (1) ejus misericordem Dei matrem ad misericordiam moveri nitebantur, scientes quod oratio devota, oratio assidua celos penetrat (2), judicem placat. [Quia vero morbus erat insolitus, insolito modo a fideli medico erat curandus.] Aperto (3) itaque celitus umbiculo contra naturam, supra mortalium peritiam, puer diu mortuus et jam putridus frustratim extractus est et illa sana gratias redditura Domine nostre sanatrici sue de Rocamador venit ad ecclesiam. Que, ut rubore careret, seu consuetudinis est gentis illius braccate (4) vulnus adhuc apertum ostentabat, in laudem Virginis summe os facunde reserabat.

---

(1) Var. de Dominici : *parentes ejus*!

(2) D'après *Eccli.*, XXXV, 21.

(3) Vincent de Beauvais met : *apto*!

(4) *Gallia braccata*. Cf. II, 30, *gallia comata*.

**30. — D'une femme qui n'avait pas bien gardé un dépôt.**

De pieuses femmes de la Gaule chevelue (1) venaient à l'église de Notre-Dame de Rocamadour. En traversant le Périgord, elles confièrent à une pauvre femme, chez qui elles avaient passé la nuit, leurs petits bagages avec un petit sac de farine. Il y avait en ce temps-là dans le pays une grande famine. La femme, pressée par le besoin, ne garda pas fidèlement le dépôt confié, et se prépara de quoi manger avec les provisions des pèlerines. Mais voilà qu'en portant à la bouche un couteau qu'elle tenait à la main pour goûter si son plat était assez salé, le couteau se colla au palais et à la langue, sans qu'elle pût l'en détacher. Apprenant cette chose extraordinaire voisins et amis accourent de toutes parts : les uns compatissent à la peine de la malheureuse, les autres plus sévères y voient une punition manifeste de Notre-Dame qui ne peut supporter la moindre injustice et disent qu'elle n'a que ce qu'elle mérite. Les opinions sont toujours très parta-

**30. — De femina que non fideliter venit commissa (II, xxx).**

Mulieres devote de Gallia comata (1) venientes ad ecclesiam Beate Marie de Rochamador, per Petragoricensem pagum transeunt, et apud pauperculam mulierem pernoctantes, penes eam dimiserunt farinulam cum sarcinulis suis. Erat autem fames valida in terra. Mulier quoque non satis fideliter tenens commissa, quia urgebat inedia, de peregrinarum farina sibi cibaria paravit. Appositoque ori cultello, quem forte pro manibus habebat gustando probans utrum sale sufficienter essent condita, cultellus adhesit lingue simul et palato, nec inde dimoveri potuit. Ad signum prodigiosum undique vicini conveniunt et amici, quidam miserie condescendentes misere, quidam austerius rem levantes, ultionem manifestam injusta non patientis Domine juste meritam astruebant. A diversis diverse sentitur; res in contrarium cedunt. Nec mulier minus dolet, minusve

---

(1) La Gaule chevelue, c'est dans les auteurs la Gaule celtique, la Gaule septentrionale. Ces femmes se rendant à Rocamadour par Périgueux venaient du Nord-Ouest, ce qui me fait croire que notre auteur a en vue la Gaule celtique, et par suite la région de Vendée ou de Bretagne.

gées, et les événements sont parfois le contraire des conjectures. La femme souffre toujours, toujours elle ressent la même torture, car la main punissante du Seigneur était sur elle. Ce qu'elle aurait voulu cacher est vu de tous les yeux ; les gens dévots en louent davantage la Vierge ; les personnes moins parfaites sont frappées d'une crainte un peu servile. Sur ces entrefaites, les pèlerines, leur pèlerinage terminé, reviennent reprendre leur bien. Elles sont émues du malheur de leur hôtesse, elles prient pour sa guérison et l'obtiennent. Sans retard, la femme guérie vint à l'église de la très sainte Vierge, apportant le couteau en témoignage ; elle raconta le miracle et rendit grâces.

### 31. — L'enfant guéri.

Guillaume Ulrich, de Montpellier, était douloureusement affecté par la maladie de son fils. On lui dit que s'il envoyait une image de cire du poids de l'enfant à Notre-Dame de Rocamadour, son fils guérirait. Sans retard il mit dans les

torquetur, quia manus Domini percutiens super eam. Quod putaverat celandum in oculis procedit omnium, a devotis opus Virginis laudatur, ab imperfectioribus timore servili amplius timetur. Peregrine quoque, peracta peregrinatione, ut sua reciperent redeuntes super afflicta compassa oraverunt, et sanata est. Timens itaque moram sanctissime Virginis tenuit ecclesiam, proferensque cultellum in fidei monumentum et miraculum retulit et gratias reddidit.

### 31. — De puero sanato (II, xxxi).

Guillelmus Ulrici (1), de Monte Pessulano (2), pro languente filio afficiebatur. Consultumque est ei ut ymaginem cere pondere pueri mitteret Beate Marie de Rochamadour, et sanaretur puer. Qui moras accelerans utrumque posuit in trutina, hinc

---

(1) Ce Guillaume Ulrich appartenait-il à la famille importante des Guillaume ou Guillems de Montpellier ? Ce n'est pas probable. Voir *Histoire du Languedoc*, IV, p. 181, note 37.

(2) D'autres miracles intéressent Montpellier, ou Maguelonne, outre les deux qui suivent. Cf. I, 48, 50 et 53, II, 45, III, 1.

plateaux d'une balance, d'un côté la cire, de l'autre l'enfant, et aussitôt celui-ci qui semblait à la mort se mit à sourire, tout joyeux, que dis-je, tout à fait guéri par les mérites de la Souveraine qui peut tout ce qu'elle veut.

### 32. — Jeune homme atteint de paralysie.

Le même Guillaume nous raconta aussi l'histoire d'un jeune homme de Montpellier gravement atteint de paralysie. Les médecins avaient conseillé de le porter aux bains. Mais quand il en revint, son corps qui n'était paralysé que d'un côté fut complètement saisi par le mal et il resta comme une statue, sans pouvoir faire un mouvement, ni rien sentir. Les yeux toujours fermés, la bouche de travers, les mains incapables de lui rendre le moindre service, il était comme un mort et ne mourait pas. Les gens de sa parenté, qui souffraient de cet état d'une personne qui semblait ne plus vivre mais seulement respirer, eurent l'idée de peser une quantité de cire de son poids et d'en faire faire une image qui eût sa ressemblance. Puis ils décidèrent d'envoyer cette image à Notre-Dame de Rocamadour, douce entre les douces,

ceram, hinc puerum. Repente qui moriturus modo putabatur risum emisit exhilaratus, immo plenarie, meritis Domine quicquid libet potentis sanatus.

### 32. — De juvene paralisi dissoluto (II, xxxii).

Retulit nobis idem Guillelmus de quodam juvene Montis Pessulani paralisi graviter percusso (1) quod ad balnea, phisicorum consilio, delatus sit. Indeque relatus cum prius parte corporis aruerit, postea toto siccus corpore et contractus velut statua immobilis nichil sentiens, semper oculis clausis, ore retorto, manibus ad nullum valentibus officium, sic quasi mortuus non moriebatur. Consanguinei cujus quibus vita non viventis set tantum spirantis erat gravis, inito consilio in lance ponderis ipsius trutinaverunt ceram, ut ejus ad similitudinem facerent ymaginem, quam pro sanitate illius miseri mitium Mitissime

---

(1) Manuscrit B : *possesso*.

pour obtenir la guérison de ce malheureux. A peine fut-elle envoyée, que le jeune homme recouvra la santé.

### 33. — Les mains d'un autre jeune homme guéries.

Un autre récit de Guillaume nous remit en mémoire un fait dont nous avons été le témoin. Un jeune homme du même bourg, bien fait, de figure agréable, était proclamé heureux par tout le monde, et il l'eût été en effet sans le mal de ses mains. Elles étaient envahies par une couche si épaisse et si large de verrues qu'elles offensaient la vue et qu'il les cachait comme s'il eût été manchot. Elles étaient en effet déformées au delà de ce qu'on pourrait dire et croire, beaucoup plus vilaines que les mains d'un lépreux. L'art et les remèdes des médecins restant impuissants à le guérir, il fit faire des mains de cire nouées à la façon des siennes pour les présenter à la puissante Vierge du ciel, Notre-Dame de Rocamadour. O puissance de la Souveraine, médiatrice entre Dieu et les hommes, digne d'être louée, d'être exaltée entre toutes ! Ce que n'avait pas pu faire la puissance humaine, ce qui dépassait la science et l'adresse des hommes

Domine de Rochamador mittere disponebant. Quod ut factum fuit, juvenis revixit.

### 33. — De cujusdam manibus curatis (II, XXXIII).

Relatu etiam predicti Guillelmi, ad memoriam nobis est quiddam reductum quod et antea videramus. Juvenis enim de prescripto burgo, elegantis corpore, decorus facie, felix predicaretur, et esset, si manibus tamen valeret. Macula namque tanta verrucarum manus ejus infecerat quod intuentium lederet oculos, et ipse quasi mancus occultabat eas. Enimvero plus quam credi vel dici possit deformatæ, amplius quam leprosi feditatem expresserant, et cum phisicorum ars et labor in eis deficeret, manus cereas ad modum suarum clavatas factor expressit, summe summorum Virgini de Rochamador presentandas. O super omnes extollenda, super omnes predicanda Dei et hominum Mediatricis et Domine potentia ! Quod non valet vis humana, quod

de l'art, fut accompli par la bonté de l'Etoile de la mer. En effet, à peine commençait à luire l'aurore du jour suivant que ses mains parurent tout à fait guéries, parfaitement saines, sans aucune cicatrice, sans aucune trace quelconque de maladie.

### **34. — Pirates arrêtés dans leur poursuite contre des chrétiens.**

Guillaume de Tortose (1) naviguait sur la mer avec cinquante hommes, sur une galère à deux rangs de rames chargée de marchandises. Deux galères sarrazines à trois rangs de rames, portant trois cent vingt guerriers, féroces ennemis du nom chrétien, lui donnèrent la chasse. Les poursuivants voulaient prendre ses richesses et détruire son souvenir dans la mémoire des hommes. Ils accouraient pour prendre de flanc le navire des chrétiens, l'ouvrir, y pénétrer, tout égorger. Les chrétiens, voyant qu'ils ne pouvaient échapper, recoururent à l'arme de la prière ; ils invoquent de toute la

*ingenium et artem excellit sapientium fit Stelle maris benignitate. Postera namque, post hoc factum, aurora lucescente, manus ejus apparuerunt ita ad plenum sane quod nec ulla signa, vestigia vel cicatrices in eis remanserint.*

### **34. — De piratis a persequendo Christianos repressis**

(II, xxxiv).

*Guillelmus de Tortosa (1), in galea biremi, cum viris 50, quendam ferens venalia, equora sulcabat : Saracenorum quoque galee due triremes cum 320 viris bellatoribus, inimicis Christiani nominis, insequabantur eos, ad spolia diripiendum et memoriam de terra tollendum animati. Advolantes autem ut jam navem Christicoliarum a latere perforarent, perforatam subintrarent, subintrantes necarent, cum nullum evadendi ha-*

---

(1) Tortose, province de Tarragone. — Voir le dernier miracle du livre I.

ferveur de leur âme l'Etoile de la mer, Notre-Dame de Rocamadour, si douce pour ceux qui l'invoquent, toujours prête à exaucer. Déjà les mécréants, qui se croient sûrs de la victoire, exultent triomphants. Mais la Vierge des Vierges met le désordre au milieu d'eux, elle brise les mats des galères, elle rompt les voiles, elle arrête ainsi l'audace insolente de ces pirates incroyants. C'était environ l'heure de Prime. Pendant qu'ils sont forcés de réparer leurs avaries, nos chrétiens confiant leur voile aux vents favorables et faisant force de rames fuient rapidement vers Tortose. Mais sur la chute du jour, de nouveau les galères ennemies apparaissent ; les Sarrazins jouent de la trompette, poussent d'horribles cris ; ils insultent les chrétiens, ils les menacent d'une mort et d'un naufrage prochains. Les fugitifs recourent à leurs armes ordinaires, à la prière, et de nouveau ils demandent à Celle dont ils ont déjà éprouvé la bonté de manifester sa puissance par un nouveau bienfait. A la ferveur de leur ardente prière répond l'empressement de la Vierge à leur témoigner sa compassion. Elle ne fait pas un miracle différent, mais comme la première fois elle brise les mats, rompt les voiles et force les perfides à s'arrêter. — O palme merveilleuse sans égale au ciel et sur la terre ! O gloire de

berent consilium Christiani, ad arma orationis convolant, Stelam maris, Dominam dominantium de Rochamador, invocantibus propitiam, reclamationibus paratam, toto cordis affectu inculcant. Perfidos autem, quasi de jam adepta victoria triumphantes, Virgo virginum turbavit, malos navium eorum fregit, vela disruptit, sicque proterviam piratarum incredulorum repressit. Hora autem diei erat circa primam. Reparantibus illis navium fracturas, Tortosani committentes carbasa ventis acceleres in remigando fugerunt. Vergenteque ad occasum die, persequentium naves iterum adsunt, tubis et clamoribus terribiliter insultantes, incontinenti mortem et naufragium minantes. Illi autem ad solita confugiunt orationum arma et ejus ante senserant magnificentiam, ipsius iterati beneficii poseunt potentiam. Quantoque ferventior sit devotionis oratio tanto pietatis accelerate non differatur exhibitio. Enimvero priori modo, non diversificato miraculo, utriusque navis fractis malis, ruptis velis, Bona Virgo subsistere perfidos coegit. — O palma singularis, que parem non

la famille humaine qui l'emporte sur tous par les privilèges de ses vertus ! Comme le soleil est plus brillant que la lune et la lune plus brillante que les autres astres, de même Marie est plus resplendissante qu'aucune autre créature. O Vierge excellente entre toutes, c'est toi qui nous ouvres la porte du ciel que le chérubin au glaive de flamme avait fermée aux hommes, car le Dieu qui est né de toi nous a réconciliés avec son Père. Tu as reçu la rosée divine de l'Esprit-Saint, tu as gardé ton intégrité, ta virginité n'a été diminuée ni même effleurée en rien ; comme tu es pour Notre-Seigneur, ton fils, un objet de complaisance, tu délivres du danger ceux qui t'invoquent, tu les ramènes dans le vrai chemin. Ainsi tu as miraculeusement délivré tes matelots pour qu'on exalte ton nom et qu'on prêche tes œuvres admirables parmi les nations, dans les siècles des siècles. Amen.

### 35. — **Enfant ressuscité et homicide puni.**

Gerberte habitait avec ses cinq fils dans la curie de Bertold (1) qui relève du domaine royal. Le plus jeune de ses

habes in terris nec in celesti curia. O decus humani generis que virtutum pre ceteris prefers privilegia ! Sicut sol lucidior est luna et luna clarior est syderibus, sic Maria dignior creaturis omnibus. O Virgo virginibus precellens omnibus, per te nobis patet porta celi quam cherubim gladio flammeo atque versatili mortalibus clauserat, quia ex te natus Deus nos Deo patri suo confederat. Unda Sancti Spiritus te roravit divinitus, et permanet integritas, eo quod in nullo consumpta vel minuta sit in te virginitas. Quia filio tuo Domino nostro complaces in omnibus, invocantes te a periculis liberas et eruis et ad viam veritatis reducis. Liberasti etenim nautas tuos mirabiliter, ut laudetur nomen tuum et opus tuum mirificum predicetur in gentibus per omnia secula seculorum. Amen.

### 35. — **De puero resuscitato et homicidia punito** (II, xxxv).

Gerberta cum quinque filiis habitabat in Bertoldi curia (1) que

---

(1) Il est impossible de dire si ce Bertold ou Bertoud a quelque rapport avec celui dont il est parlé au chapitre III, 10.



enfants s'en allait un jour vendre du pain qu'il portait dans une corbeille sur sa tête. On était au temps des récoltes prochaines, la moisson pas encore mûre. Au milieu des champs, loin de la villa, il rencontra un ancien camarade, déjà coupable de crimes nombreux et connu comme tel. Celui-ci aborde le jeune homme, feint de lui faire mille amabilités et quand il a endormi sa méfiance par ses flatteries, il lui arrache son couteau, le jette rudement par terre et lui coupe la gorge avec une telle violence qu'il ne resta d'intact qu'un peu de la peau du cou par derrière. Mais en mourant, le jeune homme élevait son âme vers la Vierge des vierges qu'il ne pouvait prier de bouche et son cœur répétait encore ce qu'il aimait à dire dans sa vie. L'atroce meurtrier emporte les dépouilles de sa victime encore palpitante. Tout à coup une dame merveilleusement vêtue et comme environnée de splendeur s'approche du mourant ; elle caresse la tête séparée du tronc, elle fait de la main sur cette tête un signe de croix, et, la prenant avec la tendresse d'une mère, elle la remet à sa place et arrête l'écoulement du sang. Des passants trouvent le jeune homme étendu ; on le rapporte chez lui, au milieu des pleurs de sa famille ; mais on n'eut qu'à coudre les plaies et il fut guéri. Cependant, en témoi-

regis Francie cedit dominatui. Horum junior super caput in calato portans panem venalem tempore novarum frugum necdum matura messe quemdam sibi prius agnitum procul a villa in satorum medio habuit obvium, multiplici crimine irretitum et manifeste. Hic dolose cernens juvenem cui familiaris extiterat minus cautum blanditiis a seducto cultellum extorsit et humi violenter prostratum jugulavit, pellicula tantum posteriori illesa remanenti. At ille moriens Virginum virginum volvebat in corde quam voce promere non poterat et quod vivens dicere conceperat idipsum iterabat. Recedente homicida nequam cum spoliis adhuc palpitantis, ecce domina quedam, cum mirifico decore circumamicta varietate, morienti astilit, caputque a trunco sejunctum demulcendo et propria manu signando materno affectu tangens loco priori restituit et stillicidium sanguinis substitit. Ab itinerantibus inventus cum lamento suorum domum relatus vulneraque resutus in brevi sanatus est. Verumptamen

gnage de ce fait mémorable, sa voix resta toujours rauque et il garda toute sa vie les cicatrices à la gorge.

Or, en l'anniversaire du meurtre, le meurtrier fut ramené à la villa par le malin esprit dont il avait été l'esclave d'esprit et de corps : il y devait subir le châtement de ses crimes. Il passait la nuit avec des vauriens et jouait aux dés, livré tout entier au plaisir, quand la mère du jeune homme eut une révélation : elle voyait le meurtrier devant elle au milieu de la troupe des joueurs. Elle en fit part à ses enfants. Ceux-ci pensèrent qu'elle délirait ; cependant ils se levèrent sur l'heure et en effet ils s'emparèrent du misérable. Ils le livrèrent au roi. Celui-ci ne voulant pas que son crime pût rester impuni, le fit pendre au gibet, juste punition de son atroce forfait. Le jeune homme guéri vint à Rocamadour remercier Celle qui lui avait rendu la vie ; il raconta publiquement le miracle et en témoignage montra ses cicatrices (1).

ad facti hujus memorandi memoriam vox ejus rauca permansit et cicatrices in gutture quoad vixit. Siquidem in anniversario hujus sceleris spiritus malignus ille, cui corpore et spiritu prophanus homicida servierat, pro sceleribus vicem redditurus, in villa clam reduxit. Qui cum lenonibus pernoctans et cum aleatoribus ludens operam dabat vanitati, prescriptique juvenis matri in spiritu revelatum est, et adesse illum et cetui ludentium adhesisse. Quod nuntians filiis deliramenta putabant. Surgentes tamen eadem hora eum tenuerunt et regi reddiderunt. Rex autem, scelus tantum pati nolens inultum, suspendi eum jussit, ut pro perpetrato scelere dignam reciperet mercedem. Inde juvenis vivificatrici sue redditurus gratias de Rochamador venit ad ecclesiam et in miraculi hujus demonstratione et cicatrices protulit et omnibus rem innotuit (1).

---

(1) Ce miracle se trouve rapporté par Vincent de Beauvais, le troisième du chapitre IV (livre XXIX). — Dominici le donne de même d'après un manuscrit de M. Leblanc, conseiller au présidial de Cahors : « Des choses mémorables arrivées depuis Charlemagne ». — Les variantes, assez nombreuses, montrent que son texte était très fautif.

**36. — Une femme recouvre la vue au moment où l'on rallume les cierges.**

Une femme de l'Auvergne, privée de la vue depuis sept ans environ, ne cessait de pleurer et de se désoler d'avoir perdu, avec la lumière du jour, tout l'agrément de la vie. Elle vint à Rocamadour. En adressant ses prières au Seigneur, elle pleurait dans l'amertume de son âme et sa voix s'élevait vers le ciel pour invoquer l'Etoile de la mer, plus brillante que les autres astres. Elle semblait plus occupée de la vue matérielle qu'on peut perdre quand on l'a reçue, que de la vision béatifique, laquelle durera, une fois l'âme déchargée du poids du corps, sans fin et sans défaillance. La marche régulière du temps amenait les jours où l'on honore le souvenir de la passion du Seigneur. La nuit de la Cène (1), à l'heure matinale où l'on chante les louanges de Dieu dans les psaumes et les cantiques, cette femme, remplie d'une ferveur plus grande, se plaignait tellement fort que sa voix perçante gênait les religieux dans l'église et qu'ils voulurent la faire taire. Mais elle ne cessait d'invoquer à voix haute Celle dont la pensée remplissait son cœur, la fontaine des

**36. — De ceca in relatione luminis illuminata (II, xxxvi).**

Mulier quedam de Avernia, circiter septem annos oculorum luce privata, dolebat et deflebat cum lumine pariter perdidisset vite presentis amenitatem. Veniensque ad Rocamadour, preces fundens Domino, Stellam maris, sideribus clariorem pre ceteris, contritione mentis clamore vocis plangens ingeminabat, amplius curans de lumine quod receptum perdi potest quam de visione Dominica, que, exuta carnis sarcina, durabit et sine defectu. Revolutione quoque temporis instabant dies quibus memoria recolitur Dominice passionis, et nocte cene (1), hora matutinali, dum laudes Deo in psalmis et canticis intonantur, illa, spiritu *concepta* (2) ferventiori, interdum nimis alte querula, a fratribus ecclesie, quibus vox ejus erat gravis quia nimis sonora, reprimebatur. Illa nichilominus instabat precibus, fontem hortorum, puteum aquarum viventium, custodem unguentorum, voce pro-

---

(1) C'est-à-dire dans la nuit du mercredi saint au jeudi saint.

(2) Var. du man. A : *concepto*.

jardins fermés, le puits des eaux vives, l'urne des parfums. Pendant qu'on terminait les Laudes de Matines, les luminaires de l'église (1) furent éteints ; cela représente d'une manière mystique la perfidie et l'aveuglement, qui dure encore, des Juifs homicides ; quelque temps donc l'église fut obscure, c'est à-dire aveugle comme la femme ; tout à coup un signal est donné, on apporte de la lumière, c'est le symbole de la foi catholique dont l'éclat se répand dans le monde entier : or, en même temps que l'église s'illumine, s'éclairent aussi les yeux de l'heureuse femme. Avec quelle joie elle célèbre le Dieu des dieux en Sion qui par les mérites de sa miséricordieuse mère, guérit et sauve ceux qui espèrent en lui !

### 37. — L'air devenu serein sur la mer.

Des marins de Boulogne naviguaient sur l'Océan. Le ciel

mebat quam corde volvebat. Dumque matutinarum Laudes terminantur, ecclesie mystice mortuis luminaribus (1), — quod Judeorum significat perfidiam et cecitatem huc usque durantem — ad tempus cum ceca ceca fuit ecclesia ; signo vero dato et lumine relato, — fidem pretendenti catholicam, que jubar claritatis exerens ubique diffundit, — cum vidente ecclesia reaccensa mulieris sunt lumina, pre gaudio Deum deorum in Syon speculantis, qui meritis misericordis Domine sanat et salvat sperantes in se.

### 37. — De serenatione aeris in mari (II, XXXVII).

Bolonienses (2) per Oceanum remigantes acris inclementia

(1) C'est encore l'usage aujourd'hui, dans les offices dits des Ténèbres, les veilles des jeudi, vendredi et samedi de la semaine sainte, d'éteindre l'un après l'autre les cierges du chœur. Aujourd'hui matines et laudes se chantent dans l'après-midi et l'église reste encore éclairée des feux du jour, mais autrefois on chantait ces offices la nuit, comme on fait encore à Noël, et l'église restait quelques instants dans les ténèbres, d'où le nom de cet office.

(2) Les manuscrits B et C portent *Colonienses*, des gens de Cologne, ce qui est moins vraisemblable.

devint obscur, les vents déchainèrent leur tourbillon ; de la nue épaisse jaillissaient à chaque instant des éclairs accompagnés du fracas du tonnerre. Les vagues, violemment agitées, tantôt soulevaient le navire tantôt l'entraînaient dans leurs abîmes profonds. La mort était là, menaçante. Pour essayer de se fixer, ils jetèrent leurs ancres ; les câbles, quoique presque neufs, se rompirent à l'instant. Que dire de plus ? Dans leur détresse immense, en présence de la mort qui les fait trembler d'effroi, ils poussent des cris d'angoisse vers le ciel, ils s'efforcent d'apaiser la Divinité et de l'attendrir par leurs soupirs et par leurs larmes. Ils demandent à l'Agneau sans tache qui règne dans les siècles des siècles et qui brise les liens de la mort, de leur rendre cette vie qu'ils croient déjà perdue. A Celle qui est la vie des mortels, le salut des égarés, ils crient avec instance de les arracher au naufrage, de les conduire au port de la tranquillité ! « O Vierge, Étoile de la mer, qui brillez au-dessus des flots, de ces dangers mortels qui nous pressent, sauvez-nous, pauvres naufragés ! O Vierge, Mère ineffable, du sein de la tempête faites-nous revenir à la pleine force de la vie ! Vierge auguste, qui avez enfanté le Créateur de l'univers, soyez notre guide, soyez notre voie, et conduisez-nous au rivage désiré ! »

ventorum turbine mortem sibi timentes instare, presertim cum nubium densitates, tonitrua et choruscationes crebescerent, undarum nimietates nunc in altum nunc in profundum navem impellerent, ut possent sistere in mari jecerunt anchoras, quarum funes, licet satis recentes, incontinenti sunt rupti. Quid ulterius ? Dolore cordis altrinsecus tacti, timore mortis perterriti, clamorem extollunt ad sydera, placare celi numina nitentes, lacrimosa trahunt suspiria. Agnum sine macula per secula regnantem et mortis solventem vincula, vitam velut jam perditam reddere sibi posebant ; Vitam viventium, salutem errantium, a naufragio erui et ad portum tranquillitatis reduci flagitabant. O Virgo, maris stella, plane resplendens per equora, in hec mortis discrimina, naufragantes nos libera. Virgo Mater singularis, de profundo tempestatis concede nobis ad vite redire subsidia. Alma Virgo, que factorem mundi peperisti, esto nobis dux

Il leur restait encore une ancre. Ils la jettent à la mer, en faisant vœu d'en porter une semblable d'argent à l'église de la Bienheureuse Vierge de Rocamadour s'ils étaient sauvés, n'ayant pas d'autre moyen de salut. Mais aussitôt l'air devient serein, la rage des vents s'apaise, et le plus heureusement du monde ils arrivent au port. Ils partirent de là pour venir à l'église de Rocamadour accomplir leur vœu avec beaucoup d'humilité et de dévotion.

### 38. — Guérison d'un abbé de Cluny.

Le vénérable abbé de Cluny, Étienne (1), était atteint d'une maladie grave ; se voyant à toute extrémité, il mit ordre à ses affaires, et, soucieux de son salut, purifia son cœur par les sacrements et reçut le viatique, pour se rendre dans la demeure du Roi des cieux. Les religieux qui formaient la

et via, quo te ducente teneamus littora. Anchoram quoque solam ex omnibus residuam in profundum demittentes, voverunt argenteam ad ecclesiam Beatissime Virginis de Rochamador, si per eam quia nec aliter salvari mererentur, se delaturos. Continuo serenato aere, ventorum cessante rabie, illi ad portum pervenerunt cum omni prosperitate. Inde ad ecclesiam venerunt, et votum cum humili devotione reddiderunt.

### 38. — De abbatis Cluniacensis curatione (II, XXXVIII).

Stephanus (1), venerabilis Cluniacensium abbas, languore gravi languebat, ordinatisque temporalibus velut ad extrema perductus, salutis sue non immemor, accepto viatico, domum cordis purificaverat, celestis regis aditurus curiam. Fratres quoque

---

(1) Étienne, prieur de Montmirail, est nommé parmi les religieux de Cluny qui assistent en 1160 à la chartre par laquelle l'abbé Hugues reconnaît une donation de Mathieu de Lorraine. Hugues était encore abbé de Cluny en 1161. Étienne le remplaça vers la fin de cette même année. Il était mort en 1173. (Voir *Gallia*, IV, col. 1141. *Cartulaire de Cluny*, publié par M. Bruel, n<sup>os</sup> 4200 à 4244. Voir aussi note de la page 544.) A ce moment l'Ordre de Cluny possédait dans le diocèse de Cahors la plupart de nos abbayes, et indirectement Rocamadour, dépendance de Tulle qui relevait de Cluny depuis 1076. — M. Servois a publié le texte de ce miracle (*op. cit.*, p. 33).

plus saine partie du monastère étaient tout troublés de cette séparation, et comme leur père bien-aimé connaissait parfaitement tous ses fils ils lui demandaient très humblement de vouloir bien leur indiquer quel était celui qu'il pensait le plus apte au gouvernement d'une famille si importante. L'abbé leur disait qu'un tel choix ne dépendait pas de sa volonté, puisque, d'après les constitutions de l'Ordre, le Père abbé doit être élu par le suffrage des religieux. Cependant il leur promit de leur répondre sur cela et sur d'autres choses le lendemain, s'il était encore en vie.

Pendant cette nuit, bien que sa chair fût cruellement flagellée par la souffrance, il était recueilli en lui-même et cherchait Dieu au fond de son cœur; il invoquait aussi la Mère du Seigneur, plus douce, plus auguste, plus aimable qu'aucune autre vierge, celle qui est la gloire de l'humanité, la lumière des aveugles, le pied des infirmes, l'espérance des pécheurs, l'éternelle joie des anges; il l'invoquait comme médiatrice auprès de Celui qu'elle a porté dans son sein, notre Rédempteur Jésus, et la priait avec ferveur pour sa santé. Le Roi des rois aime les cœurs contrits et humiliés; le malade mérita d'être exaucé et guéri. Au matin, les frères arrivèrent pour entendre la réponse de l'abbé. Ils furent stupéfaits et crurent rêver quand ils le virent plus joyeux et

consilii sanioris ecclesie, pro patris decessu turbati, quis ad tantorum regimen post eum idoneus esset, eo quod qualitates noverat omnium, humillime requirebant. Abbas autem istud in suo non pendere arbitrio respondit, cum canonicè concordie electione substitui debeat pater. Attamen super his et ceteris, vita comite crastino se responsurum eis denuntiavit. Ipsa nocte, licet caro flagello Domini graviter flagellaretur, manens apud se, Deum deorum in cubili cordis speculabatur, et Domini Matrem, virginibus aliis mitiorem, altiore et meliorem, que laus est omnium, lux cecorum, pes lapsorum, spes reorum, indeficiens angelorum gaudium, mediaticum inter se et nobile onus suum Redemptorem nostrum desiderabat, et super sospitate corporis attentius orabat. Verum quia cor contritum et humiliatum Regi regum complacet, exaudiri et sanari meruit. Facto autem mane, fratres ecce responsum abbatis adsunt audi-

mieux portant que jamais. « Qu'on prépare, leur dit-il, un repas plus abondant que les autres jours, car aujourd'hui je veux manger, selon la règle, dans le réfectoire des frères. La Mère de Dieu, la Dame toujours vierge de Rocamadour, m'a obtenu de son Fils la santé, pour que je puisse corriger mes propres fautes et m'occuper aussi des manquements de mes subordonnés. »

Il ne voulut pas attendre pour témoigner sa reconnaissance; avec un grand nombre de ses religieux, il vint à l'église de la Reine douce comme le miel, rendre grâces et raconter le miracle de sa guérison.

### 39. -- Fer de flèche extrait du corps d'un blessé.

Hubert, de Pierrelatte (1) en Bourgogne (2), avait été blessé d'un coup de flèche à la poitrine, sous le sein droit; trois ans et demi il garda le fer dans son corps sans qu'aucun médecin pût l'extraire ni guérir la blessure. Mais son cœur était plein

turi. Sed abbas, solito hilarior et corpore sanior, unde mirati deliramentum putaverunt, dixit : « Paretur nobis mensa solito copiosior, quia regulariter hodie cum fratribus nostris epulabor. Enimvero Dei genitrix, perpetua Virgo de Rocamador, impetravit a Filio me salutem reddi, quatinus proprios corrigam reatus et subditorum impunitos non perferam excessus. » Nec mora, pro collato beneficio cum multis fratribus Imperatricis mellifluæ adiit ecclesiam, gratias redditurus et miraculum relaturus.

### 39. — De extracto ferro a corpore vulnerati (II, XXXIX).

Hubertus de Petralata (1), de Burgundia (2), sagitta vulneratus in pectore sub mamilla dextera, tribus annis et dimidio ferrum portavit in corpore. nec ab aliquo cyrurgicorum extrahi vel

---

(1) Pierrelatte, arrondissement de Montélimar. (Notice par M. l'abbé Vincent, 1856.)

(2) Il s'agit de l'ancienne Bourgogne, qui comprenait le Dauphiné. C'est ainsi que l'auteur mettra également Vienne et le Viennois en Bourgogne.



de confiance en Dieu, il aimait la précieuse perle de Rocamadour, il l'appelait sa dame, il attendait d'elle seule son salut. Il envoya d'abord à son église une image de cire, puis lui-même vint peu de temps après. Il demandait aux pèlerins de l'aider de leurs prières; ses soupirs et ses larmes attendrissaient même les étrangers, les inconnus. Cependant il ne put pas toucher la Dame de miséricorde au point d'obtenir immédiatement la santé. Il revint donc chez lui; mais plein de confiance dans la clémence du Seigneur et de sa Mère, la toute clémente, il fit appeler un de ses domestiques, homme rustique parfaitement inhabile pour ce qu'il allait lui demander, et lui commanda de faire ce que n'avaient pu faire les médecins, d'extraire de son corps le fer de flèche. Le bonhomme refusa, craignant de le tuer. Mais le chevalier, qui se sentait sûr de la guérison, lui dit à peu près ces paroles : « Ne crains pas de mettre la main sur moi, car, de révélation divine, j'ai la certitude que par ton ministère je recouvrerai la santé. » Le serviteur prend donc des pinces et, tout tremblant et frémissant, les introduit dans la blessure, les promène de çà et de là, car la chair était toute pourrie en dedans; sans le savoir il touche le fer de flèche;

sanari potuit. Erat tamen cor ejus fiduciam habens in Domino illam preciosam margaritam de Rochamador, Dominam sibi affore clamabat, hujus auxilium super omnium expetebat. Cerea quoque ymagine premissa, non multo post tenuit ecclesiam; votis poscentium se posebat adjuvari, suspiriis et lacrimis advenas movens et ignotos, non tamen pietatis Dominam sanitatis movit ad pietatem incontinenti. Reversusque ad propria, nec diffusus de Domini et ejus clementis Matris clementia, ascito de servientibus suis simplici, et ad hoc opus indocto et rudi, precepit ei quod non potuerant phisici ferrum a corpore trahere. Quo renuente, quia de morte ejus dubitante, miles. concepto curationis spiritu, sic clienti suo fertur intulisse : « Fiducialiter manum appone, quia divina revelatione non hesito me per ministerium tuum sanitatem consecuturum. » Cliens, accepto instrumento, tremens tamen et pavidus, introtulit vulneri, quod hac et illac volvendo (computruerat enim in intimis caro) nesciens quod tangeret teligit ferrum, desiderioque patientis quid-

le chevalier lui dit d'enlever tout ce qu'il y a dans la plaie. Le fer est retiré. On devine la joie de tous les assistants. Bientôt complètement guéri le chevalier fit faire une image d'argent portant fixée sur elle la flèche même dont il avait été blessé, et vint l'offrir à sa Libératrice en action de grâces de la guérison qu'il assurait lui devoir.

#### 40. — Chevalier qui recouvre la raison.

Raimond, chevalier de la région toulousaine, devenu fou, blasphémait contre le Seigneur, salut du monde, et sa glorieuse Mère. Il disait aussi qu'il avait renoncé à Dieu et promis, sur un papier signé de lui, entière fidélité au démon. Ceux qui connaissaient sa maladie, les gens de sa famille surtout, firent vœu de porter à Notre-Dame de Rocamadour une image de cire de son poids, et il recouvra la raison.

quid illud esset efferrī jubetur. Extraxit igitur ferrum cum omnium qui affuerant gaudio, et in brevi sanus ymaginem argenteam, cum sagitta qua infixus fuerat infixam, gratias Liberatrici sue redditurus, cujus obtentu asserebat se sibi redditum, attulit ad ecclesiam.

#### 40. — De milite qui sensum recepit (II, XL).

Raimundus, Tholosani pagi miles (1), amens et sui non compos, verba blasphemie dicebat in Deum, salutem omnium, et gloriosam ipsius Matrem, nec nominabat in ceteris verbis alloquentes, idem quod audierat iterando, satis prosequatur. Asserebat preterea se Deo renuntiasse et fidelitatem cum carta et atramento diabolo firmasse. Inde qui noverant eum molestari et sui potissimum pro eo Beatissime Dei Matri de Rochamador ipsius pondere ceream voverunt ymaginem, et sensum recepit.

---

(1) C'est très vague, comme un peu plus haut : *de Arvernica*, etc.

#### 41. — Jeune homme guéri d'une maladie de jambes.

Godefroi Hermann, fils du comte d'Altenburg, fut pris d'un grave mal de jambes qui le rendit si faible que, dans la fleur de sa pleine jeunesse, il ne pouvait pas sortir de sa chambre. Quand un membre souffre, en effet, tous les autres membres s'en ressentent, car le corps humain est bâti de telle façon qu'il est impossible qu'une partie soit atteinte sans que les autres n'en éprouvent quelque contre-coup. Godefroi était remarquable non-seulement par sa haute naissance, mais encore par le charme de sa conversation qui le faisait aimer de tous. On ne s'étonnera donc pas de la douleur des siens en sachant que les étrangers compatissaient à son mal. La médecine restait muette et incapable ; il n'existait pas de remède qui pût lui rendre la santé ; ses parents avaient perdu tout espoir, car la langueur qui dure trop est réputée incurable. Cependant, bien qu'il fût au fond de l'Allemagne,

#### 41. — De quodam juvene crurium languore depresso (II, XLI).

Godefridus Hertmanni, comitis de Veteri castro (1), filius, crurium languore depressus per annum, tanta debilitatus invalidudine, cum juvenis etas robore florere soleat, a conclavi non exibat. Cum enim patitur unum membrum, compatiuntur et cetera, quia membrorum compago ita compaginata est ut sine omnium lesione non solum ledatur. Nobilitas eum generis spectabilem exhibebat, sermo mellitus amabilem ; nec mirum si gravabantur sui, quando quidem afficiebantur et exteri. Phisica muta et inutilis jacebat, eo quod ad salutem egrotanti nullius remedii existeret ; a spe sanitatis exciderant sui, presertim cum languor diutinus incurabilis assereretur. Ille tamen, licet esset de Germanie (2) remotis partibus, de benignitate Beatissime Marie

---

(1) On voit plus bas que ce personnage était de l'Allemagne. Mais il y a de nombreux endroits qui peuvent se traduire par *de Veteri castro* ; et les noms d'*Altenburg* ne manquent pas en Allemagne ; lequel choisir ? Les données nous font défaut.

(2) On trouve dans un acte du XIII<sup>e</sup> siècle, la vente à Gérard de Malemort par les moines de Tulle, pour se libérer de leurs dettes, de leurs droits, présents et à venir, « *et quoquo modo fierent capelle et eccle-*

il avait entendu parler de la bonté de Notre-Dame de Rocamadour, de l'abondance de ses grâces surtout à l'égard des malades; il y avait cru et avait conçu l'espoir de la guérison. Il promit de se rendre, lui aussi, au sanctuaire de la Bienheureuse Vierge, et de lui payer pour sa santé recouvrée un triple cens annuel. Il obtint en effet ce qu'il avait si longtemps désiré.

Aussi les bouches éclatent en actions de grâces envers la Vierge bénie! Quelle joie! la terre applaudit, le monde tressaille d'allégresse, car Celle qui est le salut des malades, le remède des pauvres infirmes, opère des prodiges quand elle veut, où elle veut, autant qu'elle veut, et dans sa magnifique largesse accorde infiniment plus qu'on ne mérite.

#### 42. — Autre chevalier guéri d'une blessure mortelle.

Anselme, chevalier italien, de la région d'Ivrée (1), fut atteint au-dessous du nombril, d'une flèche qui ressortit par derrière. Se sentant blessé à mort, il régla toutes ses affaires et

de Rochamador, de *multiplici ejus largitione et sanitatum repARATIONE credulus audierat, quare spem salutis conceperat. Promisit quoque limina domus Beatissime se trituum et trecensum annualem pro salute redditurum, et quod diu desideraverat adeptus est. In laude summe Virginis ora laxantur, suis tripudiantibus, plaudit terra, resultat mundus, quia Salus languentium, medicina mortalium, quando et ubi et quantum vult operatur, larga munificentia erogans ultra debita.*

#### 42. — De altero milite sanato a vulnere letali (II, XLII).

Anselmus, miles italicus, pagi Yporogiensis (1), inter puberem et umbilicum fuit sagittatus : sagitta per dorsi spinam transiit. Qui sentiens se letaliter saucium, ordinatis rebus et testamento

---

*suis Rupis Amatoris, in Hispania, THEUTONIA...* ». Peut-être faut-il voir là une allusion au *triple cens annuel* voué à Notre-Dame de Rocamadour par le seigneur de *Veteri castro*.

(1) Ivrée (*Eporedia, Yporegium*), ville du Piémont (prov. de Turin).

fit son testament comme s'il allait mourir tout de suite, puis tournant vers le ciel ses yeux et son cœur il s'adressa, à peu près dans ces termes, au Seigneur maître du monde : « O divin Rédempteur, ne méprisez pas l'œuvre de vos mains, mais faites éclater en moi un prodige de votre bonté selon l'étendue de votre miséricorde. Je sais et je confesse que vos jugements sont justes, que vous ne pouvez pas vous tromper, car vous êtes la sagesse; que l'on ne peut ni vous séduire, car vous êtes juste; ni vous vaincre, car vous êtes tout-puissant; ni vous échapper, car vous êtes présent partout. Que me reste-t-il donc sinon de me réfugier vers vous. Je fuis votre colère, j'ai recours à votre miséricorde; je ne désire pas que vous entriez en jugement avec moi, mais que vous ayez pitié de moi; je ne veux pas vous demander une grâce insignifiante, car il convient peu à qui est grand de donner peu; mais, Seigneur, en vous demandant une grâce importante, je ne m'appuie pas sur mes faibles mérites, c'est sur votre seule miséricorde que je compte; ce que je peux avoir pour le présent sera bientôt fini, si vous ne venez à mon secours. O femme bénie entre toutes les femmes, qui rendez la vie aux pauvres mortels, Étoile de la mer, Vierge

sicuti moriturus incontinenti, mentem et oculos levans ad sydera, Dominatorem terre vocibus his vel similibus fertur interpellasse : « Redemptor omnium, ne spreveris me facturam manuum tuarum, set fac mecum signum in bono (1) juxta misericordie tue multitudinem. Scio et confiteor quia juste judicando nec falli potes quia sapiens es, nec corrumpi quia justus es, nec vinci quia omnipotens, nec declinari quia ubique presens. Quod ergo solum restat de me fugio ad te, fugio iram, fugio ad misericordiam; non peto ut mecum judiceris set ut mei miserearis; nolo parva querere quia magnum non decet parva dare; nequaquam, Domine, magna postulans, de meritis meis confido, set tuam magnificentiam honoro. Miserere mei, me ipsum reddendo mihi. Etenim ea que de me sunt in presenti si non subveneris finem habent in brevi. Benedicta in mulieribus, vitam reddens mortalibus, Stella maris et Virgo virginum,

---

(1) Sic; *Psalm.*, LXXXV, 17.

des vierges qui avez enfanté le Maître des cieux, ô vous que la Judée nous a donnée comme l'épine produit la rose, soyez propice à mes prières. O porte close, ô fontaine des jardins, coffret précieux rempli de parfums, gloire des vierges, médiatrice des hommes, Mère du salut, soyez, je vous en conjure, propice aux vœux du malheureux qui vous supplie, assistez-le de toute l'étendue de votre bonté. Si vous le voulez bien, je serai à l'instant et sans douleur délivré de mon mal. Et non-seulement vous serez glorifiée par moi pour ce miracle, mais dans le monde entier tous les hommes exalteront vos grandeurs. »

La flèche put être extraite complètement, et le chevalier aussitôt guéri vint à notre église pour remercier et louer sa bienfaitrice (1).

#### 43. — Incendie éteint par la sainte Vierge.

En punition des péchés des hommes, un violent incendie dévorait les maisons de la ville de Saint-Geniès (2), en

que Dominum peperisti celestium, et sicut rosam producit spina, sic te nobis produxit Judea, precibus meis adsis propitia. Porta clausa, fons hortorum, cella custos unguentorum, cella pigmentaria, adsis, decus virginum, mediatrix hominum, salutis puerpera, adsis, inquam, poscentis voto parata, adsis in munificentia, adsis in benignitatis prerogativa. Si enim me decreveris sanare, continuo et sine dolore liberabor a letali peste. Non solum de salute mea per me laudaberis, set ubique terrarum ab universis generaliter magnificaberis. »

Extractaque sagitta plenarie, cito sanatus, venit ad ecclesiam, gratias et laudes redditurus (1).

#### 43. — De igne extincto meritis Virginis (II, XLIII).

Rutensi *(sic)* pago, exigentibus hominum peccatis, domus oppidi Sancti Genesisii (2) cremabantur, nec arte nec viribus igni

---

(1) Rocamadour n'est pas nommé, mais à la fin le miraculé vient *ad ecclesiam* : il ne peut y avoir aucun doute.

(2) Saint-Geniès-d'Olt, arrondissement d'Espalion (Aveyron).

Rouergue ; ni l'adresse ni la force ne pouvaient en arrêter les progrès, que favorisait le vent ; le temps était fort sec, les maisons très rapprochées l'une de l'autre, aliment favorable pour les flammes. Les habitants invoquent avec larmes Notre-Dame de Rocamadour ; leurs cris pénètrent le ciel. La colère du Seigneur, quand elle frappe pour corriger, ne veut pas tout exterminer, elle se tourna en rosée de miséricorde. Le vent, dont la violence avait étendu l'incendie, tombe tout à coup par l'intervention de la glorieuse Mère de Dieu et la catastrophe prend fin. Les édifices qui semblaient déjà crouler restent debout quand le feu s'arrête. La douleur des habitants se change en hymnes de louanges, car tout ce qui allait périr la Reine de miséricorde l'avait sauvé par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne, Dieu trine et un, dans les siècles éternels. Amen.

#### **44. — Comment la Mère du Seigneur garde fidèlement un dépôt.**

Pierre, citoyen de la ville de Tours, s'en allait en pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour et à Saint-Jacques (1).

*poterat resisti, quia ventus erat eis contrarius. Tempus autem siccum et densitas domuum erant incendii nutrimentum. Clamore lacrimantium Beatam Mariam de Rochamadour simul invocantium celum penetratur et ira corripientis Domini non in furore omnia exterminantis, conversa est in rorem refrigerii. Ventus namque, cujus flatu ignis creverat in immensum, retroactus gloriose Dei genitricis interventu, sevire destitit et contraria in prosperum cedunt. Que modo diruebantur, igne cadente, persistunt edificia, et dolor lamentantium in organum laudis mutatus est ; incontinenti peritura conservante Domina, super omnes propitia, per Filium suum Dominum Nostrum Jesum Christum, qui trinus et unus, per immortalia secula vivit et regnat Deus. Amen.*

#### **44. — De fidei custodia Matris Domini (II, XLIV).**

Petrum, Turonice sedis civem, et Beate Marie de Rochamadour et S. Jacobi limina adeuntem (1), raptos spoliis et pecunia

---

(1) Voir un autre pèlerin de Saint-Jacques arrêté par des voleurs I, 5). — L'abbé de Tulle, pèlerin de Saint-Jacques, I, 36.

Des bandits le poursuivaient pour lui dérober tout son argent. N'ayant personne à qui se confier et nulle place dans aucune auberge, il mit tout son espoir dans la prière, puis il cacha dans le sable du chemin dix écus d'or qu'il portait sur lui, sa seule fortune, et foula le sol au-dessus de la cachette. La bienheureuse Vierge le délivra de la poursuite de ses ennemis, il accomplit fidèlement et avec dévotion son pèlerinage. A son retour, il regarde à la place qu'il avait soigneusement marquée, il ne trouve pas ses écus. Tant de personnes et tant de bêtes avaient passé par là, foulant et remuant le sol comme il arrive sur tous les chemins, que son argent, avec la permission de Dieu, avait disparu. Tout troublé, le malheureux lève les yeux vers le ciel : « O Bienheureuse Vierge, n'avais-je pas mis mon bien sous votre protection ? Pour d'autres, vous gardez fidèlement ce qu'ils vous confient et vous tenez vos promesses ; vous leur donnez sans mesure, vous leur accordez plus qu'il ne leur est dû. Et pour moi, qu'arrive-t-il ? Serez-vous inclémente, quant aux autres vous êtes douce entre les douces ? Vous donnez d'ordinaire à ceux qui n'ont pas ; vous n'enlevez pas à ceux qui ont déjà quelque chose. Je me fatiguais à votre service ;

nudare temptaverunt. Ipse autem tutorem nullum habens hominum, spem suam accendit ad exorandum et decem aureos quos tantum habebat sub pedibus calcans, cum non esset ei locus in deverserio (1), in semita abscondit sabulo. Meritis quoque Beatissime Virginis ereptus ab inimicis, fideliter et devote peregrinationem suam peregit, rediens que ad locum quem sagaciter notaverat sua non invenit. Triverant enim, sicut multociens solet teri semita, tam homines quam jumenta, et in partem Deo tutore cesserat pecunia. At ille turbatus et suspiciens ad alta : « Numquid non, inquit, Virgo Beata, sub tua tutela dimisi mea ? Numquid alii te sentiant fidelem in commissis, certam in promissis, cum in dando mensura non tenearis, set plus erogas quam debeas ? Quid ergo mihi accidit ? Mihi numquid inclementior cum ceteris appareas mitibus mitior ? Soles dare qui non habent, nec auferre consuevisti qui habent. Tuo desudabam ser-

---

(1) Etrange application du texte évangélique (Luc, II, 7).



sera-ce ma récompense de vous voir retenir mon bien ? On n'exige rien de celui à qui on n'a rien confié ; mais c'est sous votre sauvegarde que j'avais laissé mon argent sur la voie publique. Rendez-moi le dépôt que je vous ai confié, sans autre témoin que vous-même ».

Tout en priant ainsi il tournait ses yeux autour de lui, et voilà qu'il vit son argent près du chemin. Il le prit avec grande joie et vint dans l'église de Rocamadour rendre grâces à la fidèle dépositaire.

#### 45. — Blessure fermée et guérie.

Guillaume Bérenger (1), de Montpellier, fut blessé au ventre d'un coup de couteau. En retirant l'arme, les entrailles passèrent par l'orifice. Confiant dans la bonté divine, il donna à la Bienheureuse Mère de Dieu le soin de sa blessure mortelle et décida de ne prendre aucun remède, excepté les remèdes du ciel. Et de fait, nous a-t-il raconté lui-même (3), ne sachant comment assez admirer la douceur de

vitio, et hoc ut mea retineas donabar premio? Cui nihil committitur quid ab eo exigetur? Set sub tui custodia mea in publica reliqui via. Redde ergo depositum quod sub testimonio tui solus commisi tibi soli ».

Dum hec talia peroraret et orbem luminum circumvolveret, secus viam sua vidit, que cum gaudio recipiens in ecclesia fidelis Custodis gratias reddidit.

#### 45. — De restricta et curata vulnerum lesura (II, XLV).

Guillelmus Berengarii (1), Montispessulani, cultro percussus fuit juxta ventris umbilicum, in cujus extractione secuta sunt etiam viscera. Ille vero non diffusus de Domini clementia vulnus letiferum Beate Dei genitrici tuendum (2) commisit. Proposuit nichilominus non sibi adhibiturum medicinam nisi tantum celestem atque divinam. Et, ut *nobis* retulit (3), dulcedinem dulcis

---

(1) Voir II, 31, Guillaume Ulrich, de Montpellier, et note.

(2) Var. man. A : Beate Marie commisit.

(3) On voit ici en scène le narrateur recevant le récit du miracle.

l'aimable et douce Souveraine, il n'éprouva ni douleur dans sa blessure, ni fatigue dans les soins de la plaie pendant que les entrailles étaient remises en place et que la blessure se refermait. Ainsi guéri, il se trouva avec sa force d'autrefois, peut-être encore plus grande ; il vint montrer en témoignage sa cicatrice et fit connaître le miracle à ceux qui se trouvaient dans l'église de Rocamadour.

#### 46. — Guérison d'un perclus.

Raimond, de Couserans (1), ayant dès l'enfance les jambes contractées, perdit toute la force de son corps ; il était si maigre, ses membres étaient si grêles, n'ayant absolument que la peau sur les os, qu'il n'offrait guère que l'apparence d'un homme. Ses parents faisaient pour lui de continuelles prières dans le temple du Seigneur ; et quand ils assistaient aux offices divins ils sollicitaient avec instance les suffrages des saints, et leurs prières étaient des plus ferventes. Ils n'oubliaient pas d'invoquer la gloire incomparable des Vier-

et amabilis Domine non satis admirans, nec in vulnere dolorem nec in cura laborem sustinuit. Sicque restricta viscerum lesura, et in brevi clauso vulnere, cum robore pristino vel etiam majori quam prius habuerit, cicatricem proferens, innotuit his qui apud Rochamadour erant in ecclesia.

#### 46. — De contracto sanato (II, XLVI).

Remindus, Conseranensis (1), a puero contractus, totius corporis perdidit valorem, attenuatus, macie affectus, adeo exiles habebat artus quod consolidatio membrorum, obducta cute, tantum humanam representabat effigiem. Parentes ejus in Domini ecclesia pro eo crebro fundebant preces, et dum celebrabantur divina, sanctorum expetebant suffragia, sedulo devote prestabant orationi. Summum Decus virginum, illud Sydus (2)

---

(1) Du diocèse du Couserans ou (Saint-Lizier), aujourd'hui département de l'Ariège.

(2) Var. man. A : *decus*.

ges, l'astre resplendissant de Rocamadour et lui demandaient de guérir leur malheureux fils. Ils firent faire des cierges de la longueur et de la grosseur de ses jambes pour les offrir à la bienheureuse Marie. Celle qui nous obtient le pardon et qui guérit les malades regarda leur dévotion d'un œil favorable, et sans aucun retard rendit la santé au jeune homme.

#### 47. — Autre malade guéri.

Dans la même maison que le pauvre perclus, il y avait en même temps un homme du nom de Pierre, atteint d'une langueur très grave. Sur le point de quitter son corps mortel, déjà froid et roide, il fut déposé de son lit sur la terre (1). Autour de lui se tiennent, comme pour les funérailles, les membres de sa famille en pleurs. Mais, réflexion faite, avant qu'il rende le dernier soupir, ils font faire en toute hâte un cierge de sa mesure pour l'envoyer à l'église de la Bienheureuse Vierge. La foi, qui sans les œuvres est une foi morte, produit des résultats merveilleux quand les

eximium de Rochamadour non pretermittentes, miseriam filii precabantur relevari. Fecerunt preterea ad tibiariam ejus longum et grossum candelas Beate Marie presentandas. Respexit autem ad eorum devotionem Indultrix venie, sanitatum reparatrix, nec ejus ulterius distulit sanitatem.

#### 47. — De alio infirmo sanato (II, XLVII).

Eodem tempore, in eadem domo qua jacebat contractus, languabat etiam Petrus languore gravissimo, exuturusque mortalitatis hominem, frigidus et jam rigidus de lecto ad terram depositus est (1). Flentibusque suis et circa funus sedentibus, inito consilio utili, priusquam expiraret, ad mensuram sui acceleraverunt candelam fieri deferendam ecclesie Beate Virginis. Verum quia fides operatur cum operibus, que sine operibus mortua est (2), constantiam orationis et frequentiam devo-

---

(1) Voir les miracles I, 2 et 37.

(2) Sans doute d'après *Jac.*, II, 20 et 26.

œuvres l'accompagnent, et la Vierge jette de favorables regards sur ceux qui prient avec persévérance et beaucoup de dévotion. Aussi le malheureux, qui déjà parassait sur le point de mourir, se leva immédiatement, tout à fait guéri.

**48. — Femme sourde guérie.**

Il y avait également dans la même maison une femme sourde qui était témoin de tous ces prodiges de guérison. Comme elle avait, elle aussi, besoin du secours d'en haut, elle pria et recouvra le sens de l'ouïe.

**49. — L'homme tombé d'un arbre.**

Amiel, des environs de Toulouse, était monté sur un noyer pour abattre les noix. Avec une gaule il frappait les plus hautes branches et les fruits tombaient à terre. Tout à coup, par son imprudence, le pied lui manqua. L'arbre était haut de plus de 60 pieds. Craignant de s'écraser dans cette horrible chute il invoquait dans son cœur la Reine des reines dont sa bouche pouvait à peine prononcer le nom. Il tomba

tionis Virgo attendit humilis, et qui jam videbatur moriturus, incontinenti surrexit sanus.

**48. — De femina surda (II, XLVIII).**

Erat etiam in domo eadem mulier surda que, curationum videns genera, quia et ipsa indigebat ope divina, oravit et auditum recepit.

**49. — De quodam ruente ab arbore (II, XLIX).**

Amelius Tholosanus, a nuce nuces depositurus, in cacumine arboris circumagebat se ut fructum redderet, cum virga quatiens nucem. Incautus quoque labens casum timuit, quia 60 cubitorum et amplius erat arbor, et Dominam dominarum in mente volvebat, quam voce sonare vix poterat; sic et cum ingenti

avec un grand fracas, mais il ne fut blessé dans aucun de ses membres, si ce n'est à une main où il éprouva une douleur d'ailleurs bientôt passée. Ainsi protégé, le corps sain et sauf, le cœur joyeux, il aurait dû rendre grâces à sa Bienfaitrice. Il l'oublia complètement et pour son malheur.

En effet, quelque temps plus tard, il venait à un moulin, chargé d'un sac de blé. Comme il allait entrer, sans doute poussé par le démon, il roule dans l'eau. Il se fût certainement noyé si on ne l'eût promptement retiré. Alors il revint à lui et comprit la méchanceté du démon tentateur. Le démon en effet, irrité contre les bons, essaie par la persuasion, par des conseils, de les faire tomber, pour en faire des compagnons de son abaissement, pour les faire participer à ses iniquités. Chaque jour il tente leur chair, la chair fait impression sur l'esprit, et qui consent à la pensée impie passe vite à l'action mauvaise. Ainsi la chair se prépare une place dans le feu qui ne s'éteint jamais. Notre jeune homme, craignant une troisième attaque du démon dont par deux fois il avait éprouvé la malice, ne tarda plus à venir à l'église (de Rocamadour) pour rendre grâces. Car c'est par les mérites de Notre-Dame qu'il avait pu, il le savait bien, échapper deux fois aux attaques du malin esprit,

*ruens impetu, membris illesus in omnibus, unam tamen manum doluit, cujus in brevi sopito dolore, integer corpore, alacer mente, Liberatrici sue gratias reddere distulit, et hoc ad sui perniciem. Elapso namque aliquanto tempore, bajulus annone venit ad molendinum, in cujus introitu demonis impulsu volvitur in aquam, nec naufragium evitasset nisi continuo extractus. Tunc quidem in se reversus liquide perpendit versuti temptatoris versutias, — qui de stantibus dolens suadet, hortatur, et de quibus permittitur ad casum impingit, volens eos habere socios sui erroris, et participes sue iniquitatis; cotidie suadet carni et caro spiritui et per impietatis consensum transitur ad opus nefarium. Inde caro comparat sibi combustionem, ignem qui non moritur. — Juvenis vero, timens tertium impulsum demonis cujus senserat binarium, ulterius ad ecclesiam non distulit venire et gratias referre. Ipsius etenim meritis et beneficio ab incursu demonum bifario manifeste se noverat evasisse, prestante et*

par la permission et le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel, avec le Père et l'Esprit, est un seul Dieu, ayant même essence, même puissance, même gloire et même domination dans les siècles des siècles. Amen.

CY FINIT LA SECONDE PARTIE DES MIRACLES DE NOTRE-DAME  
DE ROCAMADOUR

cooperante Domino Nostro Jesu Christo qui cum Patre et Spiritu  
Sancto una est divinitas, essentia et potestas, decus et imperium,  
per immortalia secula seculorum. Amen.

EXPLICIT PARS SECUNDA MIRACULORUM DOMINE NOSTRE DE RUPE  
AMATORIS

---

## TROISIÈME PARTIE

---

CI COMMENCE LE PROLOGUE DE LA TROISIÈME PARTIE

*Nous avons eu à cœur de mettre en lumière ce que nous jugions digne d'être connu, pour que Dieu en soit glorifié, pour que l'on soit porté à aimer davantage sa glorieuse Mère, notre puissante Reine et Dame, et aussi pour que le prochain en soit édifié. Afin d'assurer la connaissance de ces faits jusque dans la postérité, il faut nécessairement les mettre par écrit. Le Créateur de toutes choses a daigné tout réparer pour la gloire de son saint nom ; nous qu'il a fabriqués de ses mains, nous chair tirée de la boue, dédaignerons-nous d'obéir à sa divine volonté et à ses commandements ? Sans lui nous ne sommes rien ; avec lui et en lui nous pouvons beaucoup ; attachons-nous donc à la tour de la force, à la source de la sagesse, à la plénitude de tous les biens. Nous sommes déprimés par ce corps terrestre qui nous est un poids plutôt qu'un secours, et si nous ne pou-*

## PARS TERTIA

---

INCIPIIT PROLOGUS TERTIIE PARTIS

*Opere pretium duximus in lucem adducere quod negligenter et sub silentio non decrevimus preterire, unde Deus laudetur et ardentius ametur, gloriosa nichilominus ejus Genitrix Domina et prepotens Regina nostra honoretur, et proximus edificetur ; ut duret in evum apicibus commendandum est litterarum. Quod enim factor omnium ad laudem et gloriam nominis sui reparare dignatus est, nos ejus plasmatio et lutea caro dedignabimur obsecundare divine voluntati vel imperio ; cum sine ipso nichil et cum ipso et in ipso possimus plurimum, quare non adheremus turri fortitudinis, sapientie fonti, omnium bonorum plenitudini ? Quia terrena inhabitatione, que ponderis est et non subsidii, deprimimur, ut*

*vons pas fixer de nos pauvres yeux le soleil étincelant, du moins sachons nous plaire à ses œuvres moins éclatantes, et avec son secours continuons le travail que nous avons commencé.*

(Ci finit le prologue).

*lippos oculos solis radiis infigere nequeamus, saltem invisibilibus ejus operibus delectati immoremur et cum ejus adjutorio ceplum opus prosequamur.*

(Explicit prologus).

---



## Chapitres de la troisième Partie

---

1. Extraordinaire navigation.
2. Adolescent guéri.
3. Guérison d'un hydropique.
4. Barbares écrasés par la chute d'un mur.
5. Dépôt d'argent confié à Notre-Dame.
6. Bœufs rendus à leur maître.
7. Puntion d'un voleur.
8. Autres voleurs frappés de folie.
9. Guérison d'un épervier.
10. Négociant guéri.
11. Chevalier perclus qui avait blasphémé contre l'église de Rocamadour.
12. Préservation d'un moulin.
13. Guérison d'un épileptique.
14. Chevalier atteint de nouveau d'une fistule pour n'avoir pas accompli son vœu.
15. Maison préservée du feu.

## Capitula tertie Partis

---

- I. De mirabili navigatione navigantium.
- II. De quodam adolescente sanato.
- III. De quodam ab ydropisi curato.
- IV. De barbaris casu muri interfectis.
- V. De pecunie Domine nostre commissa.
- VI. De bobus domino suo restitutis.
- VII. De fure punito.
- VIII. De aliis latronibus amentia multatis.
- IX. De accipitro curato.
- X. De negotiatore sanato.
- XI. De milite contracto, qui blasphemaverat de ecclesia Rupis Amatoris.
- XII. De molendino manente illeso.
- XIII. De homine epileptico sanato.
- XIV. De milite voti reo iterata fistula multato.
- XV. De domo non combusta.

16. Autres maisons également préservées.
17. Un homme sauvé des eaux.
18. Prisonnier délivré de ses fers au jour de l'Annonciation.
19. D'une femme qui avait travaillé le samedi soir.
20. Guérison d'un infirme.
21. Guérison d'une paralytique.
22. Chevalier miraculeusement délivré de prison.
23. Le même de nouveau emprisonné avec un autre; délivrance de tous les deux.
24. Femme sauvée du bûcher.

CY FINISSENT LES CHAPITRES DE LA TROISIÈME PARTIE

- XVI. Item de aliis domibus non exustis.
- XVII. De homine a submersione liberato.
- XVIII. De quodam soluto a vinculis die Annuntiationis.
- XIX. De muliere sabbato ad vesperum operante.
- XX. De quodam infirmo sanato.
- XXI. De paralitico sanato.
- XXII. De armigero mirabiliter evadente de carcere.
- XXIII. De eodem et alio iterum incarceratis et iterum solutis.
- XXIV. De muliere ab incendio liberata.

EXPLICIUNT CAPITULA TERTIE PARTIS

---

## 1. — Extraordinaire navigation (1).



Miniature du Ms .A.

Au temps de la guerre entre le roi d'Aragon et Raymond, comte de Toulouse, le prêtre Raimond, moine de Psalmodie (2), au diocèse de Nîmes, amenait par mer un chargement de blé pour ravitailler les habitants de Montpellier. Dieu le permettant ainsi, le ciel se couvre d'une nuée épaisse, le soleil dérobe sa lumière, les ténèbres environnent le navire ; le vent se lève et soufflant en tempête menace nos pauvres gens du naufrage. Il n'y avait aucune espérance de salut. Les vagues étaient tantôt soulevées si haut qu'elles semblaient toucher le ciel, tantôt si profondément creusées qu'on croyait pénétrer dans les abîmes. Les navigateurs tendent leurs mains en haut pour la prière et d'une voix pleine de soupirs et de sanglots ils invoquent à grands cris l'Étoile de la mer, Notre-Dame de Rocamadour, implorant sa miséricorde. Tout à coup, sous

(1) Ce miracle est dans Vincent de Beauvais. Dominici le donne également, mais d'après une vieille compilation des choses les plus mémorables arrivées depuis Charlemagne. Toute la partie qu'on pourrait appeler oratoire manque dans leur texte, et même certains fragments du récit dans Vincent de Beauvais.

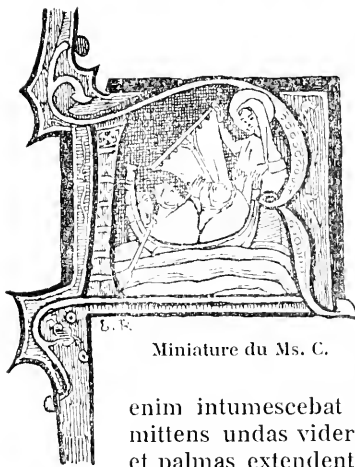
(2) Psalmodie, abbaye du diocèse de Nîmes (*Gallia*, VI, 471), aujourd'hui commune d'Aigues-Mortes, arrondissement de Nîmes.

leurs pieds le navire se derobe et descend au fond de la mer. Pour eux réunis ensemble, l'un à l'autre attachés, ils restent suspendus dans l'eau, ballottés par les flots qui les frappent; le froid glacial et la terreur qui les étreint serrent leur gorge qui ne peut proférer un son, et leur cœur qui sent la mort tout proche est en proie à la crainte la plus vive. Que dire de plus? ils tiennent leur bouche fermée pour que l'eau

II

INCIPIT PARS TERTIA

1. — De mirabili navigatione navigantium (III, 1).



Miniature du Ms. C.

Raimundus, presbiter et monachus Salmodiensis, episcopi(a) vero Nemausensis(2) et Raimundi Tolosani comitis, ad alimentum Montis pessulanensium per mare frumentum ducere conabatur. Permissu vero deifico, celum nube tegitur, obscurato sole tenebre contegunt navigantes; ventus cum tempestate obortus intentabat naufragium nec ullum evadendi imminebat subterfugium. Fluctus enim intumescere ut putaretur celum inficere, modo submittens undas videretur abyssum subintrare. Orantibus illis et palmas extendentibus ad alta, stellam maris, Dominam de

(a) Var. du man. C. : *imperii*.

(1) Il s'agit de la guerre entre Alfonse, roi d'Aragon et comte de Barcelone, avec le comte de Toulouse Raymond V, au sujet de l'héritage de Raymond-Bérenger, comte de Provence, mort en 1166. Cette guerre, commencée en 1166, eut des complications considérables à cause des divers seigneurs qui prirent fait et cause pour les deux belligérants. Le théâtre des événements s'étendit jusque dans le Rouergue et dans le Dauphiné. Je ne peux que renvoyer ici à l'*Histoire du Languedoc*, dern. édit., tome IV, p. 181, n. XXXVII, n. 10, p. 183, et t. VI, p. 21 et s. Cf. les miracles I, 14, III, 15, 16, 17.

(2) Dans le manuscrit C il manque les mots : *tempore belli regis Aragonensis*. Le man. A porte : *Arroganensis*.

ne puisse pénétrer : ils respirent à peine, car ils sont enfoncés souvent plus haut que le cou.

Consolez ces pauvres gens et ranimez-les, ô puissance du Père Éternel, par qui sont punis les péchés des hommes, afin que par votre force ils puissent résister à la puissance des flots; et vous, ô sagesse du Fils qui refaites ce que l'ignorance a perdu, et vous aussi, ô bonté de l'Esprit saint, ranimez leur courage pour que le désespoir ne s'empare pas de leur âme. O Vierge toute bonne, si douce et si miséricordieuse, vous le voyez, la mort n'est pas douteuse; on ne vous demande pas les biens perdus (?), mais ces pauvres malheureux, affligés dans leur corps et dans leur esprit, si vous ne venez à leur secours, ils sont la proie des vagues qui les environnent. La mort est là, menaçante, mort très amère, parce qu'elle n'est pas volontairement acceptée mais subie par force, mort à laquelle la confession n'a pas préparé,

Rochamador singultibus et suspiriis, vocibus, immo clamoribus pariter inculcabant, omnes misericordiam intonabant. Nec mora; navis a pedibus eorum elapsa, maris tenuit interiora, ipsique, sibi adherentes in modum globi, in mediis perstiterunt undis. Tunc quidem tunc (*sic*) fluctuantes, reverberantium fluctibus undarum attoniti, pre fulgore gelido et timore nimio fauces eorum raucesecebant, cordis penetralia jam quodam modo presagium mortis tenentia trepidabant. Quid plura? naturales meatus, ne subintraret unda tenuis, pro posse stringebant, ora non relaxabant, eo quod viventes collotenus set altius seviens texerat eos fluctus.

Consoletur igitur eos et relevet potentia Patris qua peccata puniuntur, ut fortitudine vigeat contra fluctuum immanitatem (1); consoletur sapientia Filii qui reficit quod per ignorantiam deficit; consoletur etiam et assit benignitas Spiritus Sancti ne, quod absit, subintret desperatio! O Virgo benigna, mitis in misericordia, de substantia corporum agitur, de morte non ambigitur, census perditioni traditus reposeitur, set nisi naufragantes toto contribulatos spiritu et corpore relevaveris, undarum discrimen inundantium jam sentient. Ecce mors instat, et mors amara, quia non spontanea set subita, mors non purgata confessione,

---

(1) Var. Ms. A : *in fortitudine contra fluctuum vigeant immanitatem.*

pour laquelle le saint viatique n'a pas fortifié ; mort imprévue. Oui, la mort est là, la mort qui n'épargne personne mais qui touche ces pauvres gens de façon encore plus terrible. O Mère du Verbe, ô Fille du Père Éternel, ô joie du monde, commandez à votre Fils, priez votre Père pour qu'ils les conduisent aux rivages du repos désiré. O Vierge, salut des humbles, lis de pureté, donnez-leur votre secours. Exaucez leurs prières, éloignez la mort qui s'apprête à les dévorer (?). Le flot de la mer grossit autour d'eux ; privés de barque leur crainte augmente ; si vous tardez à les secourir, voyez, ils ne peuvent éviter le naufrage.

La Vierge glorieuse, digne d'être partout célébrée, fit en leur faveur un miracle tout à fait nouveau, vraiment inouï. Du fond des abîmes elle ramena le navire sous leurs pieds. Il était plein d'eau toutefois, mais il vogua tranquillement vers le rivage sans le secours d'aucune rame. Cependant avant d'atteindre le port, soit à cause de la tempête glaciale, soit à cause de l'eau qui les avait pénétrés, ils étaient tout à fait roidis par le froid et perclus de tous leurs membres. Mais ils prièrent pour obtenir d'être réchauffés ; ils prièrent

mors viatico non premunita, mors inopinata, mors instat ; mors nulli mortalium parcens, set istos gravius plectens. Mater Patris (1) et Patris Filia, mundi totius letitia, jube Natum, Patrem ora, ut hos ducat ad optata securitatis littora. Virgo, salus humilium et castitatis liliun, istis prebe subsidium. Hos exaudi te clamantes, mortem tollens fac oriantes (2). Fluctus maris intumescit, nave carens metus crescit, si differas auxilium, en incurrunt naufragium (3).

Virgo celebris, et per omnia laudabilis, novum et quale non audieramus, novavit miraculum ; nam navem ab imo reductam sub pedibus eorum restituit, plenam tamen aqua ad littus et sine remige tranquille perduxit. Verumptamen priusquam portum tenerent nimio frigore rigidi totis artubus immobiles, tum hymnis caumate tum maris uditate, oraverunt ut califieri mere-

---

(1) (*Sic*). Sans doute erreur du scribe, pour *Verbi* ou *Nati*.

(2) (*Sic*). Le manuscrit A porte *vorantes* ; j'ai supposé *vorantem*.

(3) Remarquer le rythme et les rimes de ces dernières lignes, peut-être empruntées à quelque trope ou hymne.

et ils furent encore exaucés L'Esprit saint les remplit d'une chaleur plus forte que celle d'un feu matériel ; ils se sentirent tout brûlants au dedans et au dehors. La renommée d'un tel miracle se répand dans toute la région ; on glorifie les grandes œuvres du Seigneur, proportionnées à toutes ses volontés, et l'on exalte la lumière merveilleuse de Rocamadour qui, posée sur un haut candélabre, épand ses rayons de toutes parts.

## 2. — Jeune homme guéri.

Un jeune noble de Montpeyrroux (?) (5) chassait le cerf. Il avait forcé la bête et cherchait à écarter ses chiens à force

rentur(1) et exauditi sunt. Nam amplius quam igne materiali calore sancti Spiritus interius et exterius sunt ignei (2). Divulgatur per regionem volante fama miraculum istud : *magna opera Domini in omnes voluntates ejus exquisita* (3) predicantur, lumen illud de Rochamadour super candelabrum positum, quod expanditur ubique, magnificatur (4).

## 3. — De quodam adolescente sanato (III, II).

Adolescens quidam nobilis de Monte petrino (5), cervum venabatur et a capto canes minis et ictibus amovere moliebat.

---

(1) Ces trois mots ne sont pas dans les autres manuscrits.

(2) Vincent de Beauvais met : *ignei facti sunt et colorati* (pour *calorati* ?).

(3) *Psalm.*, CX, 2.

(4) C'est un des plus étranges récits de notre recueil. Ces naufragés, ou celui qui est venu faire ce récit en leur nom, en racontant au moine de Rocamadour leur miraculeuse délivrance, ont pu broder un peu sur les détails. — Les quatre dernières lignes manquent dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

(5) *Montepetrino*, leçon des trois manuscrits.

Est-ce Monpeyrroux, dans l'arrondissement de Bergerac (Dordogne) ? Montpeyrroux, dans l'arrondissement d'Espalion (Aveyron) ? dans l'arrondissement de Lodève (Hérault) ? Est-ce Montperreux, dans l'arrondissement de Pontarlier (Doubs) ? Ce ne peut être un endroit aussi éloigné, puisque le jeune noble voulant mourir chez lui, *in proprio*, passe par Rocamadour. Y a-t-il une faute de lecture pour *Monte justino*, Montgesty (Lot) ?

de menaces et de coups, quand l'un d'eux, le plus acharné, saute sur lui et le mord au bras. Il éprouva une telle douleur, non-seulement au bras, mais dans tout le côté droit qui enfla, qu'il crut qu'il allait mourir à l'instant. On le rapporta au château; tous doutaient de sa guérison car aucun remède ne pouvait le soulager; mais lui ne cessait pas de prier la Bienheureuse Vierge. Voulant cependant mourir chez lui, il se fit hisser sur un cheval, et soutenu de chaque côté par ses serviteurs, il prit la route de la Bienheureuse Marie de Rocamadour. Son bras était soutenu par une bande de toile attachée à son cou, il y ressentait toujours une douleur indicible. Cependant soit que cette douleur s'apaisât un peu, soit fatigue de la route, il s'endormit sur son cheval. Et dans un rêve il vit la Bienheureuse Vierge qui lui ordonnait de détacher son bras et l'assurait qu'il était guéri. Il s'éveilla aussitôt et se sentit guéri en effet; il fit part à ses compagnons de la vision qu'il avait eue et arriva tout joyeux à l'église où il raconta le miracle.

Quorum sevissimus insiliens in juvenem brachium ejus momordit, tantusque dolor et non solius brachii verum etiam dextri lateris tumor eum invasit, ut subito putaretur mori. Relatus domum, ceterisque de salute ejus dubitantibus eo quod nullis fomentis foveretur, beatam Virginem multis interpellabat precibus. Attamen in proprio volens decedere, equo vectus, hinc et inde suis eum tenentibus, iter beatissime Marie de Rochamadour aggressus est. Brachium vero ejus, vitta strictum, a collo pendens sustinebatur, ipse vero dolore inestimabili torquebatur. Contigit autem tum dolore, tum labore vie, equitanti obdormisse. Cui Beatissima Virgo in visione astitit, precipiens ei brachium solvere et denuntians sanum fore. Ille continuo, excitus a somno se sanum invenit, et, sociis suis visionem referens, ad ecclesiam gaudens venit, et miraculum rettulit.

### 3. — Hydrique guéri.

Géraud, seigneur de Saint-Michel, qui est un château du

#### 3. — De quodam ab ydropisi curato (III, III).

Geraldus de S<sup>to</sup> Michael, castro (1) videlicet Caturcensis ter-

---

(1) Il ne manque pas de *Saint-Michel* dans le diocèse de Cahors : il



Quercy, noble mais simple de manières, et d'opinions saines, souffrait depuis longtemps d'une grave maladie. On le disait hydropique, car il avait tout le corps enflé. Chose presque incroyable et jusqu'à notre temps inouïe, il passa deux mois et demi sans prendre aucune nourriture. Cependant, pour ne pas aller contre la vérité en quoi que ce soit (1), car nous ne voulons pas être touché par la dent livide de la critique, nous dirons ce que nous avons appris de lui-même et de beaucoup de personnes, à savoir qu'il ne prit dans ce long espace de temps que le suc de deux cerises et quelques gorgées d'eau, ceci même très rarement. Aussi de jour en jour on attendait sa fin; l'art des médecins ne le guérissait pas, car sa maladie dépassait la science des plus habiles. Et ce qui était contre nature ou même au-dessus de nature, son corps qui sentait vraiment déjà la terre, restait étendu comme un tronc impuissant; déjà mort pour ainsi dire, il ne pouvait pas mourir tout à fait, lui qui ne désirait qu'une chose : s'en

ritorii, vir nobilis et simplex, et sane opinionis, diutino gravabatur languore, toto corpore turgidus predicabatur ydropicus. Et quod ante tempora nostra fuit inauditum et pene incredibile duobus mensibus et dimidio ab omni abstinuit corporali cybo. Verumtamen, ne a veritate *excidamus* in aliquo (1), quod ab ejus et multorum ore cognovimus, ne a dente livido detrahendo rodatur, succum duorum duntaxat cerasorum, nec aliud nisi pausillum aque, et hoc rarissime per tantum spatium audivimus gustasse. De die in diem exitus ejus prestolabatur, quia phisicorum arte non medebatur : infirmitas enim omnem peritorum supergredebatur pericium. Contra naturam, immo super naturam, terra corporis ejus tota redolens terram ut truncus jacebat;

---

est probable qu'il s'agit ici du château de Saint-Michel-des-Bannières. Le prieuré de cette paroisse relevait de Tulle, comme Rocamadour; c'est d'ailleurs peu éloigné « *vicinus erat* ». Saint-Michel-des-Bannières est aujourd'hui une commune du canton de Vayrac, arrondissement de Gourdon. On trouve assez souvent des membres de la famille de Saint-Michel dans le *Cartulaire de Tulle* publié par M. Champeval.

(1) On voit ici jusqu'à quel point notre auteur pousse le scrupule d'exactitude. Je n'ai pas à rechercher si le fait lui-même peut être vrai; on trouve dans certaines maladies des cas d'endurance extraordinaires. Tout le monde pourrait en citer. Mais nous prenons les récits de notre auteur tels quels.

aller avec les esprits célestes, rendre la terre à la terre et son âme à Dieu. La douleur de sa famille était immense, douleur sans consolation possible. Mais lui, pour qui mourir était un gain, pour qui la vie c'était le Christ, désirait la ruine finale de sa misérable demeure mortelle, afin d'obtenir une place au céleste séjour.

Comme il habitait non loin de l'église de la Bienheureuse Marie de Roc-Amadour, il avait souvent prié la Vierge bénie, aux entrailles de miséricorde, et comme lui les gens de sa famille et de son vasselage avaient fixé en la bonté de Marie l'ancre de son salut. Géraud disait, non par découragement, mais parce qu'il avait pitié de la douleur des siens : « Rappeler un mort du tombeau ne serait pas un plus grand miracle que de me rendre la santé à moi qui sens déjà mauvais et qui suis en partie pourri. Je ne doute pas cependant que ma Dame ne puisse le faire par la grâce et la puissance de son Fils, mais je ne crois pas valoir assez pour qu'Elle daigne couvrir mes péchés et m'obtenir la miséricorde de mon Seigneur, car sa main en frappant ne s'est pas appesantie sur moi autant que je l'ai mérité. Je suis flagellé pour mes fautes passées, car j'aimais à être loué et flatté,

mors mori non poterat, spiritus cujus celestes spiritus adire suspirabat, terram reddere terre, et spiritum Deo. Dolor suorum perstrepebat non modice, dolor nullam recipiens consolationem. Sane cui *mori* *lucrum* erat et *vivere* *Christus* lutee habitationis cupiebat dissolutionem ut pro meritis in celestibus reciperet mansionem.

Quum quidem vicinus erat ecclesie beatissime Marie de Rochamadour, tam ipse quam familiares et clientes sui in precem Virginis vocem extollentes, que misericordie prepollet visceribus, anchoram salutis illius fixerant. Ille autem non desperando, set plus suis quam sibi compaciendo, sic aiebat : « A mortuis revocare mortuum minus assero miraculum quam me fetentem et ex parte jam putridum ad pristinum sanitatis reducere statum; attamen non ambigo Dominam meam omnia posse in Filii sui beneficio et virtute. Set me non tanti apud eum estimo ut dignetur peccatum meum tegere et repropiciari Domino meo et nedum prout merui aggravata est super me manus percutientis. Flagellor pro preteritis quia sub specie simulationis

tout en feignant le contraire. Cependant, en expiation du passé, pour la gloire de l'avenir, je prends la résolution de payer chaque année de ma vie cinq sous de cens à la Bienheureuse Vierge. »

Il fut rendu à la santé et vint tout joyeux accomplir son vœu et rendre grâces à Celle qui l'avait guéri.

#### 4. — Barbares écrasés par la chute d'un mur.

La ville de Mende (1) était assiégée par une armée innombrable de Brabançons et de Basques (2), gens adonnés aux

laude delectabar adulationis. Verumptamen in satisfactione preteriti et honore futuri, beate Virgini singulis vite mee annis quinque solidos statuo reddi.

Et sanitati restitutus et votum reddere et gratias referre gavisus est Sanatrici sue.

#### 4. — De barbaris casu muri interfectis (III, iv\*).

Mimatensem civitatem (1) Brabanteorum (2) et Basculorum exercitus infinitus, gens armata, gens animosa et ad bellum

---

(\*) Ce récit a été reproduit par M. Servois.

(1) Ce doit être un épisode de la guerre entre Raymond V le comte de Toulouse et Alfonse, roi d'Aragon. Cf. un peu plus loin, où il est dit expressément que les Brabançons étaient à la solde du comte de Toulouse (III, 17). On peut consulter dans le *Bulletin de la Société agricole de la Lozère*, tome XV, un mémoire sur la *Domination des rois d'Aragon en Gévaudan au XIII<sup>e</sup> siècle*.

(2) Sur les Brabançons, lire l'étude de M. P. Henrard, dans les *Annales de la Société d'archéologie de Belgique*, année 1866, pp. 416, 435, tome II de la 2<sup>me</sup> série. Les guerres féodales employaient beaucoup d'aventuriers, et comme le Brabant fournit d'abord beaucoup de ces soldats on donna le nom de Brabançons à toutes les bandes disparates à la solde des seigneurs. Les chroniqueurs ne tarissent pas sur ces pillards cruels et sur les abominations qu'ils commettaient. Quand les seigneurs ne les employaient pas, ils combattaient pour leur propre compte — telles plus tard les grandes compagnies, mieux organisées d'ailleurs. En 1164 ils étaient devenus un fléau pour l'Europe, et on organisa des associations pour les détruire. (Voir l'article de M. Servois, p. 17.) — Sur les *Routiers ou Brabançons du XIII<sup>e</sup> siècle à Rocamadour*, voir Rupin, *op. cit.*, p. 101.

armes, très ardents à faire la guerre dont ils connaissent à fond le métier. La ville n'était pas très peuplée ; défendue par des remparts et des fossés insuffisants, il ne paraissait pas possible humainement qu'elle résistât à cette race cruelle et perfide. Au dehors se préparait le dernier assaut ; déjà, sûrs de la victoire, les ennemis jouaient sur leurs trompettes des marches triomphales ; ils poussaient des clameurs effrayantes dont toute la terre au loin retentissait. Oui, au dehors de la ville on se félicitait, mais au dedans on se lamentait ; au dehors on préparait l'assaut, on machinait des ruses de guerre, tout ce que pouvait imaginer une engeance aussi perfide ; au dedans chacun était décidé à repousser vaillamment l'attaque pour sauver la patrie et le foyer, empêcher le massacre des siens, le viol horrible des vierges et des épouses. On pouvait voir les mères en habit de deuil, les jeunes filles avec leurs cheveux épars, s'en aller dans les rues en poussant des cris de douleur, parcourir en pleurant les places de la ville, apporter aux combattants des pierres pour les lancer du haut des murs, exciter les hommes à la lutte, soutenir les bras des vieillards et des enfants tendus vers le ciel pour que sans trêve ils implorassent le secours du Seigneur. Elles savaient que c'est de Dieu que dépend la victoire, et de même que Moïse priaït sur la montagne pen-

doctissima, obsedit. Urbs autem, non satis populosa nec satis vallata vel murata, secundum humanam estimationem non videbatur posse resistere crudeli et perverse nationi. Exterius impugnabant, et, velut de victoria securi, jam tripudiantes tubis intonabant, clamoribus terribiliter strepabant, a vocibus quorum terra resonabat. Exterius plaudebatur, interius lugebatur ; exterius assultus et insidie, omne denique genus dolositatis perquirebatur ; interius vero pro patria, domo, pro suorum exterminio, pro virginum execranda defloratione, et conjugum odibili violatione civiliter resistebatur. Videres matres in lugubri veste, juvenulas incompto crine debachantes clamare, plorando plateas circumire, lapides jactandos ad munitionem deferre, viros ad bella procedentes animare, senum et imbellium manus extendere ad alta, incessanter Domini querentes suffragia. Sciebant etenim quod de celo pendet victoria, ut sicut Moyse orante

dant qu'Israël combattait dans la plaine et triomphait des Amalécites, de même elles faisaient monter aux oreilles du Tout-Puissant leur fervente prière, mêlée de cris et de larmes pour que le Seigneur, touché de leur repentir, daignât les exaucer. Les larmes des jeunes filles, la douleur, les cris des femmes, s'adressaient surtout à la Vierge des Vierges, refuge de pitié et de miséricorde, Notre-Dame de Rocamadour ; elles savaient bien que par son aide triomphante les tentatives des méchants avaient été souvent réfrénées et domptées. La Vierge aime la prière des pauvres pécheurs, et, comme le ciel exige des efforts, elle veut recevoir l'holocauste des prières pour avoir l'occasion d'exercer sa miséricorde.

Les citoyens de la ville, écoutant un utile conseil que le danger rendait nécessaire, prirent d'un commun accord la résolution de donner à la Bienheureuse Vierge leurs personnes, leurs biens, leurs remparts, et de mettre sous sa protection toutes les affaires de la cité ; ils s'engagèrent à lui payer sur le budget commun une redevance annuelle. Et la Vierge très humble, douce entre toutes, exauçant leurs

vincebat Israel et vincebatur Amalehc *(sic)* (1), ita clamosa oratione, ferventi devotione ad aures Omnipotentis lacrimose clamabatur, ut ducti penitentia exaudiri mererentur. Lacrimae virginum, frequens dolor, immo clamor mulierum Virginem virginum, pietatis et misericordie refugium, de Rocamadour, misereri flagitabant, ope cujus malignantium manus superandas vel refrenandas noverant. Virgo vero in precibus delectatur peccatorum, et quia regnum Dei vim patitur (2), holocausto precum vult placari, quatinus occasionem habeat miserendi.

Decreverunt etiam cives, necessario et utili consilio et assensu communi, se et sua necnon et urbis menia beate Virgini reddere et omnia urbana sub ejus tuitione ponere, et de communi censum annualem statuerunt solvere. Sane Virgo humilis, super omnes mitis, cives exaudiens mirabiliter et manifeste defendit.

---

(1) Au chapitre XVII du livre de l'Exode.

(2) *Math.*, XI-12.

vœux, les défendit d'une façon extraordinaire et éclatante. L'air était serein et calme; il ne tombait pas de pluie et le vent ne soufflait pas, aucun tremblement n'agitait le sol, et pourtant, afin que la puissance du Tout-Puissant apparût à tous les yeux plus évidente que l'éclat du jour, le mur de la ville croula tout à coup de fond en comble sur une longueur de plus de soixante coudées, écrasant une multitude de barbares. De même furent tués aussi, sans avoir reçu de coups ni de blessures, leurs chevaux qui étaient de très grand prix.

L'armée des routiers qui s'était confiée dans son fier courage et dans son grand nombre, sentant que la main du Seigneur s'était appesantie sur elle, eut peur, et, fuyant la cité sans lui donner l'assaut, se retira, laissant comme monument de la punition divine les cadavres empestés de tant de morts. Quelle parole serait assez éloquente pour raconter, quelle imagination assez vive même pour se représenter l'enthousiasme des esprits, l'allégresse des citoyens exaltant à l'envi la gloire de la Reine des Reines! Les habitants de Mende ne furent pas ingrats envers leur libératrice; ils vinrent en pèlerinage à son église. Ils avaient fait faire, du mieux possible, sur le modèle de leur ville, une cité de

Cum enim tempus esset serenum et tranquillum, nec imber rueret, nec ventus impelleret, nec etiam terre motus fieret, ut Potentis potentia luce clarius clareret omnibus, in longum amplius quam sexaginta cubitos de ambitu murorum funditus dejecit, barbaros interficiendo, mulctans jumenta ipsorum que majoris erant estimationis et precii altioris, sine quovis vulnere intrinsecus tacta, mortificavit. Quippe exercitus qui in sui ferocitate et innumerositate confiderat, sentiens manum Domini super se aggravari (1), timuit et inexpugnatam fugiens civitatem quam citius recessit, in monumentum divine ultionis cadaverum fetentium relinquens vestigia. Cujus facundia predicet vel cujus mens excogitet corda flammantia, ora civium in laude dominarum Domine relaxata. Beneficio liberationis nec pretermisso, Libera-

---

(1) D'après *I Reg.*, V, 6.

cire ; ils la présentèrent à Rocamadour, et là, après avoir fait éclater leurs chants de louange, ils racontèrent le miracle avec ses détails merveilleux.

**5. — Argent confié à Notre-Dame (1).**

Un habitant de Nîmes, du nom de Magre, avait caché de l'argent et l'avait confié à la garde de la Bienheureuse Marie. Revenant le lendemain, il ne trouva plus son bien ; quelqu'un l'avait enlevé pendant la nuit. Gémissant et fondant en larmes il se désolait d'avoir ainsi perdu son pauvre argent, bien qu'il l'eût confié à la très sainte Vierge. Comme il promenait ses regards autour de lui quelqu'un lui apparut qui allait faire disparaître son chagrin. En effet il lui rapportait ses deniers, et les lui remit sans qu'il en manquât aucun.

**6. — Bœufs rendus à leur maître.**

André, d'Ilebarbe près Lyon (2), avait dans son troupeau

tricus sue tenuerunt ecclesiam, civitatem ceream pro posse artificis ad instar sue fecerunt fieri, quam presentantes cum laudibus dulcisonis miraculum mirabiliter retulerunt.

**5. — De pecunia Domine nostre commissa (III, v)(1).**

Nemaucensis pagi quidam Magro pecuniam recondens Beate Marie commisit custodiendam. Postera quoque die rediens non invenit ; clam etenim noctu sublata fuerat. Tunc quidem erumpens in lacrymas gemens et plangens mirabatur quomodo possit fraudari a substantiole sue subsidio sanctissime Virgini commendato. Cumque orbem luminum circumduceret, visu perlustrans spaciose, quidam mestitiam ejus relevaturus apparuit, referensque denarios, sine quavis diminutione, homini restituit.

**6. — De bobus Domino suo restitutis (III, 6).**

Andreas, dirlabarbre (2), Lugdunensis territorii, inter alios

---

(1) Comparer avec le miracle II, 44.

(2) Sans doute lecture pour *dislabarbre* (le manuscrit A porte *dilar-*

deux bœufs magnifiques, excellents au travail, et par suite de grande valeur. Ils lui furent volés et les ravisseurs les menèrent dans d'autres contrées. Notre homme, qui s'était confié, lui et ses biens, à la protection de la glorieuse Vierge, s'en alla plein d'espoir, sûr même de les retrouver, au milieu du pays ennemi. Il parcourut la contrée et finit par rencontrer ce qu'il cherchait. Mais les voleurs le reconnurent. Furieux ils essayèrent de le percer de leurs lances, puis l'attaquant de plus près de le blesser de leurs épées. Et lui restait debout sans aucune crainte sous la grêle des coups ; il ne fut pas même blessé, parce qu'il répétait en son cœur et glorifiait le nom de la Vierge qui se fait connaître au monde par tant de miracles. Les voleurs, voyant le prodige accompli en faveur de cet homme tombèrent à ses pieds, lui demandant avec instance de leur pardonner. Ils lui rendirent ses bœufs et l'accompagnèrent pour qu'il pût rentrer sans être inquiété, dans son pays d'origine.

duos magni laboris, et ob hoc magni precii, boves habebat. Contigit autem ut rapti a raptoribus transducerentur in alienas regiones. Vir autem, qui se suaque commendaverat Virgini gloriose, spe concepta recuperandi, securus etiam, inter hostes exteris perlustrans terras, tandem quod querebatur invenit. Quippe predones cognoscentes eum furore stimulati primo eum lanceis perforare, deinde cominus cum gladiis vulnerare conabantur, set imperterritus permansit inter spicula et illesus inter arma, nomen illud Virginis, a seculo signis et figuris presignatum, intonans et resonans magnificabat. Videntes illi que fiebant, stupentes in eo quod contigerat, corruerunt ad pedes ejus ; indulgentiamque ab eo precibus extorquentes, gratis bobus reditis, conduxerunt ut secure natali frueretur regione.

---

*barbre*), de *insula Barbara*. Ile-Barbe, sur le Rhône, aujourd'hui commune de Saint-Rambert (Rhône), était une importante abbaye du diocèse de Lyon. On en a publié le Cartulaire. Deux membres de la famille de Belfort (Belfort, canton de Lalbenque) en furent abbés au XIV<sup>e</sup> siècle.



### 7. — Voleur puni.

Trois pèlerins de la Bienheureuse et glorieuse Vierge de Rocamadour furent volés près du Puy, par un malandrin qui coupa les cordons de leurs bourses. Les pauvres du Christ étaient au désespoir de se voir privés des ressources nécessaires à leur subsistance; le voleur s'en allait triomphant, tenant l'argent dans sa main fermée. Mais quand il voulut l'ouvrir, cela lui fut impossible : la vengeance divine le frappait. Stupéfait de ce prodige il en fit part à un chevalier qu'il rencontra sur sa route et lui demanda conseil. Le chevalier lui dit : « Je connais le remède à ce mal » et... prenant les rênes de son cheval il le pendit à un arbre, pour la gloire de la Vierge et la punition des ennemis du Christ. Puis il fit rendre l'argent aux pèlerins.

### 8. — Autres voleurs frappés de folie.

Seize bandits avaient volé deux bœufs à un habitant de

### 7. — De fure punito (III, VII).

Tres peregrini Beate et gloriose Virginis de Rochamador juxta Podium (1) venientes per quemdam malignum truncatis marsupii denarios perdidierunt. Pauperes Christi de substantia victuali dolebant; ille vero plaudendo recedebat, et plaudebat, et reclusam in manu tenebat pecuniam. Volensque aperire manum minime potuit, quia ultio divina astringebat eum. Miransque ac stupens militem quemdam habuit obvium, et maleficium simul et infortunium notificans ei consilium querebat. Quem miles arripens : « Hujusmodi, inquit, novi medicinam », et cum habenis equi proprii suspendit eum (2), in laudem Virginis et ultionem inimicorum Christi, pecuniam quoque quibus sublata fuerat reddi precepit.

### 8. — De aliis latronibus amentia multatis (III, VIII).

Sedecim latrones abstulerant a quodam Montis Pessulani (3)

---

(1) Le Puy-en-Velay, qui fut un pèlerinage très fréquenté.

(2) Curieux exemple de justice expéditive et rigoureuse.

(3) On voit que les habitants de Montpellier fournissent un appoint

Montpellier. Celui-ci les chercha longtemps par monts et par vaux, finit par les retrouver et s'aperçut que les voleurs étaient devenus fous. Il rendit grâces à la Vierge qui l'avait sûrement conduit dans la recherche de son troupeau et s'en alla racontant partout ce qu'il avait vu. Rentré chez lui il ne tarda pas à prendre la route de Rocamadour, apportant deux bœufs de cire, et, racontant le miracle, nous apprit que les voleurs étaient encore sous le coup de la punition divine.

### 9. — Faucon guéri.

Mathieu, duc de Lorraine (1), avait un faucon auquel il tenait beaucoup à cause de sa grande valeur. Or, un jour,

*duos boves. Quos cujus fuerant per devia circumquaque diu requirens tandem invenit, furesque debachantes amentes cognovit. Tunc quidem in laudem erumpens Virginis cujus nutu, cujus ductu sibi depositum, sibi commendatum, pecus receperat, ubique quod viderat predicabat, ubique amentiam latronum divulgabat. Rediens ad propria, redire non distulit ad ecclesiam de Rochamadour; bovesque cereos offerens miraculum retulit, adhuc flagello Domini malignos flagellari non tacuit.*

### 9. — De accipitre curato (III, 1X).

Matheus, dux Lotharingie (1), accipitrem inestimabiliter propter sui valorem diligebat. Contigit autem ut insequens annatem

---

considérable au nombre des privilégiés de Rocamadour. Je ne saurais dire si déjà de ce moment, les Quercynois fréquentaient cette ville où on les trouvera plus tard très nombreux (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles).

(1) Mathieu, duc de Lorraine, est un personnage bien connu, qui a une place importante dans l'histoire de son pays. Il gouverna le duché de 1139 à 1176. On a vu (miracle I, 22) que le prince de Lorraine était à Rocamadour en pèlerinage au moment où arriva une femme dont la main était estropiée, et qu'il témoigna à son égard de la charité la plus délicate, en même temps qu'il montrait une piété fervente et une foi profonde. Plusieurs auteurs l'ont confondu avec le duc Mathieu. Mais outre qu'il est appelé prince et non pas duc, ce que nous savons de Mathieu ne nous le montre guère aussi dévot, malgré ses fondations religieuses. Il est plus probable qu'il s'agit, dans le miracle du premier livre, de son fils Simon II, qui se fit remarquer par sa piété et finit par abdiquer en faveur de son frère Ferri, pour se faire religieux à Stulzbronn.

l'oiseau poursuivant un canard, tomba avec sa proie dans l'eau profonde d'un lac. Un chevalier de la suite du duc s'approcha pour le rattraper, mais retenu par la profondeur de l'eau il essaya de ramener à lui les deux oiseaux avec son épée. Malheureusement il blessa le faucon à la tête mortellement, et, craignant la colère du duc, il se cacha pendant quelque temps. La colère du duc de Lorraine fut en effet très grande, puis elle se calma et il promit à l'illustre et vénérable Mère de Dieu de Rocamadour un oiseau d'argent si elle ranimait son faucon. Tranquillisé par son vœu, il fit coudre la blessure de l'oiseau, qui fut rendu à la santé et fut aussi bon que par le passé.

### 10. — Négociant guéri.

Un négociant de Rijnsburg (1), nommé Godefroi, s'en allait aux foires de Tourhout (2) pour faire le commerce, avec une grande quantité de marchandises et une suite nombreuse. Il

in gurgite profundi lacus tenens eam deiceret. Miles vero, duci familiaris, ad subveniendum avi occurrit, set profunditate lacus detentus utramque avem cum gladio temptabat extrahere. Ceterum accipiter cuspide gladii vulneratus est in capite letaliter, quare miles timens iram ducis ad tempus latuit. Dux quoque repressa ira que immoderate sevierat, eximie et venerabili Dei Genitrici de Rocamadour argenteam promisit avem si istam dignaretur vivificare. Et tranquillior effectus consuit avis vulnus; sanitatique reddita non melior antea extiterat quam fuit posterius.

### 10. — De negotiatore sanato (III, x).

Godolfridus, negotiator de Resnenburc (1), ad nundinas de Torholt (2), negotiaturus cum multo comitatu et multa substan-

---

(1) Var. : A, *Rennenbourc* ; C, *Rennesborc*. — C'est Rijnsburg, dans les Pays-Bas, province de la Hollande méridionale. De là, pour se rendre à Tourhout, le commerçant passait par Bruxelles.

(2) Var. : A et C, *Torholt*. — Thourout, en Belgique, province de la Flandre occidentale. Cette ville était célèbre par ses foires. Heri-

était entré sur les terres de Gautier Bertoud (1). Ce seigneur lui tendit une embûche avec une troupe bien armée et pillait tout le convoi. Le négociant voyant que ni par prières ni par bonne grâce il ne serait épargné, essaya de résister à la violence de toutes ses forces, mais il fut vaincu. Frappé à la tête de cinq blessures mortelles, sans parler de celles qui couvraient son corps, il fut laissé sur la place à demi-mort. Cependant de son mieux il invoquait dans son cœur, ne pouvant le faire des lèvres, Notre-Dame de Rocamadour, si bonne pour ceux qui mettent en elle leur espérance et comprit qu'il guérirait par son secours, sans l'aide d'aucun mé-

tia terram Gualteri Bertoldi (1) intraverat, quem idem Galterus dolose cum armata manu invadens, sua suorumque diripuit. Negotiator vero, nec prece nec amore cujuslibet sibi parcendum in aliquo perpendens, contra vires pro viribus restitit, set minime prevaluit. Nam, quinque vulneratus letaliter in capite vulneribus, toto nichilominus corpore perfossus relictus est semivivus. Verumptamen pro loco et tempore quam ore promere non poterat Dominam de Rochamador, omnibus sperantibus in se profuturam, cordeolvebat. Cujus auxilio sine quovis medicorum consilio se sanandum noverat. Apud Brusellam relatus

---

man, dans son *Histoire du Monastère de Saint-Martin de Tournai*, nous apprend que des gentilshommes, qu'il ne nomme pas, — étaient-ce Bertout et ses complices? — volèrent près de Tourhout un marchand qui venait aux foires. Baudoin à la Hache, comte de Flandre, l'ayant su, courut à leur poursuite, les investit dans une maison où ils furent forcés de se réfugier, et les fit tous pendre (*Histoire littéraire de la France*, tome XII, p. 283).

(1) Sur Gauthier Berthout et sur la famille des Berthout, lire le mémoire de M. le chevalier Flix van den Branden del Reelh, dans la collection des mémoires couronnés de l'Académie des sciences de Bruxelles, année 1845, tome XVII, 2<sup>e</sup> partie.

Cette famille, qui apparaît pour la première fois vers 1096, est célèbre dans l'histoire de Malines; son château de Grimberg fut détruit en 1154 d'après les uns, en 1159 d'après les autres, par le duc de Brabant, Godefroi III. Nous ne savons pas si le Gauthier dont parle notre auteur est le fils ou le petit-fils d'Arnould Berthout, mais c'est plus probablement Gauthier I<sup>er</sup>, dont les rapines furent la cause de la destruction du château de Grimberg. Après cet échec, en effet, les Berthout se retirèrent dans Malines et prirent leur revanche en établissant dans cette ville une sorte de seigneurie. Le dernier personnage important de la famille mourut en 1331. Le château de Grimberg était entre Malines et Bruxelles.

decin. On le rapporta à Bruxelles ; tout le monde estimait qu'il n'avait que peu de temps à vivre. Dans sa poitrine seulement, en la région du cœur, palpait à peine un souffle de vie. Pendant plus de neuf jours il ne put pas proférer un seul mot, tant il avait perdu de sang, tant ses blessures étaient profondes. Il ne reconnaissait personne, il ne pouvait voir personne ; il gisait comme mort et l'horreur de ses blessures sanglantes effrayait tous ceux qui le voyaient. C'était naturel. Il était antrefois d'aspect agréable quand il avait la force et la santé, mais maintenant il n'avait plus de face humaine pour ainsi dire, et absolument exsangue, hideux, portant sur lui l'image de la mort, il sentait la mort en quelque sorte. Mais il était un objet de complaisance pour Celui qui l'avait distingué dès le sein de sa mère et qui l'avait appelé par sa grâce, afin de manifester sa puissance au milieu des nations en le rappelant à la vie. Ce ne fut pas par les bagatelles de la médecine qu'il lui rendit complètement la santé, mais par l'intercession de sa mère, Notre-Dame, la plus puissante des Reines. Aussi le négociant vint-il sans retard, plein de joie et de dévotion, à l'église de Rocama-

ab omnibus judicabatur non diu victurus. Vitalis duntaxat in pectore, circa (1) cordis receptacula, pigre movebatur spiritus. Novem et amplius dierum spatio nullum formavit verbum, quia sanguinis emissionem non modica et vulnerum profunditate patula debilitatus, neminem cognoscens, neminem aspiciens, semimortuus jacebat ; et pre cruoris rubore terrorem inspicientibus incuebat. Nec mirum. Enimvero qui modo placebat facie virili, preditus robore, exanguis et deformatus ymaginem pretendens jam mortui mortem redolebat. Cum autem complacuit Ei qui cum segregavit ab utero matris sue (2) et vocavit per gratiam suam ut magnificaret potentiam suam in gentibus et de mortuo vivum faceret, continuo non acquievit physicorum nugis, set obtentu matris sue Domine nostre, reginarum potentissime, ex integro sanum, quatinus sanitatis sue graciousius grates referat, simul et miraculum, ad ecclesiam de Rochamadour (3)

---

(1) Il y a *vitali* dans les manuscrits ; A et C ont *cura*.

(2) *Galat.*, I, 15.

(3) Il fut peut-être le premier de la longue série des pèlerins des Pays Bas à Rocamadour. Voir Rupin, *op. cit.*, pp. 212, 214, 219.

dour, pour raconter le miracle et rendre grâces de sa guérison, envoyé par Celui qui vit et règne avec le Père et l'Esprit Saint dans les siècles des siècles. Amen.

**11. — Chevalier perclus qui avait blasphémé contre l'église de Rocamadour (2).**

Senorez, chevalier de Longay (3), en Périgord, voulant mériter, par les œuvres de sa vie, une digne récompense de Celui qui distribue tous les dons, s'en alla en pèlerinage à Jérusalem. Il visita aussi d'autres sanctuaires fameux, parmi ceux que les fidèles dévots du Christ fréquentent davantage. Il vint en dernier lieu à l'église de la Vierge auguste, mère du souverain Roi, Notre-Dame de Rocamadour, peu éloignée de son propre pays. Il vit là suspendues de nombreuses ima-

ylarem et devotum sine tardatione transmisit Qui cum Patre et Spiritu Sancto, vivit et regnat Deus (1). Amen.

**11. — De milite contracto qui blasphemaverat de ecclesia Rupis Amatoris (III, XI) (2).**

Senorez, Petragoricensis pagi, miles de Longovado (3), ut pro corporali labore digna mercede remuneraretur a bonorum omnium Retributore, Iherosolimam peregrinus adiit, ceteraque sanctorum limina que fidelium Christi devotio frequentare consuevit tenere non piguit. Ad ultimum vero ad ecclesiam singularis Virginis summi Regis genitricis de Rocamadour, que a vicinitate sua parum distabat, venit, vidensque tot cereas ymagines,

---

(1) Le man. C termine par les mots : *per omnia secula seculorum. Amen.*

(2) Ce miracle est dans Vincent de Beauvais, qui ne donne pas le nom du chevalier et supprime tout ce qui n'appartient pas strictement au récit.

(3) En 1306 il y avait une chapelle, *Sancte Marie Magdalene de Longovado* ; en 1382, *Sancta Fides de Longovado*, et au xvi<sup>e</sup> siècle, *Sainte-Foi de Longrau*, aujourd'hui commune de Sainte-Foy, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac (De Gourgues, *Dictionnaire du département de la Dordogne*). En 1504, Jean de Hautefort et sa femme, Marie de La Tour, étaient coseigneurs de Longovado (*Archives Nationales*, R2, 37<sup>r</sup>, f. 15).

ges de cire transpercées d'armes diverses, les unes d'une façon, les autres de l'autre ; non seulement il n'y ajouta pas foi, mais même il prétendit que c'était pure tromperie, que ces images n'avaient pas été apportées par les pèlerins et qu'elles avaient été placées là par les gens du monastère. Comment dans son propre pays pouvait-il trouver ce qu'il n'avait vu ni dans la vallée de Josaphat, ni dans l'église de l'Assomption, ni dans les nombreuses églises de la sainte Vierge qu'il avait visitées ? Avec cet argument il cherchait à dénigrer tout ce qui se racontait généralement, et avec beaucoup de vérité, sur la basilique de Rocamadour. Il se moquait donc ainsi de cette demeure, à laquelle convient à jamais la sainteté (1), que la mère de Dieu habite avec son fils, qu'elle rend illustre par les œuvres de miséricorde qu'elle y opère, et dont le prestige éclatant s'est répandu en tous lieux. Mais il arriva que pour la confusion des méchants et la gloire des gens de bien, il se sentit frappé de paralysie et demeura perclus dans tous ses membres.

— O gloire des pompes du monde, qui n'êtes que vanité ! O charmes séducteurs, qui n'êtes que superstition dange-reuse ! La ville la mieux fortifiée, si elle offre le moindre

diverse diversis armorum generibus transfossas, non fidem adhibuit ; quin immo simulacra deceptionis astruxit nec allata a peregrinis set fraudulentè imposita a domesticis asseruit. Qui rediens ad propria, que non viderat in valle Josaphat, in Assumptionis ecclesia, nec in aliis quamplurimis et honoratis Beate Virgini dicatis, his argumentis falsificare nitèbatur quod de basilica de Rochamadour generaliter immo veraciter predicabatur. Inde factum est ut, propter predictam domum, *quam decet Sanctitudo in longitudinem dierum* (1), cui detrectando subsannabat, quam mater Dei cum Filio inhabitat, et misericordie operibus insistendo clarum reddit et claritatis sue scintillas procul circumquaque diffundit, ad vindictam malorum, laudem vero bonorum, totis plecteretur artibus, fieretque contractus (2). O mundi gloria, vanitatis pompa ! O illecebrosa seductio, perniciose superstitio ! Urbs etenim competenter murata, si pateat

---

(1) *Psalm.*, XCII, 8.

(2) Ces deux derniers mots manquent dans A.

passage, sera prise par les ennemis. — Ainsi ce chevalier, qui s'employait au service du Seigneur et qui dépensait volontiers pour lui son bien, semblait être à l'abri des embûches du démon ; on le proclamait un saint homme ; mais son armure était percée à l'endroit de la bouche ; elle offrait une ouverture à l'ennemi et l'ennemi put entrer et le surprendre.

Ainsi frappé pour avoir osé toucher à la pierre angulaire, il change d'idée, il rétracte ses paroles ; il reconnaît qu'il n'a jamais commis plus grave offense que dans ces blasphèmes, que dans ces outrages prononcés contre l'église de Rocamadour. Revenu à de bons sentiments, après plus de deux mois de maladie, et touché de repentir il demandait son pardon. Mais il ne le méritait pas encore. La brebis était encore faible, sa bouche disait toujours des paroles vaines et sur ses lèvres l'on trouvait encore le mensonge (2). Cependant le Seigneur ne permet pas que l'on soit tenté au-dessus de ses forces, et, au contraire, la tentation prépare quelquefois à soutenir des peines plus grandes. Puisse donc la brebis malade obtenir la consolation qui réconforte, puisse son âme recouvrer quelque force, car c'est par de nombreuses tribu-

in aliquo, subintratur et ab hostibus capitur. Similimodo miles iste, propria erogando frequenter in Domini lapsus obsequio, contra demonum versutias firmus putabatur, perfectus predicabatur, set armilla maxilla ejus perforata hosti patuit, et locum subintrando hostis invenit. Collisus quoque qui super lapidem angularem offenderat, animo fluctuat et quid egerit retractat ; in nullo quoque se gravius perpendit offendisse, quam in ecclesie de Rocamadour abjectione blasphemia simul et vituperatione. Tunc quidem ad se reversus cum diu amplius quam (1) duobus mensibus egritudine esset multatus, penitentia ductus veniam precabatur quam necdum merebatur. Ovis erat infirma, os *ejus locutum fuerat vanitatem* (2) et dolus inventus est in ore ejus.

Attamen fidelis est Deus qui non patietur eam temptari supra id quod potest, set faciet cum temptatione proventum ut possit sustinere (3). Adsit igitur ovi morbide confortationis solatium, adsit mentis corroboratio, quia *per multas tribulationes oportet*

---

(1) Ici B a la leçon mauvaise : *amplius diu quam...*

(2) *Psalm.*, CXLIII, 9 et 12.

(3) I *Cor.*, X, 13.



lations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. C'est ainsi que le Seigneur appelle la brebis qui s'égare, c'est ainsi qu'il recherche celle qui se repent, car il est bon pasteur, un pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis. Sans cela elle continuerait à errer dans les lieux déserts, elle ne serait pas guérie de son ignorance et de ses aveuglements. D'elle-même elle était tombée, d'elle-même elle ne pouvait pas se relever. Elle avait été longtemps couchée dans la saleté et la puanteur, ensevelie dans les enfers : par la passion du Sauveur elle est rappelée du sein de la mort et rapportée au bercail. — O Seigneur, daignez donc faire miséricorde à votre chevalier, daignez par votre puissante vertu lui rendre la santé ! Il se repent de n'avoir pas su garder le silence. O mon Dieu, si une parole blasphématoire encourt une telle punition, que ne mériteront pas ceux qui sont coupables de grands forfaits ? O Seigneur miséricordieux, qui avez détruit les doutes de votre apôtre Thomas en lui montrant la trace de vos clous, pardonnez à cet homme qui n'a pas péché par malice, mais par ignorance, et seulement pour avoir douté. Parce qu'il a tardé à croire, beaucoup de personnes ont eu plus de certitude et ont adoré l'œuvre de votre bonté. O

*nos intrare in regnum Dei* (1). Sic errantem vocat, sic requirit Dominus penitentem ; bonus pastor talis qui pro ovibus suis animam suam posuit (2). Alioquin erronea per inania adhuc deflueret, nec ab ignorantie et cecitatis varietate relevaretur. Per se ceciderat, set per se resurgere nequibat. Reportata est igitur ad ovile, Christi passione a mortuis revocata, que diu jacuerat in stercore fetens et in inferno sepulta. Dignetur Dominus noster Jesus Christus militi suo facere misericordiam, dignetur hunc sanare potenti virtute. Penitet etenim eum quod utinam reticisset dixisse. Si de verbo imo de blasphemia ultio tam acerba irrogatur, quid flagitiosi criminosi patientur ? miserator Domine, qui dubietatem apostoli tui Thome, loca clavorum ostendendo, tersisti, ignosce isti quod ignorans et dubitans non ex industria peccavit. Per hujus etenim fidei tarditatem quam plures reddentur certiores, opus tue benignitatis verentes. Virgo, decus virgi-

---

(1) *Acl.*, XIV, 21.

(2) *Joan.*, X, 11.

Vierge, gloire des vierges, salut assuré des infirmes, exaucez le désir de ce chevalier malade, bien que son cœur ait soupiré un peu tard vers vous. Il avouerait bien maintenant que vous pouvez tout ce que vous voulez, parce que vous êtes auprès de la Toute-Puissance (?), vous ne regardez pas à la splendeur d'une demeure, ce ne sont pas les lambris merveilleusement peints et décorés qui vous plaisent ; mais, humble vous-même, vous aimez les humbles et vous les exaltez par les miracles de votre puissance.

Le chevalier ne rougit pas de proclamer, et il le fait bien haut, que l'église de Rocamadour illustrée par vous, par vous glorifiée, brille également par vous de l'éclat incomparable des guérisons que vous accomplissez.

Et voilà que, en faisant cet aveu, en montrant cette dévotion, il sentit ses nerfs se fortifier, ses membres retrouver leur souplesse ; il se redressa complètement guéri, louant le Seigneur et glorifiant la bonté de sa Mère, l'Avocate de Rocamadour, et partout il aimait à répandre les louanges de Celle qui mérite d'être exaltée partout.

num, certa salus languentium, malesani militis audi desiderium, licet sero ad te suspiret cordis ex intimo. Te per omnia potentem pro velle fateretur, quia posse tibi adjacet, et perficere, nec domorum alta attendens edificia, nec in parietibus pictis ornatis et deauratis delectaris, set humilis humiliter humilia respicis, illustrando tue potentie miraculis.

Miles iste non erubescit set publice fatetur, quod ecclesia de Rocamadour per te sublimata, per te decorata, per te claret virtutibus (1) et infirmorum variis curationibus. Hac in confessione, hac in devotione, solidatis nervis membrorum compage reformata, miles surrenit sanus, laudans Dominum, glorificans et pietatem Matris ejus advocate de Rocamadour longe lateque predicans et ubique predicandam denuntians.

---

(1) A met : *decorata virtutibus* ; C met : *claret virginibus*.

### 12. — Moulin conservé intact.

Les religieuses de Saint-Pierre des Chases (1), dans le diocèse d'Auvergne, possèdent un moulin sur l'Allier. A la suite d'un grand orage, où les nuages crevèrent en cataractes, il y eut une telle quantité d'eau que la rivière devint rapidement un fleuve énorme, toujours grossissant, dont la violence emportait tous les ponts, même en pierre, et détruisait, si solides qu'ils fussent, tous les édifices construits sur ses bords. Les gens employés au moulin des sœurs au moment où l'inondation gagnait le moulin, voyant que le courant emportait tout dans sa terrible impétuosité, se mirent sous la protection de Notre-Dame de Rocamadour, promettant de porter à son sanctuaire un moulin de cire. Le moulin resta debout, sans avoir été le moins du monde gâté par l'inondation.

### 13. — Epileptique guéri.

Un citoyen de Milan, nommé Brancus, était atteint depuis

#### 12. — De molendino manente illeso (III, XI).

Sanctimonialis S. Petri de Casis (1), Avernensis episcopii, habent molendinum super flumen Elarii. Imbres erant, illuvies aquarum, concursus nubium, liquefactio nivium, et subito factus fluvius magnus ibat et intumescibat, pontes saxeos diruens structuras super se licet fortissimas dirrumpens. Custodes autem prescripti molendini, irruentem timentes inundationem, presertim quia impetu fluenti quinimmo furenti subditus subvertebat omnia, sub custodia Beate Marie de Rocamadour posuerunt, pollicentes cereum molendinum ad ejus basilicam se delaturos; firmum quoque — nec ulla sui parte lesum — permansit.

#### 13. — De homine epileptico sanato (III, XIII).

Mediolanensis civis, Brancus nomine, per quatuor annos

---

(1) Saint-Pierre des Chases, sur le haut Allier, abbaye bénédictine de femmes, fondée, dit-on, en 800, célèbre dans toute l'Auvergne par la noblesse et la régularité de ses religieuses (*Gallia*, II, col. 551,099). Après 1317, il appartient au diocèse de Saint-Flour.

plus de quatre ans du mal caduc, ce qui l'humiliait beaucoup. Il pria la Bienheureuse Vierge et fut exaucé. Il vint avec son père remercier sa Libératrice dans son église et nous raconta le miracle.

**14. — Chevalier de nouveau malade d'une fistule pour n'avoir pas accompli son vœu.**

Raimond, chevalier de Largentière (1), au pays des Goths (2), habitant non loin de la célèbre église de Saint-Guilhem (3), souffrait d'une fistule à l'anus. Et comme dans cette partie du corps, quand elle est grièvement lésée, on ne peut pas, sans risquer de la blesser plus grièvement, se servir du fer ou du feu pour la guérir, sa vie était en danger. Tous les siens désespéraient de son salut, tant sa maladie était grave. Lui seul, gardant quelque espoir, priait l'Étoile de la mer, avocate et Dame de Rocamadour. Il fit vœu de se

morbo caduco est humiliatus. Oravit beatam Virginem et exauditus est. Etenim cum patre carnali Liberatricis sue tenens ecclesiam miraculum retulit.

**14. — De milite voti reo iterata fistula multato (III, XIV).**

Raimundus miles, de Largentiere *sic* (1), de partibus Gothorum (2), haut procul ab ecclesia Sancti Guilelmi (3) degens, in femore circa musculos listulam paciēbatur. Et quum in ea parte corporis, si forte gravi morbo lesa fuerit, ferrum sive ignis graviter apponitur, de vita periclitabatur; a spe igitur illius salutis desperantibus suis — erat enim langor fortissimus — solus solum supplicabat maris Stellam de Rochamadour advocatam et

---

(1) Largentière, c'est la sous-préfecture de l'Ardèche, ainsi que l'on peut voir par les mots « *in partibus Gothorum* » et par le voisinage de Saint-Guillem le Désert.

(2) Le pays des Goths, pour les auteurs de ce temps, c'est la région des monts de Lozère et des Cévennes.

(3) Saint-Guillem le Désert, dans l'Hérault, déjà vu.

rendre dans le courant de l'année à son sanctuaire, si par son intercession il recouvrait la santé.

La Vierge humble et clémente, digne de toute louange, rendit la santé au chevalier. Mais il laissa passer une année toute entière, bien tranquille chez lui, et, traître à son vœu, négligea de venir comme il l'avait promis. La Reine de miséricorde, qui ne trompe personne, ne veut pas non plus être trompée ; elle permit qu'il fût frappé plus fort qu'auparavant et qu'il recommençât à souffrir. Le chevalier comprit sa faute et reconnut ses torts. Son cœur était aussi contrit de repentir que son corps torturé par la douleur mortelle, il proclamait que c'était bien justement qu'il souffrait. « Il n'avait pas pensé qu'il pût être puni pour son retard et que la Dame des dames, qui pourtant n'oublie rien sauf les injures, pût se souvenir du terme qu'il avait lui-même fixé. S'il avait cru en effet qu'il pût souffrir de nouveau le mal auquel il avait échappé une fois, il n'aurait certes pas dépassé le temps marqué pour accomplir son vœu ». Plein de trouble et d'affliction, il était toujours en prières et s'offrait tout entier au Seigneur en holocauste de suave odeur. Celle qui l'avait

*Dominam, proposuitque quod infra anni ambitum visitaret ejus domum si sui interventu sanitate potiretur.*

*Sane Virgo humilis et clemens, Virgo per omnia laudabilis, militem sanitati restituit, sicque circulum anni domi gaudens transegit, set infracto voto juxta condictum venire distulit (1).*

*Quippe Regina misericordie, neminem fallens nec se ab aliquo falli patiens, passa est militem recidivato languore mordatius quam pridem languere, et dolor ejus renovatus est. Ille quidem reatum suum cognoscens iniquitatem suam deflebat; tum cordis contritione tum corporis letali passione astrictus merito se pati clamabat. Putaverat forsitan quod dilatione non puniretur, et fixi spatii Domina dominarum, que nichil preter injurias obliviscitur, non recordaretur; si enim quod semel evaserat iterum se pati putasset terminum reddendi voti minime preterisset. Anxius et afflictus iterum atque iterum continue prestabat orationi se Domino totum suave mactans holocaustum. Que semel*

---

(1) Ceci rappelle le miracle 22 du livre premier.

guéri une première fois voulut bien renouveler le miracle et le guérir encore. Craignant tout retard, il vint plein de joie à son sanctuaire, louant et exaltant Celle qui mérite en effet d'être exaltée en tout lieu.

### 15. — Maison préservée du feu.

Les Brabançons (1) avaient mis le feu à la ville d'Alais (2), dans le pays de Nîmes. L'incendie consumait tout, ravageait tout. Laurent de Valence voyait sa maison attaquée de trois côtés par les flammes ; ses os tremblaient d'effroi. Au milieu des siens en larmes il éleva la voix vers le ciel et adressa pour sa délivrance des prières suppliantes à la glorieuse Mère de Dieu. Et, chose merveilleuse, voilà qu'à l'endroit même où l'incendie paraissait le plus ardent, il fut rendu en quelque sorte impuissant malgré sa violence, et l'effort des

patientem levaverat, iterato beneficio duplicato miraculo militem sanavit. Qui timens dilationem venit ad ecclesiam sospes et ylaris Dominam gloriosam glorificans et ubique predicans predicandam.

### 15. — De domo non combusta (III, xv).

Dum a Brabanteis (1) opidum d'Alest (2) in Nemausensi situm pago combustioni traditum esset et ignis consumens omnia illud consumeret, omnia depopularetur, Laurentius de Valentia, trino incendio domum suam cremari perspicuus ab igne, contremuerunt ossa ejus et elevata voce suis flentibus uberrime pro ejus liberatione supplex supplicavit Dei genitrici gloriose. Revera mirum in modum quanto focus accendebatur acrius, tanto contra sui potentiam impotentior reddebatur, frustratique sunt

---

(1) C'est encore sans doute un épisode de la guerre entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, en 1166 et années suivantes. Cela peut d'ailleurs être antérieur.

(2) Alais (Gard). Ce siège d'Alais n'est pas mentionné dans l'*Histoire d'Alais*, parue dans les comptes rendus scientifiques de la *Société d'Alais*, tome II. Mais il n'y a rien ou à peu près rien pour le XII<sup>e</sup> siècle.

méchants fut rendu ainsi inutile. La maison de Laurent resta préservée au milieu des flammes qui consumaient les autres.

**16. — Autres maisons préservées de même.**

Guillaume Bataille (1) voyait également brûler les maisons contiguës à la sienne ; déjà les flammes léchaient les murs ; un vent assez violent rabattait l'incendie sur sa maison. C'était un membre de la confrérie de notre église (2). Il pria la Vierge des vierges et Celle-ci, par la puissance de sa vertu, préserva la maison de toute atteinte du feu.

La même chose arriva encore, en cet incendie, dans la même ville, presque à la même heure, par l'intervention de la glorieuse Opératrice de tant de merveilles, en faveur d'un certain Pierre, si j'ai bien retenu le nom.

Tous trois vinrent à l'église de Rocamadour, apportant trois maisons de cire et racontèrent le prodige fait en leur faveur.

maligno maligni conamine et domus inter aliarum flavillas illesa permansit et inconcussa.

**16. — Item de aliis domibus non exustis (III, XVI).**

Guillelmus similiter Bataile (1), contiguus sue domibus undique cremantibus et eam flamma lambente, ventus etenim vehemens super domum reducebat incendium, Virginem virginum ecclesie cuius erat confrater (2) exoravit, et domum ejus protegens illesam ab igne virtutis sue potentia conservavit.

Simile opus in eodem incendio, in eodem oppido, eadem hora, cuidam Petro, si nominis bene memini, ad laudem et sui gloriam peregit virtutum et magnalium Operatrix.

Venientes igitur ad ecclesiam de Rochamadour, tres cereas attulerunt domus et miraculum retulerunt.

---

(1) La leçon de A est sans doute plus juste : *Batalie*, pour *Bataille*.

(2) Encore une mention de la confrérie des pèlerins de Rocamadour.

### 17. — Un homme sauvé des eaux.

Guillaume Goirans, de Montpellier, traversait l'Ebre avec onze compagnons; c'était au temps de la guerre entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. Vingt-deux Brabançons, à la solde du comte, gens altérés de sang humain, assaillirent Guillaume et sa suite; ils furent courageusement repoussés et durent prendre la fuite. En fuyant comme des vaincus, tantôt ils se retournaient pour résister, tantôt ils couraient comme s'ils eussent eu des ailes; mais ils entraînaient derrière eux leurs imprudents adversaires du côté du gros de leurs troupes. Près de quatre cents hommes d'armes étaient cachés en embuscade, prêts à lancer leurs flèches sur les gens de bien. Sortant brusquement de leur retraite en poussant de grands cris ils se précipitèrent contre nos gens comme des loups sur des agneaux. Les uns s'enfuirent, les autres battirent en retraite en luttant avec courage. Ils revinrent ainsi jusqu'au fleuve. Sachant bien qu'ils ne pourraient échapper au courant, mais craignant cependant la mort du glaive, plus rapprochée, les fuyards se lancèrent

### 17. — De homine a submersione liberato (III, xvii).

Guillelmus Goirans, de Monte pessulano, tempore belli regis Aragonensis et Raymundi Tolosani comitis, cum undecim ad arma doctissimis, flumen de Gradibus(1) navigio transivit; viginti vero duo Brabantei, ex comitis satellitibus, sanguinem sitientibus humanum, audacter Guillelmum et socios ejus invaserunt, set illi viriliter resistentes congressi cominus fugaverunt eos. Qui terga dantes uti victi putarentur, quandoque resistendo quandoque alite cursu fugiendo, super suorum insidias pertraxerunt incautos. Latuerant enim fere 400 viri in occultis insidiantes ut *sagillent rectos corde* (2) et consurgentes, facto clamore triumphali, velud lupi in agnos insiluerunt in eos. Aliis vero fugientibus, et aliis acriter instantibus ad prenominatum ventum est fluvium. A cujus impetu scientes se non posse eripi, fugien-

---

(1) C'est l'ancien nom de l'Ebre « *fluvii Hiberi.... quem gradus vocant* », dans du Gange.

(2) *Psalm.*, X, 3.



dans les eaux rapides. Guillaume, qui s'efforçait en nageant de lutter contre la violence du courant, fut blessé mortellement d'un coup de flèche et les eaux le rejetèrent vers les ennemis. Mais avant qu'il pût être pris ou tué par eux, il fut vivement ramené au milieu du fleuve non par suite d'aucun effort humain, mais par permission de Dieu. Il s'enfonçait pourtant. Outre qu'il avait dû boire beaucoup d'eau, il était affaibli par le sang qu'il avait perdu ; c'en était fait de lui. Dans cet extrême péril il invoquait du fond du cœur la Reine des esprits célestes, Notre-Dame de Rocamadour, douce comme une mère qui réchauffe ses petits sous ses ailes protectrices ; il lui demandait le prompt secours dont il avait besoin. Les flots qui venaient d'engloutir sept de ses compagnons, ne savaient pas qu'ils épargnaient Guillaume par permission divine. tout en le frappant de leurs multiples coups. Cependant c'était bien par le secours de Notre-Dame, de la Vierge auguste, qu'il invoquait si ardemment et avec un espoir si grand d'échapper, qu'il fut amené jusqu'au port. Ceux qui le voient sont dans l'étonne-

tes tamen, mucronis mortem momentaneam timentes, rapidis se commiserunt undis. Guillelmus quidem, dum contra fluctus sevitiā natando niteretur, sagitta letaliter percussus undarum vehementia medios rejectus est in hostes. Qui non nisu humano sed nutu divino necdum ab hostibus capiendus, necdum occidendus, retrahente fluctu altis retractus est in fluctibus. Et dum mergeretur eo quod in se multum hausisset aquam, sanguine exhaustus, corporis minoratus viribus, de vita periclitabatur, et eam quam in cordis fundaverat fundamento, superiorum civium precipuam Dominam de Rochamador, more matris clementie sub alis sue protectionis pullos fovētis, menteolvebat, ejus necessarium et citum desiderabat suffragium. Enimvero fluctus fluctuans, qui septem de ejus sociis absorbuerat submergendo, isti divinitus parcere non arbitrabatur undis intumentibus crebris ictibus eum quatiendo. Verumtamen qui totus ardebat in Virginis egregie desiderabilis (1) desiderio, evadendi spe concepta, deductus est ad portum, Domine generali subsidio. Mira res et inaudita ! stupent videntes, mirantur audientes, omnes una

---

(1) Ces trois mots manquent dans A.

ment, ceux qui l'entendent sont dans l'admiration ; tous sont unanimes à louer et à exalter la puissance de Notre-Dame, reine de miséricorde. Toutefois en examinant sa blessure mortelle, quelques-uns disaient : « A quoi bon l'avoir sauvé des eaux s'il doit retomber et mourir par suite de la grande quantité de sang qu'il a perdue. » Mais lui cherchait à relever leur courage, autant du moins qu'il pouvait parler : « Peut-on douter que Celle qui m'a délivré des flots cruels d'une manière si admirable et qui a ainsi montré son pouvoir ne puisse pas en faire autant pour me guérir? » En effet, après qu'on eut enlevé le trait et qu'on l'eut rapporté chez lui, la Vierge l'assista encore et lui fut favorable. Dans cinq jours, sans l'aide d'aucun médecin, sans aucune peine, sans même sentir la moindre douleur, il fut rendu complètement à la santé. Un miracle si grand, si manifeste, enflamma le cœur d'un grand nombre d'un ardent amour pour la Vierge des vierges. Ils exaltaient les œuvres merveilleuses qu'Elle accomplit, plus extraordinaires que tout ce qu'ils avaient pu voir jusque-là.

*Dominam potentie, Reginam misericordie preconiiis et laudibus attollentes. Preterea perpendentes plagam ejus incurabilem dicebant. Quid nobis confert quod modo ereptus ab undis, incontinenti effuso totius corporis cruore deficiet et decedet. Ille autem prout loqui poterat, suos a mestitia relevando, aiebat : « Nulli dubium quod Ea que me ab undarum sevilia ineffabili modo liberavit, que tantum potuit in undis, tantumdem non possit in reparatione mee salutis! » Extracto quoque telo, et domi relato, clemens ei affuit et profuit virginum Virgo. Nam infra quinque dies, sine medico, sine quovis labore sine quantolibet dolore ad plenum sanitati restituitur. Pro tali tantoque tam evidenti miraculo, quamplures virginum Virginis accensi desiderio, opera ejus magna nimis laudantes extollebant, et super alia que viderant magnalia ardentem predicabant.*

### 18. — Prisonnier délivré de ses fers le jour de l'Annonciation.

Le prince de Mauzac, ayant enlevé d'assaut le château de Rochefort en Auvergne, livra la ville aux flammes, passa au fil de l'épée un grand nombre des assiégeants et en garda d'autres dans les fers au fond de ses cachots. Parmi ces derniers s'en trouvait un du nom de Pierre le Bègue. Les satellites du prince le maltrahaient fort parce qu'il n'avait pas ce qu'ils auraient bien voulu lui extorquer. Souffrant à la fois dans son cœur et dans son corps il mettait toute sa confiance, après Dieu, l'espérance des vivants, en la benoite Vierge qui opère tant et de si extraordinaires prodiges tout spécia-

### 18. — De quodam soluto a vinculis die Annuntiationis (III, xviii).

Princeps de Mauzac Avernie (1), castro expugnato et igni tradito oppido de Rochefort (2), quamplures in ore gladii tradidit, quamplures vinculis astrictos carcerali pene submisit. Cum quibus captus quidem Petrus, cognomine Balbus (3), a lictoribus graviter cruciabatur nec habere poterat quod ab eo extorqueri nitabantur. Afflictus corpore et humiliatus corde post Deum,

---

(1) Mauzac, ou Mozac, arrondissement et canton de Riom (Pay-de-Dôme). Je n'ai trouvé nulle part mention de ce prince de Mozac en Auvergne. Il y avait à Mauzac une abbaye à laquelle le comte d'Auvergne et son fils, Dauphin d'Auvergne (est-ce le prince dont il est ici question?), donnent une église en 1167 (Baluze, *Histoire de la Maison d'Auvergne*, tome II, p. 63). — Le manuscrit A porte *Mauzac*. Le *Guide du Pèlerin*, qui a donné la traduction de ce miracle dans la première édition, met « le prince de Massiac ». Massiac est également en Auvergne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Flour (Cantal). C'est bien une ancienne seigneurie, marquisat avant la Révolution ; mais outre que les manuscrits ne permettent pas de lire Massiac, je n'ai pas trouvé davantage trace d'une principauté de ce nom en Auvergne.

(2) Il s'agit sans doute de Rochefort-Montagne (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont-Ferrand). La prise de cette place serait un épisode de la lutte entre Guillaume VII et son neveu Guillaume VIII, se rattachant elle-même à la guerre entre le roi de France Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II (Baluze, *loc. cit.*) — Le mot de *Rochefort* est dans le texte.

(3) Mot très souvent employé comme surnom, même chez les Anciens. — Cf. Hirtius Balbus, le continuateur des *Commentaires* de César.

lement à Rocamadour. La marche du temps amenait la solennité de l'Annonciation, ce jour béni qui apporte la joie au monde. De tous ses vœux il demandait à être délivré ce jour-là. Or la nuit de la fête, après avoir prié il sentit un doux sommeil envahir ses membres et dans une sorte de rêve il vit la Vierge, Dame du ciel, qui d'une voix claire lui ordonnait de sortir au plus tôt et de la suivre. A cette parole de liberté il ouvrit les yeux et vit en effet la Dame des dames qui s'en allait; se sentant encore retenu par ses fers il hésitait d'abord à la suivre; mais bientôt reprenant confiance il sortit librement par une porte qui d'ordinaire était fermée à clef et se jeta du haut du mur sans avoir aucun mal. Il revint tout joyeux chez lui remerciant la Vierge des vierges, qui opère notre salut sur la terre par la vertu de son Fils Notre-Seigneur et Sauveur, et qui exauce les vœux de ceux qui comptent sur sa bonté en proportion de leur foi et de la puissance de leurs désirs.

### **19. — D'une femme qui travaillait le samedi soir.**

Un samedi soir, vers la fin du jour, au moment où le

spem viventium, confidebat in benigna Virgine, apud Rocamadour specialius et crebrius virtutes operante. Resolutione vero temporis instabat sollempnitas dominice Annuntiationis, dies precipua generalis gaudii, in qua votis omnibus se posebat liberari. In ipsa festiva nocte, post orationem, artubus plusculo recreatis sopore, per visum astitit ei Virgo, Domina sublimium, clara voce precipiens ut quam citius egrederetur eam sequens. Repente ad verbum liberationis aperiens oculos vidit Dominam dominorum abeuntem, sentiensque se ligatum adhuc teneri parum sustulit hesitando, set spiritu concepto fidentiori, libere per ostium quod semper solebat serari egressus, ex alto se ad ima precipitem dedit, et sic illesus et gaudens rediit ad sua gratificans Virginem virginum que per Salvatorem omnium unicum Filium suum Dominum nostrum operatur salutem in medio terre, et prout ejusque fides et desiderium expetit, suffragante Virginis benignitate, adipiscitur.

### **19. — De muliere sabbato ad vesperum operante (III, XIX).**

Septima sabbati declinante jam die, ad occasum, mulier que-

soleil se couchait, une femme de Figeac (1) n'avait pas encore abandonné son travail servile (2) ; elle continuait à coudre avec activité. Comme font les couturières, elle retira un moment son aiguille de l'étoffe et la mit à ses lèvres ; puis, pensant à autre chose, elle aspira l'air fortement et du même coup attira l'aiguille dans sa bouche, une partie du fil restant suspendue au dehors. L'aiguille se fixe profondément dans le gosier de la malheureuse. Elle tire le fil, mais elle ne peut extraire l'aiguille qui s'enfonce au contraire davantage, faisant une grave blessure : plus la femme tire, plus elle souffre. Son malheur fait le désespoir de sa famille. De toutes parts à cette nouvelle les gens accourent. Grand étonnement. Beaucoup se disent les uns aux autres : « Cette femme n'a-t-elle pas eu ce qu'elle méritait ? Le Seigneur est juste et c'est à bon droit qu'il s'irrite. C'est pour l'instruction des autres qu'elle est frappée, afin qu'ils mettent les freins à leur témérité et à leur désobéissance, afin que tous gardent plus soigneusement avec respect et tremblement les commandements du Seigneurs que notre mère l'Église a promulgués. »

dam Figiacensis (1) manus non continebat ab opere servili (2), set operosa suens operose, ut fieri solet acum amotam a panno labiis premebat, animumque alias applicans nec intra sese cohibens aere fortiter attracto pariter introtraxit et acum, fili quod erat in acu parte foris remanente.

Acus vero gutturi mulieris graviter infixus est. Trahebatur filum, nec tamen acus extrahebatur set amplius infigebatur, et infelix inflicto vulnere tractus augmentatione gravius cruciabatur. Mulieris miseria et suorum mestitia undique populum attrahebat. Stupebant autem omnes et mirabantur ad invicem dicentes : « Nonne merito meruit hec que patitur ? Nonne justus Dominus et juste irascitur ? Ad ceterorum cautelam sola percutitur, sola plectitur, ut a quampluribus temeritatis et inobedientie frena cohibeantur et precepta dominica, a magistris Ecclesie promulgata, cum timore et reverentia diligentius habeantur ? »

---

(1) Figeac (Lot).

(2) Encore aujourd'hui, en Angleterre, le repos dominical commence dans l'après-midi du samedi.

N'ayant aucun moyen d'échapper à la cruelle souffrance qui la torturait, elle témoigna le désir d'être portée à l'église de Notre-Dame de Rocamadour; on l'y porta. Tous les pèlerins prenaient la plus grande part à sa peine et compatissaient à son affliction. La fin de la journée arrive. C'est l'heure où l'on chante dans l'église les louanges de Dieu (les *laudes*). Le prédicateur demande à tous les assistants de prier en commun pour la malheureuse; la pauvre femme est devant l'autel, humblement prosternée, les yeux levés vers le ciel, versant d'abondantes larmes; les mains étendues elle s'attache à la croix avec le Christ, et, suppliante, implore le pardon. Celle qui est la Mère de Dieu, et qui est née du Père, toute pleine de miséricorde, ranima la pauvre patiente par sa clémence; à la vue de tous les pèlerins, elle illumina en quelque sorte le sanctuaire. En effet, du gosier de la femme l'aiguille couverte de rouille fut rejetée non sans grande effusion de sang, et dans peu de temps la malade fut rendue à son ancien état de santé (1).

Ipsius quoque prece et desiderio cum jam diu dira perurgeret eam calamitas, eo quod evadendi nullum haberet consilium, ad ecclesiam beate Virginis de Rocamadour advecta est, dolore cujus dolebant universi et ejus afflictione affligebantur compatientes peregrini. Dumque extrema diei hora laudes solvuntur Deo in ecclesia, a preconone verbi Dei omnes in communi orare pro patiente sunt ammoniti, ipsa quoque coram altari humillime procumbens, oculis ad alta levatis et lacrimis uberrime suffusa, extentis nichilominus manibus, cruci Christi se coaptabat, supplex suppliciter veniam supplicabat. Mater Patris sed et a Patre genita, tot misericordie redundans gratia, patientem relevavit mira elementia. Quippe in omnium facie Domum suam illuminavit. Nam a gutture mulieris acum tinctam rubigine cum multo sanguine rejecit et mulier in brevi pristina reddita est sanitati (1).

---

(1) Le miracle I, 22, parle également d'une femme punie pour avoir travaillé en temps prohibé.

## 20. — Malade guéri.

Géraud, charpentier de Panesac, au pays de Dax (?), fut saisi d'une si vive douleur sous le sein gauche, près du cœur, qu'il fut obligé, quoique avec l'apparence de la santé, de garder le lit. Le mal était si fort que pendant sept jours il ne prit aucune nourriture; il pouvait à peine fixer les yeux sur quelqu'un; à peine ses poumons serrés laissaient-ils passer sa respiration. Les siens pleuraient sur lui, et de même tous ceux qui l'aimaient ou qui seulement le connaissaient. On songeait déjà aux funérailles, on préparait tout ce qu'il faut pour ensevelir un corps, car l'opinion commune était qu'il allait bientôt quitter cette vie. Mais pendant que le malheureux gémissait sous l'accablement de la chair, écrasé par ce fardeau, son âme eut un peu de repos en Dieu. En un vœu ardent, avec un désir intense, il sollicita le patronage de la Dame de clémence, la plus digne de toutes les créatures, la plus élevée après son divin Fils, Notre-Dame de Rocamadour. La Reine qui ne demande qu'à exaucer,

## 20. — De quodam infirmo sanato (III, 20).

Geraldus (1), faber lignarius de Panesac, de pago Axensi (2), sub sinistra mamilla circa cordis receptacula, cum sanus putaretur, gravissimo dolore correptus, in lecto decidit. Erat autem languor fortissimus ita ut per dies septem nichil alimentorum sumeret, vix aliquem respiceret, vix etiam aretato spiritu respirare posset. Flebant igitur sui et qui noverant immo dilexerant eum. Funebria quesita sunt, cetera coaptata que ad corpus humandum pertinent, eo quod omnium esset sententia incontinenti migraturum ex hac vita. Spiritus ejus, dum gemeret mole carnis pregravatus, fere subcumbens oneri, paulisper in Christo quievit, et patrocinium Domine clementis, creaturarum omnium dignioris, post Filium altioris, de Rochamadour, ardenti voto supplicii desiderio expetiit. Exaudibilis Regina supplicis

---

(1) Le manuscrit C met : *Arnaldus*.

(2) Il est impossible d'identifier, du moins avec les moyens dont je dispose. S'agit-il du pays de Dax (on ne trouve pas ce *pagus* dans la carte de M. Longnon) ou du pays d'Aix ? (mais on dit plutôt *Aquensis*). Quant au lieu même, ni Pannessac (Deux-Sèvres), ni Pannessas (Savoie), ni Pannissat (Haute-Vienne), ne conviennent ici.

accueillit le vœu du suppliant; et sans retard elle rendit la santé à ses organes malades : au grand étonnement des assistants, stupéfaits de ce prodige, par la vertu de sa puissance elle le retira de son lit absolument guéri. Elle avait donné son aide puissante au malade, ainsi qu'il le dit, et comme il était d'ailleurs facile de le voir, au moment même où il l'invoquait. Aussi chacun éclatait en louanges, exaltant la Vierge qui sauve ceux qui mettent en elle leur espérance.

### 21. — Femme paralytique guérie.

Une femme de Grenoble, nommée Guillemette de la Boissière (1), frappée de paralysie dans la moitié du corps, était malade depuis de longs jours. Aucun moyen humain n'avait pu la guérir et les soins des médecins étaient restés impuissants. Elle était jeune pourtant, mais frappée par l'horrible mal la fleur de sa jeunesse était flétrie avant l'âge. Elle avait entendu parler — la renommée a des ailes — des prodiges extraordinaires que la glorieuse Mère de Dieu, toujours vierge, opérait à Rocamadour, des divers genres de guéri-

acceptavit vota, nec sanitatem distulit, set repente, membrorum reformata valitudine, mirantibus et in eo quod contigerat stupentibus universis, sue clementie potentia a lecto sanatum levavit. Referenteque in communi presidium Virginis in puncto proclamationis sibi, ut liquide clarebat, affuisse, glorificabantur laudentes Dominam que salvat sperantes in se.

### 21. — De paralytica sanata (III, XXI).

Guillelma de la Boissera (1) Gratianopolitana, paralisi media parte corporis arefacta, multis diebus languerat, nec consilio humano vel medicorum medicamine curari poterat. Florebat autem juventute, set immature macuerat nimio sicca languore. Que, volante fama, ab expertis audierat quanta Dei genitrix gloriosa et Virgo perpetua apud Rochamador male habentibus

---

(1) Les lieux ainsi nommés ne manquent pas ; je n'en connais aucun dans la région de Grenoble. Le mot « *Gratianopolitana* » est dans le seul man. B. Le man. C a : *Boisseira*.



sons que les malades y obtenaient. Elle espéra être guérie à son tour et se mit à prier. Elle pria avec beaucoup d'ardeur et de piété et sa prière incessante demandait toujours la santé. Elle fit vœu enfin de se rendre à l'église que l'auguste Dame honore entre toutes et elle fut guérie instantanément.

## 22. — Un chevalier miraculeusement tiré de prison.

Dans le comté de Vienne (1), les barons du comte Gérard assiégeaient vigoureusement le château d'Anjou (2). Un chevalier, nommé Pierre, qui y résidait, résista de toutes ses forces, mais il fut fait prisonnier, et, chargé de lourdes chaî-

prestaret curationum genera. Proinde, spe concepta, cor effudit ad orationis studium, ardenti prece continua devotione persistens, salutem querere non desistebat. Voxit etiam ad ecclesiam, a Domina precipua precipue honoratam, se venturam et statim sanata est.

## 22. — De armigero mirabiliter evadente de carcere (III, xxii).

Viennensi pago (1), castrum quoddam Aniou (2) nomine, sevicia baronum comitis Gerardi (3) instanter impugnabatur. Armiger vero quidam, in castro habens mansionem, nomine Petrus, pro viribus resistens, a preliantibus capitur, et compedibus

---

(1) Le Viennois ou comté de Vienne, partie de l'ancienne Bourgogne, et plus spécialement du Dauphiné. Le comté cependant comprenait une partie du Lyonnais et du Vivarais.

(2) Var., le man. A porte *Amou*, qui se rapproche d'ailleurs de la lecture *Aniou* de B; le man. C porte *Amoy*. — Il s'agit du château d'Anjou, aujourd'hui commune du canton de Roussillon, arrondissement de Vienne (Isère). On trouve un article sur les seigneurs d'Anjou dans le premier fascicule de la *Recue du Dauphiné* (1877, pages 497-503).

(3) En marge, dans le man. A, au crayon rouge, cette mention : « *Gerardus hic Viennensis comitatus comes* ». Il s'agit de Gérard, comte de Vienne et de Mâcon, fils de Guillaume IV, comte de Bourgogne. Il eut de fréquentes guerres avec ses voisins, l'évêque de Mâcon (1156), le sire de Baugy, le sire de Beaujeu (1163), le comte de Forez (1165), etc. C'est sans doute dans une de ces expéditions qu'il s'empara du château d'Anjou. (Cf. *Art de vérifier les dates*, tome II, page 489).

nes, jeté dans un cachot du palais de Vienne, sous une forte garde. Mais il avait une confiance absolue dans le Seigneur, qui relève le courage des affligés et porte remède à leurs maux. Il le suppliait de rompre les liens qui le retenaient prisonnier et de le rendre à la liberté malgré tant de serrures et de verrous.

Le palais où il était enfermé est d'une telle hauteur et si bien fortifié qu'il passe pour imprenable. Quoiqu'il existe depuis bien longtemps, jamais ses cachots n'ont été vides de prisonniers, et depuis un siècle personne n'est parvenu à s'en échapper ni par adresse ni par force.

Néanmoins, plus la forteresse était haute et solide, plus le captif insistait pour que le Sauveur des hommes, Notre Seigneur, ayant égard à ses prières, non à ses mérites, le tirât de son cachot et le ramenât dans sa famille. Il invoquait, par-dessus tous les saints, Celle qui après son divin Fils tient le premier rang dans la cour céleste, la Mère de miséricorde, toujours prête à exaucer les malheureux qui l'invoquent, Notre-Dame de Rocamadour ; il l'invoquait en des prières ardentes comme son avocate, et faisait vœu d'aller en pèlerinage à son église.

Peut-être fatigué par sa prière et accablé d'ennui, il son-

graviter cathenatus in palatio Viennensi sub multorum custodia sepositus est. Erat autem et ipse fiduciam habens in Domino qui erigit contritos corde et sanat contritiones eorum. Orabat ut laqueus contereretur et de tot seris ac vectibus eripi mereretur. Palatium quippe quo tenebatur in vinculis tante fertur altitudinis tanteque fortitudinis ut predicetur inexpugnabile. Cumque diu nimiumque duraverit, vix carcera captivis exhauriri potuit, nec a seculo, arte vel marte, aliquis inde evasit. Verumtamen quanto munimen est altius vel fortius tanto magis instabat captivus ut eum non meritis set precibus Liberator omnium Dominus de carcere educeret et ad propria reduceret. Preterea super sanctorum milia, Illam que post Filium in celesti prepollet curia, misericordia plenam invocantibus, propitiam Dominam de Rocamadour et advocatam invocans, interpellabat et interpellans invocabat, necnon ecclesiam ejus se visitaturum pronuntiabat. Sane fatigatus oratione et affectus tedio paululum

gea à prendre un peu de repos et s'endormit. Dans son sommeil il entendit une voix qui lui disait qu'il pourrait sortir pourvu qu'il se hâtât. Il se leva aussitôt, la nuit étant déjà fort avancée. Comme il craignait les soldats qui veillaient pour le garder, il gagna à petits pas la première porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui. Il franchit de la même façon une deuxième porte, une troisième, une quatrième encore, et parvint à une cinquième qui était la dernière de ce côté du palais ; il l'ouvrit sans difficulté. L'endroit était fort élevé, une chute eût été fatale et il n'avait ni échelle, ni corde, ni aucun moyen de se soutenir dans la descente. De plus, le mur était aussi lisse et poli que l'avait pu faire l'architecte. Cependant, pressé par le temps, il recommande son corps et son âme à la bienheureuse Vierge et se laissant glisser peu à peu le long du mur, arriva au fond sans aucun mal. Il trouva la porte de la première enceinte solidement fermée de serrures et de verrous ; il l'ouvrit d'un tour de main comme si elle n'eût pas été fermée. Il traverse la ville ; une dernière porte lui barre le passage ; sans aucun instrument, avec le secours de la Vierge, ses mains brisent la chaîne qui était d'une masse énorme ; il peut enfin descen-

quiescens obdormivit, audivitque vocem dicentem sibi quod egredi posset si moras acceleraret. Consurgens itaque intempeste noctis silentio, timebat etenim custodes qui excubabant ad custodiendum, pedetentim primum tenuit ostium quod et ultro apertum est ei (1). Simili modo pertransiens et secundum et tertium et quartum, pervenit ad quintum quod palatii ex ea parte claudebatur extremum, et sine difficultate aperuit. Erat autem locus eminens, ideoque casus dubius, nec scala, nec funiculus, nec aliquod instrumentum quod descendenti conferret sustentationem. Murus quoque palatii secundum possibilitatem artificis planus et politus est satis. Ille quidem, moras timens et beate Virgini corpus spiritumque committens, per murum gradatim sine sui lesione se submisit, et portam antemuralem seris et vectibus seratam, quasi non seratam, tracta manu reseravit. Postea vero transeunti urbem ulterior porta exitum inhibuit, cathenamque magne molis manibus nudis sine quovis ammini-

---

(1) *Act. Ap.*, XII, 10.

dre dans les faubourgs, sortir dans la campagne et, les pieds encore chargés d'entraves, rejoindre sa famille. Mais retenu par les caresses de ses amis qui lui promettaient de l'accompagner dans son pèlerinage et de venir avec lui rendre grâce à la bonne Vierge, il tarda beaucoup trop à se rendre à l'église de sa Libératrice (1).

#### **24. — Nouvelle capture du même chevalier et d'un autre avec lequel il est délivré.**

Cependant les mauvaises passions ne s'étaient pas encore calmées et la guerre se continuait chaque jour avec une fureur grandissante. Les soldats du comte de Vienne revinrent devant le château d'Anjou et provoquèrent les défenseurs à sortir. Parmi ceux qui acceptèrent le défi se trouvaient Pierre et son frère Rogon. Ils combattaient au premier rang ; mais ils ne purent résister à des ennemis beaucoup plus forts ; ils furent faits prisonniers et conduits dans les cachots

culo, Virginis auxilio, fregit, et inde descendens ad suburbana compedibus adhuc astrictus ad suos repedavit. Sane amicorum suorum detentus blanditiis, tardavit Liberatrici sue plus quam oportuit limina tenere. Spondebant etenim ei comitatum in via ut, simul venientes, gratias referrent in benigne Virginis ecclesia (1).

#### **23. — De eodem et alio iterum incarceratis et iterum solutis (III, xxiii).**

Nondum vero malorum malitia cessante, furor furendi excrevit malignantibus, cursoresque Viennensis comitis ante prescriptum castrum precurrentes robur inde coegerunt exire. Inter alios Petrus prenominatus et Rogonus frater ejus progressi sunt

---

(1) Ce miracle est donné par M. Servois, *loc. cit.*, p. 35, avec une lacune des quelques lignes où il est dit que le prisonnier invoque Notre-Dame de Rocamadour et entend une voix qui lui dit de sortir au plus vite. — M. Servois, p. 36, note 1, donne une rapide analyse du miracle suivant, qui est comme la suite du miracle de celui-ci. Les deux miracles sont traduits dans les diverses éditions du *Guide du Pèlerin*. On a écrit château d'Amon

du palais de Vienne. On dit à Pierre qu'il ne mangerait pas de pain avant d'avoir fait rapporter les fers qu'il en avait frauduleusement emportés. Il les fit rapporter ; pendant que les bourreaux les lui remettaient aux pieds, il dit : « Notre-Dame de Rocamadour, miséricordieuse entre toutes, qui m'a naguère délivré de ces fers par son admirable vertu, aura bien encore le pouvoir de recommencer le miracle ». Enfermé dans le cachot le plus bas, notre chevalier macérait encore son corps par le jeûne et, fortifiant son âme par d'ardentes prières, il ne prenait de repos qu'en Dieu. Son frère, le chevalier Rogon, étant couvert de blessures — il avait été frappé de quatre coups de lance et de trois traits, et avait reçu un coup d'épée sur le pied, — était gardé par des satellites dans une partie supérieure du palais. Il était à demi-mort. Lui aussi avait l'esprit plein de ferveur et son âme était pleine de confiance, bien qu'il eût perdu beaucoup de sang et que ses forces eussent bien diminué ; mais plus il se sentait malade, plus il mettait d'ardeur à implorer l'assistance de la divine miséricorde. Le Seigneur leur fit trouver grâce à tous les deux aux yeux de leurs gardiens ; le dimanche, ils tirèrent Pierre de la basse fosse où il souffrait, afin de le ranimer et le placèrent dans la chambre de son frère.

ad prelium, qui cominus pugnantes virtuti succubuerunt hostium, et capti in palatio Viennensi sunt retrusi. Petro vero dictum est quod panem non gustaret donec compedes referri faceret quos unde fraudulenter asportaverat. Relati sunt, quibus dum artaretur a tortoribus, dixit : « Domina de Rocamadour, piarum piissima, que nuper ab iisdem me resolvit mira potestate, idem potens poterit miraculum duplicare ». Demissus igitur ad inferiora carceris, corpus jejuni macerabat, spiritum oratione sedulo roborans, non nisi in Domino quiescebat. Frater cujus, Rogonus miles, quatuor lanceis et tribus telis et super pede gladio graviter erat saucius, et ideo in superiori palatio cum custodibus jacebat semimortuus. Hic etiam spiritu fervens nec animo fluctuans immo constans, licet exhaustus esset sanguine et male habens langueret, minoratis viribus corporis, quanto plus indigebat, tanto amplius opem divinam et opus misericordie expetebat. Dedit itaque Dominus utrique gratiam in conspectu custodum et die dominico Petrum extrahentes de

Les deux chevaliers passèrent tout le jour en prières, invoquant avec plus d'instances la Bienheureuse Vierge, source merveilleuse, d'où la miséricorde s'épanche sur tous les hommes. Ils pressentirent que sa bonté préparait leur délivrance. Libres de se parler, ils se dirent l'un à l'autre que la nuit suivante, pendant que leurs gardes dormiraient, ils sortiraient de la prison par la vertu de Celle qui opère de grandes choses. En effet cette même nuit, pendant que leurs gardes étaient plongés dans un profond sommeil, ils se levèrent en silence, ouvrirent la porte sans bruit et de la haute salle où ils étaient se laissèrent glisser le long d'une corde. L'un d'eux sortit hors des murs par une porte que lui ouvrirent les gardes de la ville émus de pitié, l'autre fut recueilli par un bourgeois qui le cacha dans sa maison et qui, trois jours après, lorsque les gens envoyés à la poursuite furent rentrés au château, lui donna d'autres habits et l'accompagna une bonne lieue de chemin. Le chevalier avait encore les fers à un de ses pieds, mais enfin il put rentrer sain et sauf dans sa famille. Tous deux se hâtèrent d'accomplir leur

ergastulo, reficiendi causa, juxta fratrem locaverunt in solario (1). Ipsoque die in precibus commorantes, et Beatissimam Virginem et totius pietatis fontem in omnium canalibus uberius emanantem attentius reclamantes, presenserunt ipsius benignitatis opus efficax liberationis. Plane sibi colloquentes, mutuo dicebant quod sequenti nocte, dormientibus custodibus, egrederentur, Operatrice magnalium operante. Quod et factum est. Soporantibus etenim ipsa nocte gravi sopore custodibus, tacite surrexerunt, apertoque ostio, nec sine strepitu nimis sonoro, per funem se deposuerunt a superiori solario. Alterum quorum custodes civitatis miseratione moti per portam eduxerunt, alterum civis quidam in domo sua colligens latenter; postquam regressi sunt qui ubique querebant eos, tertia die, mutata veste, per leugam comitatus est ei; in uno etenim pedum adhuc compedes sustinebat, ad sua secure redire *permansit* (?). Accelerantes igitur

---

(1) *Solarium*, peut-être la plate-forme de la tour, ou une terrasse, ou simplement une salle haute, ce qui doit être le cas ici, puisque Rogéon était à part, comme malade, avec des gardes spéciaux.

vœu : ils vinrent à l'église de la bienheureuse Vierge de Rocamadour, apportant leurs fers et montrant leurs blessures encore ouvertes. Ils racontèrent le miracle et rendirent grâces.

#### 24. — Une femme sauvée du bûcher (1).

A Saint-Sever (2), qui est une ville assez renommée de Gascogne, il mourait beaucoup de personnes de tout sexe et de tout âge. Chaque jour nous voyons mourir autour de nous, c'est la loi de la nature, et cependant nous sommes dans la stupeur et nous pleurons quand la mort frappe un de nos amis, comme si nous avions cru qu'il ne devait pas mourir. Telle est la terrible conséquence du péché d'Adam. Des gens qui avaient vu mourir inopinément des parents et des amis accusèrent une femme du nom de Lombarde d'être une empoisonneuse et d'être responsable de ces morts. Aussitôt on l'arrête, on lui met des chaînes de fer aux pieds, on

votum reddere, Beatissime Virginis de Rocamadour ecclesiam tenuerunt, prelatisque compedibus et adhuc apertis vulneribus, miracula retulerunt et gratias reddiderunt.

#### 24. — De muliere ab incendio liberata (1) (III, xxiv).

Apud Sanctum Severum (2), oppidum in Guasconia satis nominatum, promiscui sexus et etatis tenere multi moriebantur. Cumque cotidie occasum videamus morientium qui carnis solvunt debitum, tunc demum miramur, demum plangimus cum quilibet amicorum nostrorum ceciderit, quasi non prescierimus eum moriturum. Nam ex originali peccato procreati Ade morsu moriuntur. Quorum proximi vel amici inopinate decedebant, mulierem quamdam, Lombardam nomine (3), quasi veneficam et mortis ream, immo mortis causam, in compedibus ferreis posi-

---

(1) Ce miracle, publié par M. Servois, *op. cit.*, p. 36, est un des plus curieux par les détails animés qu'il donne sur une sorte de lynchage au XI<sup>e</sup> siècle. Les réflexions de l'auteur y font un peu trop longueur.

(2) Saint-Sever, chef-lieu d'arrondissement des Landes.

(3) Le manuscrit A porte *Sobardam*.

la jette dans un cachot, et sans la déférer aux tribunaux, sans que les juges aient prononcé de sentence capitale, sans qu'on l'ait convaincue, sans qu'elle ait fait d'aveu, on la condamne. On cherche par quel tourment on pourra effacer sa mémoire, et faire que jamais on ne rappelle avec bonheur son souvenir. Pendant trois jours on y travaille, on prépare l'œuvre impie : il avait été décidé que la malheureuse innocente périrait par le feu.

Voyez les bûcherons à l'œuvre avec leurs cognées ; voyez les gens aller et venir pour transporter le bois sur les chars attelés de deux bêtes ; voyez ceux-ci qui arrivent leurs épaules chargées ; ceux-là qui arrangent le tas énorme des fagots. Voyez encore ceux qui apportent des torches, du soufre, de la poix, de la cire, du suif, de l'étoupe et qui jettent dans le bûcher toutes ces matières éminemment combustibles. Il semblait qu'ils voulussent tous venger leurs morts sur cette misérable femme, tous étaient unanimes dans leur fureur. Semblables à des chiens enragés ils grinçaient des dents quand ils parlaient de la sorcière ; de leur langue perfide, de leur langue bavarde, dans leur méchanceté lâche et stu-

lam retruserunt in carcerem, quam sine iudicio nec (1) capitali promulgata sententia, nec convictam, nec confessam dampnaverunt. Querentes autem quo tormento memoriam ejus de terra tollerent ne in bono ulterius fieret ejus recordatio, per triduum oneribus insudantes, opus nefarium accelerabant, quoniam cremari insontem decernebant. Videres lignorum cesores cum securibus operam dantes, illos vehiculis bigas seu plaustra ducere et reducere, alios incessanter propriis humeris portare, alios congeriem lignorum coaptare. Videres nichilominus faces adferentes, sulphur, picem et ceram, sepum et stupam, alia quoque quevis ignis fomenta injiciendo inferentes ; velut istius morte mortem suorum multaturi, omnes una furebant in unam. Sane rabidorum more canum sevientes dentibus stridebant, lingua dolosa, lingua vaniloqua, intentione vecordi, malicia stolidi, non mactandam mactabant. Ad explendam vero malicie sue vesaniam, qualia non ante super hec atrociora perquirebant tormenta, eo quod ad

---

(1) Le manuscrit A n'a pas *nec*.



pide, ils la faisaient en quelque sorte mourir avant l'heure. Pour aller jusqu'au bout de leur folie méchante, ils recherchaient les genres de supplice les plus affreux....

Pendant ce temps, la femme, enfermée dans un obscur cachot, chargée de chaînes pesantes, reconnaissait devant le Seigneur ses fautes passées et avouait ses péchés, mais elle avait pleine confiance en Dieu. Elle s'immolait à sa justice, reconnaissant qu'elle méritait la mort pour les fautes de sa vie, tout en étant bien innocente de ce crime dont on la chargeait maintenant; car elle n'avait pas commis de tels et de si grands forfaits; elle n'en avait jamais eu même la pensée. [Nous savons que le remède du péché, c'est l'aveu et le regret de sa faute. Celui qui fait connaître, sans rien cacher, le mépris qu'il a fait du Seigneur, sa négligence pour ses devoirs envers le prochain et envers lui-même, celui-là sans aucun doute sentira les doux effets de la miséricorde et de la clémence de Dieu. Pleurons nos fautes, tous tant que nous sommes, quel que soit l'âge, le sexe, le rang! Faisons monter vers le ciel la voix de notre douleur, et que les oreilles du Dieu des armées soient frappées de nos larmes et de nos gémissements pour les injustices dont nous nous sommes rendus coupables. Car la clémence de Dieu dispose

cumulum sui flagicii volverant (1) que in preteritos percurrerant tormentorum genera. Interea mulier, obscuro reclusa carcere, astricta ferri pondere, delicta cognoscens, peccata confitens, in Domino confidebat, cui se immolans pro actis merito mortis ream ingeminabat, licet de novo nuper imposito crimine immunis persisteret, eo quod tale tantumque facinus nec interius deliberaverit nec exterius perfecerit. Remedium quoque mali scimus confessionem et dolorem erroris. Qui contemptum Dei et negligentiam sui seu proximi prefert in publicum nec abscondit miserationis et clementie Dei procul dubio consequetur effectum. Ordinemus igitur communem luctum, omnis etas et sexus suo quisque ordine. Elevemus planctuum vocem et proillius injustitia fletus et planctus emittamus in aures Domini Sabaoth. Preveniamus iracundiam Clementis in confessione penitentis. Cle-

---

(1) Phrase difficile : manuscrits B et C, *viluerant*; A, *vulnerant*; M. Servois, *volverant* ?

tout avec bonté, de telle façon que sa colère cesse aussitôt que commence notre conversion et se change en miséricorde. C'est à nous donc d'avoir pitié de nous-mêmes, et par nos propres miséricordes d'ouvrir la voie à la miséricorde du Seigneur envers nous. Si nous avons semé dans les pleurs nous moissonnerons bientôt dans l'allégresse. Mais l'âme qui n'est pas flagellée par Dieu est incurable. C'est dur sans doute d'être ainsi frappé ; mais il est bien plus terrible quand on est frappé de ne pas se corriger, suivant ce qui est dit : « Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Car la face du Seigneur est tournée contre ceux qui font le mal, pour enlever de ce monde jusqu'à leur souvenir. Rien ne peut échapper aux oreilles de Dieu. Il entendit jusqu'à la voix de cette pauvre femme qui gémissait vers lui et il ne la dédaigna pas. Comment d'ailleurs échapper, quand le Seigneur est présent partout et remplit tout de sa majesté ? Que nous le voulions ou non, nous sommes vus par celui qui pénètre le fond des cœurs et connaît toutes les pensées des hommes. Voici la cause ou la raison de ce long développement :] La femme dont j'ai parlé, plongée au fond de son cachot, ne cessait d'invoquer par des prières ardentes les

mentia namque Dei clementer omnia disponit, quia statim ut conversi fuerimus etiam ipsi irasci desinet et ad miserationes convertetur. Nos tamen nostri misereamur, set et justis ejus miserationibus viam miserendi patefaciamus. Seminemus in lacrimis, ut in gaudio ereptionis proxime metamus. Quippe anima, que Domini non corripitur flagello, incurabilis est. Ergo grave est plaga percuti, set multo gravius est castigatum non emendari, sicut dicitur : *Terribile est incidere in manus Dei viventis. Vultus enim Domini super facientes mala ut perdat de terra memoriam eorum* (1). Neque enim latet aliquid auditum Dei, quippe qui etiam vocem muliercule lacrimantis gemitum plangentis non desepit. Ubi enim quis adeo lateat, cum Dominus omnia repleat et ubique sit? Volentes nolentesve ab eo perspicimur qui rimatur occulta cordium et novit cogitationes hominum. Argumenti hujus causa seu ratio hec est : mulier prenomina in profundo carceris retrusa, numina celi in misericordiam sui precibus devotis,

---

(1) *Psalms*, XXXIII, 17.

puissances du Ciel de l'avoir en pitié ; elle invoquait surtout la Dame de Rocamadour, que son Fils seul dépasse en douceur et en empressement à exaucer, et dont elle avait visité l'oratoire, il y avait moins de deux ans. Elle lui demandait d'avoir compassion de son sort en ces termes ou en termes analogues : « O Reine de la milice céleste, espoir de notre salut, source de miséricorde, vous qui êtes notre consolation dans le malheur, notre protection quand nous sommes dans le danger, si vous me savez coupable du crime dont on m'accuse, alors ne daignez pas exaucer mes prières. Je ne sais que trop, et j'en fais l'aveu avec confusion, que j'ai vécu dans la négligence et dans le péché, que je n'ai pas rougi de manquer aux commandements du Seigneur si souvent que je n'en saurais faire le compte ; mais si je suis coupable de ce crime, ne me soyez d'aucun secours ! »

Ainsi, dans les veilles et les jeûnes, elle arriva, pleine d'angoisse, au jour marqué pour le supplice ; elle fut tirée de prison et conduite au bûcher. Quoique ce fût une femme, ces méchants n'eurent pas honte d'étaler aux yeux sa nudité. On était au mardi de Pentecôte, en l'octave de ce jour où l'Esprit-Saint apparut aux disciples sous la forme de langues de feu. Mais ces bourreaux, c'était un Esprit mauvais qui les animait aujourd'hui contre cette malheureuse.

assiduis precibus interpellabat, Dominam quoque de Rocamador, omnium post Filium dulciorem, et ad vota promptiorem, cujus infra biennium visitaverat oratorium [*his precibus vel equipollentibus miserari sibi prestabat.* « Regina, inquires, celestis militie, spes nostre salutis et fons misericordie, in tribulatione generalis consolatio, in oppensione contritis protectio, si criminis falso mihi impositi ream cognoveris, preces meas exaudire dedigneris. Plane scio et non sine rubore confiteor quod transactam vitam negligenter et vitiose peregi, Dominicis preceptis multotiens et preter estimationem obviare non erubui. Verumptamen si tanti facinoris rea teneor in nullo mihi adsis presidio ». Cumque in vigiliis et [jejunio] merens pervenisset ad diem deputatum supplicio, de carcere educta et ad patibulum perducta, cum esset femina, femine non erubuerunt in propatulo nuditatem. Proh pudor ! Feria tertia erat infra Pentecostem quando discipulis Spiritus Sanctus in igneis linguis apparuit.

A ce spectacle était accourue une foule de plus de vingt mille personnes, hommes ou femmes ; les uns priant pour elle, les autres pleins de rage ; c'est la fureur qui l'emporta. On la jeta au milieu des flammes. Elle versait d'abondantes larmes et très haut invoquait la Bienheureuse Vierge de Rocamadour. Un adolescent, plus mûr de jugement que d'années, voyant avec peine la confusion de cette malheureuse toute nue, lui lança la petite tunique dont il était revêtu et qui servit à la couvrir, du moins en partie. Elle se munit du signe de la croix, répéta avec confiance le nom de Rocamadour et pénétra dans la fournaise. O merveille ! Elle put passer non-seulement sans recevoir la plus petite brûlure, mais même, ce qui est plus extraordinaire, sans éprouver aucune chaleur. C'est que les flammes qui s'élevaient de cette masse énorme de combustible étaient subitement tombées au nom de Marie ; le feu perdant de son ardeur lui donna le courage d'entrer, et, quand elle traversa le bûcher, elle ne ressentit pas la moindre atteinte.

Tous les assistants, aussi bien ses adversaires que ses

Istos e diverso istis diebus Spiritus malignus ergo proximam animavit. Ad spectaculum spectandum undique confluerant utriusque sexus plus quam viginti millia hominum, pars pro ea orantium, pars in eam furentium ; attamen furor prevaluit (1). Nam uberrime flentem et beatam Virginem de Rocamadour alte reclamantem mediis iniecit flammis. Juvenum vero quidam, sensu quam annis maturior, mulieris turpem egre ferens nuditatis confusionem, ad Dei et ceterorum honorem, qua fuerat indutus brevem projecit tunicam, indeque aliqua sui parte tecta, sed in majori detecta, discrimen rogi, sancte crucis signata signaculo, nomine nichilominus de Rocamadour fidenter enuntiato, subiit, et sine quantalibet cauteriatione, et, quod majus est, sine quovis ignis calore pertransiit. Flamma namque de tanta et multimoda congerie ad nomen Marie cecidit, ignis ardere desiit, et intrandi audaciam prebuit, et pertranseuntem *non tetigit neque contristavit* (2), nec quicquam molestie intulit (3). Tunc omnes

---

(1) Cf. le miracle I, 36 : Jugement de Dieu.

(2) Cf. le miracle I, 10 : Lombard sauvé du bûcher.

(3) *Dan.*, III, 50.

amis, d'une voix unanime entonnèrent l'hymne d'actions de grâces, glorifiant bien haut le Seigneur qui délivre tous ceux qui ont mis en lui leur espérance. La femme, accompagnée d'un nombreux cortège de dames nobles, prit aussitôt le chemin de la basilique de Rocamadour, de la Bienheureuse Vierge dont la protection l'avait sauvée. Elle arriva auprès de nous le huitième jour, portant la tunique. Elle raconta le miracle en témoignage à la Dame des dames et rendit grâces à Celle qui opère tant de merveilles par les mérites de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui appartient toute gloire et toute puissance dans les siècles des siècles. Amen.

CY FINISSENT LES MIRACLES DE SAINTE MARIE DE ROCAMADOUR

tam emuli quam amici quasi ex uno ore hymnum dicebant, et glorificabant Dominum liberatorem omnium in se sperantium. Mulier autem, nobilium feminarum multo stipata comitatu, statim Beatissime Virginis, ipsius Salvatricis excellenter dominantis, versus basilicam de Rocamadour iter arripuit, octavaque die ad nos veniens et tunicam proferens, miraculum testimonio Domine dominarum retulit, et gratias ei reddidit, que operatur in omnibus per unicum Filium suum Dominum nostrum Jhesum Christum cui est honor et imperium in secula seculorum. Amen.

HUC USQUE MIRACULA SANCTE MARIE DE ROCAMAIOR (1)

---

(1) Manuscrit B seulement. — Remarquons cette forme qui est employée dans le *Liber censuum* (édit. Duchesne, fasc. II, p. 202, col. 2) *monasterium sancte Marie de Rocca maiori I marcam argenti*.



## APPENDICES

---

### I

#### **De la femme qui meurt le jour de la 4<sup>me</sup> férie et ressuscite le samedi.**

(Voir l'Introduction, p. 18.)

---

Il y avoit un riche bourgeois du lieu de Roc Amadour, duquel les moines de l'Eglise de Nostre Dame et de S<sup>t</sup> Amadour avoient pris de l'argent par emprunt, et baillé pour gages les courtines de leur Eglise. Or la feste de la Vierge mere s'approchant, les moynes firent requeste au Bourgeois de leur vouloir remettre en main les courtines et rideaux de leur Eglise afin de la parer et orner pour la prochaine feste de la mere de Dieu, luy promettant de les luy rendre incontinent que ceste feste seroit passée ; le Bourgeois ne voulut aucunement consentir à ceste prière et ne peut estre non plus persuadé a ce faire, quelque instante priere que l'on luy en sceut faire, mais respondit fièrement que ces rideaux estoient tendus à l'entour du lit de sa femme qui depuis estoit accouchée et qu'il n'y avoit moyen de les oster d'où ils estoient. Enfin la solennité se passa sans les paremens accoustumés (1). La mere de Dieu se ressentit fort de cet af-

---

(1) Tout ceci est d'une rare invraisemblance. La pauvreté des moines obligés d'emprunter sur gages à un bourgeois du lieu ne s'explique pas en pleine vogue du pèlerinage. Si Rocamadour était pauvre à ce point en 1181, que venait donc y voler en 1183 Henri Court-Mantel ? Que signifie alors le mot *maliu* de Baluze : « *Hinc fama et ex fama quæstus* ? » En effet, de 1166 à 1181, même en ne tenant compte que de Robert de Torigny, les religieux de Rocamadour avaient dû réunir des sommes assez considérables pour n'avoir pas besoin d'engager les courtines de leur église. Et je ne parle pas du reste du récit.

front ; tellement que la nuit suivante elle parut et se fit voir à la femme de cet indévoit bourgeois, tandis qu'elle sommeilloit et l'advertit en ceste sorte : « Ton mary a commis une lourde faute, laquelle ne demeurera point impunie ; car dans trois jours le fruict que tu as mis au monde rendra l'âme et ton misérable mary rendra la sienne et mourra dans huit jours, changeant ceste vie temporelle en l'éternelle d'enfer. Pour ton regard je t'ordonne de t'acheminer en l'Eglise que j'ay en Bethléem ; tu y verras trois sépulchres, deux desquels qui sont ès deux bouts ne sont pas vuides, ains seulement celui du milieu que tu choisiras pour tombeau : cependant tous les mecredis tu tomberas a cœur faible, environ les trois heures après midy, quantité de sang te ruisselant de la bouche et du nés. Tu paroistras comme morte et sans âme jusques à la même heure de trois après midy du jour suivant, que reyenant à toy, tu passeras tes deux mains par dessus ton visage ; quoy fait sur le champ force et couleur te reviendront. [Baronius remarque que cela se passa de la sorte a ce qu'elle reçeut des revelations divines lorsqu'elle seroit extasiée et ravie pendant le temps susdit].

La Reyne du Ciel ayant prononcé ces paroles disparut. La femme se réveille en sursaut et reste toute troublée ruminant toutesfois son songe après qu'elle fut revenue à soy ; le matin venu elle récita par ordre à son mary le songe ou plutost ce qui luy estoit arrivé tandis qu'elle reposoit. Ce misérable mary n'en fit aucun conte, non pas mesme lorsqu'il vit la mort inopinée de son fils. Partant ce que sa femme avoit prédit luy arrive, de sorte que le huictiesme iour il vomit son ame malheureuse pour les flammes éternelles.

Voilà la femme fort estonnée de cet accident ; pour ce elle se met en chemin pour Rome au plutost, où arrivée elle expose le tout fidellement et par le menu au Saint Pere qui seoit pour lors (c'estoit Alexandre III), elle lui prédit avec toute assurance que l'année prochaine il y auroit une cruelle famine, que grand nombre de personnes mourroient par le moyen d'une intempérie et corruption d'air, et que le clergé



romain seroit châtié de Dieu s'il ne se corrigeoit de certaines tromperies esquelles il trompoit depuis longtemps.

Le Pape ayant attantivement escouté ceste femme voulut avoir plus ample connaissance de son dire afin de mieux découvrir la vérité. Par ce il donne en charge cette femme à douze Dames romaines, ausquelles il ordonne, lorsqu'on la verroit ravie en ses extases, on luy fichast aux plantes des pieds des aleines toutes rouges, et que de plus elles empourprassent ses vestemens du sang qui lui couleroit de sa bouche (voicy chose estrange).

Tous les mercredis, a l'heure que ceste femme avoit prédit, elle blémissoit et pasmoit de telle manière qu'elle ne respiroit en aucune façon, le sang lui décollant des narines en abondance. Les 12 Dames Romaines, satisfaisant à l'ordonnance du S. Père, perçoient les pieds de cette femme avec poinçons et aleines de fer toutes rouges; cependant pour tout cela elle monroit n'avoir aucun sentiment de telles piqueures. L'on baignait ses robes du sang qu'elle iettoit du nés et de la bouche, mais lorsqu'elle revenoit à soy, ses habits perdoient entièrement la tache du sang [Jusques icy est le narré de Robert du Mont, raporté mot à mot par Baronius (1) et de Sponde à l'endroit sus déclaré] (2).

---

(1) *Annales ecclesiastici*, édition Lucques, 1746, avec commentaire de Pagi (considérée comme la meilleure), tome XIX, année 1180. Baronius accepte le récit parce qu'il a foi dans Robert de Torigny, auteur exact (*testis fidelis*). Il y a toujours eu, dit-il, des prophètes dans l'Église, suivant le mot de Joël. La raison ne paraît guère suffisante pour montrer tant de crédulité! Le commentateur Pagi rapporte en note le passage du chroniqueur Gervais [de Cantorbéry] qui le met à l'année 1181 et fait venir la prétendue prophétesse de Gascogne, sans parler de Rocamadour (Cf. *Rec Hist. Fr.* tome XVII, p. 661 : *Ex Gervasii Dorobernensis*). Ce Gervais avait été en relation avec l'abbé Robert et c'est peut-être à sa chronique qu'il emprunte le résumé reproduit par les divers auteurs. Les Bollandistes ont donné à leur tour le récit miraculeux, en s'appuyant sur l'autorité de Baronius (*Acta SS.*, Augusti IV, p. 16, de S. Amatore, nos 35, 36, 37). Il est étrange qu'ils n'aient publié aucun des récits du recueil qu'ils devaient cependant connaître, et qu'ils aient reproduit celui-ci où tout est invraisemblable.

(2) Odo de Gissey, édition de 1632, pp. 78 à 83, édit. de 1666, pp. 71 à 76, chapitre IX, traduction un peu libre. — Caillau, *op. cit.*, pp. 166-168. — Le Guennec, pp. 98-100 (ce dernier en fait l'occasion d'un petit

II

**Anciennes Leçons des Bréviaires de Cahors (1)  
et de Tulle.**

(Voir l'Introduction, p. 30).

IN SECUNDO NOCTURNO

*Lectio IV.* — Amator [solitarius, ut liberius Deo inserviret,] ad Cadurcenses secessit in abstrusam [et angustam] vallem, rupibus altissimis hinc inde horrende prominentibus, [secessui opportunam,] in medio rupis, quæ Amatoris nuncupatur, [ubi vitam orationi, vigiliis, jejuniis, aliisque piis exercitationibus graviter impendit.] Illic oratorium in memoriam Beatae Virginis Mariae erexit, [humili quidem loco,] nunc vero ob miraculorum frequentiam [toto orbe peregrinationibus] celeberrimo, [ad quod octoginta duobus supra centum gradibus ascenditur.].

*Lectio V.* — [Ad illud oratorium] post multas vigilias et carnis muerationes, [febre correptus acuta, Amator se curavit deferre, ibique plenus dierum ac meritorum, vigesima die Augusti] obiit in Domino. Corpus ejus in introitu ipsius oratorii conditum permansit ad annum usque millesimum centesimum sexagesimum sextum, quo, [solidum] integrumque inventum, translatum est ad basilicam [Deo sub ejus invocatione sacram et opere magnifico constructam,] (2) in qua summa cum veneratione servatum est, donec furentes Calvinistæ, anno 1562, destructis ædificiis ac thesauris expilatis [sancti viri corpus] in frusta concisum subjecerunt igni, a quo [tamen] non fuerunt absorpta. (*Bréviaire de Cahors*, années 1697, 1710, 1715 et 1733 ; — *Brév. de Tulle*, xix<sup>e</sup> siècle).

---

sermon). — Dominici, *manuscrit cité*. — M. Servois parle de ce récit, *loc. cit.*, p. 45 — Voir encore Rupin, *op. cit.*, p. 85.

(1) Tout ce qui est entre crochets manque dans la leçon unique du bréviaire cadurcien édité en 1746. Il y a quelques variantes amenées par ces suppressions. Cf. note 2.

(2) Cette phrase fut remplacée dans l'édition de 1746 par « *ei dicatam* ».

III

**Saint Amadour à Lucques.**

(Voir l'Introduction, p. 34).

---

Questa chiesa, detta di S. Micheletto, già di S. Michele in Borgo, ha di reliquie alcune ossa de' S<sup>ti</sup> Innocenti, ed un' braccio con la mano e tre dita di S. Amatore, sacerdote e confessore; il quale, come da antichi manuscritti di questo monasterio si raccoglie, fù nativo di Bethlemme, da tenera età si essercitò nelle virtù cristiane, e elesse vita eremitica, nella quale con maravigliosa e singolare astinenza, con oratione e contemplatione assidue, servi al signore. Fù devotissimo della B. Vergine con le cui reliquie havute in Hierusalemme hebbe gratia particolare di far miracoli e di commovere a penitenza i peccatori, e perche si dilettava grandemente dell' humillà, la qual suole fuggire gli applausi, era constretto per lo gran concorso de' fedeli, fuggirsene di luogo in luogo. Morì finalmente al 20 di agosto, e il Signore, come si comprende, ha fatto ancò dopo la sua morte molti miracoli. Nel martirologio sono nominati quattro con tal nome, ma uno fù martire e gli altri furono vescovi; questo fù semplice confessore (1).

---

La *Bibliothèque Nationale* possède actuellement le manuscrit d'où Franciotti a extrait son résumé. Les Religieuses

---

(1) CESARE FRANCIOTTI. — *Historia delle miracolose imagini e delle vite de' santi, i corpi de' quali sono nella città di Lucca* — all' illustrissima et excellentissima repub. di essa, C. Fr. sacerdote della congreg. Lucchese della B. Vergine. D D. D. In Lucca, appresso Ottariano Guidoboni. M DC XIII, p. 524, col. 2. — Paris, *Bibl. Nat.*, Invent. K. 3371). — Cf. Bolland, *Acta SS. Aug.*, IV, 20 aug. — Le résumé de Franciotti passe sous silence bien des détails intéressants.

de S. Micheletto de Lucques ont encore aujourd'hui le bras de saint Amadour, qu'elles exposent aux fidèles dans leur église le 20 août de chaque année. Elles firent faire, en 1657, la traduction du manuscrit latin où étaient « la vie et les miracles de saint Amadour », et cette traduction est encore en leurs archives (communication de M. le chanoine Pietro Guidi de Lucques).

Je compte publier prochainement ce manuscrit, qui semble avoir été composé en partie sur la seconde moitié des *Gesta S. Amatoris*, en partie d'après des renseignements assez confus de pèlerins venus de Rocamadour. Des notes rédigées au xvi<sup>e</sup> siècle et mises à la suite du texte m'ont mis sur la voie d'une autre légende de saint Amadour et d'un autre (?) saint Amadour vénéré en Portugal.

Malgré les rapprochements fort nombreux qui existent entre toutes ces *vies*, je n'ai pas encore assez de données pour me prononcer avec quelque assurance sur la genèse des traditions Quercynaises (ce ne sera peut-être jamais possible).

En tout cas, nous sommes de plus en plus loin de Zachée.

---

#### IV

### La légende de Zachée d'après Adhémar de Chabannes (1).

(Voir l'Introduction pp. 25-7).

---

ITEM SERMO IN DEDIC. ECCLESIE S. PETRI

(Début du sermon). — Festivitas quidem, dilectissimi, sollempnis ecclesie ammonet nos a divino eloquio non ta-

---

(1) D'après le manuscrit de sermons qui porte le nom de cet auteur, pour dire plus juste. — Le passage étant long et diffus, nous n'en donnons que les extraits les plus curieux.

cere, et salutem a Deo factam domui suæ spiritali gaudio perpendere ; sancti Evangelii quippe lectione docente perambulantem Redemptorem Hiericho, devotus affectu, pusillus statura, in domo sua accipere meruit, licet publicanus, qui princeps publicanorum, nomine Zacheus, gratia divina adjutus, rebus dives, sed fidei devotione ditior, a Domino factam salutem domui suæ audivit, qui tanto hospite Christo dignus habitus est. « Hodie, inquit, salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ »... Eodem fidei ardore Salvatore nos quoque suscipere satagamus.

[*Puis commence l'histoire de saint Martial : l'application des paroles du texte évangélique et du récit relatif à Zachée trouve son application dans la conversion de l'Aquitaine, nouveau Zachée, conversion racontée très au long*].

[*Vers la fin du sermon, l'auteur ajoute :*]

(F. 48 v<sup>o</sup>). — Nam et Zacheus qui Dominum perambulantem in Hiericho querebat videre quis esset, certe illum ante viderat, utpote qui, Eo jubente, quando Marcialis baptizatus est, baptizatus fuerat. Ipse enim Zacheus ipse esse videtur qui cum Marciale et Joseph, qui postea Dominum sepelivit, baptizatus esse commemoratur. Hæc etenim plane gratia. Hic Zacheus in hujus basilicæ festivitate nominandus videtur, eo quod in textu apostolicæ vitæ [*du pseudo Aurélien*] ejus nomen recolatur.

Ait quippe historiographus ipsius libri eo articulo temporis quo eximiæ indolis adolescens Marcialis, jubente Salvatore, a Petro baptizatus est, Zacheum et Joseph, qui postea Dominum sepelivit, multosque alios Judeos baptizatos . . . .

Et profecto, cum completeretur quod dictum est, perambulasse in Hiericho et de arbore Zacheum vocasse, jam tunc adpropinquabat passioni Dominus, Hierosolimam ascendens ; ubi, de sicomoro Zacheo vocato, subsecutum videtur continuo. . . . . Verum, sicuti de Paulo dicitur venisse videre Petrum ac si nunquam eum actenus vidisset, quem profecto sepiissime olim viderat, ita de Zacheo dictum est,

quasi tunc primum noticiam ejus habere inciperet. Sed nimirum. Jam olim baptizatus erat, sicut legimus, quando et Marcialis Hebreus baptizatus est. Jamque facta fuerat resuscitatio Lazari, ubi Marcialis idem cum Domino interfuerat. Ergo dicendum est quod Zacheus jam Dominum noverit, cum baptizatus cum multis Iudeorum sit, quando Marcialis baptizatus esse legitur ; et Salvatorem, quem viderat iterum ex multo tempore quis esset videre cupiebat. . . . .

[*Suit une longue dissertation, que nous passons sans regret, pour expliquer comment Zachée pouvait chercher à voir Jésus, bien qu'il le connût déjà, et bien que le sens obvie du texte évangélique soit naturellement que Zachée ne connaissait pas Jésus, puisqu'il cherchait à savoir comment il était, quis esset*].

[*Pour lui, cela veut dire tout simplement qu'il était revenu, après son baptême, à ses occupations ordinaires, mais qu'il désirait revoir le Sauveur, parce qu'il l'aimait et ne l'avait pas vu depuis longtemps. Il cherche à appuyer son opinion sur des exemples de l'Évangile, puis il continue :*]

Quomodo, inquit [aliqui] fieri potest ut in extremi mundi finibus Aquitanicus historicus scriberet de Marciale quod non viderat ipse de propriis oculis. Narrat quippe eum ibi baptizatum ubi Zacheus et Joseph, qui postea Dominum sepelivit, baptizati sunt ; et certe ipse historiographus ibi non erat ut videret quid postea scriberet. . . .

[*Ici le prolix auteur résume ce que le pseudo-Aurélien nous assure de la vie de Martial, notamment sa parenté avec saint Pierre (1), et il ajoute ce raisonnement terrible pour les sceptiques à l'égard de cette vie :*]

Si Marcus et Lucas evangelia auditu, non visu, didicerunt, scribere tamen non dubitaverunt, cur Aurelianus

---

(1) Chapitre II de la *Vie de saint Martial*.

episcopus magistri initia quæ ab ipsius relatu percepisse visus est recusaret scribere. *Certe si ab ecclesia Aureliani opusculum repudiatur, ergo Lucæ et Marci scripta non recipiantur*; quod nefas est etiam cogitare. Ergo et Aurelianus, sicut hactenus receptus est, sic semper a catholica recipietur ecclesia. Discipuli apostolorum Marcus et Lucas et Aurelianus fuerunt, Marcus quidem Petri, Lucas Pauli, Marcialis Aurelianus. . . . . *Nefas est itaque de his quæ Aurelianus episcopus gesta Marcialis tetigit dubitare. . . . . scelus idololatriæ his nolle adquiescere. . . . .*

Porro autem, ne quorundam questio de Zacheo publicano pretereat indiscussa, si, *ut fertur a quibusdam* (1), iste est Zacheus qui crucem Domini in eo loco, ubi postea regina Helena invenit, propter devotionem abscondit, sciendum est quod hoc non videtur a laudis misterio vacare, quod arborem ascendit ad videndum Dominum necne divino nutu fortasse actum videtur quod qui lignum arboris subierat ut Dominum videret, lignum etiam crucis sub terra abscondit, ut quandoque Dominicæ passionis triumphus revelaretur. At vero si a resurrectione Domini usque ad imperium Constantini ducenti et 70 fere anni numerantur, ipse annorum numerus nequaquam eorum opinioni repugnare videtur qui Zacheum publicanum estimant crucis Domini occultatorem devotum fuisse, *siquidem per ducentos et plures annos tres generationes hominum perdurare possibile est.*

Fertur autem quod Zacheus filium nomine Simonem, Simon vero Judam genuerit qui Helenæ demonstrator crucis fuerit. Quod si forte ille devotus publicanus, in illo tumultu qui a Judeis in passione Domini agebatur, crucem Domini abscondere curavit, ut generationibus futuris esset in salutem, utque passionis Domini teste fieret seculo preciosum lignum, neve malignantes Judei ipsam crucem vel ferro vel igne penitus abolerent, non minima laude in secula dignus est. Idem moriens Zacheus designasse fertur filio locum ser-

---

(1) L'auteur nous donne donc une légende déjà connue; il aurait bien donné celle de Rocamadour si elle eût déjà existé.

vatae crucis quae olim magnopere inquirendam non diffidebat. Ipse quoque filius Zachei, cum moreretur, precepit Judae filio suo, dicens : « Vides, fili, cum quaestio fuerit ligni facta, in quo damnaverunt Messiam, qui ante nos fuerit, manifesta illud antequam crucieris ».

Præterea quod dicitur Stephanum protomartyrem fuisse fratrem illius Judae, qui locum crucis Domini intimavit Helenae, non incredibile videtur, cum contigisse potuerit Judam longe postmodum natum et in tempore Helenae consenuisse, potuerit que divinitus longevitatem incolumem tribuere ei per quem revelare dignatus est crucem gaudium seculorum (1). Sed si Stephanus protomartyr ex origine erat Zachei, nam Zacheus Israelita fuit genere, Marcialis vero et Stephanus consanguinitate sibi nexi sunt, videtur idcirco Zacheum in ipsis actibus Marcialis commemoratum. Namque quod soli Zacheus et Joseph, qui postea Dominum sepelivit, ibi specialius commemorantur, . . . . . forsitam etenim ille Joseph carnis cognationem cum Marcialis parentibus habuit, quippe ut nobilis decurio affinitate copulatus Marcialis patri, Marcello, qui nobilissimus Judeorum fuisse legitur. Quorum illustrium generosa cognatio generosae pauperum cognationi intermixta legitime potuit esse, ut Petrus cum Marciale affinitatem haberet sive ex patre Marcello, sive ex matre Helizabeth.

[*Nouvelle dissertation très longue au sujet de cette parenté*].

. . . . Ne videatur impossibile quod legimus Marcialem Petro et Stephano carnali consanguinitate conjunctum. Ne

---

(1) On voit que l'auteur ne redoute pas les difficultés. Il suppose d'abord que trois générations peuvent bien remplir les 270 ans qui séparent Jésus de Constantin. — Mais si Jude, qui découvre le lieu de la croix à Sainte-Hélène, est frère de saint Etienne, le premier martyr, il faudra que Jude vive, à lui tout seul, les 270 ans. Il aurait été aussi simple de supposer des intermédiaires !



vero jam plus quam necesse vestra Fraternitas longa allocutione pregravetur (1) . . . . . ita terminandus sermo est (2).

---

(1) Le sermon, d'où ces fragments sont tirés, est en effet fort long et non pas seulement par le nombre des pages, qui formerait presque un volume in-12, mais encore et surtout par les développements prolixes et diffus où l'auteur se complait. Il me paraît difficile qu'un sermon semblable ait pu être écouté d'auditeurs ordinaires. Aussi avais-je pensé qu'il avait dû être prononcé devant les Pères du Concile de Limoges. . . . . à moins que la forme ne soit qu'un artifice et que ce travail soit resté manuscrit.

(2) Manuscrit de la *Bibliothèque Nation.* — F. Latin 2469 (ff. 38 v<sup>o</sup> et sq.). — La légende du Zachée cachant la croix du Sauveur est analysée au tome II (liv. III, ch. IX, p. 97) de l'ouvrage de Bonaventure de Saint-Amable. — Quel que soit l'auteur de ce *sermon*, il est évident que l'auteur, très au courant des plus petits détails de la légende Martialienne et de ses entours, ne connaît pas la légende qui identifie Amadour et Zachée, ne connaît pas même la légende d'Amadour, compagnon de saint Martial.



## ADDENDA & CORRIGENDA

---

Page 6. — Un vieux numéro de la *Revue religieuse de Cahors*, qui m'est tombé sous la main récemment, m'a appris que M. Ulysse Chevalier s'était proposé également de publier le livre des *Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour*. Je suis le premier à regretter d'avoir devancé, par ma publication, le travail du savant historien ; mais cela prouve combien le recueil était généralement estimé.

Page 11. — Le nom du restaurateur des ruines de Rocamadour s'écrit de bien des façons : *Cheval*, et aussi *Chevalz*.

Page 13. — Ces miracles datés avec précision sont au livre II, 15 et 20.

Page 14. — Exemples de pèlerinages annuels antérieurs au fait miraculeux : I, 2, 11, 53 « *singulis annis* » ; — postérieurs : I, 34. — Exemples des pèlerinages déjà anciens : I, 9. — Voir la table alphabétique au mot : *Rocamadour*, confrérie.

*Id.* — Note 1, on peut ajouter encore II, 2.

Page 17 (2<sup>me</sup> alinéa). — Je n'ai voulu critiquer ici que l'argument d'antiquité, mais non pas l'existence à Sanguesa d'une chapelle de Notre-Dame de Rocamadour. (V. Rupin, *op. cit.*, pages 108-9, note 3).

Page 18. — Le pèlerinage, au moins comme pèlerinage local, pourrait bien remonter au XI<sup>e</sup> siècle, si le document apporté par l'abbé de Foulhiac, pourtant peu favorable, est authentique, par lequel il est dit que des évêques de Cahors, abbés de Tulle, du XI<sup>e</sup> siècle, habitèrent Roc-Amadour et y firent de grandes constructions. Voir p. 40, note.

Page 25 (dernière ligne). — Il n'est pas sûr que le discours soit d'Adhémar de Chabannes, qui n'est pas en effet l'auteur de

tous les discours réunis sous son nom dans le manuscrit que j'ai cité.

Page 26 (note). — Le sermon n'est pas *immédiatement* avant le texte du Concile.

Page 27 (ligne 11). — Je dois signaler ici un curieux et consciencieux travail de dom E. Darley, ancien religieux de Soulac, qui s'occupe depuis longtemps de la question de sainte Véronique. Il est accompagné, dans la *Revue de Saintonge* (1) qui lui a donné l'hospitalité, d'une note de M. Ch. Dangibaud, vice-président de la *Société de Saintonge et d'Aunis*, qui exprime la conviction (sans doute celle du plus grand nombre des lecteurs), que du recueil de citations savantes rassemblées par l'auteur pour démontrer l'existence et l'apostolat de sainte Véronique en Aquitaine, c'est plutôt la conclusion contraire qui ressort. Il me suffit ici, pour mon sujet, de constater que dom Darley, tout en reconnaissant que les *Acta* de saint Amadour sont interpolés, n'a pas, jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, d'autre preuve que ces *acta* pour appuyer sa thèse. Car les documents antérieurs ne nomment pas la « dame bazadaise » qui serait allée à Jérusalem et en aurait porté le sang de saint Jean-Baptiste avec quelques reliques de la sainte Vierge. Il va sans dire que dans ces documents il n'est pas fait la moindre allusion à Zachée ou Amadour, et que nos *Acta* seuls (et les auteurs qui s'en sont inspirés dès le xiv<sup>e</sup> siècle) mettent ensemble Amadour et Véronique. Ce n'est pas ici le lieu de critiquer à fond la légende d'Amadour et de Véronique, mais je dois relever une erreur commise par dom Darley, sans doute d'après le livre du P. Mezuret, premier curé de Soulac, sur *Sainte Véronique, apôtre de l'Aquitaine* (2). Le P. Odo de Gissez ne dit nulle part dans son livre que le texte des *Acta* de saint Amadour soit celui d'un manuscrit de l'évêque d'Angoulême, Hugues, mort en 991. De plus le manuscrit de cet évêque, cité au Concile de Limoges de 1031, ne renfermait pas les *Acta* de saint Amadour, mais seulement une *Vie de saint Martial*. (Voir les div. édit. des Conciles).

Page 28 (note 4). — C'est M. Charles de Lasteyrie dont il s'agit.

---

(1) *Revue de Saintonge et d'Aunis*, numéro du mois d'octobre 1907, pp. 314-330.

(2) Toulouse, Louis Hébrail, 1877, page 67. Cette erreur a été reproduite dans le livre de M. Bourrières.

Page 29 (2<sup>e</sup> alinéa). — Bulle de Pie II, lire : 1463.

*Id.* (3<sup>e</sup> alinéa). — Lacroix, dans sa *Series episcoporum*, parue en 1626, reproduit la légende de saint Amadour, mais ne parle pas de Zachée.

Page 30. — A propos d'*hypercritique*, les partisans de la « tradition » ont accusé également les Bollandistes, parce qu'ils ont soulevé de terribles objections contre Amadour-Zachée. Le P. Cuper, auteur de la notice sur saint Amadour, est si peu hypercritique que, plutôt de le paraître, il aime mieux risquer d'être appelé naïf et trop crédule (c'est lui-même qui le dit), et qu'il n'ose se prononcer sur la fameuse relique du lait de la sainte Vierge. Quant à la légende du bréviaire cadurcien, qui, longtemps avant la refonte sévère de Mgr Du Guesclin, ne reconnaissait Amadour que pour un simple ermite (voir Appendice 2), il faudrait démontrer que Mgr de la Luzerne, ainsi qu'on l'a prétendu, en a supprimé le nom de Zachée, lui, si peu hypercritique qu'il a rétabli dans le *propre* de Cahors plusieurs Saints locaux ; mais il a été impossible de retrouver des bréviaires de Cahors antérieurs à 1697.

*Id.* (note 4). — Un vieux rituel imprimé, du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, porte en tête un calendrier manuscrit de la même époque, où se trouve *S. Amator* à la date du 20 août.

Page 31 (9<sup>e</sup> ligne). — En réalité c'est en 1854 que l'on fit pour la première fois l'office de saint Amadour identifié avec Zachée. Mais à l'exception de cette identification, rien d'autre ne se rapporte à la légende, et dans la messe on n'a pas cru devoir mettre l'*évangile* de Zachée. Jusqu'à cette date de 1854, sous Mgr Bardou, le rite de la fête était bien plus élevé qu'autrefois, mais on faisait l'office de saint Amadour *moine et solitaire*.

*Id.* (3<sup>e</sup> alinéa). — La tradition berriçonne se trouve non seulement à Levroux et à La Celle-Bruères, mais aussi à Noyers (Cher), ainsi qu'on le voit dans une brochure du curé du lieu (1893), l'abbé Naudet : *Le Pèlerinage de saint Silvain à Noyers* (Impr. Saint-Joseph, à Saint-Amand).

Page 34. — Voir Appendice numéro 3.

Page 35. — Cette vie, qui a été publiée d'après le texte en catalan sur un man. du xiv<sup>e</sup> siècle, par M. Lieutaud, bibliothécaire de Marseille (*Bulletin de la Société des Études du Lot*, tome III, page 109, et à part, 1878), semble avoir des points de rappro-

chement avec la vie d'un saint Amadour dont on a les reliques en Portugal (voir Appendice 3).

Page 38. — Saint Amateur d'Auxerre.— Il est à remarquer que ce saint aurait fait le voyage de Palestine ; et peut-être ce souvenir revenait-il, plus ou moins vague et inconscient, à l'esprit des rédacteurs de la légende.

Page 40 (note, 2<sup>e</sup> alinéa). — Voir Rupin, *op. cit.*, p. 318.

Page 42. — La vie de saint Amadour, telle qu'elle est dans le manuscrit des religieuses de Lucques (Appendice 3), contient douze miracles attribués à saint Amadour, dont un au moins aurait été fait de son vivant. Je constate ce fait ici pour mémoire, me proposant de revenir sur cela, prochainement, en publiant cette *vie* et ces *miracles*.

Page 53 (ligne 18). — Lire Peterborough. L'éditeur, M. Stubbs, a démontré que Benoît n'était pas l'auteur de la chronique qui porte son nom.

Page 117 (ligne 4). — Si le corps de saint Amadour, au moment où écrit notre auteur, avait été placé près de l'autel, c'était le cas de faire une allusion à cette présence.

Page 130 (note 3). — Avant 1166, lire : avant 1172.

*Id.* (miracle 35). — Lire : Montroial, dans le texte latin.

Page 133 (ligne 5 et autres). — C'est par inadvertance que j'ai mis *la reine*, pour *la princesse*. Le Béarn n'était qu'une vicomté.

Page 134 (note 1). — Sur le *jugement de Dieu*. Il faut ajouter que dans le rituel de Cahors, dont Martène a publié quelques fragments, on exige précisément que l'eau ne soit pas courante, « *ipsa aqua non sit currens, nec fetens, nec tenebrosa, set suavis et clarissima* » (*Antiquitates... II, chap. de variis judiciis*, etc.).

Page 148 (ligne 2). — Lire : *Henri II*, et non *Henri III*.

Page 199. — Almodie, sœur d'Alduin Borel, seigneur de Montrond, fut la femme de Gaucelin de Pierrebuffière, qui vivait en 1119. Comme la dite dame, devenue veuve, épousa Ébles, vicomte de Ventadour, cela nous permet de mettre la date de ce récit à une époque bien antérieure à 1166. Sur les Pierrebuffière, voir *Bulletin de la Société archéologique de Brive*, tome XIX, 3<sup>e</sup> livraison, article de M. Champeval, pp. 459-460.

Page 200 (note 1, ligne 3). — Lire : *Elinand*.

Page 209 (note 1). — Lire : *laudes*.

Page 258 (latin, 3<sup>e</sup> ligne). — Lire : *ei*, non *ci*.

Page 259 (latin, 1<sup>re</sup> ligne). — Lire : *donabor*, au lieu de *donabar*.

Page 269. — La première miniature est du Manuscrit C, la deuxième du Manuscrit A.

Page 272 (note 2). — Il faut sans doute lire simplement : *orantes*, opposé à *clamantes*, en donnant au mot le sens de *prier pour remercier*.

Page 292 (latin, 11<sup>e</sup> ligne). — Lire : *surrexit*.

---





# TABLE DES MATIÈRES

---

## INTRODUCTION

Les manuscrits.....	6
Date de la composition .....	12
Ancienneté du pèlerinage.....	14
Amadour et Zachée .....	21
Deux hypothèses .....	33
L'auteur, son caractère .....	43
Physionomie du pèlerinage .....	46
Principaux pèlerins .....	52
Mœurs du temps .....	54

## PREMIÈRE PARTIE (53 MIRACLES)

Prologue .....	61
Table des miracles .....	65

## DEUXIÈME PARTIE (49 MIRACLES)

Prologue .....	165
Table des miracles .....	169

## TROISIÈME PARTIE (24 MIRACLES)

Prologue .....	265
Table des miracles .....	267

## APPENDICES

I. Miracle de la prophétesse (Robert de Torigny).....	321
II. Vie de saint Amadour dans les bréviaires .....	324
III. Vie de saint Amadour vénéré à Lucques (abrégé) .....	325
IV. La légende de Zachée d'après Adhémar de Chabannes .....	326
Errata et Corrigenda .....	327

---



## TABLE ALPHABÉTIQUE

---

<p>Abbés et chefs de monastères..... 173, 215, 219 0 248</p> <p>Aéra..... 77</p> <p><i>Adium, Aduin, Ahuin</i>, Ahun (Creuse)..... 150</p> <p>Aix ou Ax?..... 305</p> <p>Alest. Alaix (Gard)..... 296</p> <p>Albi, <i>Albigensis</i>..... 157</p> <p>Alexandre III, pape..... 13</p> <p>Alexandre, abbé de Cîteaux. 173</p> <p>Allemagne (v. Clèves, Allenburg, Cologne, Siegburg, Hertmann, Sieglar, Stolberg, Subrieg, Würtzbourg 253</p> <p>Allier (riv. et dép.)..... 293</p> <p>Allinges (B. des)..... 105</p> <p>Almodis de Pierre-Buffière. 336 199.</p> <p>Altenburg..... 253</p> <p>Alzou (Val d')..... 22, 38 53</p> <p>Amed, Amel ou Amédée de Savoie..... 13 96</p> <p>Animaux (miracles concernant des) 106, 140, 195, 199 230 281, 284.</p> <p><i>Anjou, Amou, Amoy</i>, Anjou, ch. du Dauphiné..... 307 310</p> <p>Antioche..... 214</p> <p>Apparitions et visions.. 93 136 183, 186, 244, 274, 302, 322</p> <p><i>Aquitania</i>..... 118</p> <p>Aragon (guerre du roi d') avec le comte de Toulouse. 157 188 269, 277, 298.</p> <p>Ardents (Mal des)..... 114</p> <p><i>Arfeil</i>, Arfeuille (Creuse).... 151</p> <p>Arles Évêché)..... 196</p> <p>Arnoul (év. de Verdun)..... 149</p> <p>Arras..... 103</p> <p>Arvernia..... 215</p> <p>Assomption (Église de l').... 289</p>	<p><i>Atrebatense episcopium</i>... .. 103</p> <p>Aubasine..... 220</p> <p>Aubrac..... 187</p> <p><i>Aurelatensium</i>..... 196</p> <p>Auribeau (Alpes-Marit.).... 209</p> <p><i>Autissiodorensis</i>..... 120 150</p> <p>Autriche (Cf. Subrieg et Vienne).</p> <p>Aulub..... 193</p> <p>Auvergne (di. ou prov.).. 218 245 297, 301</p> <p>Auxerre (Cf. S. Amateur, S. Didier)..... 120 150</p> <p>Avallon (Yonne)..... 193 195</p> <p><i>Acernensis episcopum</i>.</p> <p><i>Acernia</i>..... 245, 297 301</p> <p>Aveugles guéris. 75, 104, 109 113 166, 209, 210, 245.</p> <p>Axensi (v. <i>pagus</i>).</p> <p>Balbus, surnom..... 107 301</p> <p>Bamberg, év..... 175</p> <p>Bar-sur-Aube..... 142</p> <p>Barcelone (Comte de)..... 132</p> <p>Basculons (v. Brabançons).</p> <p>Bataille (Guillaume)..... 297</p> <p><i>Bazato</i>, Bazas..... 221</p> <p><i>Bealrooir</i>, <i>Bealriccir</i>..... 123</p> <p>Béarn..... 132</p> <p>Beaucaire..... 166</p> <p>Beaulieu en Champ..... 173</p> <p>Beaurain ou Bealrain..... 107</p> <p>Beauvais..... 208</p> <p>Belfort (Famille)..... 282</p> <p>Belhomme (Hélie)..... 123</p> <p><i>Belliloci</i>..... 197</p> <p><i>Bellocario</i> (de)..... 188</p> <p>Belvaz (Belvoir)..... 160</p> <p>Belvaiz (Beauvais)..... 208</p> <p>Belvès et <i>Belveoir</i> (Dordogne)..... 123</p>
---	---

Belvoir (Doubs).....	160	Champagne (Foires de).....	142
Bérenger (Guillaume).....	259	Chartres .....	135
Berthold (sa <i>curia</i> ) .....	242	Chases (S-Pierre de), abb. ....	293
Berthout fam. flamande) 13	286	Châteauroux.....	139
Bes unçon.....	161	<i>Cherrum</i> (v. Cerro).	
Bethléem .....	34, 322	<i>Cisterciens</i> , Cîteaux (abb.)..	13
<i>Bisançii ep.</i> .....	161	173, 220.	
<i>Biturcensis patr.</i> .....	139	Civrieux (Rhône).....	125
Blessés divers. .... 75, 84, 90	100	<i>Claramontens.</i> , <i>episc.</i> .....	109
121, 122, 126, 155, 159, 250	254	Clément II et Clément V....	21
259, 286, 299, 304, 311.		Clermont-Ferrand.....	109
Bohémond de Cariz.....	177	Clèves.....	122
<i>Boisera</i> (Guillelma de la)....	306	Cluny (abb.)..... 12, 215	258
Boissière (La).....	306	<i>Coloniens. archiep.</i> , Cologne	152
<i>Bolonienses</i> .....	246	246.	
Borne (seign.).....	17 19	Combles (Somme).....	208
Boutogne-sur-mer. ....	246	Coronzac (v. S.-Amant de).	
Bourg Dieu (Indre).....	109	Corps de saint Lazare à Aval-	
Bourges, patriarchal. .... —	139	lon.....	193
Bourgogne ... 110, 165, 194	212	Couserans, <i>Conseranensis</i> (3	
250, 307.		miracles)..... 260, 261	262
Brabançons, <i>Brabantei</i> .....	158	Creysse (Lot), <i>Cruise</i> , <i>Crusse</i> ..	137
287, 296.		<i>Cursarium castrum</i> , Cursal.	214
Brienne (Jean de, sa famil-		Custodes; sacristes. 80, 107	127
le .....	173 175	129, 138, 230-1.	
Bromadans (chevalier).....	208	Darfœl (v. <i>Arfael</i> ).	
Bruxelles .....	286	Dauphiné..... 75, 110, 115	307
Bûcher .....	313	Dax?.....	305
<i>Buciliens.</i> , Bucilly, abbaye..	88	Démon (v. Possédés)..	183 263
<i>Burgundia</i> (v. Bourgogne).		Deols (abb.).....	139
		Desvaux .....	72
Cabrerets.....	36	Deusdedit, év.....	39 40
<i>Cadurcenses</i> .....	324	<i>Dolense monast.</i> .....	139
Caen ( <i>Cam</i> ).....	118	Droyes (Haute-Marne).....	179
Cahors .....	16, 19, 25 37	Duel judiciaire .....	149
Cambrai, <i>Cameracense episc.</i>	3		
107.		Faux (choses et gens sauvés	
Cancers, tumeurs, fistules... 145		des), naufrages, noyades,	
154, 179, 289, 294.		etc. ... 70, 97, 118, 123, 132	173
Capdenac .....	158	204, 231, 247, 293, 299.	
Carisio, Cariz.....	177	Èbles, abbé.....	16
<i>Carnotensis</i> .....	135	Ébrard de Varez.....	142
<i>Casis</i> (v. Chases).		Èbre .....	298
Calastrophes, chutes. 70, 88	96	<i>Eduensis</i> (v. pagus).	
102, 213, 262-3.		<i>Elarius</i> fl. ....	293
<i>Caturcensi</i> .....	275	Enfants obtenus. ....	112
<i>Caturecino</i> .....	110	Enfants et jeunes gens gué-	
Cavagnac (Jean de).....	46 47	ris.... 70, 88, 97, 103, 109	112
Celles-Bruères (La).....	31	237-8-9, 242, 253.	
Cerro (Italie), <i>Cerrum</i> ..	182 185	Enflure, hydropisie 107, 146	181
Chalons (abbaye de Tous-		274.	
saint à).....	173 174		

Epilepsie .....	221	293	Goirans (Guillaume).....	298
Escorailles (Fam.).....	219	241	Gondeville (Hugues de)....	147
Étienne, abbé de Cluny....	248		Gosa ?.....	189
Eudes, com <sup>te</sup> de la Marche ...	16		Golhs (Pays des)... 107, 233	294
Evasions 93, 95, 106, 126, 157	161		<i>Gradibus</i> (Flumen de).....	298
166, 178, 208, 301, 307, 311.			Gramat (Lot).....	193
Evêques .....	149	195	<i>Gramnocolensis, Gratiano-</i>	
Excommuniés .....	79		<i>politana</i> , Grenoble... 106	306
Farsit (Hugues)..... 9, 14	42		Grimberg (Château).....	286
Favresse (Vic. de), <i>Faverece,</i>			Guerre (faits de)... 158, 176	187
<i>Favrez</i> ..... 57	180		269, 277, 296-8, 307, 311.	
Femmes venues à Rocama-			Guienne.....	118
dour. 75, 111, 113, 120, 138	141		Guillaume (prénom fréquent)	
145, 147, 150, 162, 181, 182	193		Guillaume Doucin, évêque	
199, 205, 213, 235 6 7, 255, 304	313		de Lucques .....	34
Figeac.....	304		Hardouin, de Maillé.....	114
Flandre.....	187	286	Henri II, roi d'Angleterre 15	53
Fouquier (Guillaume).....	162		147-8.	
Fous et Possédés. 80, 97, 99	120		Henri, son fils.....	102
130, 141, 166, 183, 190, 207	252		Herbert (lect. p. Gerbert)....	137
263, 284.			<i>Herbipolense episc.</i> .....	90
France (Roi de)..... 242	244		Herm (L') et Saint-Pierre	
Frédéric Barb.....	175		de L').....	113
Frotaire, év.....	38		Hermet, village (Lot), <i>Her-</i>	
Funérailles et préparatifs... 73			<i>ment</i> .....	113
261, 305.			Hertmann..... 122, 244	253
Gallia bracata, comata.. 45	225		Hesdin.....	103
226.			Hibernia.....	148
Gallicanus, gallois ?.....	112		Hôpital Saint-Jean, à Jérusa-	
Ganges (Hérault).....	146		salem .....	212
Gap.....	209		Hosden .....	103
Garnier Pierre.....	231		Hospitalet (L').....	191
Gasogne, Gascons... 69, 79	94		Humbald, s <sup>r</sup> de la Roche ...	153
166, 207, 221, 313.			Hebarbe (abb.), Irlabarbre... 281	
Gaston de Béarn.....	184		Incendies. .... 90, 188, 256	296
Gautier de Beaurain.....	107		Infante Sancie..... 132	133
Gautier de Coincey.....	130		Inondations.....	293
Gauthier Bertout.....	286		Irlande... ..	148
Genève, <i>Gebnensis</i> .....	105		Issordel, prieuré.....	138
Géraud, abbé de Tulle.....	134		Italie .....	204
Gérard, com <sup>te</sup> de Vienne....	307		Itier, abbé..... 173	175
— abbé de Siegburg ...	128		Ivern (Pierre), jongleur.....	128
— sacriste.....	129		Ivrea.....	254
Gerbert, sacriste ou custode. 127			Jéricho.....	327
133, 231.			Jérusalem.... 123, 212, 288	289
Gerbert, pape.....	139		Jongleur .....	158
Gerbert, paralytique... 137	139		Josaphat (Vallée de).....	289
Gerberte.....	242		Joseph d'Arimathie.....	327
Gerle, château, famille.....	158			
Godefroi Hertmann.....	253			

Jude, petit-fils de Zachée....	329	Marche (comte de la).....	17
Justice, Jugements 143, 144	149	Marcillac (abbaye)... 16, 37	38
153, 244, 283, 309.		Martin V (bulle de).....	28
Laon, év. ....	88	Massiac.....	301
Laon (Miracles de) .....	9	Mathieu de Lorraine.....	284
Largentière (Ardèche).....	294	Mauriac (doyenné) . 13, 241	242
Lasvaux (Lot).....	72	Maurienne, <i>Mauriane cal-</i>	
<i>Laudunens. episc.</i> .....	88	<i>les</i> .....	13 96
Lectoure, <i>Latoriensis</i> .....	207	Mauzac .....	301
Leicester (R. de).....	147	Mayrinbac-le-Fr.(Lot), <i>Mari-</i>	
<i>Lemovicensis</i> (v. pagus).		<i>nac.</i> .....	39 230
Leofas (Cf. Infante).		Mayronne .....	39
Levroux (Indre).....	31	Médecine et chirurgie.. 100	102
Limoges.....	25	107, 121, 131, 156, 160, 180	187
Limousin.....	150 158	210, 238, 239, 250, 275, 306	
Linge (da).. .....	105	<i>Mediolanensis</i> .....	293
Lodève.....	182	Meix (La Tour du).....	161
Lombard (Un).....	92	Mende .....	277
Lombarde.....	313	Meulan (comté de) (Robert	
Londres (Evêque de).....	53	del).....	102 147
Longay (Cf. Ste-Foi de).		Milan, Milanais .....	176 293
<i>Longojado</i> (De).....	289	<i>Mimatensis civ.</i> .....	277
Lorraine, <i>Lotharingie</i> .....	57	Moissac.....	70
111, 284.		Montbéliard (comtesse de)...	13
Loups, fléau .....	201	181.	
Lucques.....	34 325	Montélimar, <i>Montelio Ade-</i>	
Lyon.....	142 231	<i>mari</i> .....	166
Lyonnais, <i>Lugdunensis.</i>	125 281	<i>Montepetrino</i> (Montpeyroux)	273
Marchecourt (Henri de), <i>Ma-</i>		Montferrat (Guillaume de)...	166
<i>cicourt.</i> .....	121	Montpellier, <i>Monspessula-</i>	
Maffre, doyen de Mauriac... 219		<i>nus.</i> .. 157, 164, 247-8-9, 259	269
Maguelonne, <i>Magalonensis.</i>	146	283, 298.	
Maillé et Mailli (Famille)... 114		Montréal (Aude), <i>Montroial.</i>	130
Majorque, <i>Maorgiis</i> .....	162	Montsalvy (en Limousin)... 17	
Maladies graves, fièvres, lan-		Montvalent.....	127
gueurs, pleurésies 135, 160	196	Morts ressuscités.....	72 242
219, 220, 237, 261, 305		Muets, sourds-muets, sourds	82
Maladies extraordinaires 233	236	117, 127, 138, 146, 162, 182	262
Maladies : membres et orga-		Navarre .....	17 133
nes blessés ou lésés... 102	104	<i>Nemausensis episc.</i> (v. pa-	
112, 116, 179, 182, 215, 239	253	gus).....	270 231
273 (v. Blessés, Enflures,		Nevers, <i>Nivernens.</i> .....	166
Paralytiques, etc.)		Nîmes.....	269, 281 296
Mal de mer.....	140	Nobles, chevaliers, seigneurs,	
Malines .....	286	hommes d'armes 90, 92-4-6	100
Manassès, évêque.....	196	102-4-5, 114, 121-2-5, 130, 133	147
<i>Manso</i> (castell. del).....	161	149, 154-5-7-8, 160, 173-7, 182	185
Marchands, négoce. 118, 142	231	206 8, 214, 221, 230, 250, 252	253
240, 285. — Foires ... 142	285	254, 274, 283-4, 288, 295 8 9	310
Marche limousine .....	150	Normands.....	20
		Noyers (Cher).....	335

<i>Obasinsens. eccles.</i> .....	242	Pirates .....	240
Orléans .....	196 197	Placentia (Espagne).....	116
Pagus ( <i>Axensis</i> ), Dax.....	252	Poitou, <i>Pictavia, Pictavien</i> .	114
— ( <i>Eduensis</i> ), Autun....	193	156.	
— ( <i>Lemovicensis</i> ), Limoges.....	150	Polilia (sourde-muette).....	138
— ( <i>Lugdunens</i> ), Lyon..	125	Pont-l'Abbé (en Norm.).....	21
— ( <i>Magalonensis</i> ), Maguelonne.....	146	Portugal .....	326
— ( <i>Nemausensis</i> ), Nîmes	281	Prédicateur à Roc-Amadour.	304
296.		Prémontré (ordre) .....	88 175
— ( <i>Petrugoricensis</i> , Périgueux .....	236 288	Prêtres et clercs ....	72, 135 179
— ( <i>Pictarensis</i> ), Poitiers	154	190, 207.	
— ( <i>Rutenensis</i> ), Rodez... 256.	158	Psalmodie (abbaye).....	269
— ( <i>Tolosanus</i> ), Toulouse	82	Pseudo-Aurélien .....	328
252.		Punitions... 75, 78, 80, 115	182
— ( <i>Trecensis</i> ?), Troyes.	166	225, 230-1, 236, 284, 289, 295	303
179.		Puy-en-Velay (Le) <i>Podium</i> .	283
— ( <i>Vapecensis</i> ), Gap....	209	Puy (Gérard del).....	230
— ( <i>Vellensis</i> ) (v. Verceil)	177	Quercy.....	127 275
— ( <i>Viennensis</i> ), Vienne.	307	Raymond, chevalier.....	294
— ( <i>Yporegiensis</i> ), Ivrée.	254	— de Couserans.....	260
Palestine (cf. Jérusalem, Acra).....	139	— (Guillaume).....	157
Pampelune .....	133	— moine .....	269
Panesac (?) .....	305	Reims, <i>Remensis dioc.</i> .....	103
Paralytiques, perclus... 137	166	Religieux (v. abbés) 80, 129	249
225, 238, 250, 288, 306		269.	
Patriarchat d'Antioche, de Bourges (v. ces noms).		Renard ou Renaud, abbé de Citeaux.....	220
Payé, <i>Papiensis</i> .....	166	Renaud Belloz, custode....	230
Paysans, ouvriers, etc... 77	106	Resnenburc, Rijsnburg....	285
110, 187, 206, 209, 215, 231	258	Rhône.....	231
262, 281-2-3, 303, 305, 313.		Riculfe, chevalier.....	91
Pèlerins d'autres sanctuaires.. 78, 111, 114, 123, 140	212	Robert (Cf. Meulan, Leicester).	
257, 288.		Robert le Maigre.....	103
Pénitents extraordinaires... 227		Rocamadour (Cf. l' <i>Introd.</i> ..	46
Périgord .....	123, 236 288	les <i>Appendices et passim</i> ).	
Périgueux .....	138	<i>Rochamador</i> (53 fois) dans les trois livres.	
<i>Petrugoricensis</i> (v. pagus).		<i>Rocamadour</i> (22 fois) dans les trois livres.	
Peyrat la N. (vicomtesse de).	151	<i>Rocamador</i> .....	319
153.		<i>Rocha Amatoris</i> .....	75
Pie II (bulles).....	29 335	<i>Roca Amatoris</i> ... 103, 112	161
Pierre (chev. Dauph.)... 307	310	<i>Rochemador</i> (2 fois)... 123	165
Pierrebuffière (et <i>Perceb.</i> ).... 199		<i>Rochamadour</i> (1 fois).....	208
336		<i>Rupis Amatoris</i> (32 fois) et dans le 1 <sup>er</sup> livre seulement.	
Pierrelatte (Drôme), <i>Petrelata</i> .....	250		

Rocamadour. <i>Ex-coto</i> ..	46	47	Simon de Lorraine .....	284
75, 87, 94, 96, 105-6, 116, 120	135		Simon, fils de Zachée .....	329
131, 140, 155, 157, 176, 188	210		<i>Sirvi</i> ou <i>Sirri</i> .....	125
237, 240, 252, 261, 281-4-5, 293	297		Soissons (miracles de) .....	9
313.			Sommevoire (H <sup>1</sup> e-M., <i>Sam-</i>	
— <i>Basilica</i> .....	147	230	<i>ma rera</i> .....	179
— Cens, dons et fondations	82		Sorcellerie(accusation de)...	313
107, 130, 143, 163, 184, 229	254		Stolberg .....	90
277.			Subrieg (?).....	155
— Confrérie de Notre-Dame			Supplices.. 92-3, 95, 99, 126	177
de Roc-Amadour.. 14, 130	143		314.	
232, 234.			Saint Amadour (voir <i>Intro-</i>	
— <i>Donus</i> .....	183	188	<i>duction</i> et <i>Appendices</i> 2	
— <i>Ecclesia</i> (mot presque tou-			et 3, et <i>Additions</i> ).....	21
jours employé).			et suiv.	
— <i>Limina</i> .....	79, 91, 156	184	Saint-Amant-de-Coronzac	
— <i>Oratorium</i> .....	104, 181	182	(abbaye) .....	36
— <i>Propitiatorium</i> . 166, 191	230		Saint-Antoine-de-Viennois .	110
Roche p. d'Ahun (La) ( <i>de</i>			115.	
<i>Rupe</i> ) .....	151		Saint Didier, évêque d'Au-	
Rochefort la Montagne (Puy-			xerre, et saint Didier, évê-	
de-Dôme) .....	301		que de Cahors..... 36, 37	38
Rochelle (La), <i>Rocheta</i> .....	118		Saint Etienne, petit-fils de	
<i>Rodanum fl.</i> .....	231		Zachée (?) (v. <i>Appendice I</i> ).	26
Rodez (Comte de).....	159		Sainte-Foy-de-Longay (Dor-	
Rogon (Chev. Dauphin.)....	310		dogne) .....	288
Roland.....	20		Saint-Geniès-d'Olt (Avey-	
Rolland (archidiacre).....	16		ron).....	256
Romans (Drôme), <i>Rothmans</i>	117		Saint Georges.....	138
Roque (La) (Lot), .....	127		Saint-Guillem-le-Désert (Hé-	
Rouergue.. 12, 101, 118, 145	158		rault)..... 182, 189	294
166, 187, 201, 257.			Sainte Hélène.....	329
<i>Ruthenensis</i> (v. <i>pagus</i> ).			Saint-Hilaire-le-Château	
			(Creuse).....	151 153
			Saint-Jacques-de-Compos-	
<i>Salsinaiges</i> , <i>Salsinanges</i> ,			telle .....	18, 78, 114, 135
<i>Salsinenges</i> .....	215		Saint-Jean-d'Acre.....	77
<i>Salvaterra</i> (castrum).....	134		Saint Lazare, à Avallon.....	194
Sanche (Rois de N.).....	17	133	Saint Martial (cf. <i>Appendi-</i>	
Sancia (prince <sup>ss</sup> e de Béarn)...	132		<i>ce I</i> ).....	24 52
Sancia d'Avallon .....	193		Saint-Michel-des-Bannières	
Sanguesa (Navarre).....	17	333	(Lot) .....	274
Sarrazins .....	162	240	Sainte Neclérie .....	36
Sauveterre (B. P.) .....	134		Saint-Pierre-des-Chazes	
Saux (Lot) .....	72		(Puy-de-Dôme).....	293
Sauxillanges (P.-de-D.) .....	215		Saint-Pierre-le-Vif, de	
Savoie .....	17	96	Sens.....	213 219
Senorez (chevalier) .....	288		Saint Saturnin, de Tou-	
Sens.....	36, 213	219	louse.....	19
Siegburg.....	128		Saint-Sever (Landes) .....	313
Siegelar.....	128		Saint Silvain (Zachée ?)(cf.	
Sièges(v. Gerle, Mende, Alais			<i>Additions</i> ).....	31, 32 335
Rochefort, Anjou).				



Saint Thomas Becket ...	53	147	Valon (Famille de).....	193
Sainte Véronique (voir Ap- pendice 2 et <i>Additions</i> ). ...	27	28.	<i>Vapeccensis</i> (v. pagus).	
Tarn.....	69		Varez (Ebrard de).....	142
Tarragone.....	163		Vaux (Las).....	72
Théobald (comte).....	155		Vayrac.....	49 39
Thourout ou Torhult (foires de).....	285		<i>Vellensis</i> (v. pagus).	
Tortose.....	163	240	Venise.....	173
Toset ou Tosez (famille)....	154		Verceil (?).....	177
Toulousain ( <i>Tolosanus</i> pagus)	82	131, 195, 252, 262.	Verdun (Meuse).....	149
Toulouse (comte de) (voir Ara- gon).			Vers (Lot).....	36
Tour de Meix (la) (Jura)....	161		<i>Veteri castro</i> .....	253
Tours.....	257		Vialolles (Lot).....	36 37
Tremblement de terre.....	213		Vienne, en Autriche.....	236
Trémouille, <i>Tremuleu</i> (de)...	154		Vienne en Dauphiné....	75 307
Troyes (?).....	179		Vienne (comté de Vienne)....	307
Tulle.....	16-7-8-9, 38, 134	135	310.	
<i>Turonica sedes</i> .....	257		Vienne (château de).....	307
Ulrich (Guillaume).....	237		Voleurs et brigands, de haut et de petit vol. 78, 82, 115	142
Uzerche (Corrèze), <i>Userches</i> .	195		172, 187, 189, 194, 282-3-4.	
Valence (Laurent de).....	296		Württemberg.....	90
Valenciennes, <i>Valentinens</i> .		107	<i>Yporegiensis</i> (v. pagus).	
<i>burg</i> .....	107		Zachée, tradition de Roc- Amadour.....	21
			et suiv.	
			— légende nouvelle... et l' <i>Appendice F</i> .	26

















BT675 M5

CLAPP



3 5002 00066 4115

Mary  
Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadou

BT  
675  
M5

248232

